Supplément « Sans visa »

# Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14629 – 6 F

SAMEDI 8 FÉVRIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Une étape décisive dans la construction communautaire

## Les Douze signent à Maastricht le traité instituant l'union européenne

*Les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne devaient signer, vendredi 7 février en fin d'après-midi, à Maastricht, le traité sur « l'union européenne » qui concrétise l'accord intervenu les 9 et 10 décembre entre les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze. Ce traité vise notamment à la mise en place progressive d'une union économique et monétaire, d'une politique étrangère et de sécurité, susceptible de conduire, le moment venu, à une défense commune, à l'établissement d'une citoyenneté européenne. Ce traité doit maintenant être ratifié dans les douze pays.*

BRUXELLES
(Communautés européennes)

*de notre correspondant*

Mise en place progressive d'une Union économique et monétaire (UEM), ainsi que d'une politique étrangère et de sécurité commune susceptible de conduire le moment venu à une défense commune, établissement d'une citoyenneté européenne, renforcement de la *« cohésion »*, c'est-à-dire de l'effort consenti pour moderniser, mettre à niveau, les pays les moins riches de la CEE, élargissement des politiques dont l'objet est d'accompagner la création du marché unique, coopération accrue en matière judiciaire et policière : tels sont les ingrédients de l'« Union européenne » que les chefs d'Etat et de gouvernements des Douze ont décidé d'instituer lors du conseil européen de Maastricht en décembre.

Ils sont résumés dans le Préambule d'une page, sorte d'*« abstract »* pour parlementaire ou tout autre lecteur pressé, qui ouvre le traité sur l'Union européenne, qui a été présenté vendredi à la signature des Douze.

Il est souligné, dès ce préambule, qu'il s'agit là d'un processus évolutif : l'Union européenne, qui repose sur la Communauté, mais inclut des domaines de coopération nouveaux, telle la politique étrangère, appelés à se développer *« dans un cadre institutionnel unique »*, mais selon des procédures pouvant différer des procédures communautaires classiques, n'est qu'une nouvelle étape du processus d'intégration lancé il y a quarante ans.

PHILIPPE LEMAITRE

*Lire la suite page 6*

Les principaux extraits du traité
pages 8 et 9

### A suivre...

**L'« APRÈS-MAASTRICHT » est formellement engagé. De même que, dans chaque Etat membre, les débats qui vont précéder la ratification. Le document signé vendredi n'est rien d'autre que la mise en forme juridique, vérifiée, consolidée, comme on dit, des décisions du conseil européen de décembre.**

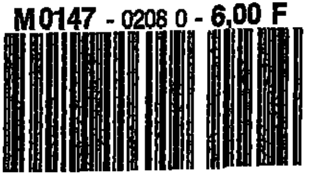
**La lecture du traité permet de prendre la mesure de l'œuvre accomplie à Maastricht : mise en route, en principe irréversible, du programme d'union économique et monétaire (UEM) devant conduire, au plus tard le 1er janvier 1999, à une monnaie unique, amorce d'une politique étrangère et de sécurité commune, renforcement des pouvoirs du Parlement européen et création d'une citoyenneté européenne, extension des compétences de la Communauté, engagement en faveur d'une politique de solidarité plus généreuse au profit des pays les moins riches de la CEE.**

**LES lacunes ou insuffisances de cette nouvelle étape dans le processus d'intégration engagé il y a quarante ans ne doivent pas être dissimulées. La plus préoccupante a trait à la nature toujours hésitante de l'engagement de la Grande-Bretagne. Partie prenante au programme d'UEM, elle n'est pas en mesure d'indiquer si elle ira jusqu'au bout de l'aventure, c'est-à-dire jusqu'à la monnaie unique. Plus grave peut-être, pour des raisons idéologiques qui, compte tenu de l'enjeu concret, paraissent dérisoires, elle a refusé de s'associer à un effort minimum d'harmonisation des politiques sociales.**

**L'« après-Maastricht » consistera d'abord à concrétiser en termes financiers les engagements pris alors. Tel sera l'objet des propositions budgétaires pour les cinq années à venir que la Commission soumettra la semaine prochaine aux Etats membres. Pour tenir les promesses faites aux Espagnols, Portugais, Grecs et Irlandais, elle préconisera un doublement des transferts financiers en leur faveur.**

**Se souvenant de l'accent mis dans le traité (à la demande de la France) sur l'avenir de l'industrie européenne, elle suggérera de réserver des crédits plus importants que dans le passé pour la recherche et, de façon plus générale, afin d'accroître la compétitivité de nos entreprises.**

**SANS attendre le 1er janvier 1993, date prévue pour l'entrée en vigueur du nouveau traité, les Douze, on peut du moins l'espérer, auront à cœur de rapprocher leurs politiques étrangères, d'agir le plus possible de façon collective. Malheureusement ils sont partis du mauvais pied, par la faute de l'Allemagne, lorsque celle-ci a décidé de reconnaître en tout état de cause et sans tenir compte des conditions posées par le conseil des Douze, l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Les autres reproches parfois adressés à Bonn (notamment à propos de la politique des taux d'intérêt) sont sans réelle gravité comparés à cette décision, qui, si elle se renouvelait, empêcherait la naissance d'une politique étrangère et de sécurité commune.**


M 0147 - 0208 0 - 6,00 F

L'épilogue parlementaire de l'affaire Habache

## Mme Cresson face à l' « impatience »

La session extraordinaire du Parlement, dont M. Mitterrand veut faire l'épilogue de l'affaire Habache, s'est ouverte vendredi 7 février par un discours de Mme Edith Cresson à l'Assemblée nationale, lu par M. Lionel Jospin au Sénat . Empêché par le président de la République de remanier son gouvernement, le premier ministre ne pouvait non plus, comme le souhaitait une partie de son entourage, chercher un nouvel élan dans un vote de confiance des députés. Il ne lui était permis que de faire face à une motion de censure, que l'opposition de droite se préparait à déposer sans illusions sur ses chances de succès.

Mme Cresson a, néanmoins, revendiqué le bilan de la gauche au pouvoir et affirmé sa volonté de le prolonger par son propre programme, en dénonçant l' *« impatience »* de ceux qui veulent précipiter les échéance électorales.

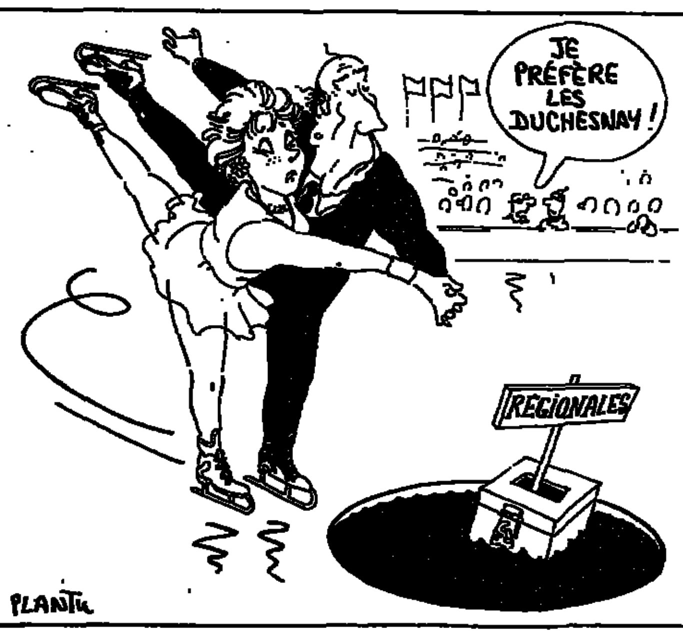
*Lire page 10 le texte du discours ainsi que l'article de DANIEL CARTON*

3.5 milliards de francs de crédits débloqués

## L'aide française à la Russie

Avant de regagner Moscou vendredi après-midi 7 février, au terme de sa visite d'Etat de trois jours en France, M. Boris Eltsine a donné une conférence de presse au côté de M. Mitterrand. Les deux chefs d'Etat avaient auparavant signé le « traité entre la France et la Russie ». Jeudi, M. Eltsine a obtenu de Mme Edith Cresson une aide d'un montant de 3,5 milliards de Francs, soit l'essentiel des crédits anciennement destinés à l'ex-URSS. Reçu à l'Hôtel de Ville, le président russe a évoqué les risques de dictature, en cas d'échec des réformes : « Je sens sur ma nuque, a-t-il dit, le souffle de ceux qui portent des chemises noires ou rouges. »

*Lire page 3 les articles d'ANNICK COJEAN ERIC FOTTORINO, JEAN-PIERRE LANGELLIER et JEAN PERRIN*




*Lire aussi pages 14 et 15 les articles de MICHEL DELBERGHE, ALAIN GIRAUDO et MARTINE LARONCHE*

## Le rêve olympique d'Albertville

*Alors que s'ouvrent les Jeux d'hiver, la Savoie, engagée dans une aventure audacieuse, fait déjà ses comptes*

ALBERTVILLE

*de notre envoyé spécial*

Le «rêve olympique» d'Albertville – qui se concrétise samedi après-midi 8 février, avec l'ouverture officielle des Jeux d'hiver par M. François Mitterrand – est né un jour de décembre 1981 sur les pentes de la station de Val-d'Isère. Le triple médaillé olympique de Grenoble en 1968, Jean-Claude Killy, et le jeune député RPR de la Savoie M. Michel Barnier, décidèrent alors de prendre le départ d'une course au résultat très incertain. Cette alliance du champion et du politique avait des allures de conte moderne. Elle est devenue une affaire de comptes. Au début des années 80, la Savoie faisait face à des handicaps géographiques, et à une série d'imprévoyances politiques. Des villes de 20 000 à 30 000 lits touristiques chacune avaient poussé, parfois jusqu'à 2 300 mètres d'altitude, dans le cadre du «Plan neige», lancé par l'Etat en 1970.

En bétonnant la montagne, on avait oublié de réaliser en même temps les infrastructures nécessaires à ce développement immobilier. Une modeste route de montagne desservait les puissantes usines à skier de la Tarentaise. Aucune station d'épuration importante n'avait été prévue pour traiter les effluents d'une population de 250 000 skieurs. Parfois l'eau ne sortait plus des robinets des studios et des chambres d'hôtels et la lumière s'éteignait dans les villages d'altitude lorsque les stations étaient trop gourmandes en électricité. Pourtant la Savoie affichait un large sourire malgré les embouteillages et les soucis de toute nature qui accablaient ses touristes. Elle offrait, en effet, les plus belles et les plus longues pistes de ski du monde fréquentées par une clientèle étrangère nombreuse.

CLAUDE FRANCILLON

*Lire la suite page 14*



## Retour à la mosquée

*M. Haddam quittera le Haut Comité algérien pour reprendre ses fonctions religieuses à Paris*

par Henri Tincq

M. Tedjini Haddam, recteur de la Mosquée de Paris, devait signifier officiellement, vendredi 7 février, à M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur et des cultes, son intention de démissionner de son poste au Haut Comité d'Etat en Algérie, où il avait été nommé le 14 janvier dernier. L'incompatibilité entre cette fonction politique à Alger et celle de recteur de la Mosquée de Paris lui avait été notifiée, jeudi soir 6 février, au cours d'une rencontre avec M. Marchand. M. Haddam a également décidé de ne plus siéger au Conseil de réflexion sur l'avenir de l'islam en France (CORIF), où son départ pour Alger avait provoqué de vives réactions.

Une fois de plus, la société des habous (biens religieux) et lieux saints de l'islam, gestionnaire depuis sa construction en 1922 de la Mosquée de Paris, dévolue il y a dix ans à l'Algérie, aura retourné en sa faveur une situation devenue périlleuse. Par deux télégrammes comminatoires, Si Hamza Boubakeur, ancien recteur de la Mosquée et président d'honneur de la société des habous, a convaincu M. Tedjini Haddam, actuel recteur et président en exercice de cette association, de quitter Alger, où il avait été nommé le 14 janvier parmi les cinq membres du Haut Comité d'Etat, et de rentrer au plus vite à Paris. Beaucoup avaient pronostiqué sa démission du lieu historique et symbolique de l'islam en France, et élaboré des scénarios pour sa succession.

La manière dont s'est faite la reprise en main de la Mosquée, jeudi 6 février, a été également expéditive.

*Lire la suite page 16*



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,60 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G. B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $ ; USA (others) 2,50 $.

# DÉBATS

## L'affaire Touvier et l'Eglise catholique

# Un entretien avec René Rémond

**« Les défenseurs de l'ancien milicien ont fini par se convaincre que la cause qu'ils soutenaient était juste » déclare le président de la commission d'historiens suscitée par le cardinal Decourtray**

*A l'occasion de la publication en librairie du rapport consacré aux liens entre l'Eglise catholique et l'ancien milicien Paul Touvier (le Monde des 7 et 8 janvier), nous avons demandé à M. René Rémond, qui présidait la commission d'historiens instituée par le cardinal Decourtray, archevêque de Lyon, d'éclairer certains aspects politiques et sociologiques de l'affaire Touvier (1).*

***« Qu'avez-vous pensé des réactions qui ont suivi la publication de votre rapport?***

– J'ai été frappé par leur ampleur, voire par une certaine démesure. Deux phénomènes jouent en même temps : une initiative courageuse, celle de Mgr Decourtray, et un symbole, Touvier, bénéficiaire d'une indulgence jugée coupable. On retrouve aussi, plus ou moins, les anciennes lignes de clivage entre la collaboration et la Résistance, entre les partisans et les adversaires du dernier concile Vatican II (1962-1965).

» Ceux qui désapprouvent l'initiative que l'Eglise a prise de s'en ouvrir aux historiens sont très minoritaires et situés à l'extrême droite. Aucune voix autorisée dans l'épiscopat ne s'est élevée contre notre travail. Au moment de l'enquête déjà, j'avais été frappé par le nombre et la célérité des réponses positives des abbayes à notre demande d'entrer dans leurs murs.

***– Comment expliquez-vous que, tant d'années après, l'opinion se passionne encore pour le cas Touvier?***

– En 1972 déjà, à la suite de la grâce, l'opinion s'était enflammée. Cette grâce était en fait une mesure relativement mineure portant sur les deux peines subsidiaires dont se plaignait Touvier (confiscation des biens et interdiction de séjour dans une dizaine de départements), à laquelle il n'est pas du tout sûr que le président Pompidou lui-même ait attaché une grande portée. Mais le cas Touvier n'est singulier et symbolique qu'à cause de la mobilisation d'ecclésiastiques en sa faveur et du fait que l'opinion s'en est emparée par la suite.

***– Beaucoup d'hommes d'Eglise l'ont en effet conseillé et protégé. Peut-on réellement faire la différence entre ces personnalités et l'institution à laquelle ils appartiennent?***

– L'Eglise comme institution ne serait vraiment impliquée que si, à son sommet, la question Touvier avait été posée. Or il est bien clair que l'assemblée des cardinaux et archevêques ne connaît pas l'existence de Touvier, que Mgr Julien Gouet, le secrétaire de l'épiscopat, quand il aide l'ancien milicien, n'en réfère jamais à ses supérieurs. Il agit de son propre gré. Et quand bien même une communauté monastique accueille Touvier, ce n'est pas toute la communauté. A part le Père abbé et le Père hôtelier, qui est au courant des passages de Touvier?

***– Parmi ses conseillers, à la limite du religieux et du politique, vous avez mis en lumière le rôle d'André Lavagne. Qui était-il vraiment?***

– André Lavagne est un juriste, membre du Conseil d'Etat, qui dirige le cabinet civil du maréchal Pétain jusqu'en 1943. Il est vraisemblable que Mgr Chappoulie, chargé des relations entre l'épiscopat et le gouvernement, s'adresse alors à lui. Il a dû participer, dès 1941, à la réforme du statut des congrégations. Aussi, après la guerre, au Conseil d'Etat, sa compétence est-elle reconnue à la fois par les autorités civiles et par les autorités religieuses, et le secrétariat de l'épiscopat le consulte. Mgr Gouet l'a intéressé à la cause de Touvier en 1962, en lui demandant des conseils. Il y avait probablement entre eux des relations de travail et de confiance qui, à la longue, ont donné naissance à une conjonction d'interventions.

» Ces passerelles sont exemplaires du type de relations qui ont pu jouer en faveur de Touvier. C'est au cours d'une visite à l'abbaye de Solesmes, par exemple, que le secrétaire de l'archevêque de Paris, Mgr Bernard Lalande, entend parler de Touvier et qu'il le met en contact avec Mgr Charles Duquaire, secrétaire de l'archevêque de Lyon. Ce sont des relations professionnelles en quelque sorte et, à part la connivence idéologique qu'on ne peut exclure, le motif est le plus souvent la charité.

***– C'est le cadre de relations sociales propres à l'Eglise...***

– Quand on emploie le mot de réseau, les gens imaginent qu'il s'agit d'une conspiration. Mais il existe forcément des réseaux, des liens de solidarité entre les ecclésiastiques. Les supérieurs des abbayes bénédictines, par exemple, se retrouvent chaque année en chapitre. Ils se connaissent, vivent ensemble et, quand l'un recommande une personne, tout naturellement l'autre l'accueille avec un préjugé favorable. C'est ce qui explique le nombre, la multiplicité des soutiens et des filières parallèles dont a pu bénéficier Touvier dans ce milieu. Et l'ancien chef de la milice excelle à garder le contact, à relancer chacun. Souvenons-nous qu'il a été un bon chef de renseignement. Il tient les gens, les réactive, essaie en permanence d'élargir et d'enrichir son réseau.

***– Car Paul Touvier, lui, pense en termes de réseau?***

– Certainement et c'est lui, avec Mgr Duquaire, qui tire toutes les ficelles.

### « Certains silences » des politiques

***– Avez-vous pu établir ou cerner une connivence avec la sphère politique?***

– Trois campagnes successives ont eu lieu en direction des milieux politiques et gouvernementaux. Celle de 1959-1963 auprès du général de Gaulle, dans l'espoir d'obtenir l'amnistie de Touvier, échoue. Ses amis repartent à l'assaut en 1969-1971, et la tentative aboutit cette fois de manière inespérée et inopinée, avec la grâce présidentielle de novembre 1971.

» La troisième campagne est beaucoup moins connue. Elle est destinée à faire échec aux plaintes pour crimes contre l'humanité engagées au cours des années 70. Mais à ce moment-là, après les révélations et la polémique qui ont suivi la grâce, le soutien des ecclésiastiques s'effiloche. On voit bien revenir l'abbaye de Solesmes et Hautecombe, mais il n'y a plus guère que les chapelles intégristes pour protéger Touvier. Il y a aussi des fidèles. Ils interviennent pour atteindre des hommes comme Jean Foyer (alors président de la commission des lois) ou Christian Bonnet (alors ministre de l'intérieur), qui se dérobent et refusent, des magistrats de la Cour de cassation et de la chambre d'accusation...

***– Les hommes politiques que vous citez ne prêtent aucun concours à Touvier?***

– Non, et Touvier s'indigne de ce que ces gens qui se disent catholiques ne fassent rien pour lui. Il parle de leur lâcheté, les accuse d'être impressionnés par les communistes. Pour Touvier, tout est simple... et, à mon avis, il n'a pas changé. Nous n'avons jamais trouvé trace, chez lui, d'un regret ou d'un remords. Il croit avoir choisi le bon camp et continue à penser que, s'il est poursuivi, c'est en raison de ses adversaires qui veulent prendre une revanche.

***– Qui sont ces adversaires?***

– Les juifs et les francs-maçons, relayés par les communistes, auxquels les autres forces politiques n'osent pas s'opposer, par complaisance coupable ou par faiblesse, pour des raisons d'arithmétique électorale. Il va jusqu'à penser que sa persécution est la preuve de l'existence du mal. Il est l'innocent persécuté.

***– Pouvez-vous établir une échelle des responsabilités pour la sphère du politique comme vous l'avez fait pour l'Eglise?***

– C'est plus difficile, compte tenu de certains silences...

***– Celui de M. Edouard Balladur, qui n'a pas accepté de répondre à votre commission?***

– Cela m'a surpris, car il s'agit d'un homme extrêmement courtois. Je pense qu'Edouard Balladur, secrétaire général de l'Elysée en 1971, comme René Brouillet, alors ambassadeur auprès du Saint-Siège, sont tous les deux convaincus du caractère exceptionnel d'une mesure de grâce et se gardent de se prononcer sur le fond de l'affaire. Ils se bornent à aiguiller les requérants vers la voie normale. Ainsi l'ambassadeur du Saint-Siège oriente-t-il Mgr Duquaire vers le secrétaire général de l'Elysée, c'est-à-dire M. Balladur, et ce dernier le renvoie vers le ministère de la justice, en pensant probablement que l'affaire en resterait là. Mais elle repart, de façon inespérée pour les protecteurs de Touvier, par un autre canal, celui du ministère de l'intérieur, qui dirige Mgr Duquaire vers Mme Anne-Marie Dupuy, directrice de cabinet de M. Pompidou.

» Il est difficile de mesurer le décalage entre le caractère subjectif et personnel de telles pressions et la façon dont elles sont perçues par celui ou celle auquel elles s'adressent. Anne-Marie Dupuy elle-même convient que, parce que ses interlocuteurs sont des ecclésiastiques, elle y attache de l'importance. Mais, pour Edouard Balladur, j'en viens vraiment à me demander si, en orientant l'enquête vers le ministère de la justice, il ne souhaitait pas, au fond, l'envoyer sur une voie de garage.

### Une sociologie des entourages

***– Comment expliquer que des personnes comme Mgr Duquaire ou Mgr Gouet, exerçant des fonctions dans l'Eglise, aient pu si longtemps agir apparemment sans contrôle et en toute impunité?***

– A l'époque, les structures de l'épiscopat étaient moins rigides qu'aujourd'hui, la tutelle des cardinaux et archevêques plus lointaine et leurs réunions plus espacées. C'est ainsi que Mgr Gouet, secrétaire de l'épiscopat, qui a une prédilection pour l'interventionnisme politique, a pu manquer à son devoir de réserve et faire du crédit dont il disposait, grâce à la confiance de l'épiscopat, un usage dont il n'a pas mesuré la portée ni les inconvénients. Une autre raison relève de ce que j'appellerai le mystère des relations interpersonnelles ou la sociologie des entourages. La force des liens entre personnes qui se respectent jouent un grand rôle. A dire vrai, le cardinal Gerlier n'a pas grande estime pour Mgr Duquaire, son secrétaire particulier, qu'il traite de *« bougre d'âne »*... Et, pourtant, Mgr Villot, succédant à Mgr Gerlier, garde son secrétaire particulier. Et Mgr Renard fait de même. Mgr Villot l'emmène même à Rome pour tenir sa maison de secrétaire d'Etat du Vatican! Force des habitudes, des liens contractés, d'un héritage que l'on veut conserver. Ces liens d'intimité personnelle jouent beaucoup dans le microcosme ecclésiastique.

» Mais lorsqu'un homme comme le philosophe Gabriel Marcel pose de vraies questions sur Touvier, ses défenseurs patentés dans l'Eglise ne se troublent guère. Ils sont prisonniers de ce qu'ils ont fait et finissent par se convaincre que la cause qu'ils défendent est juste. Que des gens qui ont souffert, comme déportés ou comme résistants, un Edmond Michelet ou un Dom Poisson, prieur de la Grande-Chartreuse, se reconnaissent le droit à défendre, voire à absoudre, un Touvier, qui viendra le leur reprocher? Mais qu'un homme comme Mgr Duquaire, qui lui n'a pas souffert, se fasse l'avocat acharné de l'amnistie d'un Touvier, c'est beaucoup plus difficile à comprendre et à admettre.

Propos recueillis par
**LAURENT GREILSAMER**
**et HENRI TINCQ**

(1) *Paul Touvier et l'Eglise*, Fayard, 415 p., 130 F.

## Dès 1944, une critique du Père de Lubac

*La Revue des Deux Mondes* publie, dans son numéro de février 1992, un document de 1944 du Père Henri de Lubac, théologien jésuite, devenu cardinal en 1983 et décédé le 4 septembre dernier. Retrouvé dans les archives de Jacques Maritain, à Kolbsheim (Bas-Rhin), ce texte met en cause l'attitude de l'épiscopat catholique pendant la guerre. Sa publication coïncide avec la sortie en librairie du rapport des historiens dirigé par René Rémond sur l'affaire Touvier.

Dans ce texte écrit en 1944, le Père Henri de Lubac, qui dans la Résistance avait participé aux *Cahiers de Témoignage chrétien*, analyse les raisons pour lesquelles la hiérarchie catholique avait choisi le camp de Vichy. La principale est le *« légitimisme »*. *« Les évêques ne sont ni des politiciens ni des arrivistes*, dit le Père de Lubac, *mais ils se laissent facilement entraîner à la remorque du pouvoir civil (...). D'où le principe monstrueux, accepté docilement par presque tous, de la soumission des actes épiscopaux à la censure de l'Etat »*.

Une conception frileuse de leur mission ne permet pas aux évêques d'être à la hauteur d'une telle situation de guerre et d'occupation. Le futur cardinal de Lubac dénonce *« le scandale de ces quatre années où l'Eglise a paru satisfaite, alors que la justice était partout violée, que les consciences étaient torturées, que le christianisme était bafoué »*.

L'un des principaux regrets du théologien, qui a écrit *Résistance chrétienne à l'antisémitisme*, porte sur la passivité de la hiérarchie française devant *« les traques de juifs et de communistes »*. *« Il est triste de constater*, écrit le jésuite, *qu'au lieu de rappeler les catholiques à l'esprit de l'Evangile, l'attitude de l'épiscopat français n'a fait quelquefois que les ancrer dans leurs sentiments charnels »*, à l'égard des juifs et des communistes.

Le motif en est sans doute la faiblesse intellectuelle de l'Eglise de France, incapable de faire front aux *« doctrines antichrétiennes de l'époque »*. *« Pour se renseigner sur la doctrine de l'Eglise au sujet de l'antisémitisme, tel évêque se confiait aux infâmes dissertations que lui adressait le commissariat aux affaires juives »*, écrit le Père de Lubac, pour qui *« l'indigence doctrinale explique que l'Eglise de France, officiellement, se soit tue en face du péril nazi (...). Sauf exceptions, ce silence est un fait trop réel. Il a eu des conséquences incalculables »*. Rejoignant presque mot pour mot les conclusions du rapport Rémond sur les liens de l'Eglise avec Touvier, le Père de Lubac dénonçait, dès 1944, la coupure entre la hiérarchie et le peuple, l'absence d'esprit critique du clergé, les lacunes de sa formation et de son ouverture aux problèmes du monde.

Autant de raisons qui ont pu expliquer, selon lui, que pour éliminer *« tel franc-maçon ou tel instituteur anticlérical »*, des évêques ont préféré être *« en bons termes avec les maîtres de l'heure »*, interdisant *« comme un péché l'audition de la radio anglaise, présidant les grandes conférences collaborationnistes et les banquets offerts par la milice ou la Phalange »*.

H. T.

## Doivent-ils avoir honte?

Suffit-il de se voir accorder la palme de la honte pour la mériter ? Beaucoup de gens voient dans l'affaire Touvier la « preuve » de la collusion de l'Eglise avec Vichy et sa politique de collaboration avec les nazis. Le pas est vite franchi et toute la pression médiatique y incite...

Et pourtant, rien n'est plus faux. Pour ceux qui en doutent, je conseille la lecture de *Vichy-Auschwitz*, l'excellent livre de Serge Klarsfeld (qui a souffert du nazisme dans sa chair et semble vraiment peu suspect de complaisance vis-à-vis de l'Eglise catholique), en particulier le chapitre VI intitulé « Le haut clergé et l'opinion publique contre Vichy ».

J'en cite juste un extrait (p. 165) qui en traduit bien la teneur : « *Le haut clergé ne s'est pas uniquement engagé avec des mots courageux, émouvants, dont la portée a d'ailleurs été subite et profonde. Il a su trouver aussi les actes qui ont démontré au pouvoir à Vichy qu'il avait dépassé toute mesure et que, face à lui, se dressait soudain réellement une résistance suscitée par la nature même de ses opérations anti-juives.* »

Documents et témoignages irréfutables à l'appui, ce livre démontre que l'Eglise catholique s'est engagée courageusement, et de la manière la plus nette qui soit, contre la barbarie anti-juive de Vichy. En dépit des hurlements des procureurs improvisés (et ignorants), l'essentiel est là : sur cette période, l'Eglise peut regarder en face sa mémoire. Celle-ci n'est sûrement pas sans taches, mais elle ne la déshonore pas, loin de là. Le pire est que les catholiques eux-mêmes, trop culpabilisés pour oser seulement se pencher sur leur histoire, l'ignorent et se taisent.

ANTOINE GILBERT
*Maisons-Laffitte*

## En leur âme et conscience

*Le Secours catholique a publié le communiqué suivant :*

La presse a fait largement écho au rapport de la commission René Rémond et à ses constats concernant le Secours catholique. Des précisions doivent être apportées : Mgr Rodhain, aumônier général des prisons et fondateur, secrétaire général puis président du Secours catholique, a accepté que le Père Duben, aumônier général adjoint des prisons, fasse parvenir à la famille Touvier une somme trimestrielle de 1 500 francs, portée ultérieurement à 2 000 francs, en provenance du Secours catholique. Au décès de Mgr Rodhain en 1977, ces versements n'ont pas été interrompus. Deux prêtres ont donc décidé seuls, en leur âme et conscience. Leurs successeurs ont assumé la poursuite de cet engagement. Le Secours catholique n'a jamais reçu d'argent des Chevaliers de Notre-Dame pour le retransmettre à la famille Touvier. Le Père Duben puis, après sa mort, sa secrétaire avaient accepté à titre personnel de servir d'intermédiaire avec la famille Touvier.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.



PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

# ÉTRANGER

## La visite d'Etat du président russe

**Avant de regagner Moscou, vendredi 7 février en début d'après-midi – fort d'un crédit de 3,5 milliards de francs, – le président russe s'est entretenu dans la matinée une seconde fois en tête à tête avec M. François Mitterrand. Les deux présidents ont aussi signé le traité entre la France et la Fédération de Russie et donné une conférence de presse au palais de l'Elysée.**

**La deuxième journée en France du président russe avait été particulièrement chargée en rencontres et en déclarations : discussion privée avec M. Giscard d'Estaing à la résidence du Grand Trianon ; entretien avec le chef de la diplomatie française, M. Dumas ; dépôt de gerbe à l'Arc de triomphe ; réception par M. Chirac à l'Hôtel de Ville de Paris ; déjeuner offert par Mme Cresson au Quai d'Orsay ; entretien avec le président de l'Assemblée nationale ; rencontre avec des hommes d'affaires et le président du CNPF, réception de la communauté russe de France ; entretien, puis, dîner, avec le président du Sénat au palais du Luxembourg. Chargée, la journée fut aussi fructueuse : la France a accordé, jeudi, 3,5 milliards de francs de crédits à la Russie, soit finalement 500 millions de plus qu'annoncé (2 milliards pour la fourniture de céréales et 1,5 milliard pour l'achat de biens industriels). Un accord de troc (pétrole russe contre aliments français) a aussi été conclu. C'était là une façon de répondre aux demandes en forme de cri d'alarme du président russe. *« Si les réformes échouent, alors je vous dis que je sens le souffle de ceux qui portent des chemises brunes et des chemises rouges »*, avait-il dramatiquement lancé à l'Hôtel de Ville.**

**Si la coopération économique a largement dominé cette seconde journée, les questions de sécurité ont aussi été évoquées, notamment lors de l'entretien entre MM. Eltsine et Dumas. Les deux hommes ont poursuivi leur dialogue sur la sécurité nucléaire, amorcé lors du voyage du ministre français des affaires étrangères à Moscou, selon un diplomate français.**

**Et M. Dumas a proposé, une nouvelle fois, à la Russie d'utiliser les technologies françaises pour détruire une partie du potentiel nucléaire russe, a précisé ce responsable du Quai d'Orsay cité par l'agence Itar-Tass, qui ne précise pas la réponse de M. Eltsine. Ce dernier a répété publiquement à Paris jeudi le *« souhait »* de Moscou. *« Nous espérons, lorsque le programme de réduction et d'élimination de l'armement nucléaire sera mis en œuvre en Russie, que la France à son tour s'abstiendra de procéder à l'augmentation de son armement nucléaire »*, a déclaré le président russe. Lors du dîner au Sénat, M. Eltsine a estimé que la Russie *« va entrer dans la Communauté européenne »*, qu'une *« page nouvelle* [était] *tournée dans les relations entre la République française, éprise de démocratie depuis longtemps, et la jeune démocratie de Russie »*.**

La rencontre avec Mme Cresson

## « Aide » ou « soutien » ?

Fierté nationale oblige, M. Boris Eltsine n'aime pas le mot *« aide »*. Il l'a dit tout de go à Mme Edith Cresson, qui le recevait à déjeuner jeudi 6 février sous les lambris du Quai d'Orsay. Le président russe préfère qu'on parle de « soutien » – terme moins compatissant – au processus de réformes en cours dans son pays.

*« La Russie est une grande puissance comme la France,* a-t-il rappelé en haussant la voix, qu'il a déjà robuste. *Elle a cent cinquante millions d'habitants, un potentiel immense et des richesses naturelles pour plusieurs centaines d'années. »* M. Eltsine va plus loin : ce *« soutien »*, assure-t-il, équivaut à un *« investissement »*.

### « Des instincts ont disparu »

En nous aidant, dit en substance Boris Eltsine aux patrons français, vous vous aiderez vous-mêmes, car la Russie *« représente un immense marché »*. Citant La Bruyère, M. Eltsine avait souligné la veille, lors du dîner au Grand Trianon : *« La générosité ne consiste pas tellement en ce qu'on donne, mais à ce qu'on donne quand il faut. »* Et le matin même, à l'Hôtel de Ville, il avait regretté que les milieux d'affaires français n'occupent pas d'ores et déjà en Russie *« la place qui devrait être la leur »*.

Mais M. Eltsine est un homme lucide. Il connaît mieux que quiconque les handicaps dont souffre son peuple en ces temps de passage à l'économie de marché. Il était presque émouvant à l'évocation du passé. *« Le système impérial s'est effondré, le système communiste aussi. La Russie est enfin libre de ses choix. Mais soixante-dix années ont effacé de la mémoire des Russes tout ce qui était lié à la propriété privée, à la liberté d'entreprise. Des instincts ont disparu. Cela représente l'obstacle le plus grand sur la voie des réformes. »*

Boris Eltsine compte – c'est le moins – sur *« le talent, le courage et l'esprit d'initiative »* du peuple russe, qui – il n'en doute pas – *« sortira de l'apathie, se réveillera, et saura ouvrir les yeux après cette longue hibernation »*, où son pays s'est plongé au moment où *« il se dirigeait vers la démocratie, vers la liberté »*. Sa petite phrase revient, quatre-vingts ans plus tard, à réhabiliter Stolypine, le premier ministre de Nicolas II, qui tenta de libéraliser le régime tsariste avant d'être assassiné, en 1911.

Avant de laisser la parole à son hôte, Mme Cresson lui avait rendu un vibrant hommage en saluant, à travers lui, *« le courage et la sagesse du peuple russe »*. *« Vous avez su parler à vos concitoyens le langage de la vérité »*. Côté « aide » ou « soutien », Boris Eltsine a exprimé sa satisfaction d'avoir obtenu l'argent qu'il espérait : *« J'ai entendu les réponses aux nombreuses questions que je me posais hier encore. »* Voilà qui était dit de manière fort délicate.

M. Eltsine obtint même une coquette « rallonge ». Etait-ce la chaleur de la conversation, le temps d'un rapide repas, entre Mme Cresson et son hôte ? Entre le toast apéritif et le café, l'enveloppe du crédit céréalier offerte par le premier ministre gonfla de 500 millions de francs. Ce fut un déjeuner où le président russe ne perdit pas son temps.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

A l'Hôtel de Ville

## « Si les réformes échouent... »

Deux cents ans après l'agonie en ces lieux de Robespierre, cent quarante-quatre ans après la révolution de 1848 où, ici même, le drapeau rouge voulut effacer l'emblème tricolore, cent vingt ans après la Commune et deux ans et demi après la venue de Mikhaïl Gorbatchev, Boris Eltsine, l'ex-membre du Parti communiste de l'Union soviétique et président de la Fédération de Russie, se présentait à son tour, jeudi 6 février *(nos dernières éditions du 7 février)*, sous les lambris dorés de l'hôtel de Ville de Paris, pavoisé aux couleurs du nouvel Etat : blanc, bleu, rouge.

Pour celui qui a été, en son temps, un des héritiers de ces journées tragiques des siècles passés, tout cela est de l'histoire ancienne. D'un sourire et d'une poignée de main chaleureuse au maire de Paris, il balaie ces souvenirs qui n'ont plus cours. Il prendra soin, cependant, de saluer, au cours de son allocution, *« cet édifice historique qui a connu beaucoup d'événements et de bouleversements qui ont touché la France et l'humanité »*.

M. Jacques Chirac présente à Boris Eltsine les élus parisiens alignés en rang d'oignons sous les immenses tapisseries du salon d'honneur relatant le transfert des corps de saint Gervais et de saint Protais. M. Henri Malberg, le président du groupe communiste à l'Hôtel de Ville, est présent. Avant de prendre sa place parmi ses *« chers collègues »*, il nous déclare mi-figue, mi-raisin : *« J'ai beaucoup d'inquiétude pour l'avenir des peuples de l'ancienne Union soviétique, et j'espère qu'ils trouveront le chemin du progrès social et de la démocratie. »*




De nombreux Parisiens étaient massés dans la grande salle des fêtes de la mairie de Paris pour découvrir celui que, selon M. Chirac, *« les Russes se sont donné, librement et démocratiquement, le 12 juin 1991, pour président »*. Au cours de son discours, le maire de la capitale a affirmé : *« Le développement et la prospérité de l'ex-Union soviétique sont non seulement une exigence morale, mais aussi une exigence pour la stabilité de l'Europe. »*

### « Le souffle des chemises noires ou rouges »

Saisissant la balle au bond, Boris Eltsine s'est lancé, une fois n'est pas coutume lors d'une réception d'un chef d'Etat à l'Hôtel de Ville, dans un long discours économique et politique. Après avoir rappelé que son pays était désormais *« libre et démocratique »*, et dénoncé l'*« héritage »* reçu, le président de la nouvelle fédération déclare : *« Les réformes engagées sont la dernière chance historique pour permettre à la Russie d'entrer définitivement dans la grande famille des Etats démocratiques. »*

Inquiet, il précise : *« Le succès des réformes dépendra de l'attitude économique qu'auront à son égard ses partenaires étrangers. »* Il met alors en garde ses auditeurs : *« Si les réformes échouent en Russie, un dictateur viendra. »* Et le nouveau maître du Kremlin invite, avec force, les hommes d'affaires français à investir – très vite – du côté de l'Oural. Car, déjà, l'homme sait être lyrique, *« il sent sur sa nuque le souffle de ceux qui portent des chemises noires ou rouges »*.

Il doit tenir jusqu'au printemps : *« février, mars, avril »*, martèle-t-il. Bref, trois mois, c'est si court et si long. Charmeur et pathétique, parfois policé, parfois rugueux, avec des airs de colosse apprivoisé, tel est apparu Boris Eltsine à l'Hôtel de Ville. Mais quand l'ancien apparatchik a remercié le peuple de Paris d'avoir accueilli, en 1917, les Russes qui fuyaient la révolution d'Octobre, peut-être en a-t-il trop fait. Sans doute l'émotion d'être reçu dans la capitale en chef d'Etat !

JEAN PERRIN

3,5 milliards de francs

## M. Eltsine a récupéré l'essentiel des crédits destinés à l'ex-URSS

Est-ce le frisson causé par la petite phrase de Boris Eltsine (*« si la réforme échoue, un dictateur viendra »*), est-ce l'obtention par la France d'un *« bon compromis »*, selon l'expression d'un proche du ministre de l'économie, M. Bérégovoy, à propos des garanties financières fournies par les Russes ; est-ce tout simplement l'habileté diplomatique de M. Eltsine et de ses collaborateurs qui leur a permis d'obtenir le maximum espéré ?

Toujours est-il qu'à l'issue de sa deuxième journée à Paris le président de la Fédération de Russie a récupéré l'essentiel des crédits anciennement destinés à l'ex-URSS et restés sans affectation depuis l'éclatement de l'Union, soit un total de 3,5 milliards de francs. *« L'accord que nous venons de signer ce jour prévoit une ligne de crédits de 2 milliards de francs pour la fourniture de céréales et confirme les 200 millions de francs déjà prêtés pour l'achat de viande* (bovine), déclarait ainsi jeudi 6 février M. Bérégovoy. *Il prévoit également une ligne de crédits de 1,5 milliard pour la fourniture de biens industriels qui pourront inclure des fournitures d'acier ou de produits chimiques à la demande de la Russie. »*

Paris a en outre confirmé une aide déjà annoncée par le passé mais jamais débloquée de 120 millions de francs pour l'assistance technique (en particulier des opérations de restructuration). La France a aussi assuré la Russie de son soutien dans sa demande d'adhésion rapide aux institutions de Bretton-Woods, à savoir la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

### Des garanties acceptables

Dès que Moscou se sera entendu avec ce dernier sur un programme d'assainissement financier et de redressement économique, Paris appuiera l'idée d'un fonds de stabilisation du rouble destiné à garantir sa convertibilité. Il s'agira d'adosser la monnaie russe à une masse d'argent occidental pour gagner la confiance des opérateurs internationaux à l'égard d'un instrument de paiement jusqu'ici peu attrayant, voire décourageant...

En contrepartie de ce nouvel effort français, la Russie a donné un certain nombre d'assurances dont la solidité reste à éprouver. D'abord, M. Eltsine s'est engagé à mettre en œuvre l'accord de troc (produits alimentaires contre pétrole et gaz) conclu à l'automne dernier entre Paris et Moscou, et demeuré depuis lettre morte, la partie russe peinant à honorer ses engagements énergétiques. Cette opération, d'un montant de 1,6 milliard de francs, devrait se concrétiser avant la fin de février.

Surtout, M. Eltsine a accepté de donner à la France des conditions de garantie jugées acceptables par Paris, *dont le montage s'apparente aux traditionnelles poupées russes.* Paris avait dès le début souhaité une garantie directe du gouvernement de M. Eltsine, ce que celui-ci refusait. Au bout du compte, c'est la VTB, banque russe du commerce extérieur, qui garantira les opérations engagées, tandis que le gouvernement garantira lui-même les actions de la VTB, opération par opération.

Ainsi, chaque décision de la VTB portant sur l'application des accords de crédit français sera nécessairement contresignée par le gouvernement lui-même. Quant aux taux d'intérêt et aux délais de remboursement, ils feront l'objet de discussions complémentaires. Il n'est pas question que la Russie obtienne des conditions meilleures que celles prévues par les règles générales de l'OCDE en matière de crédit.

Alors que la Russie de M. Eltsine représentait quelque 60 % de l'ex-URSS, elle aura ainsi obtenu à Paris *la quasi-totalité* des aides destinées initialement à l'Union, le crédit céréalier étant même entièrement reconduit. Devant les responsables du patronat français, le président russe a incité les entrepreneurs tricolores à investir davantage dans son pays, où les Italiens se sont montrés moins timorés... Il reste qu'avec une dette totale de l'ordre de 80 milliards de dollars (450 milliards de francs), l'ancienne URSS ne laisse pas d'inquiéter. *« Nous paierons la dette, c'est là notre meilleure garantie pour donner confiance aux investisseurs étrangers »*, a affirmé M. Eltsine. Au même moment, son ministre de l'économie, M. Egor Gaïdar, envisageait de solliciter un nouveau sursis dans le remboursement des intérêts de la dette soviétique, les autres Républiques n'ayant *« pas payé un seul dollar »*.

ÉRIC FOTTORINO

La conférence de presse de MM. Eltsine et Mitterrand

## « Renouer le fil d'une longue et grande histoire »

M. Boris Eltsine devait quitter Paris vendredi 7 février en début d'après-midi. Au cours d'une conférence de presse conjointe avec M. Mitterrand au palais de l'Elysée, le président russe a fait le bilan d'une visite *« très dense, très utile »*.

M. Mitterrand a souligné que cette visite donnait *« un tour nouveau aux relations de la France avec la Russie, ce qui renoue le fil d'une longue et grande histoire »*, notant en particulier que c'est la *« première rencontre de la Russie et de la France »* à ce niveau. M. Eltsine a résumé sa visite en constatant que des *« questions »* nombreuses étaient posées mais qu'elles étaient *« pratiquement toutes réglées »*.

Les deux présidents ont aussi beaucoup *« débattu des problèmes militaires touchant au désarmement nucléaire »*, a indiqué M. Mitterrand : *« Nous avons en effet parlé de ce que la France pourrait accomplir pour aider la Russie au démantèlement des forces* [nucléaires stratégiques]. *Et, de ce point de vue, les experts français pourront prendre part à ce travail, qui risque d'être long »*.

Répondant aux demandes de *« réduction »* faites par M. Eltsine, M. Mitterrand a déclaré : *« Nous nous associerons à votre mouvement de réduction. »* Mais il a ajouté qu'il attentait un *« signal »*. *« Ce qui a été accompli par la Russie permet à la France de modérer ses programmes* [nucléaires]. *Quant à la négociation, nous attendons de constater dans les faits les réductions des autres pays »*, a-t-il conclu.

MM. Mitterrand et Eltsine ont d'autre part signé le *« traité entre la France et la Russie »*, qui marque *« à la fois la continuité des relations franco-russes et son caractère novateur »* et se substitue au traité franco-soviétique signé le 29 octobre 1990.

La France prend acte du fait que la Fédération de Russie est le continuateur de l'URSS. Paris et Moscou s'engagent à *« agir de concert pour la défense des droits de l'homme »*, *« conviennent également d'élargir et d'approfondir les consultations entre leurs deux gouvernements »* et *« coopèrent entre eux et d'autres Etats intéressés en vue de la conclusion d'un Traité de sécurité européenne*. Il a été convenu enfin que les deux présidents se rencontreraient au moins une fois par an. M. Eltsine a précisé : *« Je serai heureux d'accueillir M. Mitterrand sur le sol russe. »*

### L'indifférence des Parisiens

C'était... presque parfait. L'étendard tricolore, immense, sous la voûte de l'Arc de triomphe ; les uniformes à fourragère pour quadriller la place ; plusieurs alignements d'officiers, bien sûr des généraux ; la garde républicaine et sa musique, une haie de motards, un cortège de voitures, et puis la limousine, trois limousines en fait, sous les drapeaux russes et français entrelacés le long des Champs-Elysées.

Il y avait la télé, les photographes, des dizaines de talkies-walkies, des centaines de micros, y compris sur chaque moto. Le gris du ciel était bleuté, et répandait une jolie luminosité. La température, glaciale à Moscou, était des plus clémentes. C'était, donc, presque parfait... A un détail près : l'indifférence royale du peuple parisien. Un désintéressement qui confinait à la froideur, peut-être même au dédain. Un de ces états que redoutent entre tout ceux qui aiment briller, font profession de plaire. Un sentiment que Boris l'impétueux, sacré star et tzar par l'ensemble des médias, ne peut que détester, lui qui aime le contact, les poignées de main, la foule. Il avait voulu les honneurs et le faste. On lui fit le grand jeu, la République sait faire. Il manquait la chaleur, les regards, les bravos. Les Parisiens ne se sont pas déplacés, et quand il s'en *trouvait derrière les barrières de* protection, l'ambiance était glaciale. Le cœur n'y était pas. Penché vers la vitre, le sourire euphorique, Boris Eltsine saluait avec énergie. On ne lui répondait pas. Peut-être conserve-t-il encore trop de mystère pour susciter l'adhésion...

ANNICK COJEAN

La réception en l'honneur des Russes de France

### « Merci à vous... »

Lors de la réception donnée, jeudi 6 février en fin d'après-midi, en l'honneur des Russes de France, M. Boris Eltsine a lancé une opération *de séduction, réussie à en* croire les applaudissements de la salle.

A la résidence de l'ambassadeur de Russie à Paris, M. Eltsine s'est d'abord excusé auprès des survivants et des descendants de l'émigration russe – dont l'héritier du trône de Russie – pour *« la façon dont on vous a traités sous le communisme »*. Puis ce fut les promesses. Il a déclaré à *« l'élite morale et intellectuelle du pays qui était partie »* que le Parlement allait prochainement examiner une loi autorisant les Russes de l'étranger à avoir la double nationalité. *« Merci à vous d'avoir conservé la culture et la langue russes. »*, a ajouté le président russe. Il s'est ensuite entretenu séparément avec le prince Vladimir Kirilovitch Romanov. L'héritier du trône, âgé de soixante-quatorze ans, a assuré M. Eltsine de son soutien. *« J'ai émis l'idée qu'une personne complètement neutre, le chef d'une famille royale, pourrait avoir un rôle à jouer »*, a raconté le grand duc Vladimir Kirilovitch, qui a vécu toute sa vie en exil. *« Enthousiaste »*, le maréchal Chapochnikov, commandant en chef des forces armées de la Communauté des Etats indépendants, a, lui, rencontré l'actrice Marina Vlady.

# AFRIQUE

ALGÉRIE : après les violents affrontements de Batna

## Le gouvernement craignait de nouveaux troubles à l'occasion de la prière du vendredi

Les affrontements de Batna, à 430 kilomètres au sud-est d'Alger, entre forces de l'ordre et manifestants islamistes se sont transformés en un « *effroyable carnage* » contre la population civile, a affirmé le Front islamique du salut (FIS), dans un communiqué publié dans la soirée de jeudi 6 février. Le FIS avait annoncé plus tôt un bilan de « *plus de vingt morts* » alors que, de source officielle, on faisait état de douze morts et de soixante-six blessés, dont un grand nombre dans un « *état critique* ».

Dans son journal du soir, la télévision algérienne a montré des images de Batna, soulignant l'usage par les manifestants de bombes artisanales (coktails Molotov) et de pierres lancées avec des frondes. Elle a indiqué que la « *situation tendait au calme* » après trois jours de troubles qui ont pris parfois l'allure d'une guérilla urbaine. Les incidents avaient commencé par des heurts autour du tribunal de Batna, à l'occasion de la présentation au parquet d'imams islamistes accusés d'avoir prononcé des prêches politiques dans les mosquées.

Pour sa part, l'agence de presse officielle APS a mentionné des actes de « *pillage* » en affirmant que les forces de l'ordre « *contrôlaient la situation* » dans la soirée de jeudi et que la « *fréquence des tirs de sommation* » de l'armée avait « *nettement regressé* ». Citant des « *sources sûres* », l'APS a signalé que les balles retirées du corps de certains blessés ne proviennent pas des armes utilisées par l'armée algérienne mais sans doute d'armes employées par les manifestants.

Plus tôt dans la journée de jeudi, le FIS avait de nouveau déclaré que la « *seule solution à la crise politique* » résidait dans « *la poursuite du processus électoral* », interrompu par l'annulation du second tour des législatives qui aurait dû avoir lieu le 26 décembre dernier. « *Nous rappelons à ceux qui se complaisent dans la politique du gros bâton*, disait un communiqué, *que le peuple algérien n'oubliera pas ceux qui ont participé au crime barbare, notamment dans les Aurès* » (Batna).

De son côté, sur le même ton déterminé que le FIS, le ministère de l'intérieur a réaffirmé, à la veille de la grande prière du vendredi, qu'il « *luttera résolument (...) afin que l'ordre public soit préservé* ». Il a fait état à ce propos d'« *informations* » selon lesquelles « *des troubles à l'ordre public* » seraient en préparation à Alger et dans d'autres villes. Il a ajouté : « *l'occasion serait l'exploitation de la prière du vendredi pour entraîner les fidèles et des enfants dans des marches destinées à provoquer le service d'ordre et à défier l'autorité de l'Etat allant parfois jusqu'à l'utilisation d'armes à feu.* » – (*AFP.*)

Portée disparue

## Une équipe de Médecins du Monde a été recueillie par les rebelles djiboutiens

Les membres de l'organisation humanitaire Médecins du Monde (MDM), partis le 19 janvier de Djibouti pour la Somalie et disparus en mer, ont dérivé pendant treize jours à bord d'un canot de sauvetage, a raconté le « logisticien » de l'équipe, M. Dominique Guillemard, jeudi 6 février à Taez, au Yemen.

« *Nous n'avons été ni prisonniers ni retenus par quiconque* », a indiqué M. Guillemard, sans expliquer pourquoi ses compagnons n'avaient pas rejoint le Yemen avec lui. Il a affirmé que les deux autres membres de l'organisation, les cinq membres d'équipage et un jeune somalien qui les accompagnait, étaient sains et saufs après avoir été recueillis en territoire djiboutien par la guérilla antigouvernementale, selon le logisticien.

« *Nous avons coulé quatorze heures après notre départ de Djibouti*, a-t-il précisé, *nous avons dérivé pendant treize jours et treize nuits et atterri sur la côte entre Obock et Tadjourah* », où les rebelles du Front pour la restauration et l'unité de la démocratie (FRUD, opposition armée djiboutienne), ont pris les rescapés en charge. – (*AFP.*)

□ **ZAÏRE : plus de deux mille réfugiés en Ouganda.** – Au moins deux mille Zaïrois se sont réfugiés en Ouganda au cours des deux dernières semaines pour fuir la « *brutalité militaire* », ont déclaré, jeudi 6 février, des responsables ougandais. Selon les réfugiés, les soldats zaïrois violent les femmes et volent la population. Le représentant en Ouganda du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), a confirmé cet afflux de Zaïrois et annoncé l'envoi d'une équipe à la frontière pour évaluer la situation.

□ **GUINÉE : important remaniement ministériel.** – Le président guinéen, le général Lansana Conté, a procédé jeudi 6 février à un profond remaniement du gouvernement. Tous les « *Guinéens de l'extérieur* », revenus d'exil en 1984, de nombreux proches du chef de l'État, et neuf militaires – sur treize – ont été limogés. Le lieutenant-colonel Abdourahmane Diallo garde le ministère de la défense mais perd celui de la sécurité, qui incombe à M. René Alseny Gomez, ancien secrétaire général de la présidence devenu ministre de l'intérieur et de la sécurité. – (*AFP.*)

□ **TCHAD : quinze prisonniers politiques encore détenus, selon la Ligue des droits de l'homme.** – Les mesures de clémence prises par le régime, le 25 janvier, n'ont pas touché tous les prisonniers arrêtés à la suite des troubles du 13 octobre 1991 et du 8 janvier dernier, a indiqué, jeudi 6 février, la Ligue tchadienne des droits de l'homme, selon laquelle la police politique détient encore quinze personnes. D'autre part, dans un communiqué publié jeudi à Lagos, le lieutenant-colonel Kafine Chadallah, récemment entré en dissidence, a appelé Amnesty International à enquêter sur la « disparition » de vingt-neuf officiers arrêtés en octobre.





# PROCHE-ORIENT

Les tractations sur les garanties bancaires demandées par Jérusalem

## Washington exige d'Israël l'arrêt des implantations dans les territoires occupés

**Le secrétaire d'Etat, M. James Baker, a souligné les réticences américaines avant de poursuivre, vendredi 7 février, avec l'ambassadeur d'Israël à Washington, M. Zalman Shoval, l'épineuse tractation sur la garantie que l'Etat hébreu veut obtenir des Etats-Unis avant de contracter 10 milliards de dollars d'emprunts bancaires pour l'installation des immigrants juifs soviétiques.**

WASHINGTON

*de notre correspondant*

La petite phrase de M. Baker a sonné comme un avertissement. Témoignant devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, jeudi, il a exposé sa « *philosophie* » en quelques lignes : le gouvernement américain donne déjà beaucoup à Israël – de 3 à 4 milliards de dollars par an – et si celui-ci veut une aide supplémentaire, il ne doit pas demander aux Etats-Unis de la dispenser « *à des conditions qui contreviennent à leur politique* ». Décodé, le message veut dire que le gouvernement israélien ne peut pas avoir à la fois la colonisation dans les territoires occupés de Cisjordanie et Gaza – que Washington considère comme un « *obstacle à la paix* » – et l'aide des Etats-Unis pour intégrer les nouveaux immigrants. C'est l'un ou l'autre, et c'est un choix qui pourrait bien être au cœur de la campagne électorale en Israël.

M. Baker dira donc à M. Shoval qu'il veut un arrêt des implantations israéliennes dans les territoires et l'assurance que l'aide nouvelle ne contribuera en rien à la colonisation . La requête israélienne date de septembre dernier et a pour objet de permettre au gouvernement de M. Itzhak Shamir d'obtenir de meilleures conditions d'emprunt.

### *« Un revers cinglant »*

Si l'on en croit le correspondant diplomatique du *New York Times*, l'administration proposerait à Israël un dispositif en trois parties : 1) le gouvernement américain veut bien fermer les yeux sur les chantiers en cours dans les territoires : quelque 9 000 logements ; 2) une fois ceux-ci achevés, les Etats-Unis exigent un arrêt complet des implantations en Cisjordanie et à Gaza – « *si Israël ne respecte pas cette condition*, aurait dit M. Baker à M. Shoval, selon le journal, *cela signifiera la suspension de la garantie américaine* » qui devrait être accordée par tranche de deux milliards de dollars pendant cinq ans ; 3) pour empêcher que l'argent des dits emprunts serve au renforcement de la colonisation (avec la construction de routes, par exemple), la garantie américaine sera chaque année amputée du budget que le gouvernement israélien consacre aux territoires. Autrement dit, l'aide américaine ne doit pas permettre à l'Etat hébreu de détourner d'autres fonds vers la colonisation.

La négociation n'est pas finie et pourrait encore durer plusieurs mois. Sur cette question, le président George Bush, selon tous les sondages, est très largement soutenu par une opinion américaine résolument opposée aux implantations . Plusieurs des candidats démocrates à l'élection présidentielle ont timidement critiqué le président et réclamé que l'aide américaine soit accordée sans condition. Peine perdue, le « *lobby* » israélien – au Congrès et ailleurs – sait que la cause est impopulaire ; il ne s'est pas mobilisé et n'a pas cherché à défier le président. Cela relativise singulièrement la prétendue puissance de ce « *lobby* », qui, à vrai dire, a rarement intimidé M. Bush. Et le *Wall Street Journal* commentait la semaine dernière : « *Cette situation marque un revers cinglant pour Israël ; jamais un président américain n'avait encore attaché de conditions à l'octroi de l'aide des Etats-Unis à Israël* » .

C'est qu'il y va, pour MM. Bush et Baker, de la poursuite des négociations de paix amorcées en novembre dernier à Madrid : les Palestiniens peuvent difficilement continuer à y participer si Israël décide du statut des territoires non pas à la table de négociation mais en créant des faits accomplis sur le terrain. En principe, a indiqué M. Baker, les pourparlers bilatéraux entre l'Etat hébreu, ses voisins arabes et les Palestiniens, suspendus en janvier, devraient reprendre fin février .

ALAIN FRACHON

# ASIE

Après la normalisation des relations entre Hanoï et Pékin

## La réconciliation entre le Vietnam et la Thaïlande est bien engagée

**Tout en normalisant ses relations avec la Chine, le Vietnam a entrepris, ces derniers mois, de se réconcilier avec la Thaïlande. Ce rapprochement entre les deux frères-ennemis du Sud-Est asiatique commence à porter ses fruits.**

BANGKOK

*de notre correspondant*

Entre Bangkok et Hanoï, une profonde méfiance l'emportait il y a encore quelques mois. En septembre, alors même que le ministre thaïlandais des affaires étrangères se trouvait dans la capitale vietnamienne, l'homme fort de Bangkok, le général Suchinda Krapayoon, avait déclaré que le Vietnam demeurait une « *menace potentielle* » pour le royaume. Le mois suivant, à la veille de la réception à Bangkok de M. Vo Van Kiet, premier ministre vietnamien, le commandant suprême des forces armées thaïlandaises était revenu à la charge en accusant l'ambassade du Vietnam à Bangkok de contacts non autorisés avec les quelques dizaines de milliers de Vietnamiens établis depuis des décennies dans le nord-est du pays.

Depuis, les relations se sont nettement améliorées. Le général s'est rendu au Vietnam. S'il n'a pas pu, comme il le souhaitait, visiter la base aéronavale de Cam-Ranh, où des Russes sont encore présents, le général Le Duc Anh, numéro deux du PC vietnamien, lui a dit qu'il pouvait revenir « *quand il le voudrait* » et qu'il pourrait alors se rendre « *où il le voudrait* ».

Le général Suchinda a, de son côté, proposé que des officiers vietnamiens inspectent les régions où le Vietnam soupçonne Bangkok d'abriter des opposants vietnamiens. Il a également proposé que des observateurs de Hanoï assistent aux manœuvres de l'armée thaïlandaise, y compris à celles menées une fois par an en compagnie d'éléments militaires américains. Dix jours plus tard, le premier ministre thaïlandais a rendu la politesse à M. Kiet, et cette visite de M. Anand Panyarachun a été qualifiée de « *succès* » par les deux parties.

La Thaïlande a accordé un crédit de 5,8 millions de dollars au Vietnam. Dans le domaine de la coopération, un nouveau protocole remplace celui de 1978, antérieur à l'intervention vietnamienne au Cambodge. Le gouvernement thaïlandais va ouvrir un consulat à Ho-Chi-Minh-Ville et celui du Vietnam à Rayong, dans le Sud thaïlandais, avec la possibilité de le transférer plus tard dans le Nord-Est. Deux banques thaïlandaises – la Bangkok Bank et la Thaï Military Bank – figurent parmi les sept premières banques étrangères qui devraient être autorisées à opérer au Vietnam (1).

### *Deux régimes aux antipodes*

Depuis, la première s'est déclarée prête à participer à un montage financier pour rembourser la dette du Vietnam à l'égard du FMI. Les deux pays se sont entendus, en outre, pour mettre un terme à de graves querelles de pêches. En revanche, Hanoï a refusé de signer des accords concernant l'exploitation conjointe de ses eaux territoriales, faisant valoir que sa flotte n'avait pas la capacité de concurrencer celle de la Thaïlande, nettement mieux équipée. Bangkok et Hanoï, deux exportateurs de riz parmi les trois premiers, ont enfin signé un mémorandum sur le commerce de cette denrée.

Tout n'est certes pas réglé entre deux régimes politiques aux antipodes. Le premier ministre thaïlandais s'est, cependant, prononcé pour une levée de l'embargo américain contre le Vietnam. Il est également significatif que le Cambodge ne soit plus l'objet d'un contentieux et, surtout, que les deux armées envisagent d'échanger du matériel militaire à des « *tarifs amicaux* ». Les Thaïlandais sont désireux de se procurer des pièces de rechange, notamment pour leur aviation, parmi les stocks américains récupérés en 1975 par les Vietnamiens. Ces derniers sont intéressés par le matériel chinois acquis, voilà quelques années, par Bangkok.

On en oublierait presque que Bangkok avait dépêché une division au Vietnam, lors de l'intervention américaine, et que la Thaïlande, après les avoir appuyés, continue d'entretenir d'étroites relations avec les Khmers rouges, principaux adversaires du régime installé par le Vietnam à Phnom-Penh en 1979.

JEAN-CLAUDE POMONTI

(1) Les autres sont l'Australia & New Zealand Banking Group et quatre banques françaises : (Indosuez, Crédit lyonnais, BNP et Banque française du commerce extérieur).

# EUROPE

**YOUGOSLAVIE : à la demande de l'Allemagne**

## La Croatie a accepté « inconditionnellement » le plan de paix de l'ONU

**Le président croate, M. Franjo Tudjman, a accepté « inconditionnellement » le plan de paix des Nations unies, mais l'accord de l'un des leaders serbes de Croatie n'étant toujours pas acquis, le Conseil de sécurité a décidé, jeudi 6 février, de ne pas déployer, pour le moment, de « Casques bleus » en Yougoslavie.**

NEW-YORK

*Nations unies (correspondance)*

Il ne reste plus qu'un obstacle au déploiement de dix mille « casques bleus » dans l'ex-fédération yougoslave : l'opposition de M. Milan Babic, le dirigeant de la Krajina (enclave serbe du sud-ouest de la Croatie), à la mise en œuvre du plan de paix des Nations unies. Souhaitant le déploiement, *« incessamment »*, des forces de l'ONU, les responsables de la Serbie auraient informé, mercredi soir, M. Cyrus Vance, émissaire de l'ONU pour la Yougoslavie, de leur volonté de *« lever à tout prix ce dernier obstacle avant le début de la semaine prochaine »*. Un autre obstacle, à savoir les objections du gouvernement croate, a été surmonté grâce aux efforts du ministre allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher.

L'acceptation *« inconditionnelle »* du plan des Nations unies par le président croate a été annoncé jeudi par M. Vance, qui a remercié M. Genscher pour son *« intervention constructive »* en faveur de la mise en œuvre de ce plan. Dans une lettre adressée à M. Tudjman, mardi soir, le ministre allemand avait *« conseillé fortement »* au dirigeant croate d'écrire *« aujourd'hui »* une lettre à M. Vance en annonçant *« une acceptation inconditionnelle »* du plan de paix. Dans cette lettre, que nous avons pu consulter, M. Genscher ajoute : *« Etant donné la position de M. Babic, il est important que la Croatie tienne ses promesses. »*

Malgré l'adoption de ce plan par la Croatie, le Conseil de sécurité a décidé d'approuver le rapport du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, basé sur les recommandations de son adjoint, M. Marrack Goulding. Préparé avant l'acceptation de la Croatie, le rapport concluait que *« des obstacles majeurs s'opposent à ce que le Conseil déploie les forces de maintien de la paix en Yougoslavie »*. Il recommande, pour l'instant, l'augmentation à soixante-quinze – soit vingt-cinq de plus qu'actuellement – du nombre des officiers de liaison déployés sur le terrain depuis janvier. Certains membres du Conseil – la France, la Belgique, l'Autriche, la Russie et la Hongrie – se sont toutefois déclarés *« déçus »* par la décision de ne pas déployer de « casques bleus », *« même partiellement »*, car, pour ces pays, *« le temps ne travaille pas en faveur de la paix »*. Selon des sources diplomatiques, les Etats-Unis ainsi que la Grande-Bretagne sont *« beaucoup plus prudents »*.

**AFSANÉ BASSIR-POUR**

**En Bosnie-Herzégovine**

## Lord Carrington organise une conférence sur l'avenir de la République

BELGRADE

*de notre correspondante*

Une conférence sur la Bosnie-Herzégovine, à laquelle participeront les dirigeants des trois partis au pouvoir ainsi que l'opposition parlementaire, doit s'ouvrir dans le courant de la semaine prochaine et sera supervisée par les médiateurs européens. Ainsi en ont convenu les leaders musulmans, serbes et croates de Bosnie-Herzégovine à l'issue d'entretiens menés, jeudi 6 février, à Sarajevo par le président de la Conférence pour la paix en Yougoslavie, Lord Carrington. En préconisant le dialogue, le médiateur européen espère que les dirigeants des trois communautés, divisées sur la question de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, parviendront à un compromis politique et régleront ainsi une crise qui menace chaque jour de dégénérer en guerre civile.

*« Nous avons proposé une sorte de mini-conférence de paix pour discuter de l'indépendance et de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et trouver une formule qui convienne à tous »*, a déclaré Lord Carrington en soulignant qu'il était important que le dialogue soit entamé avant le référendum. Les 29 février et 1er mars, les électeurs de Bosnie devront en effet se prononcer pour ou contre une République souveraine et indépendante. Cependant, cette consultation est remise en cause par les Serbes, qui ont annoncé son boycottage. Ces derniers s'opposent fermement à l'indépendance de la Bosnie et réclament leur rattachement à la Serbie en proposant une division des territoires sur une base ethnique. Le président bosniaque Alija Izetbegovic, Musulman et fervent partisan de l'indépendance de sa République, a tenu à préciser devant Lord Carrington que *« la nouvelle Constitution après l'indépendance garantira la pleine égalité des trois peuples constitutifs »*, répondant ainsi aux inquiétudes des Serbes et d'une partie des Croates qui craignent de devenir des minorités nationales dans une Bosnie indépendante où les musulmans dominent (44 % de la population). M. Izetbegovic a par ailleurs demandé au médiateur européen que le référendum soit supervisé par des observateurs internationaux.

Avant de quitter Sarajevo, Lord Carrington a rencontré le président macédonien, M. Kiro Gligorov. La Macédoine, qui a demandé, en vain, à être reconnue par la CEE – seules, jusqu'à présent, la Bulgarie et la Turquie ont reconnu Skopje –, estime que la crise yougoslave pourrait être réglée par *« la reconnaissance de toutes les Républiques de l'ex-Fédération yougoslave qui le désirent, ce qui permettrait ensuite de négocier une nouvelle coopération »*, a précisé M. Gligorov. Lors de cette rencontre, le président macédonien a fait part au médiateur européen des difficultés résultant du retrait de l'armée yougoslave de la Macédoine.

**FLORENCE HARTMANN**

## *Nouvelle épreuve de force entre les autorités macédoniennes et l'armée fédérale*

BELGRADE

*de notre correspondante*

Les autorités de Macédoine et l'armée yougoslave se sont engagées, mercredi 5 février, dans une nouvelle épreuve de force. La police macédonienne, après qu'un décret eut interdit aux convois militaires de circuler sans autorisation, a installé des postes de contrôle aux abords des casernes fédérales ainsi que sur les routes menant hors de la République. L'un des convois interceptés par la police locale a dû menacer d'ouvrir le feu pour forcer le passage.

Cette décision vise à contrôler le retrait de l'armée yougoslave de Macédoine, les autorités de Skopje accusant les militaires d'emporter avec eux des équipements qu'elles estiment leur revenir, parmi lesquels du matériel médical, des réserves de nourriture et de médicaments ainsi que les instruments de contrôle aérien de l'aéroport de la capitale.

Le président de Macédoine, M. Kiro Gligorov, a indiqué qu'il entendait parvenir à un accord avec les autorités militaires pour *« éviter le pire »* et faciliter le retrait de l'armée yougoslave. Il estime, en outre, que les mesures de contrôle qu'il a adoptées devraient calmer les esprits alors que la population se sent *« pillée »* par une *« armée d'occupation »*. Pour l'heure, de nombreuses casernes, postes frontières et autres bâtiments ont déjà été abandonnés et l'on estime que le retrait de l'armée de cette République de l'ex-Fédération yougoslave devrait s'achever vers la mi-février.

**F. H.**

**ALLEMAGNE : ministre-président du Land de Brandebourg**

## M. Manfred Stolpe est mis en cause à son tour pour les contacts qu'il entretenait avec la Stasi

**Une commission d'enquête parlementaire a été nommée par le Parlement du Land de Brandebourg pour faire la lumière sur la nature des contacts que le ministre-président régional, M. Manfred Stolpe (social-démocrate), a entretenus avec le régime communiste de l'ex-RDA, alors qu'il était l'un des membres influents de l'Eglise évangélique. L'ouverture de son dossier, au siège du commissariat chargé des archives de la Stasi à Berlin, n'a confirmé aucun des soupçons sur d'éventuelles relations coupables avec l'ex-sécurité d'État. La polémique autour de M. Stolpe a relancé le débat sur le rôle joué dans l'ex-RDA par l'Eglise protestante, dont plusieurs autres dirigeants ont été mis en cause.**

BERLIN

*de notre correspondant*

En prenant la décision d'ouvrir les archives de la Stasi à tous ceux qui en ont été les victimes, les responsables politiques allemands n'ignoraient pas les risques encourus. Les révélations distillées au compte-gouttes par les anciens agents de la Stasi ou par tous ceux qui avaient réussi à récupérer des dossiers compromettants commençaient à pourrir sérieusement le climat politique et n'ont pas vraiment laissé de choix. Les partis politiques se sont finalement résignés au grand déballage exigé par les comités de citoyens est-allemands.

Ces comités, regroupés sous la bannière de l'alliance électorale « Bundnis 90 » et des Verts, espéraient, un peu naïvement, être en mesure de faire une fois pour toute la lumière sur la période communiste et d'évaluer les responsabilités. Pour le commissaire chargé des archives de la Stasi, M. Joachim Gauck, venu de « Neues Forum », ce déballage était la condition préalable pour purifier la société est-allemande et la rendre apte à la démocratie.

### *Pactiser avec le diable*

Mais une chose est de désigner à la vindicte publique un poète qui a espionné les siens ou un psychiatre qui se faisait l'instrument des sombres plans de la Stasi. Une autre est de considérer que tous ceux qui, pour des raisons politiques, avaient pactisé avec le diable, sont forcément coupables. La mise en cause de l'Eglise protestante a trop de conséquences sur la société est-allemande pour ne pas obliger à poser une nouvelle fois le problème de la lecture des archives.

Les comités de citoyens, qui se sont un peu vite arrogé le beau rôle après la chute du régime communiste, n'auraient pas existé longtemps sans la présence protectrice de l'Eglise protestante. Infiltrés de toute part, les héros des « lundis de Leipzig » et de l'église de Gethsemane à Berlin-Est ont fait la gloire de la « révolution » est-allemande. Ils ont aussi permis d'oublier que la RDA n'avaient eu ni un Vaclav Havel ni un Lech Walesa. Les deux seules forces de résistance avec lesquelles le SED (Parti communiste de l'ex-RDA) a dû vraiment compter étaient l'Eglise et, sur la fin, une opposition gorbatchévienne qui commençait à prendre forme dans ses propres rangs.

Les gorbatchéviens, portés au pinacle tant que le SED faisait encore peur, ont fini par être mis dans le même sac que les autres. Ils n'ont pas survécu à la réunification, à la prise en main par l'Ouest des destinées de l'ex-RDA. L'Allemagne de l'Est a été privée de la sorte de nombreux cadres politiques qui lui font aujourd'hui cruellement défaut. Le chancelier Kohl avait cru pouvoir échapper au dilemme en s'appuyant sur la CDU de l'Est, un repaire d'opportunistes médiocres compromis avec l'ancien régime. Deux des trois ministre-présidents est-allemands élus en octobre 1991 sous les couleurs du Parti chrétien-démocrate ont dû démissionner depuis et ont été remplacés par des politiciens de l'Ouest.

### *Ne pas discréditer l'Eglise*

M. Manfred Stolpe (SPD) est aujourd'hui le seul dirigeant de l'Est bénéficiant d'une véritable aura. Il a été un moment, cité comme l'un des successeurs possibles de M. Richard von Weizsacker à la présidence de la République. Sa mise à l'écart, et plus encore le discrédit jeté sur l'Eglise, priveraient l'ex-RDA du peu de substance qu'elle est encore capable d'opposer à l'Ouest, d'une des rares sources authentiques de son identité propre. La purification souhaitée tournerait au drame.

Le futur ministre-président a-t-il fait plus que ce qui était nécessaire en ayant des rencontres secrètes avec les gens de la Stasi ? Vice-président du consistoire, au sommet de la hiérarchie protestante, il était un de ses principaux interlocuteurs avec le régime. Les rapports entre l'Eglise et les communistes ont donné lieu en RDA à un bras de fer permanent, compliqué par les divisions au sein de la hiérarchie ecclésiastique. Certains évêques ne voyaient pas d'un bon œil l'activisme d'une partie de leurs ouailles ou de leurs pasteurs. Les moindres avancées, notamment en matière de droits de l'homme, faisaient l'objet de négociations serrées, avec des compromis inévitables.

Homme de coulisse, M. Stolpe estime n'avoir fait que ce qu'il devait pour parvenir à des résultats, qu'il s'agisse d'obtenir plus de marge de manœuvre, ou d'aider les candidats à l'émigration. Il est défendu par de nombreux anciens dirigeants ouest-allemands, comme l'ex-chancelier social-démocrate Helmut Schmidt. Mais ses méthodes ne faisaient pas l'unanimité chez ceux avec lesquels il travaillait. L'ancien évêque Fork de Berlin-Brandebourg a jeté de l'huile sur le feu en estimant qu'il était allé trop loin. Mais le président du synode, M. Jürgern Schmude, a affirmé qu'il serait tragique que ce qui apparaissait utile dans les conditions difficiles de l'époque soit jugé avec d'autres critères, maintenant que la situation s'est normalisée. Et il s'est étonné que *« les mêmes qui autrefois demandaient de l'aide s'érigent aujourd'hui en juges des actions menées pour eux »*.

**HENRI DE BRESSON**

**GÉORGIE**

## M. Zviad Gamsakhourdia accuse à nouveau la Russie d'avoir organisé son renversement

Le président géorgien déchu, M. Zviad Gamsakhourdia, a accusé une nouvelle fois la Russie d'avoir organisé le renversement de son régime, dans une lettre manuscrite envoyée à plusieurs organes de presse par le ministère tchétchène de l'information. Ce dernier a refusé d'indiquer où se trouvait actuellement l'ex-président géorgien, en fuite depuis le 6 janvier. Ce dernier affirme, dans sa lettre, que, *« sans le soutien des militaires de la région du Caucase* [les forces armées de l'ex-URSS], *l'opposition n'aurait pas eu d'armes »*.

Le conseil militaire, au pouvoir en Géorgie, a annoncé, pour sa part, que ses troupes s'étaient emparées, mercredi soir, du dernier bastion fidèle au président Zviad Gamsakhourdia, la ville de Soukhoumi, sur la mer Noire. Le ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire, M. Tedo Caparidze, avait déclaré lundi que des élections législatives seraient organisées avant la fin de l'année. – *(AFP, Reuter.)*

□ **AZERBAÏDJAN : cent mille personnes ont manifesté à Bakou.** – Environ cent mille personnes ont manifesté, jeudi 6 février, à Bakou à l'appel du Front populaire d'Azerbaïdjan pour demander la démission du président Ayaz Moutalibov jugé *« incapable de stopper l'agression de l'Arménie contre le Haut-Karabakh »*. Les manifestants, qui se sont rassemblés sur la place centrale de la capitale de l'Azerbaïdjan, ont demandé l'unification sous le même commandement de toutes les forces militaires du ministère de la défense, de l'intérieur et des détachements locaux d'autodéfense. Ils ont également réclamé la suspension de toutes les relations avec l'Arménie. – *(AFP.)*

□ **UKRAINE : La nouvelle monnaie sera mise en circulation en mai** – Le premier ministre ukrainien, M. Vitold Fokine, a annoncé, jeudi 6 février, la mise en circulation de la devise nationale ukrainienne, le khrivna, au mois de mai. – *(AFP.)*

□ **RUSSIE : libération des derniers prisonniers politiques.** – Dix prisonniers politiques détenus dans le « dernier goulag », le camp de Perm-35 (dans l'Oural), seront libérés, vendredi 7 février, a annoncé l'agence ITAR-Tass. M. Boris Eltsine avait annoncé, le 31 janvier aux Nations unies, que, *« désormais, il n'y aurait plus de prisonniers de conscience dans la Russie libre »*. – *(AFP, AP, Reuter.)*

# EUROPE

## IRLANDE

# M. Albert Reynolds remplace M. Charles Haughey à la tête du Fianna Fail et du gouvernement

**Après la démission de M. Charles Haughey (*le Monde* du 1er février), les députés du Fianna Fail (nationaliste) ont élu, jeudi 6 février, pour lui succéder à la tête du parti, M. Albert Reynolds, qui a recueilli soixante et une voix sur soixante-dix-sept. Les deux autres candidats, le ministre de l'agriculture, M. Michel Woods, et le ministre de la santé, Mme Mary O'Rourke, n'ont obtenu, respectivement, que dix et six voix. Le jeune ministre des finances, M. Bertie Ahern, qui avait les faveurs de M. Haughey, s'était retiré de la compétition lorsqu'il était devenu évident que M. Reynolds l'emporterait. M. Reynolds, âgé de cinquante-neuf ans, succédera à M. Haughey comme premier ministre lorsque le Dail, le Parlement, approuvera, mardi 11 février, sa nomination.**

DUBLIN

*de notre correspondant*

Un remaniement radical du gouvernement de coalition formé par le Fianna Fail et la petite formation des Démocrates progressistes (conservateurs) de M. Desmond O'Malley, qui détient deux portefeuilles, est très probable : la victoire de M. Reynolds représente la véritable fin de l' «ère Haughey». M. Reynolds, qui devient le quatrième leader du Fianna Fail, était ministre des finances jusqu'au mois de novembre dernier. Il avait été renvoyé du gouvernement pour avoir voté une motion de censure. interne au parti, hostile à M. Haughey.

Marié et père de sept enfants, M. Reynolds, aimable et courtois, a été considéré comme le plus apte à colmater les brèches ouvertes au sein du Fianna Fail durant le règne de M. Haughey et à mener le parti à la victoire aux prochaines législatives. Il a surtout réussi à se tenir à l'écart des controverses et des scandales financiers qui bouleversent le parti depuis plus de six mois et qui, à tort ou à raison, ont contribué au départ de M. Haughey.

### *Self-made-man*

M. Reynolds, élu d'une circonscription du centre du pays, est un exemple de self-made-man. Homme d'affaires aujourd'hui très fortuné, il est issu d'un milieu modeste. Ancien employé de la Compagnie nationale de transport, cet homme appliqué et surtout ambitieux, organise dans les années 60, des bals populaires, seule forme de divertissement alors, pour les jeunes des centres ruraux du pays. Il est bientôt propriétaire de plusieurs salles de bal, avant d'avoir l'idée de monter dans sa ville natale une usine d'aliments pour animaux grâce à laquelle il a fait fortune.

Comme beaucoup d'hommes d'affaires de l'époque, il est attiré par le Fianna Fail, une formation politique alors dynamique dans les domaines économique et social et considérée comme un parti pragmatique sans grandes préoccupations idéologiques. Elu député en 1977, lorsque M. Jack Lynch donne à son parti un succès électoral retentissant, il est vite déçu par son chef de file et devient membre d'un petit groupe de députés frondeurs qui aboutit à l'installation de M. Haughey à la tête du parti en 1979.

### *Objectif : la création d'emplois*

En récompense, M. Reynolds obtient le portefeuille des PTT deux ans seulement après son élection au Parlement. Fidèle inconditionnel de M. Charles Haughey, il est l'un de ses défenseurs les plus «sûrs», lorsque plusieurs tentatives sont menées pour évincer «Charlie» en 1982 et 1983. M. Reynolds s'est révélé, par la suite, un ministre compétent au portefeuille-clé de l'industrie et du commerce. C'est au ministère des finances, il y a deux ans, qu'il a pris ses distances vis-à-vis de M. Haughey.

N'ayant ni l'habileté politique ni le style flamboyant de M. Haughey, il s'est rarement prononcé sur les sujets prêtant à controverse, tels que l'avortement, le divorce et le planning familial. Mais ce conservateur saura sans doute être pragmatique et il s'est donné comme objectif prioritaire la création d'emplois, afin de résorber un chômage de près de 20 % de la population active.

JOE MULHOLLAND

# LE TRAITÉ DE MAASTRICHT

# Une étape décisive dans la construction communautaire

*Suite de la première page*

L'avenir est d'ores et déjà pris en compte : il s'agit, au moment où a pris fin la division du continent, de renforcer la Communauté afin d'*«établir des bases solides pour l'architecture de l'Europe future»*. Pour illustrer le caractère évolutif, et par là-même réaliste du processus maintenant engagé, le traité comprend plusieurs clauses de rendez-vous (en particulier 1996 pour la défense commune), qui seront autant d'occasions de voir s'il n'y a pas lieu d'encore accélérer l'intégration.

Le document signé vendredi contient sept «Titres», suivis de «Protocoles» et de «Déclarations». Le premier Titre énumère des «Dispositions communes» qui concernent donc l'ensemble des activités déployées au titre de l'Union européenne, que ce soit dans le cadre de la CEE ou en marge de celui-ci. On y explique que le *«cadre institutionnel unique»* (les différentes institutions de la CEE) a pour tâche, même si c'est au travers de méthodes différentes, d'assurer la *«cohérence et la continuité des actions»*. Tel est également le champ d'action du conseil européen (les chefs d'Etat et de gouvernement), qui, créé en 1974, trouve ainsi pour la première fois sa place dans un traité.

Le Titre II modifie et complète les dispositions du Traité de Rome et de l'Acte unique. Débutant par une description des principes qui sous-tendent l'action communautaire, on y trouve, pour la première fois, clairement exprimée à la demande en particulier des Allemands et des Anglais, la définition du principe de *«subsidiarité»*. *«Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire.»* La phrase suivante, dans le même esprit, invite les Douze à ne pas légiférer au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Union.

Les institutions chargées d'accomplir les tâches confiées à la Communauté passent de quatre à cinq : au Parlement européen, au Conseil des ministres, à la Commission, à la Cour de justice, vient s'ajouter la Cour des comptes. Il faut voir là une manifestation de la volonté de certains Etats membres, en particulier du Royaume-Uni, d'assurer un contrôle plus strict de l'activité communautaire.

### *«Citoyenneté»*

La partie suivante, tout à fait nouvelle, concerne la *«citoyenneté de l'Union»*. Principale innovation, le traité reconnaît aux ressortissants de la Communauté *«le droit de vote et d'égibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où ils résident»*. Ce droit s'applique également aux élections du Parlement européen et il est précisé, dans ce second cas, que ses modalités d'application devront être arrêtées par les Douze avant le 31 décembre 1993 (avant la fin 1994 pour les élections municipales). C'est ensuite qu'est annoncée l'installation d'un *«médiateur»*. Une clause de révision, témoignage de la volonté de compléter, lorsqu'on en ressentira la nécessité, les droits maintenant prévus, figure dans cette partie du traité.

Sont ensuite décrites les politiques de la CEE. Première innovation, l'article 100c qui instaure une politique commune des visas. Cette première «communautarisation» en matière de coopération judiciaire et policière, pourra être élargie à d'autres domaines, c'est explicitement indiqué dans le Traité.

Viennent alors trente pages qui décrivent le programme devant conduire en trois étapes à une Union économique et monétaire. On y détaille le statut et le fonctionnement de la future Banque centrale européenne (BCE) ainsi que celui de l'Institut monétaire européen (IME) qui doit être mis en place le 1er janvier 1994. Le lecteur s'appesantira sur l'article 109 j, qui fut l'objet de négociations serrées et raconte en deux pleines pages, comment s'opérera le passage à la troisième étape de l'UEM, celle de la monnaie unique. Le texte rappelle que cette troisième étape débutera au plus tard le 1er janvier 1999.

Sont ensuite passées en revue les compétences nouvelles de la Communauté, ainsi que les politiques communes déjà existantes mais où la capacité d'intervention de la CEE se trouve renforcée. Dans ce second cas figure l'environnement où, désormais l'essentiel des décisions pourront être prises à la majorité qualifiée. Pour quelques décisions (M. Jacques Delors a bataillé à Maastricht pour que leur nombre soit limité) la règle demeurera cependant celle de l'unanimité. C'est vrai notamment pour toute disposition de nature fiscale, ce qui veut dire que la taxe sur l'énergie, modulée en fonction des émissions de carbone, qui est actuellement sur la table du Conseil, ne pourra être adoptée qu'à l'unanimité.

Parmi les compétences nouvelles (outre la politique des visas, signalée plus haut), le traité énumère la santé, les grands réseaux (c'est-à-dire les infrastuctures transnationales de transports et de télécommunications), l'éducation, la formation, la protection des consommateurs, la culture et l'industrie. S'agissant des quatre premiers postes, les décisions seront arrêtées par le conseil des ministres statuant à la majorité qualifiée et en association avec le Parlement européen (procédure dite de «codécision»). Dans le cas de la culture et de l'industrie, le chancelier Kohl a exigé le maintien de l'unanimité. S'agissant de la culture, sa préoccupation était d'éviter d'empiéter sur les prérogatives des Lander. En ce qui concerne l'industrie, il manifestait ainsi une méfiance persistance à l'égard de l'intervention des pouvoirs publics, qu'il soient nationaux ou communautaires. C'est là d'ailleurs un point de vue partagé par d'autres Etats membres. La France, appuyée par la Commission, s'est au contraire battue pour que le traité prenne en compte la nécessité d'agir, au-delà de la libération des échanges, pour muscler la compétitivité des entreprises de la CEE.

Toujours dans le Titre II, il est question des institutions. Le Parlement européen voit ses pouvoirs sérieusement accrus, en particulier en matière législative. Il sera en effet associé à l'adoption d'une large partie des règlements et directives communautaires grâce à la procédure de codécision. Celle-ci introduit deux principales novations : l'instauration d'un *«Comité de conciliation»* au sein duquel s'instaure en cas de litige, un dialogue direct entre le Parlement et le Conseil; d'autre part, dans l'hypothèse d'un désaccord persistant avec le Conseil, la faculté pour le Parlement de rejeter la proposition de la Commission en cours de discussion et d'avoir ainsi (certes de manière négative) le dernier mot. A partir de 1995 le Parlement sera très étroitement associé aux Etats membres pour la désignation de la Commission et de son président.

L'idée que l'Union doit disposer d'un cadre institutionnel unique aura pour conséquence de supprimer, au niveau des acteurs, les séparations qui existaient, au sein des instances du Conseil, entre l'activité proprement communautaire et celle relevant de la coopération politique . Le Comité des représentants permanents (les ambassadeurs des Douze), dont le rôle s'en trouvera encore renforcé, s'occupera désormais également des dossiers concernant la politique étrangère. De même le secrétariat du Conseil intégrera celui qui, jusqu'ici, traitait les affaires de la coopération politique. La Cour de justice verra sa mission encore élargie avec en particulier la possibilité de condamner à des astreintes les Etats membres ne respectant pas ses avis.

### *«Actions communes»*

Après les Titres III et IV, qui décrivent les adaptations à apporter aux traités de la CECA (charbon-acier) et d'Euratom, le Titre V – titre «royal» – expose les objectifs, méthodes et procédures de la politique étrangère et de sécurité commune. Des *«actions communes»* seront menées *«dans les domaines où les Etats membres ont des intérêts importants en commun»*. L'article J3 décrit comment ces actions communes sont décidées, puis mises en œuvre. Il précise, et c'est essentiel, que certaines décisions d'application pourront être prises à la majorité qualifiée. Il a été entendu à Maastricht qu'une première liste de domaine *«d'intérêts communs»* sera établie par le Conseil européen de Lisbonne, en juin. L'article J4 traite de la défense et considère l'UEO (Union de l'Europe occidentale) comme le *«bras séculier»* de la Communauté. Cet article renvoie à deux dclarations annexées au traité, ayant trait aux relations de l'UEO avec l'Union européenne d'une part, avec l'Alliance atlantique d'autre part. S'agissant de la politique étrangère et de sécurité, le conseil européen et le Conseil des ministres jouent un rôle accru par rapport aux procédures normales de la Communauté, mais cependant la Commission est *«pleinement associée aux travaux»*.

Le Titre VI qui aborde les domaines de la justice et de la police, prévoit (à l'exception de la politique des visas, qui, on l'a vu, sera communautarisée) une coopération intergouvernementale renforcée. Les *«dispositions finales»* contiennent une clause de révision (ce traité ne signifie pas encore l'aboutissement du processus d'intégration) et en particulier la convocation d'une nouvelle conférence intergouvernementale en1996. Celle-ci est suivie par une clause d'adhésion indiquant, en substance, qu'il ne peut y avoir d'adhésion à la carte à la Communauté. L'acquis communautaire constitue un tout, y compris donc les dispositions ayant trait à la politique étrangère ou à la défense.

On relèvera parmi les Protocoles annexés au traité ceux décrivant les statuts et les fonctions de la future Banque centrale européenne (BCE) ainsi que de l'Institut monétaire européen. Un protocole sur l'UEM souligne que la signature du traité confère *«à la marche de la Communauté vers la troisième phase de l'UEM un caractère irréversible»*. Enfin, deux protocoles abordent la politique sociale, source de tensions aigües à Maastricht. Le premier, approuvé par les Douze, constate que onze d'entre eux entendent aller de l'avant et pourront le faire en ayant recours aux institutions et procédures de la Communauté, alors que la Grande-Bretagne restera à l'écart. Le second, approuvé à onze, précise les domaines où ceux-ci veulent agir.

PHILIPPE LEMAITRE

*(Lire pages 8 et 9 les principaux extraits du traité)*

# AMÉRIQUES

## VENEZUELA : après l'échec du coup d'Etat

# «Les insurgés voulaient ma peau»

## *nous déclare le président Carlos Andres Perez*

**Accusé d'être lié à la tentative de coup d'Etat de mardi, le dirigeant du parti d'extrême gauche Cause radicale, M. Noé Acosta, a été arrêté jeudi 6 février à Maracaïbo, où une partie de la garnison militaire s'était soulevée. Dans cette ville, des échanges de coups de feu se sont produits jeudi, lorsque plusieurs centaines de personnes ont tenté de piller des magasins. Le président Carlos Andres Perez est décidé à poursuivre son plan de stabilisation économique néo-libéral. Il souhaite cependant accélérer l'application de mesures sociales, prévues depuis décembre et destinées à pallier les effets négatifs de ce programme pour toute la population, armée comprise.**

CARACAS

*de notre envoyé spécial*

Grilles enfoncées, impacts de balles et de roquettes sur les murs, vitres brisées : le palais présidentiel de Miraflores, où M. Carlos Andres Perez nous a reçu, porte les traces de l'assaut lancé par les insurgés à l'aube du 4 février. Des chars, tourelles braquées, restent en position aux angles des rues d'accès du palais et tout le quartier est interdit à la circulation.

Le soulèvement a, semble-t-il, manqué de souffle, de sympathies, de moyens et d'hommes. M. Perez, qui qualifie les leaders du mouvement insurrectionnel de *«fascistes»* et d' *«ambitieux»*, espère qu'ils seront sanctionnés *«de manière exemplaire»*. La peine de mort a été supprimée au Venezuela. Le principal leader de la révolte, le lieutenant-colonel des parachutistes Hugo Chavez, risque une peine maximum de vingt-cinq ans de prison. Avec son béret rouge, sa carrure athlétique de Rambo, sa reddition spectaculaire – il a été jusqu'ici traité en «officier» par ses pairs de l'armée – et ses airs de macho insolent, il a suscité dans la population des sentiments partagés, dont toute admiration n'est pas exclue.

### *«Du plomb du plomb»*

Il reste que l'immense majorité des Vénézueliens poussent aujourd'hui un soupir de soulagement et se félicitent d'avoir échappé, *«de justesse»*, dit-on dans la rue, à une dictature militaire certainement bornée, à en juger par les très simplistes déclarations d'intention des putschistes.

M. Perez pense qu'il a échappé à la mort *«par miracle»* et affirme que *«les insurgés voulaient sa peau»*. Le récit de son parcours – de l'aéroport, retour du Forum économique de Davos (Suisse), à sa résidence de la Casona puis au palais de Miraflores qu'il a quitté *«à toute vitesse»* sous le feu des rebelles et par un souterrain pour les locaux du canal 8 de la télévision – montre, en tout cas, qu'il a la baraka.

A l'aéroport, à onze heures du soir lundi, tout est calme. *«Personne,* précise-t-il, *ne m'informe alors de quelque menace que ce soit.»* Vers minuit, le général Ochoa, ministre de la défense, l'appelle à la Casona pour lui dire qu'un putsch est en marche à Maracaïbo. *«A ce moment-là,* dit-il, *je suis en pyjama»*. Il s'habille, quitte en hâte la Casona pour Miraflores. Dix minutes plus tard, les rebelles ouvrent le feu contre cette luxueuse résidence, à l'est de la capitale. Ils occupent déjà l'aéroport de La Carlota, tout proche. M. Perez est à peine installé au palais, que les insurgés attaquent avec deux blindés et visent les fenêtres du deuxième étage, où se trouvent la suite du président et son bureau du rez-de-chaussée. Une quarantaine de gardes organisent la défense. Une dizaine d'entre eux se font massacrer sur place.

### *Censure de la presse*

Le général Ochoa préconisait, semble-t-il, une négociation avec les rebelles. *«J'ai donné,* dit M. Perez, *des ordres formels pour réprimer sans faiblesse l'insurrection. Du plomb, du plomb...»*. Les putschistes finalement capturés à Miraflores, le président réintègre le palais. Ses trois interventions successives à la télévision ont été, estime-t-il, *«décisives»*.

Il refuse catégoriquement d'admettre qu'un *«quelconque malaise de la société civile»* ait pu encourager les putschistes à passer à l'action. Il juge, en revanche, que *«la dramatisation et l'exploitation systématiques par la presse vénézuelienne des accusations de toute sorte, des affaires de corruption inventées et le dénigrement de la classe politique ont pu faire croire aux rebelles qu'il existait un climat favorable»*. *«Il n'y a pas,* ajoute-t-il fermement, *de cas de corruption dans mon gouvernement.»* *«J'ai convoqué mercredi,* précise-t-il, *tous les directeurs de journaux et de médias pour leur demander de faire preuve de plus de sérénité.»* Première conséquence de la suspension des garanties constitutionnelles impliquant l'instauration de la censure, les autorités ont saisi jeudi soir la revue *Zeta*, dont la couverture était consacrée au lieutenant-colonel Chavez, qualifié de *«chef du mouvement militaire bolivarien»* pendant la *«nuit des bérets rouges»*.

Dans son commentaire, la revue ajoutait qu'un *«pourcentage substantiel de Vénézueliens souhaitait, à l'aube du 4 février, le triomphe des insurgés.»*

La population n'est pas, comme on aurait pu le penser, descendue dans la rue pour s'opposer aux putschistes. Elle n'a pas davantage manifesté de joie particulière après leur reddition. *«Mais personne,* dit M. Perez, *ne leur a demandé cette mobilisation. Cela aurait été insensé. Les circonstances sont bien différentes de celles du coup de 1958* (renversement de la dictature de M. Perez Jimenez). *Je suis sûr que si nous avions lancé un appel, la population serait sortie. Les rebelles ne disposaient d'aucun appui civil, que l'on sache du moins jusqu'à présent. L'université centrale, qui est plus ou moins en grève, n'a absolument pas bougé. En fait, ce qu'on appelle le malaise social n'existe que dans la capitale. Pas du tout dans le reste du pays»*, conclut-il.

MARCEL NIEDERGANG

□ **SAINT-DOMINGUE : soixante-dix réfugiés portés disparus.** – Environ 70 boat-people dominicains sont portés disparus, après le naufrage dans le mauvais temps, jeudi 6 février, de leurs embarcations, au large de Punta-Cana, sur la côte est de la République Dominicaine, ont indiqué les garde-côtes américains, qui ont dépêché des secours. Les réfugiés se dirigeaient vers Porto-Rico, où des milliers de Dominicains ont tenté d'entrer illégalement, fuyant leur pays frappé par la crise économique. – *(AP.)*

# Il n'y a pas que les sportifs qui se battent contre les secondes pour être toujours les premiers.



# MAASTRICHT : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

## Les engagements communs

*Voici les principaux extraits du traité sur l'Union européenne qui devait être signé vendredi 7 février à Maastricht.*

Par le présent traité, les hautes parties contractantes instituent entre elles une Union européenne, ci-après dénommée « Union ».

Le présent traité marque une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens.

L'union est fondée sur les Communautés européennes complétées par les politiques et formes de coopération instaurées par le présent traité. Elle a pour mission d'organiser de façon cohérente et solidaire les relations entre les Etats membres et entre leurs peuples.

L'union se donne pour objectifs :

– de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant, à terme, une monnaie unique, conformément aux dispositions du présent traité ;

– d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune :

– de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses Etats membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union ;

– de développer une coopération étroite dans le domaine de la justice et des affaires intérieures ;

– de maintenir intégralement l'acquis communautaire et de le développer afin d'examiner (...) dans quelle mesure les politiques et formes de coopération instaurées par le présent traité devraient être révisées en vue d'assurer l'efficacité des mécanismes et institutions communautaires

Les objectifs de l'Union sont atteints conformément aux dispositions du présent traité, dans les conditions et selon les rythmes qui y sont prévus, dans le respect du principe de subsidiarité tel qu'il est défini à l'article 3 B du traité instituant la Communauté européenne.

(...) L'Union dispose d'un cadre institutionnel unique qui assure la cohérence et la continuité des actions menées en vue d'atteindre ses objectifs, tout en respectant et en développant l'acquis communautaire.

L'Union veille, en particulier, à la cohérence de l'ensemble de son action extérieure dans le cadre de ses politiques en matière de relations extérieures, de sécurité, d'économie et de développement. Le conseil et la Commission ont la responsabilité d'assurer cette cohérence. Ils assurent, chacun selon ses compétences, la mise en œuvre de ces politiques.

Le conseil européen donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations politiques générales.

Le conseil européen réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres ainsi que le président de la Commission. Ceux-ci sont assistés par les ministres chargés des affaires étrangères des Etats membres et par un membre de la Commission. Le conseil européen se réunit au moins deux fois par an, sous la présidence du chef d'Etat ou de gouvernement de l'Etat membre qui exerce la présidence du conseil.

Le conseil européen présente au Parlement européen un rapport à la suite de chacune de ses réunions, ainsi qu'un rapport écrit annuel concernant les progrès réalisés par l'Union.

Le Parlement européen, le conseil, la Commission et la Cour de justice exercent leurs attributions dans les conditions et aux fins prévues, d'une part, par les dispositions des traités instituant les Communautés européennes et des traités et actes subséquents qui les ont modifiés ou complétés et, d'autre part, par les autres dispositions du présent traité.

1. L'Union respecte l'identité nationale de ses Etats membres, dont les systèmes de gouvernement sont fondés sur les principes démocratiques.

2. L'Union respecte les droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux Etats membres, en tant que principes généraux du droit communautaire.

3. L'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques.

(...) Les termes « Communauté économique européenne » sont remplacés par les termes « Communauté européenne ».

(...) La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun, d'une union économique et par la mise en œuvre des politiques ou des actions communes, (...) de promouvoir un développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement, un haut degré de convergence des performances économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau et de la qualité de vie, la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les Etats membres (...).

L'action de la Communauté comporte, dans les conditions et selon les rythmes prévus par le présent traité :

– l'élimination, entre Etats membres, des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises, ainsi que de toutes autres mesures d'effet équivalent ;

– une politique commerciale commune,

– un marché intérieur caractérisé par l'abolition, entre les Etats membres, des obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ;

– des mesures relatives à l'entrée et à la circulation des personnes dans le marché intérieur ;

– un régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le marché intérieur ;

– le rapprochement des législations nationales dans la mesure nécessaire au fonctionnement du marché commun ;

– une politique dans le domaine social comprenant un Fonds social européen ;

– le renforcement de la cohésion économique et sociale ;

– une politique dans le domaine de l'environnement ;

– le renforcement de la compétitivité de l'industrie de la Communaute :

– la promotion de la recherche et du développement technologique :

– l'encouragement à l'établissement et au développement de réseaux transeuropéens ;

– une contribution à une éducation et à une formation de qualité ainsi qu'à l'épanouissement des cultures des Etats membres ;

– une politique dans le domaine de la coopération au développement ;

– l'association des pays et territoires d'outre-mer, en vue d'accroître les échanges et de poursuivre en commun l'effort de développement économique et social ;

– une contribution au renforcement de la protection des consommateurs ;

– des mesures dans les domaines de l'énergie, de la protection civile et du tourisme.

(...) L'action des Etats membres et de la Communauté comporte dans les conditions et selon les rythmes prévus par le présent traité l'instauration d'une politique économique fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques des Etats membres, sur le marché intérieur et sur la définition d'objectifs communs, et conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre.

Parallèlement, dans les conditions et selon les rythmes et les procédures prévus par le présent traité, cette action comporte la fixation irrévocable des taux de change conduisant à l'instauration d'une monnaie unique, l'écu, ainsi que la définition et la conduite d'une politique monétaire et d'une politique de change uniques dont l'objectif principal est de maintenir la stabilité des prix et, sans préjudice de cet objectif, de soutenir les politiques économiques générales dans la Communauté, conformément au principe d'une économie de marché ouverte.

Cette action des Etats membres et de la Communauté implique le respect des principes directeurs suivants : prix stables, finances publiques et conditions monétaires saines et balance des paiements stable.

La Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent traité.

Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire.

L'action de la Communauté n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent traité.

### Politique économique et monétaire

Les Etats membres conduisent leurs politiques économiques en vue de la réalisation des objectifs de la Communauté (...) Ils agissent dans le respect d'une économie de marché ouverte, où la concurrence est libre, favorisant une allocation efficace des ressources (...). Le conseil européen débat d'une conclusion sur les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté. Statuant à la majorité qualifiée, il adopte une recommandation fixant ces grandes orientations et en informe le Parlement (...). Il surveille l'évolution dans chacun des Etats membres et dans la Communauté (...). Lorsqu'il est constaté que les politiques économiques d'un Etat membre ne sont pas conformes aux grandes orientations ou qu'elles risquent de compromettre le bon fonctionnement de l'union économique et monétaire, le conseil peut adresser les recommandations nécessaires (et les rendre publiques) à l'Etat concerné.

Le conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, peut décider des mesures appropriées (...), notamment si de graves difficultés surviennent dans l'approvisionnement en certains produits.

(...) L'objectif principal du SEBC (système européen de banques centrales) est de maintenir la stabilité des prix. Les missions fondamentales relevant du SEBC consistent à :

– définir et mettre en œuvre la politique européenne de la Communauté ;

– détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;

– promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement (...).

Le SEBC est composé de la BCE (Banque centrale européenne) et des banques centrales nationales. Il est doté d'une personnalité juridique et dirigé par les organes de décision de la BCE, qui sont le conseil des gouverneurs et le directoire (...).

Le conseil des gouverneurs de la BCE se compose des membres du directoire de la BCE et des gouverneurs des banques centrales nationales.

Le directoire se compose du président, du vice-président et de quatre autres membres.

En vue de promouvoir la coordination des politiques des Etats membres dans toute la mesure nécessaire au fonctionnement du marché intérieur, il est institué un comité monétaire de caractère consultatif.

Ce comité a pour mission :

– de suivre la situation monétaire et financière des Etats membres et de la Communauté ainsi que le régime général des paiements des Etats membres et de faire rapport régulièrement au conseil et à la Commission à ce sujet.

Au début de la troisième phase, il est institué un comité économique et financier. Le comité monétaire est dissous. Le comité économique et financier a pour mission :

– (...) de suivre la situation économique et financière des Etats membres et de la Communauté (...) ;

– de procéder, au moins une fois par an, à l'examen de la situation en matière de mouvement de capitaux et de liberté des paiements, tels qu'ils résultent de l'application du traité et des mesures prises par le conseil (...).

Les Etats membres, la Commission et la BCE nomment chacun au maximum deux membres du comité (...).

La deuxième phase de l'union économique et monétaire commence le 1er janvier 1994.

Au cours de la deuxième phase, les Etats membres s'efforcent d'éviter des déficits publics excessifs (...).

Dès le début de la deuxième phase, un institut monétaire européen, ci-après dénommé « IME », est institué et exerce ses tâches ; il a la personnalité juridique et est dirigé et géré par un conseil composé d'un président et des gouverneurs des banques centrales nationales, dont l'un est vice-président.

Le président est nommé d'un commun accord par les gouvernements des Etats membres au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, sur recommandation du comité des gouverneurs des banques centrales des Etats membres, ci-après dénommé « comité des gouverneurs », ou du conseil de l'IME, selon le cas, et après consultation du Parlement européen et du conseil. Le président est choisi parmi des personnes dont l'autorité et l'expérience professionnelle dans le domaine monétaire ou bancaire sont reconnues (...).

L'IME :

– renforce la coopération entre les banques centrales nationales ;

– renforce la coordination des politiques monétaires des Etats membres en vue d'assurer la stabilité des prix ;

– supervise le fonctionnement du système monétaire européen ;

– procède à des consultations sur des questions qui relèvent de la compétence des banques centrales nationales et affectent la stabilité des établissements et marchés financiers ;

– reprend les fonctions jusqu'alors assumées par le fonds européen de coopération monétaire, qui est dissous ; les modalités de dissolution sont fixées dans les statuts de l'IME ;

– facilite l'utilisation de l'écu et surveille son développement, y compris le bon fonctionnement du système de compensation en écus.

En vue de préparer la troisième phase, l'IME :

– prépare les instruments et les procédures nécessaires à l'application de la politique monétaire unique au cours de la troisième phase ;

– encourage l'harmonisation, si besoin est, des règles pratiques régissant la collecte, l'établissement entre la diffusion des statistiques dans le domaine relevant de sa compétence (...).

L'IME, statuant à la majorité des deux tiers des membres de son conseil, peut :

– formuler des avis ou des recommandations sur l'orientation générale de la politique monétaire et de la politique de change ainsi que sur les mesures y afférentes prises dans chaque Etat membre ;

– soumettre des avis ou recommandations aux gouvernements et au conseil sur les politiques susceptibles d'affecter la situation monétaire interne ou externe dans la Communauté et, notamment, le fonctionnement du système monétaire européen (...). La composition en monnaies du panier de l'écu reste inchangée.

Dès le début de la troisième phase, la valeur de l'écu est irrévocablement fixée (...). En cas de crise soudaine de la balance des paiements (...), l'Etat membre intéressé peut prendre, à titre conservatoire, les mesures de sauvegarde nécessaires (...). La Commission et les autres Etats membres doivent être informés de ces mesures (...). Sur l'avis de la Commission, (...), le conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut décider que l'Etat intéressé doit modifier, suspendre ou supprimer les mesures de sauvegarde susvisées.

La Commission et l'IME font rapport au conseil sur les progrès faits par les Etats membres dans l'accomplissement de leurs obligations pour la réalisation de l'union économique et monétaire (...). Les rapports examinent si un degré de convergence durable a été réalisé en analysant dans quelle mesure chaque Etat membre a satisfait aux critères suivants :

– La réalisation d'un degré élevé de stabilité des prix (...) ; le caractère soutenable de la situation des finances publiques ; le respect des marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du système de change du système monétaire européen pendant deux ans au moins ; le caractère durable de la convergence atteint par l'Etat membre (...).

Sur la base de ces rapports, le conseil, statuant à la majorité qualifiée sur recommandation de la Commission, évalue pour chaque Etat membre, s'il remplit les conditions nécessaires pour l'adoption d'une monnaie unique ; si une majorité d'Etats membres remplit les conditions nécessaires pour l'adoption d'une monnaie unique, et transmet (...) ses conclusions au conseil (...).

Prenant en considération les rapports (...) et l'avis du Parlement européen (...), le conseil réuni au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement statuant à la majorité qualifiée, au plus tard le 31 décembre 1996, décide (...) si une majorité des Etats membres remplit les conditions nécessaires pour l'adoption d'une monnaie unique ; décide s'il convient que la Communauté entre dans la troisième phase et dans l'affirmative, fixe *[sa]* date d'entrée en vigueur.

Si à la fin de 1997, la date de début de la troisième phase n'a pas été fixée, la troisième phase commence le 1er janvier 1999. Si (...) la décision de fixer la date a été prise, le conseil décide, à la majorité qualifiée, si des Etats membres font l'objet d'une dérogation (...). Les droits de vote des Etats membres faisant l'objet d'une dérogation sont suspendus pour *[certaines]* décisions du conseil (...).

### Politique commerciale

La politique commerciale commune est fondée sur des principes uniformes, notamment en ce qui concerne les modifications tarifaires, la conclusion d'accords tarifaires et commerciaux, l'uniformisation des mesures de libération, la politique d'exportation, ainsi que les mesures de défense commerciale, dont celles à prendre en cas de dumping et de subventions.

La Commission, pour la mise en œuvre de la politique commerciale commune, soumet des propositions au Conseil.

Si des accords avec un ou plusieurs Etats ou organisations internationales doivent être négociés, la Commission présente des recommandations au Conseil, qui l'autorise à ouvrir les négociations nécessaires. Ces négociations sont conduites par la Commission en consultation avec un comité spécial désigné par le Conseil pour l'assister dans cette tâche, et dans ce cadre des directives que le conseil peut lui adresser.

### Culture

La Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun.

L'action de la Communauté vise à encourager la coopération entre Etats membres et, si nécessaire, à appuyer et à compléter leur action dans les domaines suivants :

– l'amélioration de la connaissance et de la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens ;

– la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne ;

– les échanges culturels non commerciaux ;

– la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur de l'audiovisuel.

La Communauté et les Etats membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes dans le domaine de la culture et en particulier avec le Conseil de l'Europe.

### Santé publique

La Communauté contribue à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine en encourageant la coopération entre les Etats membres et, si nécessaire, en appuyant leur action. L'action de la Communauté porte sur la prévention des maladies, et notamment des grands fléaux, y compris la toxicomanie, en favorisant la recherche sur leurs causes et leur transmission ainsi que l'information et l'éducation en matière de santé. Les exigences en matière de protection de la santé sont une composante des autres politiques de la Communauté.

### Protection des consommateurs

La Communauté contribue à la réalisation d'un niveau élevé de protection des consommateurs par :

– des mesures qu'elle adopte dans le cadre de la réalisation du marché intérieur ;

– des actions spécifiques qui appuient et complètent la politique menée par les Etats membres en vue de protéger la santé, la sécurité et les intérêts économiques des consommateurs et de leur assurer une information adéquate.

Le conseil, après consultation du Comité économique et social, arrête des actions spécifiques. Celles-ci ne peuvent empêcher un Etat membre de maintenir ou d'établir des mesures de protection plus strictes. Ces mesures doivent être compatibles avec le présent traité. Elles sont notifiées à la Commission.

### Industrie

La Communauté et les Etats membres veillent à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie de la Communauté soient assurées. A cette fin, conformément à un système de marchés ouverts et concurrentiels, leur action vise à :

– accélérer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels ;

– encourager un environnement favorable à l'initiative et au développement des entreprises de l'ensemble de la Communauté et notamment des petites et moyennes entreprises ;

– encourager un environnement favorable à la coopération entre entreprises ;

– favoriser une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique.

Les Etats membres se consultent mutuellement en liaison avec la Commission et, pour autant que de besoin, coordonnent leurs actions. La Commission peut prendre toute initiative utile pour promouvoir cette coordination.

### Politique sociale

(...) Afin d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs dans le marché intérieur et de contribuer ainsi au relèvement du niveau de vie, il est institué, dans le cadre des dispositions ci-après, un fonds social européen qui vise à promouvoir, à l'intérieur de la Communauté, les facilités d'emploi et la mobilité géographique des travailleurs, ainsi qu'à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production, notamment par la formation et la reconversion professionnelles (...).

### Education, formation professionnelle et jeunesse

(...) La Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des Etats membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique.

L'action de la Communauté vise :

– à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des Etats membres ;

– à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants, y compris en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études ;

– à promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement ;

– à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des Etats membres ;

– à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs ;

– à encourager le développement de l'éducation à distance.

### Cohésion économique et sociale

Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique et sociale. En particulier, la Communauté vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées, y compris les zones rurales (...).

La Commission présente un rapport au Parlement européen, au conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions, tous

## La citoyenneté de l'Union

Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

– Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres, sous réserve des limitations et conditions prévues par le présent traité et par les dispositions prises pour son application [...].

– Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales [et] aux élections au Parlement européen dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les resssortissants de cet Etat. Ce droit sera exercé sous réserve des modalités à arrêter (...) par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen ; ces modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un Etat membre le justifient.

– Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat. Avant le 31 décembre 1993, les Etats membres établiront entre eux les règles nécessaires et engageront les négociations internationales requises en vue d'assurer cette protection.

– Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le Parlement européen (...). Tout citoyen de l'Union peut s'adresser au médiateur (...).

– La Commision fait rapport au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social avant le 31 décembre 1993, puis tous les trois ans, sur l'application des dispositions de la présente partie. (...) Sur cette base, (...) le Conseil peut arrêter des dispositions tendant à compléter les droits prévus dans la présente partie, dispositions dont il recommandera l'adoption par les Etats membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

# DU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE

les trois ans, sur les progrès accomplis dans la réalisation de la cohésion économique et sociale et sur la façon dont les divers moyens prévus au présent article y ont contribué. Ce rapport est, le cas échéant, assorti des propositions appropriées (...).

Le Fonds européen de développement régional est destiné à contribuer à la correction des principaux déséquilibres régionaux dans la Communauté par une participation au développement et à l'ajustement structurel des régions en retard de développement et à la reconversion des régions industrielles en déclin (...).

### *Recherche et développement technologique*

La Communauté a pour objectif de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie de la Communauté et de favoriser le développement de sa compétitivité internationale, ainsi que de promouvoir les actions de recherche jugées nécessaires (...).

A ces fins, elle encourage dans l'ensemble de la Communauté les entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises, les centres de recherche et les universités, dans leurs efforts de recherche et de développement technologique de haute qualité; elle soutient leurs efforts de coopération, en visant tout particulièrement à permettre aux entreprises d'exploiter pleinement les potentialités du marché intérieur à la faveur, notamment, de l'ouverture des marchés publics nationaux, de la définition de normes communes et de l'élimination des obstacles juridiques et fiscaux à cette coopération (...).

### *Environnement*

La politique de la Communauté dans le domaine de l'environnement contribue à la poursuite des objectifs suivants :

– la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement;

– la protection de la santé des personnes;

– l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles;

– la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement.

La politique de la Communauté dans le domaine de l'environnement vise un niveau de protection élevé, en tenant compte de la diversité des situations dans les différentes régions de la Communauté. Elle est fondée sur les principes de précaution et d'action préventive, sur le principe de la correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement et sur le principe du pollueur-payeur. Les exigences en matière de protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques de la Communauté.

Dans l'élaboration de sa politique dans le domaine de l'environnement, la Communauté tient compte :

– des données scientifiques et techniques possibles;

– des conditions de l'environnement dans les diverses régions de la Communauté;

– des avantages et des charges qui peuvent résulter de l'action ou de l'absence d'action;

– du développement économique et social de la Communauté dans son ensemble et du développement équilibré de ses régions.

Sans préjudice du principe du pollueur-payeur, lorsqu'une mesure (...) implique des coûts jugés disproportionnés pour les pouvoirs publics d'un Etat membre, le Conseil prévoit (...) les dispositions appropriées sous forme :

– de dérogations temporaires et/ou,

– d'un soutien financier du Fonds de cohésion qui sera créé au plus tard le 31 décembre 1993 (...).

### *Coopération au développement*

La politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement, qui est complémentaire de celles qui sont menées par les Etats membres, favorise :

– le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;

– l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;

– la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

La politique de la Communauté dans ce domaine contribue à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi qu'à l'objectif de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La Communauté et les Etats membres respectent les engagements et tiennent compte des objectifs qu'ils ont agréés dans le cadre des Nations unies et des autres organisations internationales compétentes (...).

## *Politique étrangère et sécurité*

Il est institué une politique étrangère et de sécurité commune, régie par les dispositions suivantes :

L'Union et ses Etats indépendants définissent et mettent en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, régie par les dispositions du présent titre et couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité.

Les objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune sont :

– la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union; le renforcement de la sécurité de l'Union et de ses Etats membres sous toutes ses formes; le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la Charte des Nations unies, ainsi qu'aux principes de l'Acte final d'Helsinki et aux objectifs de la charte de Paris; la promotion de la coopération internationale; le développement et le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'Union poursuit ces objectifs :

– en instaurant une coopération systématique entre les Etats membres pour la conduite de leur politique;

– en mettant graduellement en œuvre des actions communes dans les domaines où les Etats membres ont des intérêts importants en commun.

Les Etats membres appuient activement et sans réserves la politique extérieure et de sécurité de l'Union dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle. Ils s'abstiennent de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son efficacité en tant que force cohérente dans les relations internationales. Le conseil veille au respect de ces principes.

Les Etats membres s'informent mutuellement et se concertent au sein du conseil sur toute question de politique étrangère et de sécurité présentant un intérêt général, en vue d'assurer que leur influence combinée s'exerce de la manière la plus efficace par la convergence de leurs actions.

Chaque fois qu'il l'estime nécessaire, le conseil définit une position commune. Les Etats membres veillent à la conformité de leurs politiques nationales avec les positions communes. Les Etats membres coordonnent leur action au sein des organisations internationales et lors des conférences internationales. Ils défendent dans ces enceintes des positions communes. Au sein des organisations internationales et lors des conférences internationales auxquelles tous les Etats membres ne participent pas, ceux qui y participent défendent les positions communes.

La procédure pour adopter une action commune dans les domaines relevant de la politique étrangère et de sécurité est la suivante :

Le conseil décide, sur la base d'orientations générales du conseil européen, qu'une question fera l'objet d'une action commune. Lorsque le conseil arrête le principe d'une action commune, il en fixe la portée précise, les objectifs généraux et particuliers que s'assigne l'Union dans la poursuite de cette action, ainsi que les moyens, procédures, conditions et, si nécessaire, la durée applicables à sa mise en œuvre;

Lors de l'adoption de l'action commune et à tout stade de son déroulement, le conseil définit les questions au sujet desquelles des décisions doivent être prises à la majorité qualifiée. Pour les délibérations du Conseil qui requièrent la majorité qualifiée, les voix des membres sont affectées de la pondération (...) du traité instituant la Communauté européenne et les délibérations sont acquises si elles ont recueilli au moins cinquante-quatre voix exprimant le vote favorable d'au moins huit membres (...).

Toute prise de position ou action nationale envisagée en application d'une action commune fait l'objet d'une information dans des délais permettant (...) une concertation préalable au sein du conseil. (...). En cas de difficultés majeures pour appliquer une action commune, un Etat membre saisit le conseil, qui en délibère (...).

La politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire le moment venu, à une défense commune.

L'Union demande à l'Union de l'Europe occidentale (UEO) (...) d'élaborer et de mettre en œuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense. Le conseil (...) adopte les modalités pratiques nécessaires. (...). La politique de l'Union n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certaines Etats membres, elle respecte les obligations découlant pour certains Etats membres du traité de l'Atlantique nord et elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre (...).

La présidence représente l'Union pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune. La présidence a la responsabilité de la mise en œuvre des actions communes : à ce titre, elle exprime en principe la position de l'Union dans les organisations internationales et au sein des conférences internationales (...). La présidence est assistée (...) par l'Etat membre ayant exercé la présidence précédente et par celui qui exercera la présidence suivante (...).

Les Etats membres qui sont aussi membres du Conseil de sécurité des Nations unies se concerteront et tiendront les autres Etats membres pleinement informés (...).

La présidence consulte le Parlement européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (...). Le Parlement européen procède chaque année à un débat sur les progrès réalisés [dans ce domaine].

Le conseil européen définit les principes et les orientations générales de la politique étrangère et de sécurité commune. Le conseil prend les décisions nécessaires à [sa] définition et à [sa] mise en œuvre, sur les bases arrêtées par le conseil européen. (...). Le conseil statue à l'unanimité, sauf pour les questions de procédure (...).

La Commission est pleinement associée aux travaux dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune (...).

## Les institutions de la Communauté

### *Le Parlement*

Le Parlement européen, composé de représentants des peuples des Etats réunis dans la Communauté, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le présent traité.

Le Parlement européen élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les Etats membres.

Le conseil, statuant à l'unanimité, après avis conforme du Parlement européen qui se prononce à la majorité des membres qui le composent, arrêtera les dispositions dont il recommandera l'adoption par les Etats membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.

(...) Le Parlement participe au processus conduisant à l'adoption des actes communautaires (...) ainsi qu'en rendant des avis conformes ou en donnant des avis consultatifs.

Le Parlement européen peut, à la majorité de ses membres, demander à la Commission de soumettre toute proposition appropriée sur les questions qui lui paraissent nécessiter l'élaboration d'un acte communautaire pour la mise en œuvre du présent traité.

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Parlement européen peut, à la demande d'un quart de ses membres, constituer une commission temporaire d'enquête pour examiner, sans préjudice des attributions conférées par le présent traité à d'autres institutions ou organes, les allégations d'infraction ou de mauvaise administration dans l'application du droit communautaire, sauf si les faits allégués sont en cause devant une juridiction et aussi longtemps que la procédure juridictionnelle n'est pas achevée.

L'existence de la commission temporaire d'enquête prend fin par le dépôt de son rapport.

Les modalités d'exercice du droit d'enquête sont déterminées d'un commun accord par le Parlement européen, le conseil et la commission.

∴

Tout citoyen de l'Union, ainsi que toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un Etat membre, a le droit de présenter, à titre individuel ou en association avec d'autres citoyens ou personnes, une pétition au Parlement européen sur un sujet relevant des domaines d'activité de la Communauté et qui le ou la concerne directement.

Le Parlement européen nomme un médiateur, habilité à recevoir les plaintes émanant de tout citoyen de l'Union ou de toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un Etat membre et relative à des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions ou organes communautaires, à l'exclusion de la Cour de justice et du tribunal de première instance dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles.

### *Le conseil*

Le conseil est formé par un représentant de chaque Etat membre au niveau ministériel, habilité à engager le gouvernement de cet Etat membre.

La présidence est exercée à tour de rôle par chaque Etat membre du conseil pour une durée de six mois selon l'ordre suivant des Etats membres :

– pendant un premier cycle de six ans : Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni;

– pendant le cycle suivant de six ans : Danemark, Belgique, Grèce, Allemagne, France, Espagne, Italie, Irlande, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Portugal.

Le conseil se réunit sur convocation de son président à l'initiative de celui-ci, d'un de ses membres ou de la Commission.

### *La Commission*

La Commission est composée de dix-sept membres choisis en raison de la compétence générale et offrant toutes garanties d'indépendance.

Le nombre des membres de la Commission peut être modifié par le conseil statuant à l'unanimité.

Seuls les nationaux des Etats membres peuvent être membres de la Commission.

La Commission doit comprendre au moins un national de chacun des Etats membres, sans que le nombre des membres ayant la nationalité d'un même Etat membre soit supérieur à deux.

Les membres de la Commission exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté.

Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme. Ils s'abstiennent de tout acte incompatible avec le caractère de leurs fonctions. Chaque Etat membre s'engage à respecter ce caractère et à ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leur tâche.

Le président et les autres membres de la Commission désignés *[d'un commun accord par les Etats membres]* sont soumis, en tant que collège, à un vote d'approbation par le Parlement européen. Après l'approbation du Parlement européen, le président et les autres membres de la Commission sont nommés, d'un commun accord, par les gouvernements des Etats membres. *[Ces dispositions s'appliquent pour la première fois au président et aux autres membres de la Commission dont le mandat commence le 7 janvier 1995. Le président et les autres membres de la Commission dont le mandat commence le 7 janvier 1993 sont nommés d'un commun accord par les gouvernements des Etats membres. Leur mandat expire le 6 janvier 1995.]*

Le Conseil et la Commission procèdent à des consultations réciproques et organisent d'un commun accord les modalités de leur collaboration.

### *La Cour des comptes*

La Cour des comptes assure le contrôle des comptes.

– *[Elle]* est composée de douze membres (...) choisis parmi des personnalités appartenant ou ayant appartenu dans leurs pays respectifs aux institutions de contrôle externe ou possédant une qualification particulière pour cette fonction. *[Ils]* sont nommés pour six ans par le conseil, statuant à l'unanimité après consultation du Parlement européen. [Ils] peuvent être nommés de nouveau. Ils désignent parmi eux, pour trois ans, le président de la Cour des comptes. Le mandat de celui-ci est renouvelable. *[Ils]* exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme. Ils s'abstiennent de tout acte incompatible avec le caractère de leurs fonctions.

– La Cour (...) examine les comptes de la totalité des recettes et des dépenses de la Communauté *[et]* de tout organisme créé par la Communauté (...).

### *Le comité des régions*

Il est institué un comité à caractère consultatif composé de représentants des collectivités régionales et locales, dénommé «comité des régions».

Le nombre des membres du comité des régions est fixé ainsi qu'il suit :

Belgique : 12 ; Danemark : 9 ; Allemagne : 24 ; Grèce : 12 ; Espagne : 21 ; France : 24 ; Irlande : 9 ; Italie : 24 ; Luxembourg : 6 ; Pays-Bas : 12 ; Portugal : 12 ; Royaume-Uni : 24.

Les membres du comité ainsi qu'un nombre égal de suppléants sont nommés, sur proposition des Etats membres respectifs, pour quatre ans par le conseil statuant à l'unanimité. Leur mandat est renouvelable.

Le comité des régions désigne parmi ses membres son président et son bureau pour une durée de deux ans.

Il établit son règlement intérieur et le soumet à l'approbation du conseil statuant à l'unanimité.

Le comité est convoqué par son président à la demande du conseil ou de la Commission. Il peut également se réunir de sa propre initiative.

Le comité des régions est consulté par le conseil ou par la Commission dans les cas prévus au présent traité et dans tous les autres cas où l'une de ces deux institutions le juge opportun.

S'il l'estime nécessaire, le conseil ou la Commission impartit au comité, pour présenter son avis, un délai qui ne peut être inférieur à un mois à compter de la communication qui est adressée à cet effet au président. A l'expiration du délai imparti, il peut être passé outre à l'absence d'avis.

### *La Banque européenne d'investissement*

La Banque européenne d'investissement a pour mission de contribuer, en faisant appel aux marchés des capitaux et à ses ressources propres, au développement équilibré et sans heurt du marché commun dans l'intérêt de la Communauté. A cette fin, elle facilite, par l'octroi de prêts et de garanties, sans poursuivre de but lucratif, le financement de projets dans tous les secteurs de l'économie.

### *Comité économique et social*

Le nombre des membres du Comité économique et social est fixé ainsi qu'il suit : Belgique, 12 ; Danemark, 9 ; Allemagne, 24 ; Grèce, 12 ; Espagne, 21 ; France, 24 ; Irlande, 9 ; Italie, 24 ; Luxembourg, 6 ; Pays-Bas, 12 ; Portugal, 12 ; Royaume-Uni, 24.

Les membres du Comité sont nommés, pour quatre ans, par le conseil statuant à l'unanimité. Leur mandat est renouvelable.

## Justice et affaires intérieures

La coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures est régie par les dispositions suivantes.

Aux fins de la réalisation des objectifs de l'Union, notamment de la libre circulation des personnes, et sans préjudice des compétences de la Communauté européenne, les Etats membres considèrent les domaines suivants comme des questions d'intérêt commun :

– la politique d'asile;

– les règles régissant le franchissement des frontières extérieures des Etats membres par des personnes et l'exercice du contrôle de ce franchissement;

– la politique d'immigration et la politique à l'égard des ressortissants des pays tiers : les conditions d'entrée et de circulation des ressortissants des pays tiers sur le territoire des Etats membres, les conditions de séjour y compris le regroupement familial et l'accès à l'emploi, la lutte contre l'immigration, le séjour et le travail irréguliers de ressortissants des pays tiers sur le territoire des Etats membres;

– la lutte contre la toxicomanie;

– la lutte contre la fraude de dimension internationale;

– la coopération judiciaire en matière civile;

– la coopération judiciaire en matière pénale;

– la coopération douanière;

– la coopération policière en vue de la prévention et de la lutte contre le terrorisme, le trafic illicite de drogue et d'autres formes graves de criminalité internationale, y compris, si nécessaire, certains aspects de coopération douanière, en liaison avec l'organisation à l'échelle de l'Union d'un système d'échanges d'informations au sein d'un Office européen de police (Europol).

(...) Ces questions sont traitées dans le respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et de la convention relative au statut des réfugiés et en tenant compte de la protection accordée par les Etats membres aux personnes persécutées pour des motifs politiques.

Le présent texte ne porte pas atteinte à l'exercice des responsabilités qui incombent aux Etats membres pour le maintien de l'ordre public et la sauvegarde de la sécurité intérieure.

(...) Les Etats membres s'informent et se consultent mutuellement au sein du conseil en vue de coordonner leur action. Ils instituent à cet effet une collaboration entre les services compétents de leurs administrations.

Le conseil peut :

– arrêter des positions communes et promouvoir toute coopération utile à la poursuite des objectifs de l'Union,

– adopter des actions communes, dans la mesure où les objectifs de l'Union peuvent être mieux réalisés par une action commune que par les Etats membres agissant isolément, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée; il peut décider que les mesures d'application d'une action commune seront adoptées à la majorité qualifiée;

– établir des conventions dont il recommandera l'adoption par les Etats membres selon leurs règles constitutionnelles respectives (...). Ces conventions peuvent prévoir que la Cour de justice est compétente pour interpréter leurs dispositions et pour statuer sur tout différend concernant leur application (...).

Il est institué un Comité de coordination composé de hauts fonctionnaires. En plus de son rôle de coordination, ce comité a pour mission :

– de formuler des avis à l'intention du conseil, soit à la requête de celui-ci, soit de sa propre initiative;

– de contribuer à la préparation des travaux du conseil.

La Commission est pleinement associée aux travaux.

Le conseil statue à l'unanimité sauf dispositions contraires (...)

Les Etats membres expriment les positions communes dans les organisations internationales et lors des conférences internationales.

# POLITIQUE

## La session extraordinaire du Parlement

## Mme Cresson : « Ne faites pas de l'impatience une vertu républicaine »

**En ouverture de la session extraordinaire du Parlement, vendredi 7 février, Mme Edith Cresson a dénoncé « l'impatience » de ceux qui voudraient précipiter les échéances électorales. Le premier ministre a présenté sa chronologie de l'affaire Habache et indiqué les grandes lignes de l'action qu'elle entend mener dans les mois à venir.**

Mme Cresson affirme d'abord aux députés, vendredi après-midi, que l'affaire Habache n'est que « *le mobile apparent* » de la demande de l'opposition d'une session extraordinaire. « *J'ai perçu un mobile plus réel chez certains : l'impatience. J'ai cru entendre*, dit-elle, *ici et là, que certains d'entre vous souhaitaient un changement de gouvernement et que d'autres voulaient s'autodissoudre. (...) La démocratie a ses règles et son calendrier. Ne faites pas de l'impatience une vertu républicaine (...) Jamais, depuis 1958, aucun de mes prédécesseurs n'a voulu monter à cette tribune pour débattre d'affaires qui ont affecté, et parfois très gravement, le bon fonctionnement de l'Etat.* »

Après avoir dressé la chronologie du séjour de M. Georges Habache en France, le premier ministre ajoute : « *D'un mauvais fonctionnement de l'Etat, vous voulez faire une affaire d'Etat.* » Puis elle présente ce « *qu'attendent aujourd'hui les Français de leur gouvernement, de tout gouvernement (...) : un Etat de droit, des emplois, une protection sociale, des régions dynamiques ayant toutes leurs chances, une France qui tient son rang dans ce monde. C'est en fonction de ces attentes fondamentales que j'agis, comme l'ont fait les premiers ministres de gauche depuis dix ans.* »

### Je poursuivrai mon action

Mme Cresson ajoute : « *Les libertés individuelles sont garanties en France peut-être plus et mieux que dans d'autres pays. On peut, même, perquisitionner pour la première fois le siège d'un parti politique au pouvoir. Mais peut-on injurier le gouvernement ? Peut-on jeter l'opprobe sur l'ensemble de la représentation nationale et l'associer à l'argent ? La déviation à laquelle nous assistons est dangereuse, et vous le savez bien (...). Il n'y a pas, d'un côté, les politiques et, de l'autre, les justiciers, comme on tente bruyamment d'en accréditer l'idée. (...) Méfiez-vous de la démagogie ! Soyez inflexibles envers ceux qui en nombre infime auraient failli. Rappelez-vous que tout ce qui tire la politique vers le bas (...) s'inscrit contre la démocratie, fait le jeu des faux prophètes et un jour peut faire le malheur du peuple.* »

Mme Cresson rappelle les accords signés sur la maîtrise des dépenses de santé et assure qu'elle « traitera » le problème des retraites, étant entendu que l'ouverture du droit à la retraite à soixante ans et le pouvoir d'achat des pensions seront maintenus. Elle évoque, ensuite, l'aménagement du territoire et indique son intention de « *compléter le dispositif de soutien au logement dans les différentes catégories* » et d'amplifer « *les programmes routiers et autoroutiers, ainsi que les transports collectifs* ».

Insistant sur le rôle international de la France et, particulièrement, sur son engagement dans la construction européenne, le premier ministre affirme : « *Je poursuivrai mon action. Avec persévérance. Avec détermination. Sans me laisser distraire. Sans temps mort. La France n'a pas de temps à perdre. Le rendez-vous de 1993 est pour demain.* » Elle ajoute. : « *Avant que vous ne partiez dans vos départements et dans vos régions, je voudrais vous dire une chose. Dans ces temps que certains voudraient moroses, nous avons tous, ici, gouvernement et élus de toute la nation, un devoir fondamental vis-à-vis des Français : le devoir de leur dire la vérité. La vérité, c'est que dans une phase de langueur économique mondiale, les choses vont mieux chez nous qu'ailleurs : (...) que les résultats, lors de la reprise, dépendront de notre volonté de nous battre aujourd'hui : (...) que la France est un grand pays qu'il faut servir et qu'il faut aimer* ».

□ **Mme Georgina Dufoix a démissionné de la présidence de la Croix-Rouge.** – Mme Georgina Dufoix a donné, vendredi 7 février, sa démission de présidente de la Croix-Rouge. Cette démission, consécutive à l'affaire Habache, a été annoncée, comme prévu (*le Monde* du 5 février), à l'issue de la réunion du conseil d'administration par son vice-président, M. André Delaude.

## L'opposition ne suit pas M. Giscard d'Estaing

**Plutôt que d'emprunter les voies incertaines de l'« autodissolution » prônée par M. Giscard d'Estaing, l'opposition paraissait, à quelques heures de l'intervention à l'Assemblée nationale de Mme Edith Cresson, décidée à tenter de convaincre avant de vaincre.**

Un apaisement des esprits s'est manifesté de plusieurs manières dans les rangs de l'opposition, avant la session extraordinaire du Parlement qui devait permettre à Mme Cresson, vendredi 7 février, de s'expliquer devant les députés sur l'affaire Habache.

En témoigne, d'abord, la façon dont le RPR s'est dispensé de relayer la proposition de M. Valéry Giscard d'Estaing de dissolution immédiate de l'Assemblée nationale.

Aucun propos officiel n'a été prononcé sur la question, mais, dans l'entourage de M. Jacques Chirac, on ne s'est pas privé d'exprimer quelque soupçon sur la pureté républicaine des intentions de l'ancien président de la République.

Mme Simone Veil avait eu, jeudi, sur Radio-Monte-Carlo, les mots les plus cruels, en considérant cette demande d'élections anticipées comme « *une façon de passer le temps, d'occuper les électeurs, de s'y préparer soi-même, peut-être aussi de fantasmer* ».

Toutes ces réticences devaient, d'ailleurs, se confirmer vendredi matin au cours d'une ultime réunion de l'intergroupe, qui s'apprêtait à repousser le projet compliqué d'autodissolution préconisé, l'avant-veille, par M. Giscard d'Estaing et par l'UDF.

Il n'était pas certain, d'ailleurs, que le sujet fût même inscrit à l'ordre du jour. « *Je crois*, avait confié jeudi M. Chirac, *que cette proposition n'est pas constitutionnelle et, donc, qu'il convient d'y réfléchir.* » Façon aimable de dire que c'était tout réfléchi.

Du coté de l'UDF, on semblait se rétracter sous motif que cette démarche n'avait, en réalité, qu'un « *caractère symbolique* ».

### Ne pas ajouter « une crise à la crise »

Le choix des orateurs de l'opposition pour le débat général de vendredi est, aussi, un indice d'apaisement. Le RPR a choisi M. Edouard Balladur. M. Mitterrand y sera sans doute sensible. L'ancien ministre d'Etat n'est pas homme à se lancer dans les grands procès.

Son choix montre que M. Chirac n'était pas spécialement désireux de profiter de l'absence au Palais-Bourbon de M. Giscard d'Estaing pour revendiquer la conduite des manœuvres de l'opposition. L'UDF a délégué M. François Léotard.

Il n'est pas sûr que M. Giscard d'Estaing apprécie. Se consacrant beaucoup, depuis un an, aux grands dossiers internationaux, le président d'honneur du PR aurait, probablement, à cœur de replacer l'affaire Habache dans un contexte qui ne soit pas exclusivement « franco-français ».

Si l'opposition semble avoir opté pour l'apaisement, c'est que beaucoup, dans ses rangs, estiment qu'elle doit d'abord se méfier d'elle-même et qu'elle n'aurait rien à gagner, aux yeux de l'opinion, à vouloir ajouter « une crise à la crise ».

Si elle s'est résolue à déposer une motion de censure, c'est parce que ses électeurs n'auraient point compris qu'elle ne le fît pas. Cette motion de censure de principe sera repoussée la semaine prochaine, comme toutes les précédentes, mais, par une telle procédure, elle espère bien mettre un peu plus le projecteur sur le délabrement du pouvoir et du Parti socialiste, en espérant que les Français y verront d'eux-mêmes un peu plus clair.

Prouver, comme on a commencé à l'entendre, que l'Assemblée nationale est le dernier endroit où les socialistes conservent, grâce aux communistes, un semblant de majorité sera un argument fort pour les prochaines élections régionales. Ne voulant pas désespérer, M. Giscard d'Estaing affirme, dans *Paris-Match* (daté 13 février), que, le 23 mars prochain, « *ceux qui sont au pouvoir seront dans l'incapacité d'agir parce qu'ils n'auront plus le soutien de la population* ».

L'opposition veut faire la démonstration, enfin, comme le dit M. Alain Juppé, que « *M. Rocard a dû avaler son chapeau* ». Ce qui peut n'être pas inutile dans la perspective cette fois d'une campagne présidentielle.

DANIEL CARTON



Dans un entretien à *National-Hebdo*

## M. Poniatowski dénonce des « lobbies ethniques »

Dans un entretien présenté comme « *exclusif et explosif* », et publié jeudi 6 février dans l'hebdomadaire lepéniste *National Hebdo* (daté 6-12 février), M. Michel Poniatowski, président d'honneur du Parti républicain, continue de prôner des « *arrangements électoraux* » entre les partis de l'opposition et le Front national. « *Notre seul adversaire est le socialisme, allié au communisme*, déclare l'ancien ministre de M. Giscard d'Estaing. *Cet adversaire nous diabolise les uns vis-à-vis des autres. Et c'est inacceptable venant de lui. De quel droit moral ou politique cette association du parti le plus pourri de France et du parti des assassins de quarante millions de martyrs en Europe dicte-t-elle à la droite ce qui est autorisé, légitime et bien ? C'est un stupéfiant scandale que de voir le meurtrier imposant sa morale à sa victime.* »

Ravi de pouvoir manifester « *son entière liberté d'esprit* », M. Poniatowski invite ses amis de l'opposition à s'affranchir des « *influences occultes* ». « *Une bonne partie du monde politique est sous influence*, dénonce-t-il, *conditionnée par des groupes de pression, des maçonneries, des lobbies ethniques, des ambassades, des centres d'influence, des grandes sociétés. Ils pèsent directement sur la politique et les médias, font et défont ceux qui leur conviennent. Le Parti socialiste est le creuset type de ces influences occultes.* »

## La préfecture du Gard s'oppose au retrait du portrait de M. Mitterrand de la mairie de Beaucaire

La préfecture du Gard va demander, devant le tribunal administratif de Montpellier, l'annulation d'une délibération adoptée le 4 février par le conseil municipal de Beaucaire, qui a conduit au retrait de la mairie, conformément au « *vœu* » du maire, M. Jean-Marie André (divers droite), du portrait officiel de M. François Mitterrand, qualifié par un communiqué de l'hôtel de ville d' « *image d'un pouvoir en déliquescence, d'une démocratie affaiblie* » après « *l'affaire Habache et ses suites* ».

La décision a été votée par 26 conseillers municipaux (5 RPR et 21 div. d.). Les deux élus socialistes ont voté « contre », et les cinq conseillers communistes n'ont pas pris part au scrutin.

Le secrétaire général de la préfecture, M. Jean-Lou Drubigny, a précisé lors d'une conférence de presse, mercredi 5 février, que « *la délibération du conseil municipal sur un tel vœu politique paraît illégale et sera déférée, sous le signe de l'urgence, devant le tribunal administratif* ». Aucun texte légal n'oblige à l'affichage du portrait du président de la République en exercice dans les locaux d'une mairie. La préfecture a cependant estimé qu'il s'agit « *d'un usage courant et d'une tradition républicaine qui constitue une obligation morale pour le maire* ».

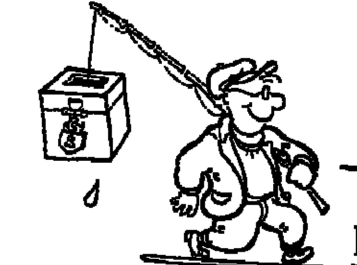
## L'Elysée dénonce une dépêche « mensongère » de l'AFP

Le président de la République a sans doute eu de quoi alimenter sa colère contre les médias, avec une dépêche de l'Agence France Presse diffusée jeudi 6 février, à 2 heures 06 du matin. Titrée « Habache-Mitterrand – La Présidence de la République annonce deux départs », elle indiquait que, par deux arrêtés du 5 février, il était « *mis fin aux fonctions* » de M. Michel Jau, conseiller technique à l'Elysée, et de Mme Marie-Claire Papegay, l'une des secrétaires particulières du président de la République depuis 1981.

Le service de presse de la présidence de la République a immédiatement réagi en « *relevant la présentation mensongère faite par l'AFP (...), reprise complaisamment par plusieurs médias, de la cessation de fonctions de M. Jau et de Mme Papegay* ». L'Elysée rappelle que M. Jau a été nommé haut commissaire de la République en Polynésie française par le conseil des ministres du 3 janvier, tandis que Mme Papegay était nommée inspecteur général des P et T par celui du 27 janvier, bien avant le début de l'« affaire Habache ».

Le PDG de l'AFP, M. Claude Moisy, s'est excusé personnellement auprès des deux anciens collaborateurs de l'Elysée et des abonnés à l'agence, en précisant qu' « *à des fins de recherche informatique le titre était malencontreusement précédé des mots-clés « Habache-Mitterrand » qui signifient à tort que les deux changements d'affectation pouvaient être liés à l'« affaire Habache »*. Une nouvelle version, sans les deux mots « *erronés* », a été diffusée cinquante minutes après, note le président de l'AFP.

L'incident devrait alimenter l'irritation de l'Elysée envers l'AFP, dont l'attitude dans l'affaire des archives de la SAGES avait déclenché la colère du président de la République (*le Monde* du 29 janvier). Elle pourrait aussi accélérer la succession de M. Claude Moisy, dont le mandat à la tête de l'agence se termine en janvier 1993.



# POLITIQUE

La préparation des élections régionales

## Le P S parvient à un accord avec les radicaux de gauche

Le Parti socialiste et France unie ont décidé, jeudi 6 février, de mettre en place un *«groupe de travail permanent sur les questions politiques»*. Constatant leur *«accord sur la politique nationale»* et leur *«volonté d'agir en commun»*, les deux formations ont exprimé *«leur fidélité au président de la République»* et *«leur soutien au premier ministre et au gouvernement»*. Toutefois, les deux délégations (celle du PS, conduite par M. Laurent Fabius, comprenait MM. Michel Debout et Gérard Le Gall; pour France unie, M. Jean-Pierre Soisson était accompagné de MM. Emile Zuccarelli, président du MRG, Jacques Pelletier, président de l'Association des démocrates, et Jean-Michel Baylet, président de la commission électorale) ne sont pas parvenues à un accord. Seul le MRG, composante de France unie, a conclu avec le PS un accord *«politique et électoral global»*.

La négociation a abouti à la désignation de quatre têtes de liste France unie : MM. Gilbert Baumet, sénateur, président du conseil général, dans le Gard; Jean Monnier, maire d'Angers, dans le Maine-et-Loire; Jean Rigal (MRG), député, maire de Villefranche-de-Rouergue, dans l'Aveyron; Dominique Saint-Pierre (MRG), ancien député, dans l'Ain. Le PS et le MRG, qui s'étaient déjà mis d'accord pour présenter des listes communes dans plusieurs départements, notamment dans les régions Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais, ont résolu les difficultés qui subsistaient dans une petite dizaine de départements (Bouches-du-Rhône, Dordogne, Eure, Gironde, Indre-et-Loire, Rhône, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise). De son côté, France unie devrait présenter une vingtaine de listes autonomes en concertation avec le PS.

Estimant que *«les propositions du PS ne traduisent ni la volonté d'ouverture ni l'élargissement de la majorité présidentielle, alors que la situation politique l'impose aujourd'hui encore plus»*, la Convention V<sup></sup>e République, présidée par M. Jean Charbonnel, qui est l'une des quatre composantes de France unie, n'a pas participé aux discussions. Elle précise que son absence ne marque pas *«une rupture»* et *«n'empêche pas la conclusion d'accords locaux»*.

A. Ch.

## MM. Poperen et Auroux renoncent à conduire les listes de la majorité dans le Rhône et la Loire

**Dès son arrivée au poste de premier secrétaire du PS, M. Laurent Fabius avait invité les ministres et autres responsables du parti à s'engager dans la campagne pour les élections régionales. Dans la région Rhône-Alpes, deux personnalités susceptibles de répondre à cette invitation, MM. Jean Poperen et Jean Auroux, ont décliné la proposition.**

LYON

*de notre bureau régional*

M. Auroux, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a annoncé, jeudi 6 février, qu'il décline la proposition de conduire la liste socialiste pour les élections régionales dans la Loire. Le maire de Roanne motive sa décision par la charge de ses différentes fonctions nationales et locales, ainsi que par son souci de respecter le principe de limitation du cumul des mandats. Quelques jours auparavant, M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, s'appuyant sur des arguments identiques, avait adopté la même position pour le Rhône.

A l'automne dernier, lors de la désignation des candidats, ces deux responsables avaient déjà refusé de mener la bataille électorale dans leurs départements respectifs. Les investitures, négociées d'après les votes du congrès de Rennes, avaient fait l'objet d'âpres conflits entre courants et provoqué des ruptures avec des conseillers régionaux sortants écartés. Ainsi, l'ancien président du groupe socialiste du conseil régional, M. André Vianès, présentera sa propre liste dans le Rhône; M. Bruno Vennin le fera dans la Loire, et d'autres déçus se préparent à cette échéance, soit sous l'étiquette Génération écologie, soit sous celle de la Nouvelle Gauche.

Les marchandages de l'automne ont produit des listes dont beaucoup de responsables socialistes admettent, en privé, qu'elles font pâle figure. Si M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture, a choisi de s'engager en Isère, peu croient en sa volonté de s'investir au conseil régional. Les regards se tournent vers M. Louis Besson, maire de Chambéry, ancien ministre du gouvernement de M. Michel Rocard, mais il n'est pas emballé par une telle perspective et réserve toujours sa réponse.

Les deux dernières défections risquent d'affaiblir un peu plus le PS, incapable de trouver un véritable chef de file dans une région dominée par la droite. M. Auroux résume cette situation en observant que son parti *«n'a pas de stratégie cohérente au niveau régional»* et qu'il *«a confiné, à tort, sa démarche dans un cadre départemental»*.

BRUNO CAUSSÉ

## Mme Trautmann persiste à refuser la tête de liste socialiste dans le Bas-Rhin

STRASBOURG

*de notre correspondant régional*

La liste du PS dans le Bas-Rhin sera conduite par M. Gilbert Estève, fabiusien, maire de Sélestat et conseiller régional sortant, aux prochaines élections régionales. Mme Catherine Trautmann, rocardienne, maire de Strasbourg, membre du Parlement européen, a tenu jusqu'au bout : les socialistes du département, y compris M. Estève, tentaient depuis des semaines de la convaincre de se placer à leur tête, mais elle en est restée à sa position initiale. Mme Trautmann a toujours fait valoir qu'elle était touchée par le cumul des mandats et qu'elle ne pouvait abandonner son siège à l'Assemblée de la CEE au moment où le sort de Strasbourg comme capitale parlementaire européenne se jouait. Sans doute la perspective d'un résultat médiocre des socialistes au soir du 22 mars a-t-elle aussi pesé d'un bon poids dans sa décision. M. Jean-Marie Bockel, député du Haut-Rhin, maire de Mulhouse – qui lui aussi devra renoncer à l'un de ses deux mandats actuels s'il veut siéger au conseil régional – a fait le calcul inverse : il a choisi de tirer les socialistes dans le Haut-Rhin pour préserver sa position municipale dans un contexte électoral difficile.

Le retrait, au début de l'année, de M. Alfred Muller (France unie), maire de Schiltigheim, avait montré au grand jour les dissensions au sein de la «majorité présidentielle» en Alsace. M. Théo Braun, ancien membre du gouvernement de M. Michel Rocard, au quatrième rang sur la défunte liste de M. Muller, a annoncé son intention de présenter la sienne.

MARCEL SCOTTO

## Alpes-Maritimes : la confusion s'accroît dans les rangs de l'opposition

**Mme Martine Daugreilh, député (RPR) des Alpes-Maritimes, adjoint au maire de Nice, devait annoncer, samedi 8 février, sa candidature à la tête d'une liste d'élus et de socio-professionnels. Cette initiative, qui fait suite aux remous persistants provoqués par la désignation des candidats UDF et RPR (*le Monde* du 31 janvier), accroît la confusion dans les rangs de l'opposition du département.**

NICE

*de notre correspondant régional*

Mme Daugreilh se défend par avance de *«créer la division»* et insiste, au contraire, sur le caractère *«original»* de sa démarche, visant à *«récupérer des voix qui ne se seraient pas portées sur la liste de l'UPF, afin de faciliter la réélection de M. Jean-Claude Gaudin à la présidence de la région»*. En d'autres termes, le député RPR espère «ratisser plus large» en comblant les lacunes de la liste de l'UPF, conduite par un autre député RPR du département, Mme Suzanne Sauvaigo, maire de Cagnes-sur-Mer : d'abord, la *«sous-répresentation de Nice et de l'est du département»*; ensuite, celle des socio-professionnels, qui l'ont sollicitée et auxquels elle veut réserver une place importante sur sa liste. Il semble qu'elle puisse compter sur le soutien d'une partie des membres de la chambre de commerce et d'industrie de Nice et de la Côte d'Azur. Le président de la CCI, M. Gilbert Stellardo, ancien conseiller municipal de Nice, a, toutefois, décliné son offre.

### *La perspective de municipales à Nice*

Après le soutien apporté, le week-end dernier, à M. Jean-Marie Le Pen par M. Jacques Médecin, ancien maire (CNI) de Nice, Mme Daugreilh veut aussi démontrer que *«on peut être de droite sans se compromettre avec le Front national»*. En clair, son intention serait de rallier à sa candidature une partie des nostalgiques du médecinisme, qui seraient tentés de voter pour l'extrême droite. Il apparaît évident, aussi, qu'elle se place dans la perspective d'une éventuelle élection municipale partielle à Nice, liée à un succès de M. Le Pen aux régionales et dont la rumeur a de nouveau enflé ces derniers jours. Elle pourrait donc vouloir «marquer son territoire» face à M. Christian Estrosi, député (RPR) et troisième de la liste UPF, qui est son concurrent direct pour la mairie de Nice au sein de son parti. En faisant cavalier seul, elle s'expose, cependant, à des sanctions du RPR.

Les protestations contre la composition de la liste de l'UPF ne se sont pas apaisées. Dans une lettre qu'ils viennent d'adresser à M. Jean-Claude Gaudin et à M. Robert Pandraud, respectivement responsables UDF et RPR de la commission des élections de l'UPF, dix-huit maires de l'est du département, parmi lesquels M. José Balarello, maire (PR) de Tende, sénateur des Alpes-Maritimes, et M. Jean-Claude Guibal, maire (CDS) de Menton, délégué départemental de l'UDF, écrivent que cette liste *«donne à* [leurs] *électeurs le sentiment d'être tenus pour négligeables, sinon méprisés et abandonnés par nos formations politiques»*. *«La conséquence la plus probable*, soulignent-ils, *risque d'être une abstention massive, accompagnée d'une forte poussée du Front national.»* Ils demandent donc *«instamment»* aux responsables nationaux de l'UPF de *«bien vouloir revoir la composition de la liste»*.

GUY PORTE

# LE FRONT NATIONAL VINGT ANS APRÈS

# V. – Les auxiliaires du Révérend Moon

## *Comment la secte coréenne fournit une aide financière et militante au président du Front national*

**Après avoir rappelé les racines idéologiques du Front national (*le Monde* du 4 février), expliqué comment sont organisés ses réseaux (*le Monde* du 5 février), exposé les idées de M. Le Pen en matière culturelle (*le Monde* du 6 février) et rapporté les témoignages de ceux qui ont, un temps, appartenu au mouvement d'extrême droite (*le Monde* du 7 février), le cinquième volet de notre enquête traite du système de financement de ce parti.**

Toujours prompt à faire la leçon aux autres, de droite ou de gauche, ne ratant jamais l'occasion de mettre en avant sa propre probité, M. Le Pen a, en réalité, toujours été d'une grande discrétion sur les sources de financement de son parti.

Officiellement, sa réponse est toujours la même : le Front national est un parti qui vit chichement, son sort repose entièrement sur le dévouement et les largesses de ses militants et sympathisants. Le Front national est en effet le seul parti de France à organiser des meetings à entrée payante. A chaque réunion publique, la générosité des gens qui viennent applaudir son président est remarquable. Comme une Eglise, le Front national ne vivrait donc que des offrandes de ses fidèles.

La réalité est beaucoup plus complexe. Un seul homme la connaît vraiment : M. Le Pen.

Tout aussi officiellement encore, le Front national a, comme tous les partis, un trésorier national, mais, dans la pratique, c'est M. Le Pen qui tient lui-même les cordons de la bourse. Son ancien directeur de campagne pour l'élection présidentielle de 1988, M. Bachelot, témoigne : « *A chaque fois que j'avais besoin d'argent, j'allais à Saint-Cloud. Le Pen sortait du tiroir de son bureau son chéquier et je repartais avec ce qu'il me fallait.* »

Si bien que, pour ne point déplaire au chef, la question du financement demeure pour les dirigeants du Front national « *le* » sujet tabou. Seuls les anciens du mouvement consentent parfois à briser cette loi du silence. La confrontation de leurs témoignages donne ainsi à penser que, depuis plusieurs années, l'Association pour l'unification du christianisme mondial du Révérend Sun Myung Moon constitue l'un des principaux pourvoyeurs de fonds de M. Le Pen et du Front national. « *Cette histoire mooniste n'est strictement qu'une histoire d'argent* » assure M. Arrighi, ancien député du FN. « *On touche là à de la haute voltige financière.* » confirme le président du CNI, M. Briant, autre ex-député lepéniste. « *Je me suis toujours étonné que la presse ne s'y soit jamais davantage intéressée*, explique M. Spieler, ancien député FN du Bas-Rhin, *car pour moi ces relations de Le Pen avec la secte Moon constituent son véritable talon d'Achille.* »

### *Un colonel conquis à la Mutualité*

A partir de ces témoignages et du livre publié sur « *l'Empire Moon* » par notre confrère Jean-François Boyer (1), il apparaît que la secte Moon est entrée en contact avec M. Le Pen quelques mois avant les élections européennes de juin 1984. Cela s'est fait par l'entremise de celui qui était alors son éminence grise, le journaliste Jean Marcilly, lequel avait eu l'occasion de sympathiser avec de hauts dirigeants de l'Eglise du « nouveau Messie », en participant notamment à des voyages d'études en Corée, aux Etats-Unis ou encore en Uruguay.

Huit ans après, M. Marcilly ne dément pas cette version. Il raconte que c'est en mars 1984, le soir du premier discours à la Mutualité pour la campagne européenne qui s'annonçait, qu'il organise une rencontre entre le président du Front national et le colonel coréen Cho Hi Pake, bras droit du Révérend Moon, arrivé de New-York.

Ce colonel assiste au meeting. Quatre mille personnes dans la salle, le *Nabucco* de Verdi, un Jean Marie Le Pen vitupérant contre « *le vieux dinosaure communiste* » et concélébrant « *l'Europe chrétienne* » (2). Ce soldat de l'anticommunisme mondial et du redressement moral est conquis. Ainsi, au moment même où le chef de file de l'extrême droite invoque Dieu et Jeanne d'Arc dans ses discours, il se jette dans les bras de Moon.

Trois mois plus tard éclate l'« affaire Pordéa ». Cet ancien diplomate roumain de soixante-huit ans réfugié en France, numéro quatre sur la liste du « *Front d'opposition nationale pour l'Europe des patries* » conduite par M. Le Pen, est élu sans problème, le 17 juin 1984, parlementaire européen. La presse suspecte une opération d'infiltration montée par les services secrets de Nicolas Ceaucescu. Personne ne se doute qu'en réalité, M. Gustav Pordea constitue la première clause du marché passé entre les moonistes et M. Le Pen. « *En faisant élire Pordea*, raconte M. Marcilly, *les moonistes espéraient utiliser le Parlement européen pour étendre leurs réseaux à l'Est. Pour favoriser cette opération, Le Pen a perçu, quelques semaines plus tard, quatre millions de francs.* » M. Le Pen a toujours démenti.

### *Le rôle de M. Pierre Ceyrac*

Rencontré le lundi 27 janvier à Lille, M. Pierre Ceyrac, l'un des principaux dirigeants en France de l'organisation Causa, branche politique de l'AUCM, nous a affirmé ne rien savoir sur ces tractations financières. Il nous a confirmé, en revanche, que M. Pordea était effectivement « *membre de son Eglise depuis le début des années 70* ».

M. Ceyrac constitue précisément la pièce maîtresse du dispositif de rapprochement entre les moonistes et le mouvement lepéniste. La « trahison » de M. Marcilly, sa fugue avec M^me^ Pierrette Le Pen, prend les moonistes au dépourvu. M. Ceyrac décide, à la fin de 1984, de prendre lui-même le relais dans l'opération d'infiltration déclenchée depuis un an.

Pour M. Le Pen, il n'est pas un inconnu. Quarante-six ans, neveu de M. François Ceyrac, l'ancien patron du CNPF, cet homme discret ne manque pas d'amis à droite, de M. Philippe Malaud, ancien président du CNIP, à M. de Michel de Rostolan, ancien du mouvement Occident, président depuis 1970 du cercle traditionaliste « Renaissance », aujourd'hui président du comité national de soutien à la candidature de M. Le Pen, sans oublier M. Jean-Pierre Gendron, le gendre de M. Le Pen, qui est conseiller régional du Front national dans le Nord-Pas-de-Calais.

Sur son initiative, M. Le Pen va multiplier les déplacements discrets




aux Etats-Unis et aussi, avant l'élection présidentielle de 1988, en Corée du Sud pour des échanges intéressés avec, d'une part, les représentants de la secte Moon et, en Corée, avec le Révérend Moon en personne.

En 1986, M. Pierre Ceyrac sort de l'ombre. M. Le Pen surprend ses proches en l'imposant à la troisième place de la liste Front national du Nord pour les élections législatives de juin 1986. Ce parachutage ne fut pas, lui non plus, gratuit. Cette liste était emmenée par l'ancien secrétaire de la fédération RPR du Nord M. Bruno Chauvierre. « *La grande interrogation chez les militants FN du Nord*, se souvient cet autre ancien député, *était de savoir combien nous toucherions sur la dot de Moon. Il s'est dit à l'époque dans le parti que la secte avait versé à Le Pen vingt à trente millions de francs pour toute sa campagne des législatives et des régionales. Moi, ce que je sais, c'est qu'en tant que tête de liste, la place de Ceyrac nous a valu un reversement sur cette somme d'un million de francs.* »

Ces sommes sont pratiquement invérifiables. Les moonistes, comme les lepénistes, ne sont pas, sur ce terrain non plus, des enfants de chœur. Il semble, en tout cas, que ces versements s'opéraient par l'intermédiaire de sociétés écrans installées dans la région parisienne, appartenant à des moonistes, et que M. Jean-Marie Le Chevallier, député européen du Front national, homme à tout faire de M. Le Pen, rendit à cet égard de multiples services.

Battu aux élections législatives de 1988, M. Pierre Ceyrac fut encore préservé par M. Le Pen. Huitième sur la liste Europe et Patrie, il fut, en mai 1989, élu à son tour parlementaire européen.

Un autre mooniste, M. Roger Johnstone, présenté sur une photo du livre de Jean-François Boyer comme « *le directeur de Causa pour le cône Sud* » figurait sur cette liste. Sa douzième place lui avait fait rater l'élection. Il fut repêché. M. Johnstone est aujourd'hui le secrétaire général adjoint du groupe parlementaire des droites européennes à Bruxelles et Strasbourg.

### *« Ils sont arrivés de partout »*

Car il apparaît encore que le soutien de Moon à M. Le Pen ne se mesure pas exclusivement en espèces sonnantes et trébuchantes. A maintes reprises, la secte a apporté au Front national un soutien logistique important. On n'a jamais su, par exemple, qu'au printemps de 1988, près de deux cents « missionnaires » de la secte Moon ont séjourné en France pour participer activement à la campagne présidentielle de M. Le Pen puis, un mois plus tard, à celle du Front national pour les élections législatives. Si sourcilleux sur le travail des étrangers, M. Le Pen a ainsi accepté, en ces deux occasions, l'aide de jeunes arrivant des Etats-Unis, des pays nordiques, voire du Japon, de la Corée et de la Jamaïque. Le Mouvement des Jeunes d'Europe (MJE), créé en 1986 par MM. Carl Lang et Martial Bild, a servi de paravent.

Directeur de la campagne présidentielle de 1988, M. Bachelot raconte : « *Ils sont arrivés de partout, avec leur sac à dos. Nous en avons gardé une centaine sur Paris. Le reste a été éparpillé en province. Ils sont venus comme les libérateurs de la France.* » Responsable à l'époque de la fédération lepéniste du Bas-Rhin, M. Spieler a dû « accueillir » lui aussi une vingtaine de ces jeunes gens : « *La consigne était évidemment de ne jamais les mettre en contact avec nos militants. On les a installés dans une maison à Strasbourg. Ils ont fait un boulot de dingue. Ils nous ont distribué des millions de tracts et collé des centaines d'affiches. Ils revenaient à la fin de la journée les pieds en sang et la nuit ils passaient leur temps à prier.* » « *On m'en a expédié aussi une vingtaine à Marseille*, complète M. Arrighi. *J'ai accepté de déjeuner avec eux et je leur ai aussitôt demandé d'aller voir ailleurs. Si les Marseillais avaient su qu'on leur amenait des Allemands et des Japonais, on aurait eu belle mine.* »

On pourrait croire qu'aujourd'hui le communisme étant terrassé à l'Est, les missionnaires de Moon ont perdu le sens de leur mission. M. Pierre Ceyrac est d'un tout autre avis. « *Le problème de l'Occident, maintenant*, soutient-il, *c'est sa propre décadence. On ne pourra pas faire l'économie d'un renouveau spirituel. Moon pense que le pire qui puisse arriver à une société, c'est qu'elle devienne athée.* » Sept ans avec le Front national ne l'ont pas désarmé dans son combat : « *Je me trouve très bien avec Jean-Marie. Comme Moon, on veut en France le persécuter. Mais pour moi, Jean-Marie a une fonction prophétique et spirituelle qui le dépasse lui-même. Toutes les conditions sont désormais réunies pour que son ascension soit irrésistible.* » Mais malgré ce genre de profession de foi, M. Ceyrac soutient encore aujourd'hui que, depuis le départ, sa présence aux côtés de M. Le Pen n'engage que lui et non pas l'Eglise pour laquelle il prêche.

Comment le croire ?

**DANIEL CARTON**

(1) *L'Empire Moon*, de Jean-François Boyer, Éditions La Découverte (avril 1986).

(2) *Le Monde* du 16 mars 1984.

Prochain article :

**Retour à Toulouse chez ceux de Reynerie**

# *Un système financier hyper-centralisé*

*« Nous avons une pureté de cristal »*, dit M. Le Pen à propos du financement de son parti. Mais, le FN a tellement brouillé les pistes que distinguer les ressources tirées de la fortune personnelle des dirigeants des contributions des militants, des élus ou des bailleurs de fonds du monde économique, relève de la mission impossible. Interrogés devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale (1), les trésoriers du parti d'extrême droite se sont ainsi montré incapables de fournir un bilan des comptes de leur campagne présidentielle de 1988.

Le système de financement du FN a un caractère artisanal. Ce parti ne dirige aucune municipalité d'envergure et se voit donc tenu à l'écart des réseaux occultes classiques (bureaux d'études, fausses factures). A la tête d'un système financier hyper-centralisé, M. Le Pen, conseillé par quelques grands argentiers, tient les cordons de la bourse dans le plus grand secret. Aucune enquête judiciaire le concernant n'a été ouverte. Bien des éléments indiquent toutefois que, à côté des ressources « visibles », le mouvement a, comme les autres, recours à des ressources « invisibles ».

● **Les fortunes personnelles des dirigeants**

Rarement chef politique aura tiré profit, autant que M. Le Pen, d'héritages légués par de richissimes sympathisants. En 1976, le chef d'extrême droite se métamorphosait en millionnaire et en châtelain grâce à l'héritage du patron des Ciments Lambert. La succession d'Hubert Lambert lui a rapporté plus de 6 millions de francs, ainsi qu'une propriété évaluée à 2,2 millions de francs à l'époque – 11 millions en francs constants – qui comprend le parc et le château de Montretout à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). Le train de vie de M. Le Pen en a bénéficié tout autant que le fonctionnement du FN dans ses premières années.

Un autre château a pris le relais en mai 1985 : M. Le Pen a revendu à bon prix celui de La Fouilleuse, à Saint-Brévin-les-Pins dans la Loire-Atlantique. Deux ans plus tôt, le propriétaire des lieux, Pierre Briffaut, ancien sympathisant de l'OAS, l'avait désigné comme son légataire universel. Le château, son mobilier et sa propriété étaient à l'époque évalués à quelque 900 000 francs ; en contrepartie, M. Le Pen a dû s'occuper des dettes importantes de son bienfaiteur.

La fortune du chef du FN lui a permis de jouer – et de perdre – 10 millions de francs, fin 1980, à cause d'une spéculation boursière ratée sur les matières premières. Son conseiller financier était alors M. Sylvain Gliozo, qui vient d'être désigné tête de liste aux régionales dans la Marne.

Dans les provinces aussi, des dirigeants du FN paient de leur fortune personnelle. L'essentiel des ressources de certaines fédérations proviennent alors d'un seul militant. En Côte-d'Or, le responsable départemental et tête de liste aux élections de mars, M. Pierre Jaboulet-Vercherre, un des plus importants marchands de vins de la région de Beaune, dépense ainsi sans compter.

● **Les contributions des sympathisants**

Le FN met en avant *« quatre-vingt mille adhérents »*, chiffre que les Renseignements généraux diminuent de moitié. Les participants aux réunions publiques paient sans barguigner leur droit d'entrée (de 30 à 50 francs) comme ils participent généreusement aux collectes et autres « quêtes au drapeau ».

*« Peut-être, sur un trottoir avez-vous déjà vu opérer des voleurs à la tire ? Ils sont en général deux. l'un détourne votre attention pendant que l'autre vous vole votre portefeuille »* ... Cette singulière entrée en matière a été adressée par M. Le Pen dans un courrier à ses sympathisants sollicités par un appel de fonds, fin 1990, qui étaient invités à établir leurs virements bancaires à l'ordre de la Cotelec.

Présidée par le chef du FN, cette association est chargée de la *« collecte en vue des élections »*, selon le trésorier du parti, M. Christian Baeckeroot, qui affirme qu'elle aurait procuré trois millions de francs de recettes hors de la campagne présidentielle. Mais un flou artistique complet est entretenu sur ses opérations. Le FN est d'ailleurs la seule organisation politique à recevoir des dons par chèque – mais sans reçu – alors que la loi autorise une déduction fiscale sur de telles sommes.

Dans une brochure intitulée *« Le guide du candidat du Front national »*, les moyens de « tourner » la loi sont pourtant clairement exposés : *« Il est difficile d'empêcher un candidat d'alimenter une caisse noire avec de l'argent liquide provenant de dons, quêtes, etc*, lit-on dans ce document diffusé par le FN, *s'il prend la précaution de ne pas établir de reçu qui pourrait être utilisé par le donateur pour obtenir une déduction fiscale »*. Le même document dispense d'autres conseils sur *« comment procéder avec les imprimeurs »*.

Aussi les inspecteurs des impôts s'intéressent de près à certaines des imprimeries travaillant pour le FN, qui crie aussitôt à l'*« inquisition fiscale »*. Responsable de la Société de presse et édition nouvelle (SPEN) organisatrice de la campagne présidentielle en 1988, M. Jacques Tauran, député européen du FN et originaire de la Haute-Vienne, a ainsi été visé par un important redressement fiscal dû, semble-t-il, aux 6 millions de travaux réalisés pour son parti ; ce qui ne l'empêchera pas d'être tête de liste aux régionales dans le Lot, où les militants locaux protestent contre ce parachutage.

La curiosité du fisc a également visé le PDG d'une importante société d'impression installée dans la Manche, M. Fernand Le Rachinel, alors délégué national du FN à la propagande, qui avait versé une « commission » de 6 % à la société parisienne Europaris-Conseil gérée par le trésorier de la campagne présidentielle, M. Dominique Chaboche (*le Canard enchaîné* du 19 décembre 1990). Plus récemment, début 1992, un contrôle fiscal a commencé d'éplucher les comptes de « Clergerie formation assistance-Groupe d'études et de recherches pour les élus », une association dirigée par M. Denis Daude, bras droit de M. Bruno Mégret. Domiciliée à la même adresse parisienne que le Front national, cette association a été dissoute début 1991 en raison de ses pertes.

● **La participation des élus**

Pour figurer en bonne place sur les listes présentées par le FN aux élections, les candidats doivent verser leur obole au parti. Comme la plupart des têtes de liste aux élections de mars prochain, M. Bruno Gollnisch devra, à Lyon, dépenser 40 000 francs (somme remboursée en cas d'échec). En Moselle, les huit premiers de la liste aux régionales devront débourser 30 000 francs. En 1984 déjà, les premiers de la liste européenne avaient, comme M. Jean-Claude Martinez, avancé quelque 500 000 francs.

Les candidats aux élections locales de mars ont dû signer des « contrats de reversion » par lesquels ils s'engagent à reverser la moitié de leurs indemnités d'élus. Cette précaution draconienne a été décidée après le précédent malheureux des élections de 1986 : une bonne partie des 135 conseillers FN avaient omis de rendre à César... Mais les « contrats de reversion » auront un effet pervers : le RPR et l'UDF continueront-ils de verser au FN les indemnités des « dissidents » qu'ils auront débauché ?

Représenté au Parlement européen depuis 1984, le FN bénéficie en tout cas des moyens importants mis à disposition par les institutions européennes. Ce qui a permis au FN de percevoir un chèque de 5 millions de francs, adressé et cautionné par le Groupe des droites européennes auquel il appartient. Ce « prêt » a, selon le trésorier de la campagne présidentielle, ensuite été remboursé.

● **Les bailleurs de fonds du monde économique**

Niant recevoir de *« l'argent des entreprises »*, le FN admet cependant bénéficier des dons de chefs d'entreprise (toujours sans reçu) qui l'aideraient à titre personnel. Un listing portant les noms des cinq cents plus gros donateurs de l'année 1988 montre à quel point le FN a réussi à convaincre : on y trouve des bienfaiteurs venus aussi bien de la marine marchande ou de l'aéronautique que des personnalités de la noblesse ou du monde des affaires.

De vieux fidèles de M. Le Pen, comme l'avocat Jean-Baptiste Biaggi ou le cinéaste Claude Autant-Lara, y cotoyaient le marquis François d'Aulan ou la baronne Laurence Bich. Aux côtés de généraux à la retraite et de commandants de bord qui avaient été « contactés » par les cercles d'Entreprise moderne et liberté (*le Monde* du 5 février), la structure mise en place pour assurer la propagande de l'extrême droite dans les milieux socio-économiques.

**ERICH INCIYAN**

(1) Rapport de la commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la V^e^ République, Assemblée nationale, 14 novembre 1991.

## MÉDECINE

A la demande du gouvernement

# Ouverture d'une enquête sur la contamination d'enfants à partir d'une hormone de croissance

**A la suite des informations publiées dans *le Monde* du 7 février, M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration, et M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, ont décidé, jeudi 6 février, l'ouverture d'une enquête sur les circonstances de la contamination par l'agent infectieux de la maladie de Creutzfeldt-Jacob de dix enfants traités avant 1988 par une hormone de croissance obtenue à partir d'hypophyse prélevée sur des cadavres humains. Cette enquête, demandée au professeur Jean-Claude Job (hôpital Saint-Vincent-de-Paul, Paris), président de l'Association France-hypophyse, et au professeur Jean Dangoumeau, directeur de la pharmacie et du médicament, devra être menée *dans les quinze jours* et sera ensuite rendue publique.**

L'enquête devrait notamment faire la lumière sur les mécanismes décisionnels qui ont amené les autorités sanitaires françaises à maintenir l'usage, à partir de l'été 1985, d'une substance que l'on pensait pouvoir être contaminée par l'agent infectieux d'une maladie neurologique dégénérative aux conséquences toujours mortelles (maladie de Creutzfeldt-Jacob). Mais, plus que les raisons d'un tel choix ou, plus généralement, les causes de ce drame, cette enquête devrait aborder un point qui pourrait rapidement devenir source de polémique : celui de l'information donnée, à partir de 1985, aux parents dont un enfant bénéficiait alors de cette thérapeutique.

*On sait que, début juin 1985*, lors d'une assemblée générale de l'Association des parents concernés, à laquelle assistaient une quarantaine de personnes, une information avait été donnée à la suite de la publication des premiers cas recensés aux Etats-Unis de cette maladie dégénérative du système nerveux central. *«Concrètement, ceux qui ont un traitement en cours peuvent continuer leurs injections*, peut-on lire dans le compte-rendu de cette assemblée générale; *les parents seront informés personnellement, au fur et à mesure des consultations. Une lettre a déjà été expédiée à tous les médecins prescripteurs pour information; le risque est jugé excessivement faible. Les traitements peuvent donc être poursuivis.»*

### *Manque d'informations*

*«En pratique,* nous a expliqué le professeur Jean-Claude Job, *un courrier a été adressé à deux reprises, en 1985, à l'ensemble des praticiens français prescrivant de l'hormone de croissance. Ce courrier était cosigné par moi-même et par un responsable de la pharmacie centrale des hôpitaux. Nous donnions comme conseil aux prescripteurs d'informer les parents. Pour ma part, mes patients ont toujours été informés et, lorsque la chose était possible, je leur ai demandé de me confirmer par écrit leur consentement. Je dois préciser que neuf fois sur dix les parents souhaitaient la poursuite du traitement de leur enfant. Chaque praticien a ensuite agi en son âme et conscience...»*

Or il apparaît aujourd'hui, au travers des rares témoignages disponibles, que cette incitation à l'information des parents concernés n'a pas, loin s'en faut, toujours été suivie. On peut ainsi retenir le témoignage de M. et M^me Mathieu, de Thonon (Haute-Savoie), dont l'enfant, Jean-Philippe, aujourd'hui âgé de dix-huit ans, est atteint de la maladie de Creutzfeld-Jacob (MCJ) après avoir été traité de 1979 à février 1991 par hormone de croissance. M. et M^me Mathieu affirment, en effet, que le pédiatre de Lyon qu'ils voyaient très régulièrement ne les a à aucun moment informés ni en 1985 ni par la suite, du risque potentiellement encouru par leur enfant. *«Cette information aurait sans aucun mal pu nous être donnée lorsque, de notre côté, nous interrogions ce médecin responsable sur les risques de contamination par le virus du sida et sur les moyens mis en œuvre pour les prévenir. Si, comme on le dit, l'information a été donnée au sein du corps médical, comment comprendre ensuite que, lorsque notre fils a présenté les premiers symptômes de sa maladie, on a hésité très longtemps, de février à mai 1991, avant de porter le diagnostic de MCJ et de mettre en œuvre à cette occasion des thérapeutiques totalement inadaptées?»*

### *«On nous a ri au nez»*

Le fils de M. et M^me Mathieu est aujourd'hui malade depuis près d'un an, sa mère a dû abandonner son travail, la Caisse primaire d'assurance-maladie et la Caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie refusent toujours de prendre en charge le coût des aliments artificiels injectés à l'enfant ou celui d'une hospitalisation à domicile. *«Pourquoi à aucun moment n'avons-nous pas été avertis des risques encourus alors que le traitement par hormone n'est absolument pas vital?*, interrogent M. et M^me Mathieu. *Peut-on trouver normal que nous soyons livrés à nous-mêmes, tant sur le plan médical que sur le plan matériel, que l'Association des parents d'enfants déficitaires en hormones de croissance reste totalement silencieuse, de même que France-hypophyse? Peut-on trouver normal que les responsables de ce gâchis ne nous aient jamais contactés, jamais soutenus? Nous avons le sentiment aujourd'hui que beaucoup d'efforts ont été faits pour étouffer l'affaire et bien peu pour tenter de trouver des traitements. Le recensement exact des cas a certainement été fait. Nous demandons de bien vouloir nous mettre en rapport avec les autres parents de victimes puisque l'association officielle s'y refuse.»*

Un second témoignage, celui de M^me Guillemet, habitant dans l'Eure, mère d'un enfant atteint de MCJ, est en tous points comparable : *«En 1985, nous avons montré au médecin qui soignait notre fils à Paris, Nicolas, un article du* Monde *évoquant l'existence de cas de MCJ chez des enfants traités par hormone de croissance extractive aux Etats-Unis,* précise-t-elle. *On nous a ri au nez en disant que ça ne pouvait pas nous arriver. On nous a dit aussi de ne pas nous mêler de ça. Par la suite, quand Nicolas a commencé à être fatigué et à souffrir de différents symptômes, on a évoqué plusieurs diagnostics, comme par exemple une tumeur au cerveau, avant de nous annoncer qu'il s'agissait bien d'un cas de MCJ et que c'était sans doute le premier cas au monde après traitement par hormone de croissance... Nous avons aussi dû faire face à de nombreuses autres difficultés. Nous n'avons pas pu bénéficier d'une hospitalisation à domicile et la Caisse primaire d'assurance maladie nous a longtemps refusé un système permettant l'alimentation artificielle en expliquant que notre enfant ne pouvait pas en bénéficier car n'étant pas atteint d'une maladie digestive. En définitive, il n'aura pu en bénéficier qu'un mois avant sa mort. Nous envisageons aujourd'hui de porter plainte. Pas pour l'argent, mais pour une question de morale.»*

Après la révélation de l'existence de dix cas de MCJ, les ministres des affaires sociales et de la santé ont fait savoir qu'ils allaient demander aux directions régionales de l'action sanitaire et sociale de se mettre en relations avec l'Association France-hypophyse de telle sorte *«qu'une attention toute particulière soit accordée à ces familles»*. La solidarité vis-à-vis de ces victimes de l'aléa thérapeutique, mais aussi d'une absence manifeste d'information en temps utile, se bornera-t-elle à cette mesure administrative qui, malheureusement, ne s'appliquera pas à M. et M^me Guillemet, dont le fils est décédé en novembre dernier.

JEAN-YVES NAU

## FAITS DIVERS

L'attaque d'un bus par un groupe armé dans les Hauts-de-Seine

# *Western urbain et guerre des bandes*

*Le mystère du bus 272 est* désormais levé. Après quatre-jours d'enquête sur ce fait divers peu ordinaire, survenu le dimanche 2 février au petit matin à Colombes, son scénario a été établi par le Service départemental de *police judiciaire (SDPJ) des Hauts-*de-Seine. Transmis, jeudi 6 février, au parquet de Nanterre, les résultats de l'enquête en flagrant délit mettent un terme à la controverse au sein de la RATP.

Ce western urbain commence à l'arrêt de bus Buffon à Colombes, vers 4 heures. Une cinquantaine de jeunes venus d'une cité à la frontière de Nanterre et Colombes fourbissent leurs armes. Leur objectif est de venger l'affront de leur défaite lors d'une bataille rangée *sur le parvis de la Défense : fin jan*vier, «ceux» de la cité des Indes à Sartrouville avaient eu le dessus. Des battes de base-ball au poing et un unique fusil de chasse en mains, «ceux» de Nanterre-Colombes décident d'attendre leurs ennemis sur le parcours du bus 272, ce dimanche matin.

Mais les «*Indiens*» de Sartrouville, comme les nomme la saga des cités, ont été avertis par leur sixième sens : ils ont quitté les boîtes de nuit de la Défense en voiture, délaissant la ligne de la RATP qui les conduit habituellement jusqu'à la cité des Indes. Par dépit sans doute, après deux heures de vaine attente, deux membres frigorifiés de la bande de Nanterre-Colombes font irruption dans le bus de la RATP, tandis que *le reste de la troupe assiste* au spectacle. D'un jet de gaz lacrymogène, ils chassent les usagers. Puis la bande se disperse si vite que les policiers, arrivés quelques minutes après, n'apercevront aucun groupe de jeunes dans les parages. A tel *point que les polices urbaines des* Hauts-de-Seine trouveront mystérieuse une attaque sans assaillant, sans dégradation et sans plaignant.

### *Les «Indiens» de Sartrouville*

La controverse ira bon train dans les jours qui suivent : les syndicats CGT de la régie autonome parleront d'une *«soi-disant agression»* visant une ligne du réseau dont le service de nuit est fréquemment inter*rompu par la* RATP . Comment, demandent-ils, les quatre agents armés de la RATP qui suivaient discrètement le bus ont-ils pu mettre en déroute une bande autrement plus puissante? Des interrogations renforcées par l'enjeu électoral que constitue la ligne 272 : la *«tournée des banlieues»* de M. Le Pen avait, à la mi-décembre 1991, emprunté un des bus de cette ligne sans cesse perturbée par des agressions.

Balayant la thèse du «coup monté», l'enquête policière ne retient plus que celle du règlement de comptes avorté entre deux bandes armées. Onze témoins ont été entendus, dont trois – un photographe-amateur sur place au moment de l'attaque, et deux autres jeunes sans doute membres de la bande – gardés à vue puis relâchés. Confirmant la réalité des faits, ces témoignages évoquent aussi des coups de feu tirés lors de l'agression. Une cartouche de fusil de chasse au sanglier sera d'ailleurs retrouvée, intacte, sur les lieux.

L'attaque du bus n'est finalement qu'un épisode de la petite guerre des bandes qui éclate périodiquement en banlieue parisienne. Ce feuilleton-là n'est jamais fini. Dans *la nuit de mercredi* 5 à jeudi 6 février, le SDPJ a interpellé quatre jeunes d'une bande de la cité de la Pierre Plate, à Bagneux, mêlés à plusieurs agressions à main armée contre d'autres bandes...

ÉRICH INCIYAN

## EN BREF

□ **Le président Mobutu demande l'interdiction d'un livre intitulé «Mobutu et l'argent du Zaïre».** – Le président zaïrois Mobutu Sese Seko a assigné en référé les éditions L'Harmattan devant le tribunal de Paris afin d'interdire la parution d'un livre intitulé *Mobutu et l'argent du Zaïre*. M^me Francine Levon-Guérin, vice-présidente du tribunal, devait rendre son ordonnance vendredi 7 février. L'auteur du livre, M. Emmanuel Dungia, a été versé en 1978 dans le service de renseignement du Zaïre, puis en 1980 dans sa diplomatie, à Paris, Bruxelles et Rome. Devenu en 1989 conseiller du ministre des affaires étrangères Karl-I-Bond, il a quitté son pays en mai 1991 pour s'exiler en Belgique. L'avocat de M. Mobutu, M^e Jacques Vergès, affirme, pour justifier l'interdiction et la saisie de l'ouvrage, qu'il constitue une *«violation grave de la personnalité du requérant et une atteinte grave à l'intimité de sa vie privée»*.

□ **Mesures d'urgence en Argentine contre le choléra.** – Le président argentin, M. Carlos Menem, a déclaré jeudi 6 février *«l'état d'urgence nationale»* à la suite de l'arrivée du choléra dans le pays. Précisant que, jusqu'à présent, l'épidémie avait été à l'origine de dix décès et que cent personnes sont actuellement malades, M. Menem a ajouté que quatre régions du nord du pays – celles de Salta, Jujuy, Formosa et Chaco, frontalières avec la Bolivie ou le Paraguay – étaient placées sous *«alerte rouge»*. – *(AFP.)*

□ **Seize morts dans l'accident d'un Hercules C-130 dans l'Indiana.** – L'accident d'un Hercules C-130 de la Garde nationale aérienne américaine, qui a percuté dans la matinée du jeudi 6 février un complexe hôtelier d'Evansville, dans l'Indiana, a fait seize morts et onze blessés, dont trois grièvement, selon un dernier bilan. Selon le responsable de l'organisation des secours, neuf occupants du motel ont péri, ainsi que deux serveurs, dont une femme, du restaurant et les cinq membres de l'équipage de l'appareil. – *(AFP, Reuter.)*

# L'« Aigle » et le bouffon

*En 1988, pour des raisons contraires, deux sauteurs à ski, des hommes volants, avaient été faits stars aux Jeux olympiques d'hiver à Calgary : le Finlandais Matti Nykaenen, léger comme une plume, avait plané comme jamais personne avant lui ; le Britannique Eddie Edwards, lourd comme du plomb, avait péniblement évité la catastrophe à chaque envol. Destins croisés : le premier avait été couvert d'or, le second de louanges. En fait, celui-ci avait ravi la vedette à celui-là.*

*Dans une représentation olympique un peu trop guindée, Eddie, que tout le monde avait surnommé par dérision « l'Aigle », avait magnifiquement tenu le rôle du clown. Il portait des lunettes épaisses presque toujours embuées. Il se jetait du tremplin comme un kamikaze. Il racontait des histoires à dormir debout avec un humour désarmant. Il faisait rire par ses performances et il estomaquait par son culot sinon son inconscience. C'était l'anti-héros parfait, l'image inversée du superchampion finlandais.*

*Quatre ans après, ni Nykaenen ni Edwards ne sont sélectionnés pour les Jeux d'Albertville ouverts officiellement samedi 8 février. Le Scandinave, auquel on reprochait d'être intempérant, violent et inculte, est parti un jour de chez lui sans laisser d'adresse. On ne sait pas ce qu'il est devenu. Ses compatriotes se sont consolés sans mal : ils avaient un autre gamin prodige en réserve, Toni Nieminen. Ce n'était pas le cas des Britanniques. En dépit d'une pétition et d'un abondant courrier, le Comité olympique britannique n'a pas voulu de « l'Aigle » dans sa délégation.*

*Officiellement il fallait protéger Eddie de lui-même, empêcher ce fou de mettre sa vie en danger. Lui, c'est un casse-cou : il s'est accroché sous les ailes d'un biplan, il a descendu un tremplin en voiture. Il se dit capable de franchir 100 mètres à ski si on lui laisse le loisir de se perfectionner. En attendant ce jour improbable, on se l'arrache : il a vendu trente-cinq mille exemplaires de sa biographie, il a inauguré un golf aux côtés d'Arnold Palmer, il doit faire une chronique dans un journal populaire...*

*Pouvait-on le laisser une nouvelle fois détourner à son profit la renommée olympique ? Les Jeux sont désormais affaires trop graves pour le supporter. Pourtant les performances de Nykaenen avaient pris un relief supplémentaire comparées à celles d'Edwards. Les rois ont besoin de bouffons. Les Jeux olympiques aussi.*

# Plus de neuf mille hommes

**Terrorisme, avalanche, accident de circulation, malaise cardiaque, catastrophe aérienne ou ferroviaire... Tous les risques prévisibles ont été pris en compte dans l'élaboration du système de sécurité mis en place pour les Jeux olympiques d'hiver. L'armée, la gendarmerie, la police et la protection civile ont disposé plus de neuf mille hommes. Des moyens matériels et techniques perfectionnés sont en place pour assurer le bon déroulement des épreuves qui doivent attirer un million de spectateurs.**

ALBERTVILLE

*de notre envoyé spécial*

Avec ou sans affaire Habache, le mardi 28 janvier aurait de toute façon été une mauvaise journée pour M. Philippe Marchand (1). Ce jour-là, le ministre de l'intérieur avait convié quelques journalistes à un voyage-éclair en Savoie. Paris-Chambéry-Courchevel-Albertville-Chambéry-Paris en moins de huit heures : il s'agissait de donner une vue d'ensemble du dispositif de sécurité mis en œuvre pour les Jeux olympiques d'hiver et plus précisément de présenter un exercice d'intervention du RAID (unité de recherche-assistance-intervention-dissuasion) dans l'enceinte du stade où auront lieu les cérémonies d'inauguration et de clôture des Jeux.

Emmitouflée dans des tenues noires en laine polaire, harnachée de gilets pare-balles, armée jusqu'aux dents, cagoulée, l'unité d'élite commandée par Louis Bayon avait consciencieusement répété la présentation au cours de la matinée. Elle était fin prête quand le ministre et sa suite arrivèrent à l'heure du déjeuner. On avait pris du retard, on eut l'air tout à coup très pressé. Le ministre salua rapidement les hommes, alignés, au garde-à-vous, et suivit vers la tribune d'honneur son hôte, M. Michel Barnier, co-président du Comité d'organisation (COJO).

Poignées de main, propos de circonstance. De présentation, point ! L'ordre d'annulation était tombé, brutal et inopiné. Les hommes du RAID plièrent bagages. Les photographes et les cameramen rangèrent leurs objectifs. Les uns comme les autres étaient fort mécontents d'avoir été privés du « spectacle ».

Dans l'entourage du ministre, on ne chercha pas à atténuer la déception générale en prétextant que les retards accumulés depuis le début de la visite étaient la cause de l'annulation. Au contraire, on fit comprendre que la démonstration du RAID avait dû être décommandée à la demande du COJO, dont on relevait à ce propos le manque d'égard à l'encontre de l'Etat : *« Plus du tiers du coût global des Jeux sont couverts par les finances publiques. »*

## *Inconvénient majeur*

Etait-on soucieux à Albertville de ne pas laisser se développer une image policière des Jeux ? Effectivement, on s'était alarmé de la publication, quelques jours auparavant à la une de *France-Soir*, de photos d'un homme du GIGN en tenue de combat avec un amplificateur de lumière en guise de lunettes.

L'image était forte. Elle rappelait celle d'un soldat pendu tête en bas au bout d'une corde au-dessus du stade de Séoul. En 1988, ce cliché avait fait le tour du monde et accrédité l'idée que les Jeux d'été allaient avoir lieu dans un climat d'extrême insécurité. Pas question ici de sombrer dans une paranoïa analogue. Pour le COJO, les Jeux d'Albertville doivent être ceux des montagnards, pas ceux des forces de sécurité.

Il n'empêche : alors que 2 300 athlètes doivent être en compétition, plus de 9 000 hommes – 3 500 gendarmes, 2 300 policiers, 1 270 sapeurs-pompiers, fonctionnaires de la sécurité civile, des services de santé et de secours, 2 350 militaires – sont engagés avec de puissants moyens en matériels, en transmission et en informatique pour faire face à toutes les situations imaginables de crise.

De l'entorse accidentelle d'un spectateur à l'opération d'un commando terroriste, en passant par un accident de car, une avalanche, une chute d'hélicoptère, un brouillage de fréquence hertzienne, un trafic de drogue, un mouvement de panique dans la foule ou une attaque aérienne, tout ce qu'il était théoriquement possible de prévoir l'a été. Des scénarios catastrophes mettant en scène une prise d'otage, le caprice d'un VIP pressé et des conditions météorologiques épouvantables ont été testés.

L'exercice était complexe. Ces Jeux d'hiver ont en effet l'inconvénient majeur pour les spécialistes de la sécurité d'être éclatés entre treize sites répartis sur 1 600 kilomètres carrés. Outre les dangers du terrorisme, récurrents aux Jeux olympiques depuis le massacre de la délégation israélienne à Munich en 1972, les principales menaces sont ainsi apparues liées aux déplacements de population : *« Un million de personnes sont attendues au total, un TGV doit arriver toutes les cinquante minutes, deux cents hélicoptères pourront survoler la zone, les cars seront au nombre de cinq mille et il y aura les voitures particulières qui s'ajouteront aux véhicules de la flotte du COJO »*, remarque M. Lionel Lecleï, responsable de la communication à la direction de la sécurité civile *(lire l'article sur la circulation page ci-contre).*

L'Etat a commencé à mettre en place son dispositif en 1988 par l'intermédiaire des ministères de l'intérieur et de la défense nationale. Les objectifs étaient triples : surveiller, prévenir, intervenir. Enfouis dans la neige, invisibles, 150 hommes de la 27e division alpine postés sur les crêtes des frontières avec l'Italie et la Suisse vont guetter une infiltration éventuelle par des terroristes.

Cinq autres sections de parachutistes ont pris position dans les vallées pour surveiller les points sensibles. Les seize agents des renseignements généraux qui opèrent habituellement en Savoie ont reçu le renfort de cent soixante-dix collègues qui se chargeront notamment de la protection des lieux couverts.

La DST, qui n'emploie habituellement personne dans le département, y a dépêché vingt-quatre « espions ». Quatre-vingt-cinq spécialistes des « VO » (voyages officiels) seront particulièrement chargés, avec le concours de cent cinquante CRS spécialement entraînés pour la haute montagne, de la sécurité de personnalités annoncées, comme le vice-président des Etats-Unis, M. Dan Quayle, ou le fils de l'ancien chah d'Iran. La police de l'air et des frontières a reçu le renfort de cent quatre-vingt-treize personnes pour surveiller les aéroports et les gares de la région.

Une vingtaine d'hommes du GIGN (groupe d'intervention de la gendarmerie nationale) et autant du RAID sont en alerte dans des villas proches d'Albertville.

## *La toile d'araignée des communications*

Quatorze hélicoptères de l'ALAT (aviation légère de l'armée de terre) sont stationnés au Bourget-du-Lac, prêts à transporter une centaine d'hommes sur tous les sites. Trois radars ALADIN (autonome léger à déploiement instantané) de l'armée de l'air détectent l'entrée d'appareils non autorisés dans l'espace aérien des Jeux, afin de permettre leur interception par cinq hélicoptères Puma du COTAM (transport aérien militaire) ou des avions

# Le rêve...

*Suite de la première page*

Toutefois si les téléphériques et les téléskis se jouaient des dômes et des crêtes en les survolant allègrement, ils n'étaient pas parvenus à effacer les frontières communales. Les stations de la Tarentaise s'ignoraient superbement et guerroyaient alors sur les marchés français et étrangers.

La tâche qui attendait les auteurs du défi savoyard était donc immense. Il leur fallait à la fois réconcilier des montagnards têtus, et convaincre l'Etat, chaque commune-station et les industriels de la neige d'entreprendre d'énormes travaux, notamment routiers. Finalement, le 17 octobre 1986 à Lausanne, la Savoie présentait devant les membres du Comité international olympique (CIO) un dossier bien ficelé dans lequel elle s'efforçait de gommer l'un des handicaps majeurs de la candidature d'Albertville, l'éclatement entre treize sites de l'infrastructure sportive et technique des Jeux : 118 kilomètres de routes de montagne séparent les Saisies, où se disputeront les épreuves de ski nordique, de Val-d'Isère, royaume du ski alpin.

Pour les Savoyards, l'ultime obstacle qui restait à surmonter devant les quatre-vingts « cardinaux olympiques » était l'autre candidature française, celle de Paris aux J.O. d'été de 1992, emmenée par Jacques Chirac, alors premier ministre. Finalement, dans les coulisses du CIO, cette concurrence joua en faveur d'Albertville.

## *Lot de consolation*

Le Catalan Juan-Antonio Samaranch, président du CIO, put ainsi, plus aisément, imposer Barcelone pour les Jeux d'été. La France recevait en quelque sorte ceux d'hiver comme « lot de consolation » pour le centenaire de l'appel du baron Pierre de Coubertin en faveur de la rénovation de Jeux.

En désignant la modeste cité d'Albertville – 18 000 habitants – et toute une vallée (la Tarentaise), le Comité international olympique rompait avec la tendance qui prévalait depuis plusieurs olympiades : confier les Jeux d'hiver à de grandes métropoles. Ce fut le cas de Grenoble (250 000 habitants) en 1968, de Sapporo (Japon, un million d'habitants) en 1972, de Sarajevo (Yougoslavie, 318 000 habitants) en 1984, de Calgary (Canada, 650 000 habitants) en 1988. *« Nous devions tenter un retour au cœur même de la nature*, a expliqué, mardi 4 février à Courchevel, M. Samaranch lors de l'ouverture de la 98e session du Comité international olympique. *Le CIO savait à quoi il s'engageait, et à quoi il engageait les organisateurs. »*

Ce retour à des Jeux plus alpins comporte en effet de nombreux risques. Météorologiques d'abord (1), qui peuvent avoir de lourdes conséquences financières si le mauvais temps perturbe gravement les retransmissions télévisées des compétitions. D'autre part, l'accès à la plupart des sites sportifs demeure difficile malgré les travaux routiers considérables réalisés par l'Etat et les collectivités locales. Leur coût s'élève à plus de 4 milliards de francs. Malgré cela, certaines stations comme Val-d'Isère, Tignes ou Les Ménuires peuvent être isolées pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours par des avalanches. De telles perspectives nécessitent l'installation sur place de moyens matériels et humains considérables, mais aussi le dépôt préalable d'importants stocks de nourriture. Finalement chaque village d'altitude a été équipé pour pouvoir vivre en totale autarcie pendant une semaine.

*« Il s'agit des Jeux les plus complexes jamais organisés »*, analyse M. Michel Barnier qui copréside, avec Jean-Claude Killy, le Comité d'organisation des Jeux (COJO) (2) chargé de la mise en œuvre du projet. Son coût avait été estimé dans le dossier de la candidature, présentée au mois d'octobre 1986, à 2 933 millions de francs ; sur cette somme 613 millions devaient être consacrés *« aux équipements collectifs de transports »*. Ce chapitre a depuis lors disparu et le budget des J.O. a été très fortement relevé puisqu'il atteint désormais 3 947 millions de francs.

Le slogan, « Les Jeux paieront les Jeux », répété à de nombreuses reprises par M. Barnier pendant toute la période de la candidature, puis au cours des premières semaines qui suivirent la désignation d'Albertville, n'a plus cours depuis bien longtemps. Les argentiers du COJO tiennent à ce que le chiffre affiché en recettes et en dépenses sur leur budget demeure, tout au moins avant et pendant les Jeux, inférieur à 4 milliards de francs. Mais tout indique que le bilan des dépenses s'est déjà envolé et qu'il franchira allègrement cette somme. Résolument optimistes, MM. Barnier et Killy n'évaluent cependant qu'à 2 ou 3 % les incertitudes financières de ces Jeux.

A l'origine de la dérive constatée, figurent naturellement les charges induites par la très grande dispersion des sites. D'autre part les coûts des équipements sportifs, financés à plus de 80 % par le COJO, ont très fortement dérapé. Ainsi la facture du tremplin de saut de Courchevel dépasse les 120 millions de francs, soit le double du devis initial. La piste de bobsleigh de La Plagne, construite elle aussi sur un terrain très instable, a vu son coût passer de 130 à plus de 220 millions de francs et aura un budget annuel de fonctionnement de 3 millions de francs.

Les spécialistes financiers du Comité observent aussi avec angoisse l'évolution du cours du dollar, monnaie dans laquelle sont facturés les droits de retransmission télévisés qui représentent 31,4 % des recettes du COJO. Soixante-dix millions de dollars qui n'ont fait l'objet d'aucune couverture à terme sont ainsi suspendus à la fluctuation de la monnaie américaine (3). A quelques heures du début de l'événement olympique beaucoup à Albertville retiennent leur souffle.

## *Vingt-quatre ans après Grenoble*

Pour éviter que ces Jeux ne connaissent de sérieuses difficultés, l'Etat n'a pas ménagé ses efforts. Sept milliards d'argent public auront été dépensés en quatre ans pour remettre à niveau le réseau routier de la Savoie, pour doter ce département de moyens ultra-modernes de télécommunication, pour transformer ou aménager de nouveaux hôpitaux, des gares, des stations d'épuration. *« La Savoie a ainsi pris quinze ans d'avance ou a comblé un retard équivalent »*, note, satisfait, un industriel chambérien.

Au reste l'effort de l'Etat ne s'est pas arrêté là. Il a financé 17,4 % du budget du COJO. Et il a fortement encouragé plusieurs entreprises qu'il contrôle comme Renault, la SNCF, France-Télécom, la Poste ou Thomson à entrer dans le Club Coubertin dont les douze membres ont parrainé à hauteur de 50 millions de francs au minimum le Comité d'organisation. Ainsi l'Etat est devenu le premier partenaire des XVIes Jeux d'hiver. Aujourd'hui, il n'entend pas se laisser facilement déposséder de ce titre. Sans le dire trop fort, il compte faire en sorte que les fruits d'un éventuel succès de ces Jeux lui soient, pour une large partie, décernés.

Prévoyant, M. Barnier, qui est également président RPR du conseil général de la Savoie, répète que *« le comportement de l'Etat a été impeccable. Tous les engagements ont été tenus »*. Une façon élégante pour les deux parties – l'Etat et le COJO – de respecter la « trêve olympique » et de gommer notamment toutes les incertitudes qui pèsent sur ces Jeux. Car leur succès n'est pas garanti. Il repose en grande partie sur une donnée incontournable, l'état du ciel. De brutales et abondantes chutes de neige peuvent désorganiser l'énorme machine olympique en quelques heures. La population savoyarde tarde également à se mobiliser pour cette grande manifestation. Elle a le sentiment d'avoir « prêté » son département, sans vraiment l'avoir souhaité, à une *« organisation étrangère »*, le COJO, composée d'hommes qu'elle affuble du qualificatif, peu amène, de *« JOcrates »*.

En fait, c'est essentiellement l'après-Jeux qui les inquiète. Le département mais surtout plusieurs communes de la vallée olympique – Pralognan-La-Vanoise, Brides-les-Bains, Macôt, les Saisies et dans une moindre mesure Bourg-Saint-Maurice, Moûtiers, Albertville – se sont fortement endettés pour accueillir la manifestation sportive. Les équipements que les communes recevront en héritage seront, dans la plupart des cas, des fardeaux trop lourds pour elles.

Quant au bilan économique global de ces Jeux, il risque, lui aussi, de n'être pas à la hauteur des espérances. Les J.O. n'ont pas eu l'effet d'entraînement escompté sur l'industrie, notamment celle des sports d'hiver. Certes des entreprises du bâtiment et des travaux publics se sont installées en Savoie pour réaliser les chantiers olympiques. Mais la plupart d'entre elles sont déjà reparties, laissant sur place de nombreux demandeurs d'emplois.

Ces inquiétudes sont d'autant plus fortes en Savoie que vingt-quatre ans après les Jeux de Grenoble, les Dauphinois finissent à peine de régler la facture et que certains équipements réalisés à l'époque (la piste de bob de l'Alpe-d'Huez, le tremplin de Saint-Nizier, l'anneau de vitesse de Grenoble) sont hors d'état. Samedi après-midi 8 février, le spectacle d'ouverture des XVIes Jeux olympiques d'hiver parviendra-t-il à faire oublier les gros nuages qui obscurcissent l'avenir ?

CLAUDE FRANCILLON

(1) Voir l'article d'Yvonne Rebeyrol dans « Le Monde Sciences Medecine » du 5 février.

(2) Le COJO, crée le 24 février 1987, est une association. Son organisation repose sur deux principes : une représentation des principaux partenaires des Jeux (mouvement sportif, collectivités locales, Etat, personnalites qualifiées) et un exécutif assurant la responsabilité opérationnelle du projet.

(3) Le COJO a protégé les deux tiers de ses recettes de droits de télévision au prix de 6,23 francs pour 1 dollar.

EN JEUX

# La renaissance d'Albertville

Les commerçants ont fait contre mauvaise fortune bon cœur. Interdits d'emblèmes officiels, ils ont garni leurs vitrines de sous-produits, affiches, pin's, et mascottes, en laissant Coca-Cola envahir leur territoire. Ils ont aussi surmonté leurs façades de guirlandes en sapin, signes d'un Noël encore proche. La ville n'a pas pour autant changé ses habitudes. Dans la principale artère brusquement désertée, les volets se ferment tôt dans la soirée, comme si de rien n'était. Le théâtre des Jeux est ailleurs. Si proche et si lointain à la fois.

Lausanne, 17 février 1986, 13 h 29. Dans un français saccadé, M. Juan-Antonio Samaranch prononce soudain le nom tant espéré : Al-bert-ville. Les 18 000 habitants se souviennent de cet instant magique. C'est l'explosion de joie. Puis, Albertville découvre progressivement l'ampleur du malentendu. Par la grâce du CIO, elle est décrétée cité olympique. Mais les Jeux sont ceux de la Savoie et de la France.

Pour que les montagnes de Tarentaise en soient le décor, il fallait une ville dans la plaine. Bien calée au carrefour des vallées, bordée par les rivières de l'Isère et de l'Arly, cette modeste sous-préfecture s'était contentée d'un développement au fil de l'eau, accueillant, par vagues successives, comme en témoigne la nature de son habitat, les ouvriers des aciéries d'Ugine toutes proches, les bâtisseurs des barrages EDF et des stations de la Tarentaise, avec un fonds de commerçants et de fonctionnaires. De quoi assurer un minimum de prospérité dans cette ville nouvelle du XIXe siècle, édifiée à partir de 1836, au pied de la cité médiévale de Conflans, par un décret du roi Charles-Albert de Piémont-Sardaigne, sur le bourg de L'Hôpital.

## *Tornade et cauchemar*

*« L'euphorie passée, le plus dur reste à accomplir. Il faudra faire des choix. »* Le maire, M. Henri Dujol (RPR), ne croyait pas si bien dire. Cet ancien chirurgien au visage de boxeur et au tempérament carré, n'avait guère eu l'occasion de manier le bistouri dans la gestion des affaires municipales. Créant un sentiment de frustration (*« nous avons été dépossédés »*, proclame-t-on dans la ville), le comité d'organisation, le COJO, tantôt baptisé le « bunker », tantôt « le Vatican », s'en chargera. Pour la partie qui le concerne tout au moins, sur les 40 hectares de la plaine du Sauvay où, en moins de deux ans, ont été bâties toutes les installations des Jeux.

La tornade olympique a néanmoins fait des ravages. Pas seulement dans les esprits. *« Les Jeux sont une chance inespérée de réaliser en quatre ans ce qui aurait dû l'être en quinze ou vingt. »* Voilà pour la version officielle. Mais le conte de fées a parfois des allures de cauchemar. Financier s'entend. Etalée de 1987 à 1992, la facture s'élève à 300 millions de francs, deux fois plus que le seul budget communal voté en janvier dernier. Plus d'une fois, les élus, hésitants, se sont dit qu'ils *« n'avaient pas droit à l'erreur »*.

## *Bond en avant*

Poussés par le vent d'une histoire dont ils n'étaient pas à l'origine, ils ont finalement choisi le bond en avant, saisis par la frénésie de la construction. Avec le nouvel hôpital, le centre culturel en est le témoin, dans un quartier à peine achevé en plein centre-ville, reconstruit selon une architecture monumentale à la manière de Ricardo Bofill. Un peu plus ou un peu moins d'unité dans un centre qui n'en avait guère.

Avec pour seule animation d'envergure un festival de musiques militaires, la cité parie maintenant sur la culture et le sport, moteurs d'une envolée économique attendue. Posés l'un sur l'autre, les cinq blocs de granit brut du sculpteur Rückriehm, un « cadeau » du programme culturel, laissent encore plus d'un Albertvillois pantois. Les J. O. laisseront des traces, pas seulement dans le béton. Le regard illuminé d'une certaine fierté, les « volontaires » balaient les critiques des plus pessimistes qui prévoient des lendemains difficiles : déficit, hausses des impôts, dette excessive. Les jeunes beurs de la ZUP Sainte-Thérèse ne se font guère d'illusions : *« Ici, il ne se passait rien et tout redeviendra comme avant »*, dit l'un d'eux.

MICHEL DELBERGHE

# D'ALBERTVILLE

# assurent la sécurité des sites

de la FATAC (force aérienne tactique).

Quarante-quatre démineurs de la sécurité civile doivent assister les forces de sécurité, neutraliser les colis suspects et radiographier les colis et cadeaux remis aux VIP. Trois camions de détection goniométrique de la direction des transmissions et de l'informatique (DTI) vont surveiller les fréquences hertziennes pour déceler les brouillages volontaires ou non. Des caméras *invisibles* mises au point par Matra (M2S) permettront de suivre dans l'enceinte de chaque site olympique les déplacements d'individus suspects.

Le service de santé des armées a déployé treize antennes chirurgicales mobiles : dans chacune, deux chirurgiens, un réanimateur et neuf infirmiers pourront pratiquer douze à quinze interventions par jour dans des conteneurs spéciaux véhiculés par camions ou hélicoptères. La sécurité civile dispose de plus de vingt et un médecins sapeurs-pompiers, de quarante-huit médecins des SAMU et SMUR et de la section médicale de l'UIISC (unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile). Une section de trente-deux hommes est spécialisée dans les risques chimiques liés, en particulier, au chlore et à l'ammoniac. Plus de sept cents pompiers sont venus de toute la France prêter main-forte aux brigades locales. Des gendarmes et des CRS formés au secours en montagne sont prêts à sonder les avalanches...

*Cette énumération des moyens* humains et matériels n'est pas exhaustive. Elle serait infiniment plus longue – vingt mille hommes avaient été mobilisés pour la sécurité lors des Jeux d'hiver de Grenoble en 1968 – si un impressionnant dispositif technique n'avait pas été mis en œuvre pour assurer la circulation de l'information et des ordres, en toutes circonstances et en tous lieux. L'armée et la police ont établi une véritable toile d'araignée, la première avec son système RITA (réseau intégré de transmissions automatiques) servis par neuf cents hommes dont certains nichés dans des igloos à près de 3 000 mètres d'altitude, la seconde avec son RGT (réseau général de transport) alimentant les points de commandement à partir de plus de mille terminaux mobiles ou portatifs. L'ensemble des données doit être traité par le système RAMSES (régulation automatique des moyens sous experts pour la sécurité) mis en place par Bull *(lire encadré)*.

### *Partage de territoire*

Le dispositif fonctionne sous la responsabilité du préfet de la Savoie, M. Jacques Lambert, qui dispose, dans les locaux du COJO à Albertville, d'un PC de commandement où aboutissent toutes les informations. Il est assisté par le préfet Christian Prouteau, l'ancien commandant du GIGN, chargé de la sécurité à la délégation interministérielle aux Jeux olympiques, et par sept sous-préfets responsables de secteurs (Val-d'Isère, La Plagne, Chambéry, Courchevel, Méribel, Moûtiers, Les Saisies) où chaque composante du dispositif (armée, police, gendarmerie, pompiers, sécurité civile) est représentée. *« C'est la préfiguration de ce que pourrait être un système de sécurité couvrant toute la France en cas de conflit »*, note M. Lambert.

Pour le mettre en œuvre, il a néanmoins fallu éviter les points de frictions possibles entre des services qui se considèrent le plus souvent comme concurrents sur le terrain. La coopération vantée au plus haut niveau ne se retrouve pas *forcément aux échelons inférieurs* : la police estime par exemple que le système d'aide à la décision qu'elle a mis en place à la préfecture de Paris est au moins aussi performant que RAMSES promu par le préfet Prouteau ; l'armée attribue les plus grands mérites à RITA que ses partenaires tiennent surtout pour une roue de secours.

Ainsi y a-t-il eu partage des territoires : les gendarmes opèrent dans les secteurs de Moûtiers, Les Saisies, Méribel et La Plagne, tandis que les policiers sont à Albertville et à Chambéry. Ceux-ci et ceux-là se partagent les responsabilités à Val-d'Isère et à Courchevel. De même, le RAID assure la protection des personnalités invitées par l'Etat, et le GIGN celle des VIP du COJO.

En fait, chacun veut démontrer l'excellence de son savoir-faire. *« Plus de mille CRS veilleront, le samedi de l'ouverture, au bon déroulement de la cérémonie d'inauguration où sera présent le président de la République. Ce jour-là, pas question pour eux de se gratter le nez ou de bâiller : deux milliards de téléspectateurs dans le monde se feraient alors une triste idée de la police française »*, résume le commissaire divisionnaire Christian Lion, chargé de la coordination de la police pour les Jeux. Les mesures de sécurité risquent donc de paraître rapidement pesantes. Des journalistes qui souhaitaient faire pénétrer des invités dans leur résidence s'en sont, d'ores et déjà, aperçus : seules les personnes accréditées ont accès aux bâtiments officiels, y compris les hôtels.

**ALAIN GIRAUDO**

(1) Lire l'article d'Edwy Plenel dans *le Monde* du 5 février.

## Ramsès veille

A la suite d'importantes chutes de neige sur la Savoie, la route qui mène à Val-d'Isère, site olympique de la descente homme, a été coupée par une avalanche. Dans le même temps, des manifestations de routiers bloquent l'entrée des vallées de la Tarentaise, tandis que, sur la route de Sainte-Foix, à proximité du lieu-dit La Raie, un car a basculé dans un ravin et qu'une alerte à la bombe menace la gare de Bourg-Saint-Maurice. Scénario apocalyptique ? Bien sûr. Rien de tout cela n'est vrai, mais il arrive parfois que la réalité dépasse la fiction.

Comment, ce jour-là, gérer la crise ? Comment utiliser au mieux les 9 470 hommes et femmes – 3 500 gendarmes, 2 500 militaires, 2 200 policiers et 1 270 sapeurs-pompiers – chargés de la sécurité de la région ? Comment les déployer lorsque l'on sait que, malgré les aménagements routiers réalisés dans la région, une demi-journée peut, en cette saison, être nécessaire pour aller d'un bout à l'autre du domaine olympique ? Treize sites olympiques desservis pour la plupart par des routes en cul-de-sac et « éclatés » sur un territoire de *1 600 kilomètres carrés*. La solution ? Ramsès. Il fallait rien moins qu'un pharaon pour régler pareil problème. Sous ce sigle se cache un dispositif informatique de Régulation automatique de moyens sous experts pour la sécurité.

Développé à la demande de l'Etat par le Centre d'expertise et de développement en intelligence artificielle du groupe Bull (CEDIAG), ce système revient à une vingtaine de millions de francs. Il s'articule autour d'une importante base de données informatique, chargée de gérer aussi bien des données dynamiques (ressources humaines et matérielles, état de la circulation, conditions météo) que des données statiques (lieux d'hébergement précaires, lieux à risques, spécialistes et matériels spécialisés, annuaire de la sécurité civile).

Seul un système informatique peut avaler pareille masse d'informations (1). Reste ensuite à les trier, à les hiérarchiser pour lancer les actions nécessaires au traitement sur place de l'alerte à la bombe, de l'accident de car ou des conséquences de l'avalanche. Or, loin d'aider celui qui doit décider dans l'urgence, le flot d'informations disponibles en cas de crise risque de le submerger.

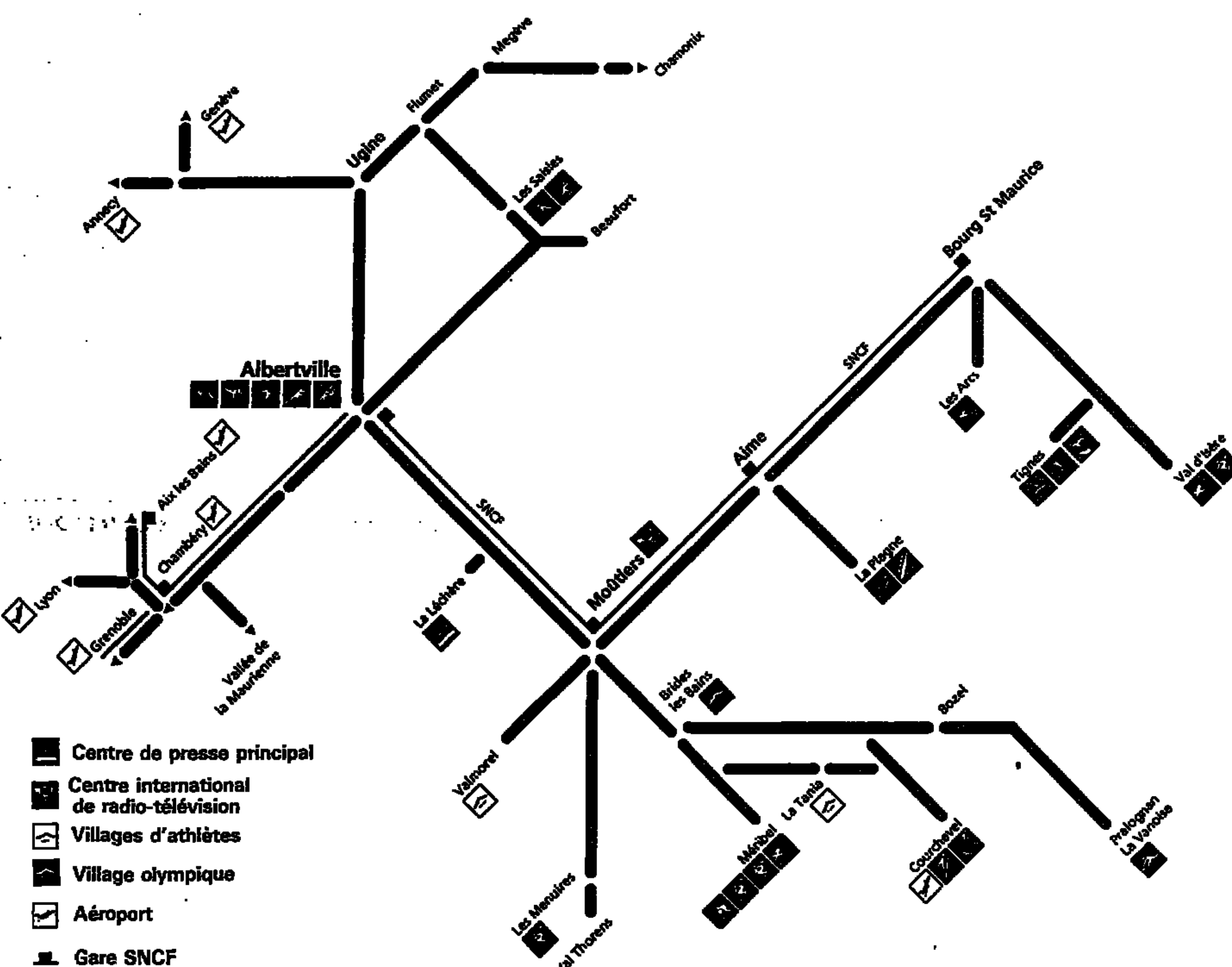
Comment y remédier ? En faisant appel à l'intelligence artificielle *via* trois logiciels d'aide à la décision : un premier, dénommé EXPERT, pour analyser la situation, estimer les besoins et passer en revue les actions à mener ; un deuxième, SITU, permettant de localiser sur le terrain les ressources disponibles ; un troisième enfin, OPTIMISATION, devant intervenir lorsqu'il y a cumul de plusieurs crises de manière à redéployer au mieux le dispositif de sécurité pour faire face aux multiples demandes de renfort.

Ramsès n'est qu'une aide à la décision. Le choix final appartient aux hommes.

**JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU**

(1) La police norvégienne s'intéresse au système Ramsès pour les Jeux olympiques d'hiver de 1994 et Bull participe à un projet européen de gestion des catastrophes ayant un impact sur l'environnement.

## Dix scènes pour un théâtre




**Albertville, porte d'entrée de l'espace olympique, doit accueillir les cérémonies d'ouverture et de clôture mais aussi les épreuves de patinage artistique et de patinage de vitesse. Au col des Saisies, à 38 kilomètres d'Albertville, a été aménagé un espace pour le ski de fond et un stade de biathlon. Bien loin de là, les pentes de la station de Val-d'Isère doivent permettre aux skieurs alpins de se mesurer, les dames se retrouvant à Méribel. Tignes reçoit les skieurs artistiques et Les Arcs les skieurs de vitesse. Autre station de la Tarentaise, La Plagne accueille les épreuves de luge et de bobsleigh. Enfin dans les Trois Vallées, Courchevel est le site des tremplins de saut et de la piste de fond du combiné nordique, Méribel abrite dans sa patinoire les matchs de hockey sur glace et Pralognan-la-Vanoise les épreuves de curling.**

# La route des neiges

**Les efforts réalisés en matière d'équipement dans le département de la Savoie ne mettent pas pour autant à l'abri des difficultés de circulation liées aux intempéries ou aux départs en vacances, comme ce fut le cas en décembre dernier.**

Les routes constituaient un des points faibles du dossier savoyard pour les Jeux olympiques. Résultat, plus de 170 kilomètres de nouvelles liaisons rapides – autoroutes et routes express – ont été mises en service durant l'année 1991 en Rhône-Alpes. A elle seule, cette région a bénéficié de près de 60 % des kilomètres d'autoroute ouverts cette année-là sur l'ensemble du territoire national (136 kilomètres sur 232). Le programme de desserte de la Tarentaise et des sites olympiques a coûté plus de sept milliards de francs.

Avec la mise en service de la liaison Montmélian-Albertville (A43 et A430), la cité olympique est désormais reliée à Chambéry par l'autoroute. L'accès aux villes du fond de la vallée et aux stations de sports d'hiver est facilité par l'aménagement de la RN 90 en route express à 2 × 2 voies entre Albertville et Moûtiers, et des aménagements ponctuels jusqu'à Bourg-Saint-Maurice. *Des améliorations*, parmi lesquelles le doublement du tunnel de l'Epine, sont apportées en certains points critiques autour de Chambéry.

Le contournement est de Lyon, avec l'ouverture de l'A 46 nord, est en bonne voie, et l'A 432 permet un nouvel accès à l'aéroport international de Satolas par l'autoroute Lyon-Genève. L'axe Valence-Grenoble est aujourd'hui dans sa quasi-totalité autoroutier, avec l'achèvement de l'A 49 entre Voreppe et Bourg-de-Péage, l'aménagement de la RN 532 en route express et le contournement de Valence jusqu'à l'autoroute A 7 (vallée du Rhône).

En dépit de ces efforts d'équipement, les menaces liées aux intempéries, et particulièrement aux chutes de neige, persistent. Pour y faire face, des moyens renforcés en hommes et en matériel ainsi que des plans de circulation départemental et régional ont été prévus. Depuis le 29 janvier et jusqu'au 25 février, 178 volontaires venus de 70 départements complètent les effectifs des 158 agents de la Direction départementale de l'équipement (DDE) de Savoie. Ils sont répartis sur six sites olympiques (Albertville, Beaufort, Bourg-Saint-Maurice, Aime, Moûtiers et Ugine) et dans vingt-deux centres de déneigement. Ils disposent de cent quarante engins, ce *qui augmente de 50 % la capacité* du parc actuel. L'objectif est de pouvoir faire face à des chutes de neige de trois jours en continu.

Sous l'autorité du préfet de la Savoie, un plan spécial de circulation doit orchestrer l'accès aux stations olympiques. D'une manière générale, la priorité a été accordée aux transports en commun. Des navettes de cars, prévues toutes les heures à partir des gares routières et SNCF, vont sillonner la vallée et assurer les liaisons entre les sites. Aux spectateurs, il est conseillé de laisser les voitures individuelles dans les parkings aménagés, aux entrées d'Ugine et d'Albertville.

### *Un plan « Palomar J.O. »*

Les responsables de la sécurité ont admis toutefois que la circulation ne pouvait être totalement interdite pendant seize jours. Les seules restrictions seront apportées les jours d'épreuves dans les stations concernées, trois heures avant et trois heures après, tant le matin que l'après-midi. Seuls seront autorisés les véhicules accrédités et surtout les cars qui vont se croiser en permanence sur des routes étroites et sinueuses. Finalement, les artisans-taxis, qui avaient organisé une opération escargot, samedi 1er février, *pourront*, eux aussi, aller librement d'un site à l'autre.

M. Jacques Lambert, préfet de la Savoie, ne cache pas toutefois que sa plus grande inquiétude porte sur le premier grand départ des vacanciers de la zone A, les samedi 15 et dimanche 16 février. Durant ces deux jours, certaines stations seront pratiquement « interdites ». C'est le cas de Méribel, le samedi 15, dont l'accès sera bloqué entre 7 heures et 20 heures. De même pour Tignes et Val-d'Isère, le dimanche 16, entre 8 heures et 12 heures, puis de 13 h 45 à 17 h 30.

Pour éviter aux vacanciers des encombrements et des heures d'attente au pied des stations, les dispositifs d'information ont été multipliés. Un plan « Palomar JO » sera géré sur le plan régional, prévoyant des mesures de délestage, de régulation, voire de fermeture. Des numéros d'appels téléphoniques (78-54-33-33) ou par Minitel (3615 Route ou 3615 Cojo), ou encore les radios locales, devraient fournir des informations en temps réel. C'est, toutefois, sans compter avec les conditions météorologiques, susceptibles non seulement de rendre la circulation plus malaisée, mais aussi de modifier le calendrier des épreuves.

**MARTINE LARONCHE**




## GLISSES

### Poudreuse interdite

Voulue par Jean-Claude Killy, l'enfant du pays, triple champion olympique en 1968 et co-président du Comité d'organisation des Jeux d'Albertville, conçue par Bernard Russi, le Suisse médaille d'or 1972 à Sapporo, la descente masculine des Jeux d'hiver 1992 sur la Face de Bellevarde à Val-d'Isère est un retour aux sources du ski alpin. Cette piste a tiré, mardi 4 février, des exclamations d'enthousiasme et de plaisir aux gloires d'hier et d'avant-hier conviées à l'étrenner par le fabricant Rossignol.

Ces louanges – venant de champions comme le Français Guy Périllat, le Suisse Roland Colombin ou l'Autrichien Karl Schranz – ont mis fort à propos du baume au cœur des organisateurs : à tort ou à raison, ceux-ci pensent que les Jeux seront réussis à 80 % si la descente a lieu dans de bonnes conditions dimanche 9 février. Ces derniers temps, un concert de critiques plus acerbes les unes que les autres ont été formulées à l'encontre de ce parcours de 2 905 mètres qui plonge de 2 809 mètres d'altitude vers la vallée avec une pente moyenne de 39 % (maximum 63 %, minimum 15 %) en se coulant dans un relief tourmenté.

Trop technique, trop dangereuse, trop lente, trop exposée. Les plus virulents ont été les germanophones, qui, comme par hasard, possèdent les plus prestigieuses descentes, Kitzbühel (Autriche) et Wengen (Suisse).

#### *La parole aux techniciens*

Leurs représentants au sein de la Fédération internationale de ski s'étaient acharnés l'an dernier à faire annuler les épreuves pré-olympiques sous prétexte qu'il était tombé trop de neige. Comme pour leur donner raison, une avalanche a dévalé la Face le 21 décembre dernier, balayant les installations déjà en place et faisant un blessé. Coût des dégâts : quelque 3 millions de francs.

Paradoxalement, la « fraîche » est en effet le principal handicap de cette piste sur laquelle les cristaux de poudreuse ont été compactés à la pelle et aux pieds depuis le début de la saison par des chasseurs alpins et des pisteurs. *« Une chute de neige importante à la veille de la compétition nous obligerait à la reporter tellement cette piste est longue à préparer »*, reconnaît un des responsables du site.

Ainsi, les 50 centimètres de flocons tombés lundi 3 et mardi 4 février, et qui, ailleurs, font le bonheur des amoureux du hors-piste, ont dû ici être déblayés le plus rapidement possible pour permettre le début des entraînements dans les meilleures conditions, jeudi 6 février. Et à partir de ce moment, de l'avis de tous les anciens champions, la parole sera laissée aux véritables techniciens de la vitesse.

**A. G.**

## Les épreuves

*Samedi 8 février*

HOCKEY SUR GLACE : France-Canada à 13 heures, Tchécoslovaquie-Norvège à 16 h 30 et URSS-Suisse à 20 h 15.

CEREMONIE D'OUVERTURE à Albertville à 17 h.

*Dimanche 9 février*

SKI DE FOND : 15 kilomètres dames à 10 h.

LUGE : premières manches hommes à 10 h.

SKI ARTISTIQUE : éliminatoires ballet à 11 h.

SKI ALPIN : descente hommes à 12 h 15.

HOCKEY SUR GLACE : Suède-Pologne à 13 h, Finlande-Allemagne à 16 h 30, Etats-Unis-Italie à 20 h 15.

*SAUT A SKI* : tremplin de 90 mètres à 13 h 30.

PATINAGE DE VITESSE : 3 000 mètres dames à 16 h.

PATINAGE ARTISTIQUE : programme original couple à 19 h 30.

# SOCIÉTÉ

## ÉDUCATION

Après de nouveaux assouplissements des textes

### Les présidents d'université approuvent le cadre général de la réforme

**La Conférence des présidents d'université a adopté à l'unanimité, jeudi 6 février, le projet d'arrêté général sur la rénovation des premiers cycles universitaires, après avoir obtenu du ministère de l'éducation nationale de nouveaux assouplissements de son texte.**

Le ministère n'est pas au bout de ses peines. Mais son projet de rénovation des formations universitaires de premier cycle progresse lentement. La Conférence des présidents d'université a, en effet, adopté, à l'unanimité des quarante-six présidents présents, jeudi 6 février, le projet d'arrêté général sur l'organisation des diplômes d'études universitaires générales (DEUG). Après la grogne de ces derniers jours (*le Monde* du 4 février), cette approbation constitue un pas en avant important.

Il est vrai que, depuis trois semaines, le ministère a multiplié les concessions pour tenter de désarmer les critiques. Il avait notamment renoncé, comme il l'envisageait initialement, à imposer une organisation stricte, module par module, de chacune des filières de premier cycle et était revenu, en partie, sur les réductions d'horaires envisagées dans les disciplines scientifiques. Devant les présidents d'université, il a été plus loin sur deux points importants.

Certes, l'arrêté général adopté reste fidèle aux objectifs affichés : clarifier les formations proposées en instaurant onze DEUG (diplômes d'études universitaires générales) au lieu de quarante-cinq actuellement et organiser chacune de ces filières en deux niveaux comportant au total une douzaine de modules capitalisables.

Mais le ministère a modifié son texte sur la notion de semestre et sur le calendrier d'application. De nombreux universitaires estimaient en effet que l'organisation de chaque niveau de DEUG en semestres était trop rigide et difficile à mettre en place. Le nouveau texte préfère donc parler de « *périodes* », conduisant progressivement à une harmonisation nationale et européenne, conforme aux recommandations du sommet de Maastricht sur l'organisation des calendriers universitaires.

D'autre part, le calendrier d'application a, de nouveau, été assoupli. La mise en place pourrait se faire à partir de la rentrée 1992, mais selon un calendrier défini de façon contractuelle entre le ministère et les universités. Autrement dit, la mise en œuvre de la rénovation des premiers cycles ferait partie des contrats quadriennaux qui lient désormais les établissements d'enseignement supérieur à l'Etat. La réforme pourrait être introduite à chaque étape de ces contrats (évaluation à mi-parcours ou renouvellement). Il est clair en tout cas que la date-butoir d'une application à la rentrée 1993 a été supprimée du texte. En revanche, la rénovation des seconds cycles entrerait en vigueur dès 1992.

Enfin la Conférence des présidents d'université n'a fait qu'aborder la discussion sur les projets d'arrêtés particuliers, DEUG par DEUG. Elle devrait reprendre ce débat lors d'une nouvelle réunion, mercredi 19 février, en présence de son président, M. Lionel Jospin. Auparavant, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) devrait examiner l'ensemble du projet ministériel, le 10 et le 17 février.

**M. A. et G. C.**

Dans les Yvelines

### Une cinquantaine d'établissements touchés par la grève des enseignants de Mantes-la-Jolie

La grève des enseignants de Mantes-la-Jolie (Yvelines), entamée vendredi 31 janvier, s'était étendue, jeudi 6 février, à la quasi-totalité des établissements du Mantois, et des parents d'élèves s'étaient joints au mouvement. Une cinquantaine d'établissements scolaires, écoles et collèges, étaient touchés et la mairie occupée par des enseignants grévistes depuis mardi 4 février après-midi.

Ces derniers protestent contre le non-respect des engagements pris, le 15 décembre, par le rectorat et la préfecture des Yvelines, à la suite d'un premier mouvement de grève qui avait touché la quasi-totalité des établissements scolaires de Mantes (*le Monde* du 7 décembre 1991). Le principal différend porte sur les moyens en personnels de l'éducation nationale. Le rectorat, qui s'était engagé en décembre à *« maintenir le potentiel éducatif »* dans et hors la zone d'éducation prioritaire (ZEP) du Val-Fourré, envisage, en raison d'une baisse des effectifs prévus à la rentrée, la suppression de vingt-huit postes de professeurs dans la cinquantaine d'établissements du Mantois. Les enseignants réclament le maintien d'une douzaine de ces postes, ainsi que la création de cinq postes supplémentaires d'instituteurs.

Une délégation a été reçue à la préfecture des Yvelines dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 février par M. Armand Frémont, recteur de l'académie de Versailles. Ce dernier a indiqué que trois postes d'instituteurs seraient créés et que le maintien de neuf des douze postes de professeurs serait accordé. L'assemblée générale des enseignants et des parents de Mantes-la-Jolie devait décider, vendredi 7 au matin, des suites à donner au mouvement et d'une éventuelle reprise des cours.

## SCIENCES

### Découverte archéologique en Oman

Une équipe dirigée par le docteur Juris Zarins, professeur à la Southwest Missouri State University et spécialiste de l'archéologie de la péninsule arabique, aurait découvert des ruines d'une ville ancienne autour du puits bien connu de Shisr (dans le Dhofar omanais, à quelque 175 kilomètres au nord-nord-ouest du port de Salalah).

Cette découverte serait due à l'examen d'images satellitaires – méthode classique depuis une ou deux décennies. Elle ne doit pourtant pas surprendre : le Dhofar est la seule région du monde où poussent les arbres à encens ; et l'on sait que l'encens, très apprécié dans tout l'Ancien Monde, a été l'objet d'un commerce très actif, avec l'Inde, la Méditerranée, la Mésopotamie, notamment, dès les temps les plus reculés. Le contrôle des routes terrestres et maritimes de l'encens est donc indissociable de la politique et de l'économie des périodes protohistoriques, peut-être même préhistoriques.

En outre, des vestiges anciens ont déjà été repérés dans les actuels déserts de la péninsule arabique. Et ils montrent que cette région, qui était moins désolée il y a quelques millénaires que maintenant, a été habitée dès le néolithique (sixième millénaire avant Jésus-Christ) et peut-être même avant.

Des dépêches d'agence et un article du *New York Times* n'hésitent pas à laisser entendre que les ruines de Shisr seraient les restes d'Ubar, ville citée au deuxième siècle de notre ère par le géographe grec Claude Ptolémée et peut-être aussi dans le Coran sous le nom d'Iram. Ils vont même jusqu'à dire qu'on a ainsi découvert le point de départ des Rois mages (dont l'un a offert de l'encens à l'enfant Jésus à Bethléem). Le début des fouilles datant du 26 décembre dernier, il est prudent d'attendre, avant de se prononcer, le développement de ces travaux, et surtout l'étude et la datation du matériel découvert.

**Y. R.**



□ **La sonde européenne Ulysse autour de Jupiter.** – Lancée par la navette américaine Discovery le 6 octobre 1990 pour une mission inédite autour du Soleil, la sonde européenne Ulysse devait effectuer, samedi 8 février, la manœuvre la plus spectaculaire – et risquée – de son périple : un survol de Jupiter.

Le petit robot de 370 kilos (et d'un milliard de dollars), qui a déjà parcouru un milliard de kilomètres, passera au plus près (378 000 km) de Jupiter samedi à 13 h 02 (heure française). La gravité de la planète géante, lui permettra d'effectuer un virage à angle droit pour jaillir sept heures plus tard, selon une trajectoire qui mènera la sonde au-dessus des pôles sud et nord du Soleil, successivement en 1994 et 1995. Aucun engin fabriqué par l'homme n'a encore réalisé ce genre de périple

A Paris

### Manifestation étudiante contre l'extrême droite

Quatre cents étudiants ont manifesté, jeudi 6 février, à Paris, contre l'extrême droite et les actes de violence dans les universités, à l'appel des principales organisations de gauche et d'extrême gauche. La date de cette manifestation avait été choisie symboliquement le jour de l'anniversaire du 6 février 1934 (1). Le rassemblement a occupé la place de la Sorbonne avant de défiler dans le Quartier latin.

Considérée par beaucoup de manifestants comme un *« commencement »*, cette manifestation a été organisée par le Comité de vigilance et d'action contre l'extrême droite de la Sorbonne à la suite des incidents qui ont opposé des étudiants, ces dernières semaines (*le Monde* du 1er février). Les plus violents avaient eu lieu les jeudis 23 et 30 janvier, le jour de la vente hebdomadaire du journal *Action française* par des militants royalistes du mouvement Restauration nationale.

Aux cris, *« Fascistes facs off »*, *« Les fascistes hors des facs »*, les étudiants, quelques lycéens et enseignants ont exprimé durant leur marche vers les établissements d'enseignement supérieur de Jussieu et Censier leur refus des actes de violence et leur volonté de ne pas laisser l'extrême droite s'implanter. *« Ce qui compte*, a déclaré M. Philippe Campinchi, président de l'UNEF-ID (indépendante et démocratique), *c'est de créer un front du refus, de faire bouger la communauté universitaire. »*

**M. A.**

(1) Le 6 février 1934, une manifestation avait mis violemment aux prises, place de la Concorde, les forces de police et, notamment, les cavaliers de la Garde républicaine avec des militants des mouvements d'extrême droite (Ligues, Action française, Croix-de-feu, Camelots du roi...) nationalistes et antiparlementaires. Il y avait eu sept morts et quarante blessés.

## RELIGIONS

### Retour à la mosquée




***Suite de la première page***

A l'issue d'une brève réunion, le bureau de la société des habous et lieux saints de l'islam publiait un communiqué (*voir nos dernières éditions du 7 février*), indiquant que M. Haddam *« continue sa mission habituelle, qui n'a jamais été interrompue, au service de l'islam et des musulmans de France, à la tête de la Mosquée de Paris »*. Il espérait que le retour du recteur à Paris *« mette fin aux légendes et aux spéculations répandues en son absence par les semeurs de légendes et les spécialistes de l'intrigue »*.

Le coup était passé près, en effet. A peine avait-il tourné le dos pour se rendre en Algérie, à la mi-janvier, que le CORIF et plusieurs grandes associations musulmanes protestaient contre le cumul des mandats de M. Haddam et réclamaient sa démission de la Mosquée de Paris. Ils pressaient le gouvernement français d'intervenir pour mettre fin à la confusion entre fonctions politiques et fonctions religieuses.

#### *Des institutions affaiblies*

Déjà, en 1989, à la mort du recteur Abbas, Si Hamza Boubakeur et l'Algérie avaient parachuté à la tête de la Mosquée de Paris, prenant de court les autorités françaises, M. Haddam, chirurgien célèbre, ancien ministre et ambassadeur de son pays. Le mois dernier, son départ pour Alger et la perspective de sa succession ouvraient l'espoir d'un changement de statut de la Mosquée et de la société des habous, ainsi que de la nomination à leur tête de Français musulmans, souhaitée depuis longtemps.

Cet espoir a été déjoué. Estimant terminée, après moins d'un mois de mandat, sa mission au Haut Comité d'Etat en Algérie – appelé prochainement à se transformer en Conseil consultatif, – le responsable de la plus grande mosquée de France a préféré revenir à Paris. Mais son faux départ avait révélé de telles fractures au sein de la communauté musulmane en France, puis entre Paris et Alger, que le retour au *statu quo* aujourd'hui risque d'apparaître comme une nouvelle cause d'affaiblissement et de discrédit pour l'islam de France.

Si, comme tout le laisse penser, le recteur de la Mosquée de Paris confirme sa décision de quitter le CORIF, un coup serait porté à cette jeune instance de concertation d'une quinzaine de « sages » musulmans, mise en place en 1990 par M. Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur et des cultes. Malgré des divisions internes et la contestation permanente de sa représentativité, le CORIF avait acquis une certaine notoriété en favorisant, par des mesures même modestes (des carrés musulmans dans les cimetières, des barquettes de viande *hallal* dans les casernes, etc.) l'intégration et la banalisation de l'islam dans la société française.

En jouant la carte du CORIF, M. Joxe et son successeur, M. Marchand, espéraient rendre plus cohérent un islam de France divisé par ses origines nationales, ses implantations locales, ses courants religieux, et dépendant, financièrement et idéologiquement, de l'étranger (Algérie, pays du Golfe, Maroc, Ligue islamique, etc.). La mini-crise qui vient de secouer la Mosquée de Paris montre la fragilité de cette politique. Mais il n'y en a guère d'autres, si on veut favoriser, dans la concertation et le cadre de la laïcité, l'émergence d'un islam français, unifié et libéré de ses bailleurs de fonds étrangers.

#### *A hue et à dia*

L'isolement actuel de la Mosquée de Paris qui, choyée par les pouvoirs publics, de gauche ou de droite, a longtemps prétendu au leadership de la représentation de l'islam en France est tout aussi dangereux. Il risque même de nuire aux intérêts que l'Algérie, d'une rive à l'autre de la Méditerranée, entend défendre. Quand ce pays a pris le contrôle de la mosquée parisienne en 1982, la France ne comptait qu'une dizaine de lieux de culte musulman dignes de ce nom. Elle en compte dix fois plus aujourd'hui.

La Mosquée de Paris a échoué dans ses tentatives pour fédérer autour d'elle la communauté musulmane. Ses efforts pour en faciliter l'intégration en France, répondre aux besoins de culte, d'encadrement et de formation n'ont eu que des résultats limités. Et c'est une fédération concurrente, l'UOIF (Union des organisations islamiques de France), avec des fonds d'origine douteuse, qui a lancé début janvier, près de Château-Chinon (Nièvre), le premier institut islamique de formation d'imams, dont le démarrage se révèle tout aussi laborieux (il n'y a pas plus d'une douzaine d'étudiants).

Chacun tire à hue et à dia, au moment où la communauté musulmane en France, qui compte trois millions de membres, subit de régulières campagnes de discrédit dans l'opinion, où les pétrodollars saoudiens et les subsides maghrébins se font plus rares, où la politique de répression des islamistes en Algérie, en Tunisie, au Maroc risque d'accélérer, en France, les infiltrations intégristes. Le repli de la communauté sur ses pôles et ses filières traditionnels (Algérie, Ligue islamique, Turquie, pays d'Afrique noire, etc.) est la pire politique qui soit. Elle ne peut être le choix de l'Algérie qui, une fois de plus, vient de sauver sa mise à la Mosquée de Paris, grâce au concours d'une association dont la légalité a souvent été suspectée et, paradoxalement, d'une personnalité parisienne, Si Hamza Boubakeur, dont elle a si souvent dans le passé fait le procès.

**HENRI TINCQ**

### *Soixante-dix ans de controverses*

Lieu-phare de l'islam en France, la Mosquée de Paris a souvent pris des libertés avec les lois de séparation et de laïcité. Son histoire est une longue suite de controverses politico-juridiques. Sous le nom d'Institut musulman de la Mosquée de Paris, sa construction, achevée en 1922 dans le cinquième arrondissement, est due au maréchal Lyautey et au très anticlérical Edouard Herriot, pour rendre hommage aux musulmans marocains, algériens, sénégalais, etc, qui, pendant la guerre, étaient tombés pour la France.

Sa gestion en est confiée à la société des habous (biens religieux) et des lieux saints de l'islam, créée en 1917 pour régler les problèmes d'hôtellerie des pèlerins nécessiteux de La Mecque et de Médine. Société de droit musulman, elle se transforme en association de droit français (1901) pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Etat et de la Ville de Paris. Mais son siège est maintenu à Alger, ce qui va expliquer la revendication constante de l'Algérie à l'égard de la Mosquée de Paris. Celle-ci est dirigée, de 1922 à sa mort en 1954, par Si Kaddour Ben Ghabrit, homme-clé de la politique musulmane en France, né en Algérie, mais conseiller du sultan du Maroc.

Le premier contentieux sérieux va éclater en 1957, quand Guy Mollet, président du Conseil, désigne comme « directeur » de la mosquée Si Hamza Boubakeur, agrégé d'arabe et professeur au lycée Bugeaud d'Alger. Après quelques habillages juridiques, Si Hamza Boubakeur reconstitue la société des habous, mais, à la suite d'une plainte des héritiers de Ben Ghabrit, le tribunal administratif de Paris annule, en 1963, la décision de Guy Mollet, confirmée par le Conseil d'Etat.

#### *La réconciliation entre Si Hamza et l'Algérie*

Après l'indépendance de l'Algérie, Si Hamza Boubakeur fait transférer le siège de l'association d'Alger à Paris, ce qui va décupler la colère à son endroit des autorités algériennes. Dès le lendemain de l'indépendance, celles-ci avaient désigné le bouchaga Boutaleb comme responsable de la mosquée française, mais il ne pourra jamais s'y installer. Les relations sont de plus en plus orageuses entre l'Algérie et Si Hamza Boubakeur. *El Moudjahid* le traite de *« raciste »*, de *« traître »*, de *« sioniste »*, etc. En retour, le recteur accuse les *« trublions algériens »* de vouloir faire de la Mosquée de Paris un *« centre de propagande à la solde du gouvernement algérien »*. *« Projet parfaitement et heureusement irréalisable »*, ajoutent ses amis dans *le Droit de vivre* (février 1974).

Ironie de l'Histoire, en 1982, la chance tourne pour Si Hamza Boubakeur, doublement condamné par les prud'hommes, pour un conflit avec un employé de la mosquée et devant le tribunal correctionnel de Paris. Le renversement du chah en 1979, la mort d'Anouar El Sadate en 1981 le privent de soutiens en Iran et en Egypte. Si Hamza Boubakeur va à nouveau modifier l'article 8 des statuts qui prévoient la dévolution de la mosquée, en cas de vacance ou de décès, à ... l'Algérie, hier honnie. Elle l'avait été précédemment en faveur du Maroc et même de la Ville de Paris.

Inquiète de la présence de Ben Bella à Paris, désirant contrôler plus étroitement son immigration en France – au moment où les beurs ne se laissent pas facilement manipuler – l'Algérie atteint enfin son but et, sans opposition des autorités françaises, prend, en 1982, le contrôle de la Mosquée de Paris.

Si Hamza Boubakeur, qui reste président de la société des habous, accepte la nomination d'un nouveau recteur parachuté d'Algérie et ne parlant pas le français (cheikh Abbas). En 1987, il cède la présidence de l'association de gestion au recteur Abbas, mais il devient président d'honneur. Et c'est lui qui, aussitôt après la mort de cheikh Abbas en 1989, négocie avec Alger la nomination d'un autre représentant algérien, M. Tedjini Haddam, dont il vient aussi de hâter le retour d'Alger.

**H. T.**

# CULTURE

## PHOTO



« Piet Mondrian, New-York City », 1942

D. R.

### Newman, ou le portrait à domicile

En studio ou à domicile? Les photographes américains se sont opposés sur la façon de saisir au mieux la personnalité des grands de ce monde. *« Je trouve décevantes les photos qui représentent les gens dans leur milieu naturel »*, affirme Irving Penn, illustre chef de file du portrait froid, sans fioritures, où la lumière et la pose dessinent l'homme au scalpel.

Le New-Yorkais Arnold Newman, soixante-quatorze ans, a choisi une autre voie, au début des années 40, en privilégiant l'environnement des artistes : *« La maison où vit le sujet, l'endroit où il travaille, le jour que les fenêtres laissent entrer et qui l'éclaire au fil des heures. On doit penser à la façon dont il s'assied, se tient debout, marche quotidiennement, et ne pas se borner à capter ses traits. »*

Ces quelques phrases s'appliquent aux cinquante ans de portraits d'Arnold Newman – *Harper's Bazaar, Fortune, Life, New York Times* – aujourd'hui exposés à Lausanne. Le ton était donné avec Stravinsky, sa photo la plus célèbre, dont la géométrie du piano rappelait la musique rigoureuse.

Mais c'est avec ses portraits de plasticiens que Newman a montré de façon exemplaire combien le visage, le cadre de vie et l'œuvre ne font qu'un. Henry Moore, Jean Dubuffet, Edward Hopper, Andy Warhol, Barnett Newmank, Jackson Pollock ont été saisis chez eux. Piet Mondrian aussi, bien à sa place dans son cadre, silhouette parmi les lignes, où chaque détail est au garde-à-vous.

M. G.

**► « Arnold Newman, Five Decades », Musée de l'Élysée, 18 avenue de l'Élysée, 1014 Lausanne. Tél. : 19-41-21-617-48-21. Jusqu'au 29 mars.**

## EXPOSITION

# Le souvenir d'une négation

### *« Les mondes juifs », la manifestation organisée à Berlin est une monumentale entreprise de compréhension*

**BERLIN**

*de notre envoyé spécial*

Impressionnante, passionnante, émouvante, mais aussi terrifiante, tels sont les adjectifs qui viennent à l'esprit, lorsqu'on visite, au Martin-Gropius-Bau de Berlin (l'équivalent du Grand Palais parisien), l'exposition intitulée « Les mondes juifs » (Jüdische Lebenswelten). Cette vaste manifestation sur les cultures juives depuis l'Antiquité, sans précédent par son ampleur, a ouvert ses portes le 12 janvier dernier à l'occasion du 50e anniversaire de la mise au point de la « solution finale » par les nazis, le 20 janvier 1942. Evénement qui a coïncidé avec l'inauguration du mémorial de Wannsee, où eut lieu la conférence tristement célèbre (*le Monde* du 20 et du 21 janvier), l'ouverture de plusieurs expositions complémentaires à celle du Martin-Gropius-Bau (1) qui abrite les collections du futur Musée juif, la mise en œuvre annoncée de ce musée confiée à l'architecte Daniel Libeskind, la reconstruction de la Nouvelle Synagogue (Oranienburgerstrasse 30), détruite pendant la Nuit de Cristal le 9 novembre 1938. Ce sont là les principales expressions visibles de cette célébration tragique.

Inaugurée par le président de la République, Richard von Weizsaecker, l'exposition « Les mondes juifs », financée pour moitié par l'Etat allemand, a coûté à elle seule 10 millions de DM (environ 30 millions de francs). C'est dire l'attention que portent les dirigeants actuels de l'Allemagne réunifiée à cet événement symbolique, dont la résonance se trouve singulièrement amplifiée par la résurgence de nouvelles formes de l'idéologie nazie et par la chute du mur. Un mur à l'est duquel on ne se souvenait plus, en effet, d'avoir pris part à ce dont on laissait l'Ouest assumer seul la responsabilité. Cette exposition constitue *« un signal positif à une époque où des jeunes gens succombent aux appels d'organisations d'extrême droite ou néo-nazies »*, a donc pu déclarer M. Heinz Galinski, président du Conseil central des juifs d'Allemagne, par ailleurs président de la communauté juive de Berlin. De son côté, M. Eberhard Diepgen, le maire (CDU) de Berlin, a exprimé l'espoir que l'exposition *« serve à améliorer la compréhension entre les Allemands et les juifs et, en particulier, qu'elle serve à leur réconciliation »*. Où l'on voit bien que les enjeux d'une telle manifestation vont au-delà des vertus pédagogiques, pour déboucher sur des questions-clés en Allemagne, et ailleurs : que ce soit la citoyenneté, la démocratie, les droits de l'homme et les échanges entre les peuples, diplomatie comprise.

#### *Discrétion française*

La diplomatie qui, dans l'essentiel de ce circuit long d'une trentaine de salles, cède heureusement le pas au courage et à un souci de clarté, mais réapparaît ici et là, en creux. Ainsi, dans ce tour du monde soucieux de précisions ethnographiques et d'évocations historiques, l'Etat d'Israël apparaît bien sûr, et de façon développée, mais à travers des œuvres d'art ou des photographies, autrement dit à travers des représentations médiates, profondément sujectives, de la réalité. Ainsi se trouvent assez habilement effacées, mais non pas cachées, les réalités actuelles de l'État hébreu, ses conflits extérieurs comme ses passions internes.

Diplomatie, encore, ou simple reconnaissance, que la place centrale donnée aux Etats-Unis, terre promise, terre refuge, terre d'accueil, qui a prêté un nombre considérable d'œuvres, pièces et documents? L'équilibre du monde tel qu'il est aujourd'hui se trouve en tout cas conforté par ce choix stratégique, comme il l'est également par l'extrême discrétion de la France, où vit pourtant à présent la plus grande communauté juive d'Europe (Russie non comprise). Discrétion par la place qui lui est accordée – à la notable exception de l'affaire Dreyfus – et que n'explique pas le nombre des prêteurs français. Mais sans doute fallait-il faire des choix.

#### *La force de la vie*

L'Alsace, et c'est bien ainsi, s'est trouvée intégrée a l'ensemble des villes du Rhin, foyer ashkenaze au Moyen Age. Avignon n'est pas présente en tant que telle, mais, si l'on est à la recherche des particularités, on ne sera pas déçu par l'excellence des ensembles consacrés au Yémen, au Maroc, à l'Espagne sépharade, à Salonique, Amsterdam ou Vilnius; bien sûr à l'Amérique, et enfin à Berlin. Chacun de ces ensembles est introduit – la pratique en est banale – par un panneau qui explique comment s'est formée et developpée chaque communauté, quelles singularités s'y sont installées, sans que disparaissent pour autant les éléments d'une religion, d'une écriture, d'une culture communes.

La démarche n'en étant pas soulignée, les visiteurs ne prennent pas garde à un second panneau qui clôt inhabituellement chaque salle. Ce second panneau est pourtant essentiel : il explique comment chacune de ces communautés s'est – rarement – pérennisée, le plus souvent disloquée, au mieux dans des exils choisis, au pis sous les coups des formes variées de l'antisémitisme.

Pour le profane – le non-juif – auquel les commissaires de l'exposition ont pris soin de s'adresser presque en premier lieu, les sentiments convenus, légués par l'histoire, en prennent un sacré coup. Les « effets secondaires » des croisades, les pogroms, les ghettos, les professions réservées sous des cieux ou des monarques qui ont pu laisser par ailleurs des souvenirs éclairés, l'alternance de la tolérance et de la vexation, de hauts moments de la civilisation et de périodes au contraire vouées à l'inhumanité, la Shoah : tout cela apparaît simplement, clairement. Il ne s'agit pas de larmoiement, de pitié, ni de ce qu'on pourrait appeler ici les effets d'une charité chrétienne. Tout cela est soigneusement évité. Seuls parlent les textes, les faits, les édits, les photographies, jusqu'à leur point limite. *« Nous avons pris conscience qu'il manque à notre langue les mots pour décrire cette injure faite à l'homme, cette destruction de l'homme »*, écrit Primo Levi.

La phrase est citée au chapitre « Holocauste » d'une étonnante encyclopédie qui vient en contrepoint du cœur de l'exposition, la salle centrale du Martin-Gropius-Bau, où sont catalogués – le procédé est un peu convenu mais inévitable – les apports faits à l'humanité par les intellectuels, les scientifiques, ou les artistes juifs. Car c'est cela qui fait d'abord la richesse d'une telle entreprise : montrer la force de la vie et de la création là où, le poids de l'histoire aidant, ne reste parfois plus que le souvenir de leur négation.

FRÉDÉRIC EDELMANN

(1) Egalement au Martin-Gropius-Bau, « Notre seul chemin est le travail » (Unser einziger Weg ist Arbeit), sur le ghetto de Lodz de 1940 à 1944; jusqu'au 23 mars. Et aussi, « Les juifs à Berlin », section « Musée juif » du Musée de Berlin.

**► Martin-Gropius-Bau, Stresemanstrasse, 110, Berlin (Kreuzberg). Tél. : 25-48-60. Le catalogue n'existe qu'en langue allemande. Jusqu'au 27 avril.**

## CINÉMA

### La production audiovisuelle a connu une forte augmentation en 1991

M. Dominique Wallon, directeur général du CNC, a présenté le bilan de la production 1991. Cent quarante-quatre films français ou de coproductions franco-étrangères ont été produits en 1991 (dont trente-quatre premiers films), soit trois de plus que l'année précédente. Il faut ajouter aux soixante-neuf coproductions comptabilisées douze titres bénéficiaires de l'aide aux pays de l'Est. Les investissements ont progressé de 3,289 milliards de francs en 1990 à 3,656 milliards en 1991, portant le devis moyen des longs métrages à 25,5 MF, soit une croissance sensible par rapport aux 22,5 MF de 1990.

La production audiovisuelle a connu une forte augmentation par rapport à l'année précédente, tant en volume horaire (+ 31 % avec 1 846 heures commandées) qu'en valeur (+ 24 %, soit 5,5 milliards de francs). Tous les genres de programmes ont considérablement progressé : + 24 % pour la fiction, qui reste majoritaire dans les commandes des chaînes, + 42 % pour les documentaires. La production de dessins animés connaît une croissance encore plus spectaculaire (+ 82 %, soit 281 heures), dépassant le niveau de 1989 (196 heures), déjà exceptionnel.

Cette évolution s'accompagne d'un accroissement notable des coproductions avec l'étranger : les investissements étrangers doublent presque en valeur (+ 86 % à 1,3 milliard de francs) et financent le quart de la production audiovisuelle française. Les aides du compte de soutien de l'industrie des programmes audiovisuels ont progressé de 16 % en valeur. Par ailleurs, le ministère de la culture a apporté en 1991 son concours à la production audiovisuelle grâce à des aides spécifiques : soutien à la création, à des magazines culturels, à la production en haute définition.

□ **Le nouveau film de Milos Forman arrêté.** – Après quinze mois de préparation et à quelques jours du tournage, la production du nouveau film de Milos Forman, *Hellcamp*, a été interrompue. Le scénario, qui raconte sur le mode humoristique la rencontre de deux jeunes Américains avec les arts traditionnels japonais, a déplu à la toute-puissante fédération de sumo. L'affaire prend un relief particulier dans la mesure où le film devait être produit par Tri-Star, rachetée par Sony en même temps que Columbia, et dans une période de regain des attaques antijaponaises aux Etats-Unis. Malgré un certain scepticisme à Hollywood, Sony affirme avoir tenté de défendre le film contre les représentants du sport de combat, qui bénéficie d'une aura quasi mystique au Japon.

## THÉATRE

### La conscience grecque

#### *Deux œuvres de Sophocle évoquant la guerre sont jouées simultanément*

**« AJAX » ET « PHILOCTÈTE »**
*à l'Odéon*

Les deux œuvres de Sophocle *Ajax* et *Philoctète* touchent à la guerre de Troie. Ajax était tenu pour le plus grand homme de guerre, après Achille. Achille est tué. A qui vont être attribuées les armes d'Achille? Un jury de chefs grecs choisit Ulysse, le beau parleur. Ajax, traumatisé par l'injustice, perd la raison, et, croyant dans son délire s'en prendre à des hommes, il fait, une nuit, un massacre de tout le bétail de l'armée. Quand il reprend conscience, il se tue sur un glaive qu'il a planté au sol.

Sophocle avait au moins quatre-vingt-cinq ans lorsqu'il a écrit l'autre pièce, *Philoctète*. Ulysse apprend, de la bouche d'un devin, que Troie restera imprenable tant que les Grecs ne disposeront pas des flèches que le dieu Hercule avait données à Philoctète. Philoctète est un guerrier qu'Ulysse, voguant vers Troie, avait abandonné dans une île parce qu'il s'était blessé au pied. N'osant se présenter lui-même, Ulysse charge un fils d'Achille, Néoptolème, d'aller s'emparer par la ruse de l'arc et des flèches de Philoctète. Néoptolème est obligé d'accomplir, par discipline, cette mission que dans son for intérieur il refuse. Mais en fin de compte il désobéira.

#### *Envolée de pathos*

La guerre de Troie est bien ancienne. Pourquoi donc Sophocle nous tient-il en haleine? Parce que ses porte-parole mettent là, « sur la table », des débats de conscience qui sont toujours proches, toujours de saison. Injustice, liberté, devoir, responsabilité, démence au moment des faits, éthique du suicide, puis droit à la désobéissance, puis droiture et trahison, raison d'Etat et autonomie de la personne... et beaucoup d'autres choses de cet ordre.

Or Sophocle nous fait entendre, à propos de questions de conscience actuelles, des paroles fortes, généreuses. Et il les exprime par des mots vivants, clairs. Et, c'est ici un choix que saura reprendre Shakespeare, il relance par instants l'attention, l'acuité de l'écoute, par des embardées de poésie, qui jettent comme une brise d'enthousiasme, si l'on peut dire.

Exemple. Ajax est sur le point de se tuer, il dit ses dernières volontés, entre autres ceci : *« Et toi, Soleil, qui vas lançant ton char dans les hauts du firmament, lorsque tu verras s'approcher les terres de mes parents, retiens tes rênes, le temps d'apprendre à mon vieux père, à ma vieille mère, mes infortunes et ma mort. »* Ou bien c'est Philoctète qui dit, quand il se voit dépossédé de ses flèches : *« Vous, oiseaux, cibles ailées, et vous, races animales aux regards d'étincelles, auxquels cette île donne asile, cherchant votre vie dans les montagnes, quittant vos refuges vous ne vous approcherez plus de moi pour aussitôt vous enfuir, puisque je n'ai plus en mains l'ancienne suprématie de mes flèches. »*

Ces envolées de pathos ne sont pas le ton continu, elles donnent des coups de fouet. Le grand et beau texte de Sophocle nous est donné, à l'Odéon, avec un art sûr, par Christian Cloarec, magnifique dans le rôle de Néoptolème et dans celui, plus aventureux mais parfaitement maîtrisé, de la jeune captive d'Ajax.

Excellente interprétation aussi de Gérard Chaillou (Agamemnon), Bernard Freyd (Ulysse), Serge Maggiani (Ménélas). Très étrangement, ce sont les deux rôles-titres, les deux premiers rôles, qui sont manqués : Jacques Bonnafé (Ajax) et Michel Cassagne (Philoctète) n'apportent qu'une faible présence; ils semblent n'être pas parvenus à « prendre sur eux », à assumer, ces grands figures du mythe, et ces grandes paroles qu'elles disent.

Le metteur en scène Christian Schiaretti ne les aura pas orientés vers un jeu plus énergique. Il a d'autre part opté pour des costumes assez étranges, comme des capotes de surplus de l'armée rouge sur des vareuses de surplus de la Wehrmarcht, et pour une musique inattendue, style chansonnette mimi-pinson. Il faut bien que mise en scène s'amuse, faute de mieux.

MICHEL COURNOT

**► Jusqu'au 23 février. Tél. : 43-25-70-32.**

## MUSIQUES

### Une fille de nulle part

**MONICA PASSOS**
*au Café de la danse*

Elle est drôle, infiniment drôle, dans son personnage de diva-rock abusive, gourmande, encostumée de velours et de perles, opulente dans son soutien-gorge à balconnets. Et elle siffle, les doigts fichés dans la bouche, sort du fond de sa gorge une grosse voix ou des pleurs d'enfants, esquisse les pas d'un flamenco décalé, entreprend une habanera cubaine avec la tendresse affectée des petites filles, raconte la naissance de la bossa-nova en singeant la légèreté d'un producteur yankee fumeur de cigares, prend l'accent allemand, se moque des Français, de sa *« légendaire taille de guêpe »* et d'elle-même, *« Brésilienne de Sao-Paulo qui n'a jamais eu faim sauf pendant les régimes »*. Qui n'ont servi à rien.

Tout ça lui vient d'une imagination à coup sûr débordante, dont on ignore en quel lieu étrange elle peut bien prendre sa source. Entre deux considérations sur la vie, Dieu, les sponsors, les cirques de campagne, Mônica Passos chante avec une voix aux registres suprenants, ce qui lui vaut d'être comparée à Nina Hagen. Elle chante du Milton Nascimento (superbe version de *Encontros e despedidas*), du Gabriel Fauré (*Après un rêve*, paroles de Romain Bussine), mais surtout des musiques de sa composition (quelques-unes avec son bassiste, Marc Madoré, d'Issy-les-Moulineaux), souvent imprégnées de l'underground pauliste, et de son chef de file, Arrigo Barnabé, formidable jongleur de musiques invertébrées. Musique bigarrée, bric-à-brac cosmopolite, aux limites de l'étrange, que Mònica Passos domine comme une magicienne sans feu ni lieu. Las! ses musiciens (un quartet) lui collent parfois aux talons comme des semelles de plomb.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

**► Café de la danse. Tél. : 42-97-41-65. Du lundi au samedi à 20 h 30, jusqu'au 28 février.**

## DANSE

### Retards à l'allumage

**EN ATTENDANT L'ÉCLIPSE**
*d'Hervé Robbe*

Lesté d'une bourse de la villa Médicis-hors-les-Murs, le jeune chorégraphe Hervé Robbe a parcouru l'Espagne et l'Amérique du Sud, caméra au poing, à la recherche de l'hispanité – question de cours très à la mode en ce moment. Fallait-il aller si loin pour ramener si pauvre butin que cet *En attendant l'éclipse*, qu'il nous présente comme son carnet de voyage?

Dans un lugubre décor de café de banlieue défavorisée, semé de pots de fleurs rouges et de vilains bancs à roulettes, les mâles ont envie de faire la sieste. Mais les femelles, qui ne pensent qu'à la chose, c'est connu, essaient de les énerver entre deux déménagements de pots de fleurs ou allumages de bougies. Timides provocations, petits gestes agressifs ou défensifs, torpeur. On s'observe ou on feint de regarder ailleurs. Tango. Deux garçons singent la cambrure et les mines hautaines des danseurs de flamenco. C'est tout ce qu'on perçoit d'espagnol – mis à part les musiques, traditionnelles ou d'aujourd'hui – dans ce spectacle aussi sensuel qu'une clé à molette. On bâille, en attendant de s'éclipser.

SYLVIE DE NUSSAC

**► Théâtre de la Bastille, jusqu'au 9 février, 21 heures, sauf dimanche, à 17 heures.**

# AGENDA

**Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).**

## THÉATRE

**AKTÉON-THÉATRE** (43-38-74-62). Gas pas d'show : 19 h. Rel. dim., lun. Jérusalem photo : 20 h 30. Rel. dim., lun. Comment vous le dire : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 22 h.
**ANTOINE - SIMONE-BERRIAU** (42-08-48-28). Pleins Feux : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 16 h.
**ARCANE** (43-38-19-70). L'Arbre de vie : 20 h 30. Rel. jeu., sam., dim.
**ARTISTIC-ATHÉVAINS** (48-06-36-02). Vassa Geleznova : jeu. 19 h ; lun., mar., mer. 20 h 30.
**ATALANTE** (46-06-11-90). Pontormo : ven., sam., lun., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 17 h.
**ATELIER** (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET** (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Mademoiselle Else : mer., mar. 18 h 30 ; jeu., ven., sam. 20 h 30. Salle Louis Jouvet. La Veuve : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h ; mar. 19 h.
**BASTILLE** (43-57-42-14). Lola et toi et moi : ven., sam., mar., mer., jeu. 19 h 30 ; dim. 15 h 30. V. Rimbaud : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
**BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS)** (40-51-84-53). Exercices de style : 19 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun., mar. Moby Dick : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun., mar. Histoire du tigre : sam. 14 h 30. Jean-Pierre Chabrol : sam. 16 h 30. Les Plumes Sergent Major : sam. 20 h 30.
**BERRY** (43-57-51-55). Peer Gynt : ven., sam. (dernière) 20 h 30. Varietà : lun. 21 h.
**BOUFFES PARISIENS** (42-96-60-24). George et Margaret : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**BOUFFONS-THÉATRE DU XIX•** (42-38-35-53). L'île des esclaves ; Entretien d'un philosophe avec la Maréchale de +++ : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
**LE BOURVIL** (43-73-47-84). Ma Souriante Algérie : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**CAFÉ DE LA GARE** (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15 : sam. 17 h. Rel. dim., lun. Les Couloirs de la honte : 22 h. Rel. dim., lun. Festival d'expression artistique : dim. 20 h.
**CAFÉS DES 13• ET 14• ARRONDISSEMENTS** (42-86-97-03). On joue... feu! : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**CARTOUCHERIE ÉPÉE DE BOIS** (48-08-39-74). La vie est un songe (en espagnol) : ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h.
**CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE** (43-28-36-36). Salle I. Ivan le Terrible : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. Quincailleries : 21 h ; dim. ~~16 h 30. Rel. dim.~~ soir, lun.
**CASINO DE PARIS** (49-95-99-99). Peter Pan : sam. 17 h, 20 h 30 ; dim. 14 h 15, 17 h 15.
**CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE** (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle ? : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**CENTRE GEORGES-POMPIDOU** (42-74-42-19). Grande salle. Glad : ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h.
**CENTRE MANDAPA** (45-89-01-60). Céleste ou la Dame blanche : mar. 20 h 30. Contes des arts martiaux : ven. 20 h 30.
**CENTRE MATHIS.** Le Cercle infernal : ven. 20 h 30 ; sam. 17 h.
**CHATELET-THÉATRE MUSICAL DE PARIS** (40-28-28-40). West Side Story : ven., sam., dim., mar. 20 h 30 ; sam., dim. 15 h.
**CINQ DIAMANTS** (45-80-51-31). Le Mur et le Petit Monsieur : ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
**CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE** (45-89-38-69). La Resserre. Piavodéon : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
**COMÉDIE CAUMARTIN** (47-42-43-41). Bernard Mabille : sam., lun., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 15 h 30.
**COMÉDIE DE PARIS** (42-81-00-11). Grand-Peur et misère du III• Reich : 19 h. Rel. dim., lun. Voltaire's Folies : 21 h. Rel. dim., lun.
**COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES** (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**COMÉDIE-FRANÇAISE** (40-15-00-15). Salle Richelieu. Iphigénie : ven., lun. 20 h 30 ; sam., mer. 14 h. Le Médecin volant, suivi du Médecin malgré lui : dim. (dernière) 14 h. Père : sam., mer. 20 h 30. Le roi s'amuse : dim., mar. 20 h 30.
**COMÉDIE ITALIENNE** (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE)** (42-21-09-48). Andromaque : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 15 h 30.
**DAUNOU** (42-61-69-14). Couac ! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45 ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.
**DÉCHARGEURS (TLD)** (42-36-00-02). Arthur Circus : mer., jeu., ven., sam. 21 h.
**DÉJAZET-(TLP)** (42-74-20-50). Font & Val : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**DEUX ANES** (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**DIX-HUIT THÉATRE** (42-26-47-47). Phèdre : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
**ECOLE INTERNATIONALE DE MIMODRAME DE PARIS** (42-02-32-82). Journées portes ouvertes : ven. 11 h.
**EDGAR** (43-20-85-11). Les Faux Jetons : 20 h 15. Rel. dim. Les Babas cadres : 22 h. Rel. dim.
**EDOUARD-VII SACHA GUITRY** (47-42-59-92). Décibel : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**ELDORADO** (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h. Rel. dim.
**ESPACE ACTEUR** (42-62-35-00). Au pays des enfants de Cham : ven., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h.
**ESPACE MARAIS** (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h ; dim. 15 h 30 : mar. (sur réservation) 16 h. Rel. dim. soir, lun. La Mouette : 20 h. Rel. lun. Baudelaire's Fantaisie : dim. 17 h 30. Y a pas que la folie dans la vie? Si : ven., sam. 22 h ; dim. 19 h.
**FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE** (40-78-81-93). A présent, adieu : 20 h 45. Rel. dim., lun.
**FONTAINE** (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 20 h 45 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**GAITÉ-MONTPARNASSE** (43-22-16-18). Passagères : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**GRAND THÉATRE D'EDGAR** (43-20-90-09). Les Bidochons, histoire d'amour : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 15 ; sam. 18 h. Michel Lagueyrie : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 22 h.
**GRANDE HALLE DE LA VILLETTE** (40-03-39-03). Opéra bulles : mer., jeu. (dernière) 12 h à, 21 h ; ven., sam., dim., mar. 12 h à 21 h ; mar. et sam. 12 h à 23 h.
**GUICHET MONTPARNASSE** (43-27-88-61). La Plus Forte et Paria : 19 h. Rel. dim. La vie est un petit torrent agité : 22 h 15. Rel. dim. La Farandole : lun., mar., mer., jeu. 20 h 30. Mimi Barthélemy : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
**GYMNASE MARIE-BELL** (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**HÉBERTOT** (43-87-23-23). C'était hier : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**HUCHETTE** (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim.
**LUCERNAIRE FORUM** (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. Guerres privées, 1969 : 20 h. Rel. dim. La Double Inconstance (en allemand lun.) : 21 h 30. Rel. dim. Théâtre rouge. La Nuit et le Moment : 20 h. Rel. dim. La Valse avant la nuit : 21 h 30. Rel. dim. Bereshit : 18 h. Rel. dim.
**LYCÉE FÉNELON (ANNEXE)** (42-87-65-61). La Journée du maire : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
**MADELEINE** (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**MARAIS** (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h. Rel. dim.
**MARIE STUART** (45-08-17-80). Savage Love : 20 h 30. Rel. dim. La Nuit du Diable : mar., mer., jeu. 22 h. One for the road ; Love Scene (en anglais) : ven., sam. (dernière) 22 h.
**MARIGNY (PETIT)** (42-25-20-74). Génération chante Brassens : 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**MATHURINS** (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**MATHURINS (PETITS)** (42-65-90-00). Charlus : 18 h 30. Rel. dim., lun.
**MÉNAGERIE DE VERRE** (43-38-33-44). Hanjo : 21 h. Rel. dim., lun.
**MÉTAMORPHOSIS (THÉATRE SALON D'ENCHANTEMENTS)** (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**MICHEL** (42-65-35-02). Darling Chérie : 21 h 15 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**MICHODIÈRE** (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
**MOGADOR** (48-78-04-04). Les Misérables : 20 h 15 ; sam., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**MONTPARNASSE** (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 21 h ; sam. 18 h 30, 21 h 15 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**MONTPARNASSE (PETIT)** (43-22-77-30). Dali ou le Journal d'un génie : mar. 21 h.
**MUSÉE COGNACQ-JAY** (40-27-07-21). Lettres de la marquise de M. au comte de R. : mer., jeu. 15 h 30 ; ven., sam. 20 h 30 ; dim. 14 h, 16 h 15.
**NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD** (43-31-11-99). Le Coeur gros : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, un.
**NOUVEAUTÉS** (47-70-52-76). Les Jumeaux : 20 h 30 ; sam. 18 h 30, 21 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir. lun.
**ŒUVRE** (48-74-42-52). Le Météore : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE)** (42-02-27-17). Jean-Marie Bigard : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30.
**PALAIS DES SPORTS** (48-28-40-90). Jésus était son nom : mer. 14 h ; ven., sam., mar. 20 h 30 : sam. 15 h ; dim. 14 h, 17 h 30.
**PALAIS-ROYAL** (42-97-59-81). Sans rancune : 20 h 30 ; sam. 17 h 30, 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**PARIS-VILLETTE** (42-02-02-68). Grande salle. Chambres : 21 h ; dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**POCHE-MONTPARNASSE** (45-48-92-97). Salle I. Chambre 108 : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. Abraham et Samuel : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**PORTE SAINT-MARTIN** (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 20 h 30 ; ven. 21 h 30 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**POTINIÈRE** (42-61-44-16). Zizanie : 20 h 45 ; sam. 16 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**LE PROLOGUE** (45-75-33-15). Le Monte-Plats : 20 h 30. Rel. dim., lun., mar.
**RANELAGH** (42-88-64-44). L'Illusion comique : 18 h 30 ; dim. 20 h 30. Rel. lun. L'Evasion : 21 h ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
**RENAISSANCE** (42-08-18-50). Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, Le Champ de betteraves : ven., sam., lun., mar., jeu. 20 h 30.
**ROSEAU-THÉATRE** (42-71-30-20). La Malédiction de la famille Guergand : 21 h. Rel. dim., lun.
**SAINT-GEORGES** (48-78-63-47). Enfin seuls ! : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART)** (40-46-01-28). Les Bonnes : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.
**SENTIER DES HALLES** (42-36-37-27). Louis Helmett : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 22 h.
**SHOW-BUS** (42-62-36-56). Show Bus : dim. 14 h 30.
**SORBONNE (AMPHITHÉATRE RICHELIEU)** Arthur R., histoire d'une de mes folies : lun., mar., jeu. (dernière) 20 h 45.
**SOUS CHAPITEAU** (40-02-61-18). Archaos : ven., sam., lun. 20 h 30 ; dim. 15 h.
**SPLENDID SAINT-MARTIN** (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES** (47-23-35-10). A propos de Martin : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE 13** (45-88-62-22). A la merci de la vie : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU** (45-45-49-77). Andromaque : mer. 20 h 30 ; sam. 15 h 30. Bérénice : jeu. 20 h 30 ; dim. 14 h 30. Mithridate : mar., ven. 20 h 30. Phèdre : sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
**THÉATRE CLAVEL** (42-38-22-58). Plaies ivres : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
**THÉATRE DE DIX-HEURES** (46-06-10-17). Que reste-t-il de l'abat-jour? : 20 h 30. Rel. dim., lun.
**THÉATRE DE L'EST PARISIEN** (43-64-80-80). Phèdre : 20 h 30 ; jeu. 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI** (48-05-67-89). Arène. Puzzle : 21 h, dim. 17 h. Rel. dim soir, lun. Belle de Mai. Edith détresses : 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Les caïmans sont des gens comme les autres : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. La Brouette du vinaigrier : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 17 h. Kes : lun. 14 h 30, 20 h 30.
**THÉATRE DE LA MAINATE** (42-08-83-33). Piment cannibale : jeu., ven., sam., lun. 20 h 30 ; dim. 18 h 30.
**THÉATRE DE NESLE** (46-34-61-04). La Paix chez soi : ven., sam., lun., mar., mer. (dernière) 19 h. Baudelaire : 20 h 30 ; lun., mar., jeu., ven. 14 h 30. Rel. dim., lun.
**THÉATRE DE PARIS** (48-78-22-00). Smaïn : 21 h ; sam. 18 h. Rel. dim., lun.
**THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL** (48-06-72-34). Quabaret : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 21 h ; dim. 15 h.
**THÉATRE EN ACTES** (43-57-35-13). Les Prétendants : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 16 h.
**THÉATRE GRÉVIN** (42-46-84-47). Anne Roumanoff : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
**THÉATRE MONTORGUEIL** (48-52-98-21). On va faire la cocotte ; On purge bébé : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT** (47-27-81-15). Salle Gémier. Carton plein : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Le Baron perché : jeu. 10 h ; ven., sam., mar., mer. 14 h 30.
**THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON** (43-25-70-32). Grande salle. Hamlet (en roumain surtitré en français) : ven., sam. 19 h 30.
**THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE)** (43-25-70-32). Petite salle. Sur la côte et l'autre bord : ven., sam., dim. 18 h ; dim. 21 h 30 ; mar., mer., jeu. 18 h 30.
**THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE** (43-66-43-60). Petite salle. Déjeuner chez Ludwig W. : 21 h ; dim. 18 h. Rel. dim. soir, lun.
**THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER** (42-62-59-49). Djurdjura (cellule de création) : jeu. 21 h ; sam. 16 h.
**THÉATRE PARIS-PLAINE** (40-43-01-82). Kouguel : sam., dim., mer. 15 h.
**THÉATRE RENAUD-BARRAULT** (42-56-60-70). Petite salle. L'Échange : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h.
**THÉATRE SILVIA MONFORT** (45-33-66-70). La Valse des toréadors : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
**TOURTOUR** (48-87-82-48). Ma chère biche : 19 h. Rel. dim.
**TRISTAN-BERNARD** (45-22-08-40). Vital : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 21 h.
**LA VIEILLE GRILLE** (47-07-22-11). Masada, un compte rendu : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

## SPECTACLES NOUVEAUX

**LES TAC-TICS DU CŒUR.** Hôtel Lutétia (49-54-46-55) (dim. soir, mar.). 20h45 ; dim. 17 h (1).
**LA TRILOGIE MARSEILLAISE.** Variétés (42-33-09-92) (dim. soir, lun.). 20h30 ; sam. 16 h 30 et dim. 15 h (1).
**ROLAND MAGDANE.** Grand Théâtre d'Edgar (43-20-90-09) (dim.), 20h15 ; sam. 18 h (3).
**SANS TITRE ; LES AMOURS DE DOM PERLIMPLIN AVEC.** Centre Mandapa (45-89-01-60) (dim. soir), 21h ; dim. 17 h (3).
**DÉPRESSIONS VERBEUSES.** Aktéon-Théâtre (43-38-74-62) (dim., lun.), 22h (4).
**EL PERRO.** Bobigny (Maison de la culture) (48-31-11-45) (dim. soir, lun.). 21h ; dim. 16 h (4).
**JE VOUS DEMANDE PLAIT-IL!.** Théâtre de Paris (48-78-22-00) (dim., lun.). 20h30 (4).
**MARIA DUCCESCHI.** Théâtre Maubel-Michel Galabru (42-23-15-85) (dim., lun.), 22h (4).
**MONTAIGNE.** Cité internationale universitaire (45-89-38-69) (dim. soir, lun.), 21h ; dim. 17 h (4).
**LA QUÊTE DE LA FEMME OISEAU.** Essaïon de Paris (42-78-46-42) (dim. soir, lun.), 20h30 ; dim. 16 h (4).
**SOIRÉES BOURGEOISES.** Trétaux de l'Arsenal (42-77-47-54) (dim., lun.), 20h30 (4).
**UNE NOUVELLE HISTOIRE DU VIEIL OUEST SAUVAGE.** Bouffons-Théâtre du XIXe (42-38-35-53) (dim., lun.), 21h (4).
**LE GRAND MÉLIES.** La Vieille Grille (47-07-22-11), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 et dim. 17 h (29).
**LE SANG CHAUD DE LA TERRE.** Saint-Denis (Théâtre Gérard-Philipe) (42-43-00-59) (dim. soir, lun.), 20h45 ; dim. 17 h (29).
**CONTE DE GLACE.** Berry (43-57-51-55), jeu., ven., sam. 19 h et dim. 17 h (30).
**MAITRE PUNTILA ET SON VALET MATTI.** Théâtre national de Chaillot (47-27-81-15) (dim. soir, lun.), 20h30 ; dim. 15 h (30).
**UN SOIR AU BOUT DU MONDE.** Théâtre Grévin (42-46-84-47) (dim., lun.), 20h30 (30).
**AJAX ET PHILOCTÈTE.** Théâtre national de l'Odéon (43-25-70-32) (dim. soir, lun.), 20h30 ; sam. et dim. 15 h (31).
**NOCES A TIPASA ; LE VENT A DJEMILA ; RETOUR A.** Centre Georges-Pompidou (42-74-42-19) (dim. soir, mar.), 20h30 ; dim. 16 h (31).

## LES CAFÉS-THÉATRES

**AU BEC FIN** (42-96-29-35). Nijinsky l'ange de papier : 19 h (jeu., ven., sam., dim. ; mer. ; mar. 20 h 30. Devos existe, je l'ai rencontré : 20 h 30, sam. 20 h 30. 22 h 15. Rel. mar., mer. I'm just a Gilles Gaulé : 22 h, sam. 23 h 30, sam. 23 h 30. Rel. dim. Négropolitain j: 23 h 30. Rel. sam., dim. Banc d'essai des jeunes : dim. 22 h.
**BLANCS-MANTEAUX** (48-87-15-84). Salle I. Salade de nuit : 20 h 15. Rel. dim. Cherer et Cherer : 21 h 30. Rel. dim. En attendant Pedro : 22 h 30. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Rel. dim. Finissez les melons je vais chercher le rôti : 21 h 30. Rel. dim. Costa-Vagnon : 22 h 30. Rel. dim.
**CAFÉ D'EDGAR** (43-20-85-11). Falila dans son premier fatma-show : 20 h 15. Rel. dim. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Rel. dim. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h 30. Rel. dim.
**LE DOUBLE-FOND** (42-71-40-20). C'est magique et ça tache : 24 h 22 h.
**MOVIES** (42-74-14-22). Tranche de quai : 19 h 30 ven., sam., lun., mar. dernière.
**PETIT CASINO** (42-78-36-50). Qu'est-ce que je trinque ! : 21 h. Rel. lun. Ils nous prennent pour des bœufs, faites passer : 22 h 30. Rel. lun.
**PLATEAU 26** (48-87-10-75). Contradiction socialo-gêne à l'Elysée : 20 h 15. Rel. dim., lun. Crise en thèmes : 21 h 15. Rel. dim., lun. Max de Bley... en herbe : 22 h 30. Rel. dim., lun., mar. Mais où est donc Dada ? : dim., lun. 21 h 15. Elles laissent des traces : dim., lun. 20 h 15. Le Bonjour d'Alfred : dim., lun. 22 h 15.
**POINT-VIRGULE** (42-78-67-03). Gustave Parking : 20 h. Rel. dim., lun. Valardy dans... Nadine : 21 h 15. Rel. dim., lun. Charmant mais fou : 22 h 30 jeu., ven., sam. Le Trempoint : sam. 17 h. Richard Taxy : sam. (dernière) 0 h.

## RÉGION PARISIENNE

**ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER)** (46-66-02-74). Lettre au porteur : sam. 21 h.
**AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE)** (48-34-67-67). Grande salle. La Place royale : 20 h 30 : dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
**AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO)** (48-04-38-48). Opéra équestre : jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.
**BAGNEUX (THÉATRE VICTOR-HUGO)** (47-35-58-78). Lettre au porteur : ven. 20 h 30.
**BEYNES (LA BARBACANE)** (34-89-55-99). François le bossu : sam. 21 h.
**BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE)** (48-31-11-45). Grande salle. Electre : ven., sam. (dernière) 20 h 30. Petite salle. Le Souverain fou : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.
**CHAMPIGNY-SUR-MARNE (TBM CENTRE GÉRARD-PHILIPE)** (48-80-90-90). Sables rouges ou la Répétition des braves : jeu., sam., lun., mar. 20 h 45 ; dim. 18 h.
**CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL)** (46-61-33-33). Les Chapons ; les Gnoufs : 20 h 30 ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.
**CHATILLON (THÉATRE)** (46-57-22-11). Mademoiselle Rose ou le Langage des fleurs : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 20 h 45.
**CLICHY (PETIT THÉATRE DE CLICHY)** (43-57-68-19). Un homme ordinaire : 20 h 45. Rel. dim., lun.
**LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT)** (48-36-11-44). 7 (Sept) : ven., sam., lun., jeu. 20 h 45 ; dim. 16 h 30.
**CRÉTEIL (MAISON DES ARTS)** (49-80-18-88). Grande salle. Le Retour de Casanova : mer., ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Petite salle. La Nuit des rois : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h 30.
**ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY)** (34-15-09-48). Volpone : ven. 20 h 30.
**EVRY (AGORA)** (64-97-22-99). Madame Bovary, je t'embrasse partout. Gustave : ven., sam. (dernière) 20 h 30.
**GENNEVILLIERS (THÉATRE)** (47-93-26-30). Biaboya, alors ? : ven., sam., mar., mer., jeu. 19 h ; dim. 15 h 30. Vie et Mort du roi Jean : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
**HERBLAY (CENTRE CULTUREL)** (39-97-40-30). Vengeance : ven., sam., dim., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 16 h.
**IVRY-SUR-SEINE (ATELIER-THÉATRE)** (48-43-70-16). Les Couleurs du rire : sam. 18 h.
**MANTES-LA-JOLIE (CENTRE CULTUREL GEORGES-BRASSENS)** (30-94-15-93). Les hommes naissent tous égo : ven. 20 h 45.
**MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE)** (60-60-02-63). Les Chaussures de Mme Gilles : sam. 20 h 45 ; dim. 17 h.
**MONTREUIL (SALLE BERTHELOT)** (48-58-04-22). L'Eternel Mari : jeu., ven., sam., lun. 20 h 30 ; dim. 16 h.
**NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS)** (46-14-70-00). Grande salle. Britannicus : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h. Salle polyvalente. John & Mary : 21 h ; dim. 16 h 30. Rel. dim. soir, lun.
**NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC)** (46-24-03-83). Même qu'elles m'aiment : mer., jeu., ven., sam. 20 h 45.
**NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE SAINT-PIERRE)** (45-53-60-00). Les Fourberies de Scapin : ven. 14 h 30.
**ORLY (SALLE ARAGON-TRIOLET)** (48-92-39-29). Guy Bedos : sam. 21 h.
**RUNGIS (ARC-EN-CIEL THÉATRE DE RUNGIS)** (45-60-54-33). Don Juan revient de guerre : ven., sam. 21 h.
**SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE)** (42-43-00-59). Grande salle. Chutes : 20 h 45 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.
**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS)** (30-87-07-07). Désiré : sam. 20 h 45.
**SAINT-OUEN (SALLE FLORÉAL-ESPACE 1789)** (40-11-02-27). Dol : sam. 15 h.
**SARTROUVILLE (THÉATRE)** (39-14-23-77). La Légende de Siegfried : mar. 21 h. Une des dernières soirées de carnaval : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.
**SAVIGNY-LE-TEMPLE (MAISON JACQUES-PRÉVERT)** (60-63-28-24). Grand-père Schlomo : dim. 16 h.
**SCEAUX (LES GÉMEAUX)** (46-61-36-67). Le Diable, l'Amour et la Mort : ven., sam., jeu. (dernière) 20 h 30 ; dim. 17 h.
**SÈVRES (SEL DE SÈVRES)** (45-34-28-28). Si Béranger m'était conté ou la Gloire de Béranger : sam. 20 h 45.
**STAINS (ESPACE PAUL-ELUARD)** (48-21-61-05). Histoires de gourmandises : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 13 h.
**SURESNES (THÉATRE JEAN-VILAR)** (46-97-98-11). La Nuit de l'an 2000 : sam. 21 h. Parcours : ven. 21 h.
**TREMBLAY-EN-FRANCE (CC ARAGON)** (49-63-70-60). Madame Bovary, je t'embrasse partout. Gustave : mar. 21 h.
**LES ULIS (CENTRE BORIS-VIAN)** (69-07-65-53). Raymond Devos : ven. 20 h 30.
**VERSAILLES (THÉATRE MONTANSIER)** (39-50-71-18). Raymond Devos : sam. 21 h.
**VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO)** (48-08-60-83). Rencontre : mer., jeu., ven. 21 h ; dim. 18 h.

## CINÉMA

### LA CINÉMATHÈQUE

**PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)**
**PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)**
**VENDREDI**

Deep End (1970, v.o. s.t.f.), de Jerzy Skolimowski, 18 h 30 ; la Stratégie de l'araignée (1970, v.o. s.t.f.), de Bernardo Bertolucci, 20 h 30.

### CENTRE GEORGES-POMPIDOU

**SALLE GARANCE (42-78-37-29)**
**VENDREDI**

Hommage à la Warner Bros : les Passagers de la nuit (1947, v.o. s.t.f.), de Delmer Daves, 14 h 30 ; la Balade sauvage (1973, v.o. s.t.f.), de Terence Malick, 17 h 30 ; la Fureur de vivre (1955, v.o.), de Nicholas Ray, 20 h 30.

### VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

**2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)**
**VENDREDI**

*Paris Musique : Portraits* : Une femme sans importance (1988) de Christine Bernheim-Dennery, De l'arbre au violon (1990) de Vincent Blanchet, 14 h 30 ; *Comédie musicale* : Actualités Gaumont, Tout le monde il est beau... (1972) de Jean Yanne, 16 h 30 ; *Musiques de films* : Cher's Romance (1988) de Bertrand Fèvre, Touchez pas au grisbi (1954) de Jacques Becker, 18 h 30 ; *Jazz* : JATP salle Pleyel (1960) de Jean-Christophe Averty, 20 h 30.

### LES EXCLUSIVITÉS

**L'AMANT** (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6• (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8• (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9• (48-24-88-88) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Kinopanorama, 15• (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17• (40-68-00-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2• (47-42-60-33) ; Bretagne, 6• (42-22-57-97) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59) ; Fauvette, 13• (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14• (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14• (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15• (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18• (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96).
**L'ANNONCE FAITE A MARIE** (Fr.-Can.) : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49).
**LE CIEL DE PARIS** (Fr.) : Pathé Impérial, 2• (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14• (43-35-30-40).

## PARIS EN VISITES

### SAMEDI 8 FÉVRIER

« La Cour des comptes », 10 heures, 13, rue Cambon (Paris et son histoire).

« Historique Montsouris et ses cités d'artistes. Le temps de Le Corbusier », 10 heures, métro Cité-Universitaire (M. Peyrat).

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle, une promenade hors du temps », 10 h 30, 4, rue du Faubourg-Montmartre (Paris autrefois).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 11 heures, 14 h 45 et 16 h 45, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La marqueterie de paille », 14 heures, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (L'Art et la manière).

« Chefs-d'œuvre du dix-huitième siècle au Musée Camondo », 14 h 30, 63, rue de Monceau (D. Fleuriot).

« Hors du Marais battu », 14 h 30, fontaine, face au 2, rue des Haudriettes (Sauvegarde du Paris historique).

« Le quartier du cloître Notre-Dame », 14 h 30, portail central de Notre-Dame (Paris pittoresque et insolite).

« Monet et son temps au Musée Marmottan », 14 h 30, 2, rue Louis-Boilly (Europ explo).

« Le Grand Louvre, du donjon à la Pyramide, et les nouveaux aménagements », 14 h 30, place du Palais-Royal, devant les grilles du Conseil d'Etat (Arts et caetera).

« Montmartre, une butte sacrée, un village pittoresque et vivant », 14 h 40, sommet du funiculaire, au fanion Paris autrefois.

« La Conciergerie », 14 h 45, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

« Institut de France, coupole, les cinq Académies », 15 heures, 23, quai de Conti (P. Fernandez).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et son vieux quartier », 15 heures, métro Saint-Germain-des-Prés (Lutèce visites).

« Le Grand Orient de France. Histoire et symbolique de la franc-maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet (I. Hauller).

### DIMANCHE 9 FÉVRIER

« Le Marais. Hôtels et jardins. Place des Vosges », 10 h 30 et 15 heures (Art et histoire).

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 10 h 30, métro Hôtel-de-Ville, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« Le quartier du Temple », 10 h 30, métro Temple (A nous deux, Paris).

« Fresques romanes et gothiques au Musée des monuments français », 14 h 30, hall d'entrée du musée (Europ explo).

« La crypte archéologique du parvis de Notre-Dame », 15 heures, entrée de la crypte, parvis de Notre-Dame (E. Romann).

« L'Hôtel-Dieu et la médecine autrefois », 14 h 40, entrée Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

« Les salons rocaille de l'hôtel de Soubise, siège des Archives nationales », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Mme Cazes).

« Les salons du ministère de la marine et la place Louis XV » (nombre limité – carte d'identité), 15 heures, 2, rue Royale (D. Bouchard).

« Académie française et Institut », 15 heures, 23, quai Conti (M. Pohyer).

« Les hôtels Rochechouart et Rothelin, leurs salons, leur jardin », 15 heures, 110, rue de Grenelle (S. Rojon-Kern).

« Trésor de la salle orientale aux Invalides, spécialement ouverte », 15 heures, grille principale de l'esplanade des Invalides (I. Hauller).

« Promenade de Saint-Roch au palais des Tuileries », 15 heures, métro Pyramides (Lutèce visites).

## CONFERENCES

### SAMEDI 8 FÉVRIER

Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 14 h 30 : « La neuronique. Neuro-informatique, neurobiologie, application à la neuropsychiatrie », par les professeurs R. Moreau, A. Privat, A. Maruani et le docteur P. Courbin (Association française pour l'avancement des sciences).

### DIMANCHE 9 FÉVRIER

Centre associatif Mesnil-Saint-Didier, 25, rue Mesnil, 14 h 30 : « Les très belles dames de la Renaissance », par G. Thabuis ; 16 h 30 : « L'amiral Lapérouse », par K. Vanderhaeghe (Le Cavalier bleu).

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Les mystères du 6 février 1934 », par B. Czarny ; « Le merveilleux à la prison de la Bastille », par Natya (Conférences Natya).

# ÉCONOMIE

## BILLET

### Charges salées

Et l'on se demande pourquoi les Français consomment moins ! L'« Argus » de la FNAIM sur les charges collectives d'habitation donne un nouvel élément d'explication à la perte de moral qui a saisi le consommateur. Alors qu'elles étaient restées raisonnables lors des deux années précédentes (moins de 3 % de hausse en 1989 et en 1990), les charges ont nettement dépassé l'inflation entre le 1er juillet 1990 et le 30 juin 1991 pour progresser de 5,6 % (moins de 3 % pour les prix). Ce prix moyen a été établi à partir d'un échantillon de 30 000 logements dans 380 immeubles de 40 villes de France.

En moyenne, les Français consacrent donc 9 523 francs à leur charges. Chiffre important et qui varie d'un point à l'autre de l'Hexagone en fonction du climat. Car le plus gros poste de l'« Argus » de la FNAIM reste le chauffage : il absorbe à lui seul 30 % des charges collectives. C'est lui le grand responsable du dérapage observé l'an passé : 9,8 % de hausse sous un double effet prix (lié au Golfe) et quantité (l'hiver a été plus long et plus froid après trois années de douceur), expliquent les professionnels de la FNAIM.

Mais, le chauffage n'est pas le seul fautif. Les dépenses consacrées au nettoyage-gardiennage croissent aussi trop vite : 4,95 % de hausse due essentiellement à l'alourdissement des salaires et charges sociales (5,6 %). En revanche, l'augmentation des tarifs des entreprises extérieures est modérée (1 %). Nul doute que, devant ce renchérissement, les propriétaires auront du mal à se sentir concernés par le sort des 4 000 concierges de plus de soixante-cinq ans « menacés » de prendre leur retraite et donc, par ricochet, de perdre leur logement...

Finalement, seules les dépenses d'ascenseurs (2,94 %) et les assurances multirisques (en baisse de 1,16 %) sont « sages » : le poste EDF s'inscrit en hausse de 3,66 %. Cette augmentation est due, selon la FNAIM, à l'accroissement de la quantité consommée (les tarifs d'EDF ne s'envolent pas), les occupants réclamant plus d'éclairage par crainte pour leur sécurité... surtout à Paris, plus que jamais ville lumière : + 16 % en un an ! Autres postes qui dérapent : les honoraires des syndics et administrateurs de biens, qui affichent un + 4,27 % (gestion courante), et l'eau froide (près de 4 %).

Bien sûr, ces chiffres sont des moyennes, et les disparités sont énormes en montant et en évolution, selon le caractère de l'immeuble, son équipement, son isolation thermique, etc. Géographiquement, la capitale se distingue nettement : ses habitants subissent une hausse de leurs charges de 9,95 % en un an... et leur ont consacré 12 546 francs pendant la période étudiée. Soit plus de 1 000 francs par mois.

FRANÇOISE VAYSSE

---

L'Écureuil a enregistré 2,8 milliards de francs de bénéfices en 1991

## Ralentissement du rythme des retraits sur le livret A des caisses d'épargne

**L'Ecureuil est en bonne santé. Il a réalisé, en 1991, un bénéfice de 2,8 milliards de francs. Et le mouvement de « désépargne » des Français semble se ralentir.**

Les Caisses d'épargne du réseau de l'Ecureuil se portent bien : la masse de leurs dépôts a augmenté de 6,2 % en 1991, a atteint 924 milliards de francs et devrait arriver aux 1 000 milliards dans dix-huit mois environ. Hors livrets A, les flux d'épargne supplémentaire sont restés presque stables (57,6 milliards de francs en brut au lieu de 55,6) mais la décrue de la collecte sur le livret A s'est ralentie : l'excédent net des livrets sur les dépôts est revenu de 37 milliards de francs en 1990 à 29,11 milliards en 1991. En tenant compte des intérêts capitalisés, c'est-à-dire non prélevés par les déposants, le montant des dépôts sur le livret A n'a diminué que de 11,9 milliards de francs au lieu de 19,5 milliards en 1990. La diminution relative a toutefois été plus forte pour la Caisse d'épargne de la Poste : 19,5 milliards de francs d'excédents de retraits sur un encours total de 255 milliards de francs.

Ce ralentissement de la « décollecte » sur le livret A de l'Ecureuil,– 2,8 % contre – 4,5 %) est à rapprocher d'une légère remontée du taux d'épargne des Français, qui est passé de 12 % en 1990 à 12,4 % en 1991, cela en raison des incertitudes nées de la crise du Golfe; les agents économiques, notamment les ménages, réduisant leurs dépenses de consommation.

Ce phénomène recouvre néanmoins l'accentuation d'une évolution en profondeur des flux d'épargne, au profit des produits à longue durée. C'est le cas de l'assurance-vie, qui a représenté 41 % des flux en 1991, contre 15 % en 1984 et 27 % en 1987. Et c'est le cas également du PEP, qui, en deux ans d'existence, atteint déjà 13 % de ces flux. L'apport de capitaux aux comptes sur livrets (Caisse d'épargne et banques) qui représentait 24 % de l'épargne nouvelle en 1987, a pratiquement disparu en 1991, le pourcentage de liquidités dans cet apport tombant de 31 % en 1984 à 7 % en 1991, au profit des valeurs mobilières, essentiellement les SICAV, qui, en sept ans, passent de 30 à 39 %.

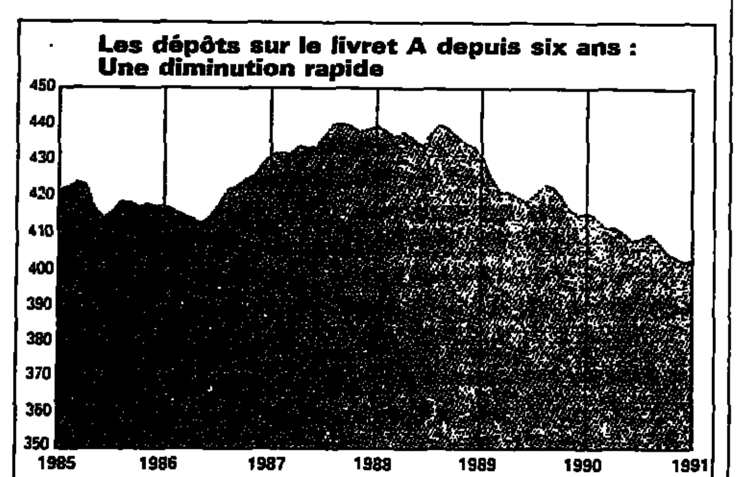
Les Caisses d'épargne de l'Ecureuil n'échappent pas à la règle. Le livret A ne représente plus que 44 % de leurs dépôts et, sur une collecte brute de 57,6 milliards de francs, les SICAV, essentiellemment de trésorerie, ont recueilli 29,5 milliards de francs, le PEP 16 milliards (20 % de l'encours total) et l'assurance-vie 8,7 milliards, en augmentation de 45 %.

En ce qui concerne les crédits accordés essentiellement sur ressources d'emprunt, si les engagements diminuent de 4 %, à 54,8 milliards de francs en 1991 au lieu de 57,4 milliards en 1990, en revanche les prêts aux particuliers ont progressé de 6,2 %, à 36,2 milliards, dont 30,5 milliards pour l'immobilier, au lieu de 24,4 milliards en 1990.

Dans ce dernier domaine, la progression de l'Ecureuil s'inscrit à contre-courant de l'évolution actuelle. Les Caisses d'épargne ont augmenté leurs parts de marché qui étaient de 10,5 % en 1990, bénéficiant de l'attitude plus sélective et plus prudente adoptée par les banques à la suite de la loi Neiertz sur l'endettement des ménages.

Quant aux résultats financiers de l'Ecureuil, il demeure satisfaisant avec un produit net bancaire en progression de 8 %, à 23 milliards de francs, et un résultat net comptable qui devrait s'élever à 2,8 milliards, sans changement appréciable.

FRANÇOIS RENARD




---

La difficile mutation économique de l'ex-RDA

## Le chômage touche plus de trois millions d'Allemands

BERLIN

*de notre correspondant*

Trois cent mille chômeurs de plus ont été enregistrés en janvier dans la partie orientale de l'Allemagne où l'on compte au total 1,34 million de sans-emploi représentant 16,5 % de la population active. Selon les statistiques publiées mercredi 5 février par l'Office fédéral du travail, le nombre des chômeurs dépasse maintenant les trois millions pour l'ensemble de l'Allemagne. A l'ouest, où les créations d'emplois diminuent, leur nombre a augmenté en janvier de 144 000 pour s'élever à 1,88 million.

Après avoir créé un million d'emplois environ lors du boom qui a suivi la réunification, l'économie ouest-allemande, qui vient de connaître un semestre de moindre croissance, s'essouffle. Ces créations d'emplois avaient été les bienvenues pour absorber l'afflux sur le marché du travail de l'Ouest, au cours des deux années précédentes, des Allemands de l'ex-RDA et des Allemands originaires de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS. Près de 200 000 Allemands de l'Est ont encore déménagé vers l'ouest en 1991, et on compte environ 450 000 personnes de l'Est résidant dans les nouveaux lander mais travaillant à l'Ouest.

La poussée de chômage de janvier est en grande partie due à l'expiration le 31 décembre du règlement spécial qui permettait à l'Office fédéral du travail de financer le maintien dans les entreprises de chômeurs baptisés « travailleurs à temps partiel ». Ce règlement faisait partie des mesures prises au moment de la réunification pour atténuer l'impact psychologique de l'effondrement de l'économie est-allemande. Le nombre des travailleurs à temps partiel a diminué du même coup en janvier de la moitié, passant de plus de un million à 519 000.

Les nouvelles statistiques de chômage à l'Est ne font que refléter d'un peu plus près la réalité du marché du travail dans l'ex-RDA. Près de la moitié des postes de travail existant du temps du régime communiste n'existent plus ou sont encore appelés à disparaître. Trente-cinq milliards de DM sont prévus pour l'année en cours afin d'éviter des chômeurs supplémentaires, sous forme de pré-retraites, de formation professionnelle, de travail partiel : 390 000 personnes étaient ainsi employées en janvier dans des programmes d'intérêt public, et 445 000 suivaient une formation.

### En attendant la croissance

Au total ces mesures permettent d'éviter, selon les estimations de l'Office du travail, 1,8 million de chômeurs de plus. L'Institut de recherche économique de Berlin (DIW) estimait fin janvier que le taux de chômage atteindrait en leur absence 35 % à l'Est. Leur financement à long terme représente une gageure pour le budget public allemand. Or rien n'indique que l'on ait atteint le fond du gouffre. Si l'on escompte cette année une reprise de la croissance dans l'ex-RDA, celle-ci ne devrait pas aller de pair avec une augmentation des offres d'emplois. Les nouveaux investissements industriels ou dans les services ne compenseront pas les dégraissages dans les entreprises que la Treuhand, l'organisme chargé de gérer et de privatiser le patrimoine de l'ex-RDA, doit restructurer ou vendre.

HENRI DE BRESSON

---

Après trois ans d'application

## L'accord de libre-échange avec les Etats-Unis rencontre une vive hostilité au Canada

**Une nouvelle réunion ministérielle, le 5 février à Aylmer (Canada), entre Canadiens, Mexicains et Américains sur la mise au point d'un accord de libre-échange nord-américain n'a pas permis de faire avancer ce projet. L'accord – il est appliqué depuis trois ans – est plus impopulaire que jamais au Canada. Et le débat sur ses bienfaits ou méfaits supposés, sur lequel se joua en 1988 la réélection du premier ministre conservateur, M. Brian Mulroney, reste très vif.**

MONTRÉAL

*de notre correspondante*

Jamais la majorité des Canadiens n'a appuyé cette entente commerciale, pourtant négociée, côté canadien, dans l'espoir d'une immunisation définitive contre le virus protectionniste qui saisit périodiquement son trop puissant voisin, lequel absorbe plus des trois quarts de ses exportations. Des deux grands partis d'opposition qui avaient fait campagne contre l'accord, l'un (le Parti libéral) dit vouloir le renégocier et l'autre (le NPD, nouveau parti démocratique) l'abolir. Longtemps marginal, le NPD s'est installé cette année au gouvernement dans trois provinces et un territoire qui représentent 55 % de la population du pays.

### « Harcèlement douanier »

En novembre dernier, l'institut de sondages Gallup recensait 54 % de Canadiens opposés à l'ALE, 10 % de plus que lors de sa signature. Apportant de l'eau au moulin des détracteurs, une série de livres très critiques, récemment parus sous des titres tels que *la Trahison du Canada*, *le Canada aux enchères* ou *Foi et peur*, ont affirmé que les négociateurs canadiens se sont *« laissés manœuvrer »* par leurs homologues américains. Techniquement, cependant, *« l'ALE a en général donné les résultats prévus »*, estime l'ex-numéro deux canadien aux négociations, M. Gordon Ritchie. Les tarifs douaniers ont diminué et d'autres obstacles ont disparu, selon le calendrier prévu, voire avant. Le mécanisme spécial de résolution des conflits commerciaux bilatéraux fonctionne. A ce jour, le Canada y a recouru dix-neuf fois, les Etats-Unis quatre fois.

Au ministère canadien des affaires extérieures, on affirme que le règlement des différends est deux fois plus rapide qu'avant; et, surtout, ce système est à peu près imperméable à l'influence des lobbies américains. Cela dit, M. Ritchie, aujourd'hui consultant indépendant, met sérieusement en doute la bonne foi des Américains, qu'il accuse de céder aux pressions politiques intérieures et de *« subvertir les rouages de l'accord »* en prenant des mesures qui *« vont à l'encontre de l'esprit et, dans certains cas, de la lettre de l'ALE »*. Il leur reproche de faire pour certains produits du *« harcèlement douanier »*, des excès de zèle dans la vérification des normes et d'utiliser des *« tactiques dilatoires »* dans certains conflits.

Du coup, à l'ambassade américaine à Ottawa, on a cru bon de rappeler que l'ALE n'avait jamais prétendu mettre les relations commerciales canado-américaines à l'abri de tout conflit, ni des pressions politiques intérieures. En tout état de cause, l'hostilité de l'opinion publique canadienne à l'accord de libre-échange tient moins à ces modalités d'application qu'aux impacts économiques qu'on lui prête.

Ceux qui l'ont combattu en 1988 – les milieux syndicaux, agricoles, culturels – font porter à l'ALE toute la responsabilité de la récession qui frappe le Canada depuis le printemps 1990 et a déjà coûté 300 000 emplois industriels. A l'inverse, le gouvernement Mulroney soutient que le libre-échange a stimulé les exportations canadiennes de produits finis, valu aux Canadiens, en 1990, un apport net de capitaux étrangers de 4,3 milliards de dollars – niveau jamais atteint depuis quinze ans – et limité les dégâts de la récession. Arguments qui ne font pas le poids quand la balance commerciale canadienne, traditionnellement excédentaire, plonge dans le rouge, comme ce fut le cas en septembre 1991, pour la première fois là aussi depuis quinze ans.

En fait, le seul modèle économétrique, construit à l'université de Toronto, qui s'efforce de mesurer sérieusement les conséquences du libre-échange, en discerne pour l'instant assez peu.

En trois ans, l'ALE aurait accru la croissance économique canadienne de 0,4 %, réduit l'inflation de 0,2 % par an, stimulé importations comme exportations et accru les investissements productifs au Canada de 1 %. Mais, faute de méthodes incontestables pour évaluer les effets encore modestes d'un accord, qui n'est après tout qu'au premier tiers d'une période de transition de dix ans, chacun campe sur ses positions initiales. D'autant plus confortablement que les cartes ont été largement brouillées entre-temps par la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, l'introduction d'une TVA en janvier 1991, le ralentissement mondial de l'activité économique et la forte appréciation de la monnaie canadienne face au dollar US. Malgré un récent relâchement de la politique monétaire, le dollar canadien reste obstinément proche des 88 cents US, alors que les négociateurs de l'ALE tablaient sur un taux de change à 80 cents US.

Mais, au-delà de ces données conjoncturelles, la question fondamentale demeure, de l'avis de la plupart des observateurs, la compétitivité sous-jacente de l'économie canadienne. Entre 1985 et 1990, la hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre au Canada a été supérieure de 46 % à celle des Etats-Unis, où la production horaire manufacturière a crû de 19 %, alors qu'elle stagnait au Canada et que les salaires y augmentaient plus vite. Jusqu'en 1985, ce sont les Etats-Unis qui ont souffert de l'appréciation vertigineuse de leur dollar, explique une récente étude de la Banque Toronto-Dominion. Conséquence : *« Alors que l'industrie manufacturière américaine a fait sa restructuration au début des années 80 et se trouvait bien placée pour connaître une expansion jusqu'à la fin de la décennie, le secteur manufacturier canadien semble avoir été protégé des pressions de la concurrence par un dollar canadien alors faiblissant »*.

L'industrie du tapis est exemplaire à cet égard. Moins du tiers des quelque trois cents fabricants américains qui existaient en 1980 ont survécu mais, depuis le libre-échange, leur part du marché canadien est passée de 7 % à 35 %. Les tarifs douaniers de 20 %, qui ont protégé les fabricants canadiens jusqu'en 1988, ne baissent que de deux points de pourcentage par an. Les effectifs canadiens du secteur sont déjà diminué de moitié.

Le grand patronat canadien, principal instigateur de la conversion libre-échangiste du premier ministre, M. Mulroney, ne fait pas mystère de ses objectifs : pour sortir les Canadiens de leur cocon et leur imposer les dures nécessités d'un alignement des performances de leurs entreprises sur celles de la concurrence étrangère, il fallait un traitement de choc. L'accord de libre-échange, indiscutablement, en est un.

CATHERINE LECONTE

---

La modernisation de la Bourse de Paris

## Le CBV examine la réforme du marché à règlement mensuel

Le Conseil des Bourses de valeurs (CBV), organisme chargé de la réglementation boursière, a examiné, depuis le 29 janvier dernier, les rapports des trois groupes de travail, présidés respectivement par MM. Gilles Dupont, Philippe Bordenave et Claude Giraud, qui depuis deux ans réfléchissent au remplacement du marché à règlement mensuel. Ce changement, prévu pour la fin de 1993, se ferait sous la forme d'un marché des actions tout au comptant aligné sur les mécanismes en vigueur sur les autres grandes places financières.

Un plus grand accès au Marché des options négociables de Paris (MONEP) et la possibilité pour le particulier de continuer à acheter des titres à terme et les moyens de développer un marché efficient de prêt-emprunt de titres ont été trois des systèmes de substitution envisagés par les différentes commissions.

### « Formules simples »

En ce qui concerne la montée en puissance du MONEP, le Conseil estime que *« celui-ci a atteint un degré suffisant de maturité pour répondre aux besoins des investisseurs particuliers »*. Toutefois, souligne le Conseil, il serait préférable d'utiliser des *« formules simples, à risques limités »*, en privilégiant l'option d'achat et en éliminant l'option de vente la plus dangereuse en cas de perte. Le particulier continuant à payer ses achats à terme, le système s'inspirerait du compte sur marge américain et les intermédiaires feraient alors du portage pour leurs clients jusqu'au règlement des titres. Pour conclure, la substitution du marché à règlement mensuel par un marché au comptant passait nécessairement par la mise *« sur pied d'un mécanisme approprié de prêt-emprunt de titres »*.



---

## INDICATEURS

**ÉTATS-UNIS**

● **Commandes industrielles : –3,8 % en décembre.** – Les commandes industrielles ont chuté de 3,8 % en décembre aux Etats-Unis. Cette baisse est la plus forte depuis novembre 1990. En octobre et en novembre 1991, ces commandes avaient augmenté de 1,9 % et de 0,4 %. Le recul de décembre s'explique essentiellement par un plongeon de 5,2 % des commandes de biens durables. Il semble que de nombreux industriels aient suspendu leurs décisions en décembre dans l'attente des mesures fiscales que devait annoncer M. Bush.

**ARGENTINE**

● **Inflation : + 3 % en janvier.** – Les prix ont augmenté de 3 % en Argentine au cours du mois de janvier du fait notamment de l'alimentation (+4,8 %) mais aussi d'un très fort relèvement des tarifs du gaz (+42 %). En décembre, les prix avaient augmenté de 0,6 %. La forte hausse de janvier réduit les chances de réussite du plan de stabilisation économique appliqué depuis avril 1991 par M. Carlos Menem et son ministre de l'économie, M. Domingo Cavallo. Le gouvernement table pour l'année 1992 sur une hausse des prix comprise entre 6,5 % et 7 %.

---

□ **Nouvel ordre mondial du G15.** – Regroupés au sein du G15, les ministres des affaires étrangères de quinze pays en développement (Algérie, Argentine, Brésil, Egypte, Inde, Indonésie, Jamaïque, Malaisie, Mexique, Nigeria, Pérou, Sénégal, Venezuela, Yougoslavie, Zimbabwe) se réunissaient jeudi 6 février à Genève pour adopter un document sur le nouvel ordre mondial. Ce document devait porter sur les droits de l'homme, la démocratisation, le problème de l'endettement extérieur, l'Uruguay round, l'environnement, la démographie, les regroupements régionaux. Le G 15 qui a tenu son premier sommet à Kuala-Lumpur en juin 1990 est considéré comme un contrepoids au G7.

## ECONOMIE

# La CNUCED, portrait d'une idée en marge

*La session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, réunie du 8 au 25 février à Carthagène, en Colombie permettra aux pays du tiers-monde d'explorer une nouvelle formule de dialogue avec le Nord fondée sur le partenariat*

**GENÈVE**

*de notre envoyé spécial*

Au Palais des nations, la CNUCED occupe le bâtiment le plus éloigné de la grande porte. Il ne faut voir là aucun signe d'ostracisme même si, aux dires de son secrétaire général adjoint, Yves Berthelot, cette institution, créée en 1964, n'en finit pas de déranger. Le règlement des parcs et jardins, affiché dans le hall, interdit au visiteur de « *provoquer les paons* » (on s'en garderait bien). Toute latitude est en revanche laissée à la CNUCED pour bousculer les dogmes du développement, au risque de passer pour iconoclaste, voire dangereuse.

Pendant les années 80, elle a cumulé les critiques : lente, inefficace, tiers-mondiste, irréaliste, laboratoire d'idées fausses, défouloir... Le Nord et le Sud, loin d'établir un dialogue, se sont affrontés. Le nouvel ordre économique international a laissé le tiers-monde en souffrance. Le programme intégré sur les produits de base – principal cheval de bataille de la CNUCED à partir de 1976, – est resté lettre morte. L'idée de prix justes et rémunérateurs s'est heurtée à la réalité brutale des marchés. Et nul n'a trouvé, malgré la profusion d'études, de rapports, de comités et de résolutions, la voie royale qui mènerait d'un commerce équitable au développement durable, pour illustrer le fameux « *Trade not aid* ». En poste depuis six ans, Yves Berthelot ressent au jour le jour ce malentendu. « *La CNUCED*, explique-t-il, *est un instrument peu utilisé à cause de la méfiance réciproque de ses membres. Le mûrissement des idées y est lent. Son rôle prophétique a diminué avec l'émergence d'une sagesse commune en matière économique où, par exemple, tout le monde s'entend sur le rôle nécessaire de la concurrence* ».

Au neuvième étage du bâtiment, celui du secrétariat général, on prépare pourtant la CNUCED VIII de Carthagène, dans un climat de confiance. La grisaille des portes vient de disparaître sous un bleu crème accueillant. Et de bureau alvéole en bureau alvéole, chacun veut croire au réveil de l'institution, dût-elle au passage concentrer ses objectifs, s'abstenir de négocier sur tout et n'importe quoi et se réformer de l'intérieur en supprimant des comités pléthoriques, ennuyeux et inutiles.

Pour Yves Berthelot, la mission fondamentale de la CNUCED est de s'affirmer comme une « *OCDE du monde* », c'est-à-dire un lieu de production d'analyses et de réflexions économiques fiables. Avec une coloration propre à la CNUCED : « *Etre un chien de garde du développement* ». Pas question, selon lui, d'enterrer le dualisme marxisme-capitalisme « *en faisant du libéralisme pur et dur une idéologie* ».

La CNUCED a connu son heure de gloire – toute relative pour un organisme onusien – avec des concepts novateurs : la fixation d'un objectif chiffré d'aide des pays riches au tiers-monde dès 1964 (1 % du PNB, ramené ensuite à 0,7 %); le système des préférences généralisées (1) la proposition, à partir de 1978, bien avant le Plan Brady, d'un allègement rétroactif de la dette.

Aujourd'hui, le monde et les modes de pensée ont changé. On ne croit plus à l'interdépendance entre les pays. Les nations développées peuvent connaître un progrès satisfaisant malgré le déclin de l'Afrique ou la stagnation de l'Amérique latine. « *Mais il existe des problèmes communs à l'humanité entière qu'on ne pourra résoudre sans le tiers-monde*, croit Yves Berthelot : *l'environnement et le désarmement, avec la reconversion de complexes militaro-industriels qui touche aussi des pays du sud, comme le Brésil, l'Inde ou l'Argentine* ».

Renonçant à une forme d'utopie du développement qui la vouait aux pensées marginales, la CNUCED a « *retroussé les manches* » et palpé les réalités concrètes du moment. Elle place ainsi la question de l'environnement au premier rang de ses priorités, au même titre que la formulation de politiques économiques coordonnées et consensuelles. Car les exigences de l'écologie sont autant de contraintes qui pourraient, demain, peser sur le tiers-monde s'il est soumis aux mêmes règles que les pays développés. Hypothèse plausible : il suffirait que soit adopté un seul modèle de fabrication de pâte à papier non polluant, à base de technologie occidentale, pour tuer dans l'œuf l'essor des papeteries du Sud. Autre péril débusqué par l'organisme genevois : la globalisation, un terme qui désigne la manière dont les grandes entreprises s'organisent désormais à travers le monde en réseaux de services et d'informations mutuels, excluant de fait les firmes du tiers-monde opérant dans des secteurs similaires. Les compagnies se cooptent entre elles, comme dans un club, pour mener ensemble des politiques de coopération-concurrence. Il devient difficile, voire impossible, de jouer les trouble-fête sur leurs marchés.

### *Enormes handicaps*

Une stratégie illustrée par l'alliance Mitsubishi-Mercedes, par les réseaux informatisés de réservation des grandes compagnies aériennes où seuls figurent sur les ordinateurs les vols de firmes « affiliées » à ces clubs informels. Une petite entreprise du Sud offrant des billets compétitifs sur des destinations comparables à celles des « majors » ne verra pas sa prestation annoncée dans le système. Les économistes de la CNUCED ont mesuré combien la globalisation atténue l'efficacité commerciale en réduisant à terme le nombre d'acteurs dans les échanges.

Par l'assistance technique, une de ses missions clés, la CNUCED entend limiter au maximum toutes les procédures du commerce qui représentent chaque année 300 milliards de dollars, soit 10 % des transactions mondiales. Dans le tiers-monde, les douanes sont le pire obstacle à la circulation des marchandises. Il a suffi de les réformer pour accroître de 300 % les recettes aux frontières en Mauritanie... Les pays du Sud ont conservé d'énormes handicaps dans toute la « tuyauterie » du commerce, depuis la gestion des ports au respect des normes électroniques fixées en Europe en passant par l'incapacité de répondre aux appels d'offres, de produire les formulaires idoines, d'assurer le suivi des marchandises qui finissent par se perdre. Sans parler des services douaniers restés ignorants des accords que leurs pays se sont battus pour obtenir... « *Certains pays ne savent même pas ce qu'ils doivent payer, ni quand* », s'étonne Yves Berthelot, à propos de la dette. N'a-t-on pas vu, cas extrême, un Etat rembourser une ligne de crédit qu'il n'avait pas tirée !

Les produits de base, la lutte contre l'échange inégal, ce furent les chantiers majeurs ouverts par la CNUCED et son premier secrétaire général, Raoul Prebish, avec d'autres chantres du tiers-monde comme Celsio Furtado, Samir Amin, ou Mohamed Bedjaoui. Rêves et désillusions. L'institution a eu des idées. Elles ont débouché sur des accords qui n'ont abouti à rien de concret. Mais la nécessité demeure d'un regard global sur les interactions entre le développement, le commerce, les investissements, les technologies, les services et les finances. « *Cela n'est examiné nulle part sauf ici* », plaide le Ghanéen Kenneth Dadzie, secrétaire général de la CNUCED. Arthur Dunkel, le « patron » du GATT, lui a lancé cette formule : « *Vous êtes la forêt, nous sommes les arbres* ». Au GATT – un superbe palais face au lac Léman – l'application d'un accord, sa renégociation ou son amélioration point par point; le règlement des litiges. A la CNUCED d'embrasser l'ensemble du commerce en se préoccupant moins des règles de détail que de la philosophie dont les échanges mondiaux doivent être imprégnés.

Si certains délégués du GATT se sentent un peu dégradés lorsqu'ils reçoivent leur affectation à la CNUCED, c'est que cette dernière tourne en rond, désespère les bonnes volontés par ses inerties. « *Il existe deux CNUCED*, estime Murray Gibbs, le chef du groupe commerce international. *Celle vue par les fonctionnaires internationaux, qui ont le sentiment de perdre leur temps dans un débat stérile, des réunions affreuses qui commencent en retard. L'autre CNUCED analyse les sujets en profondeur, soutient les PVD, favorise les négociations. L'enjeu de Carthagène n'est pas de savoir ce que la CNUCED va devenir mais d'identifier les objectifs de développement pour les années à venir, même si la négociation a lieu ailleurs* ». La CNUCED a déjà accompli un pas important : elle débat des politiques économiques intérieures des Etats membres. Aucun sujet n'est tabou. On parle ajustement structurel, place du marché, Etat de droit, décentralisation des décisions, rôle de l'Etat, rapidité d'ouverture des économies, avec une convergence vers les systèmes mixtes.

« *Le sentiment d'une nécessaire solidarité économique s'est estompé* », regrette Yves Berthelot. Mais, selon sa propre expression, « *les délégués de la CNUCED veulent arrêter de marquer des points sur des virgules* ». Le réchauffement est parfois sémantique. Il est question, dans les documents officiels, des pays d'Europe centrale et orientale. Oubliée l'appellation « Pays de l'Est », avec sa connotation « guerre froide ». Soucieux de ne pas gêner l'initiative Bush d'intégration dans leur hémisphère, les Etats latino-américains ne veulent rien faire ou dire qui pourrait contrarier Washington. Au point que le Chili, pressenti pour organiser la prochaine conférence, y a renoncé par égard envers les Etats-Unis. Si la Colombie a accepté, c'est pour se donner une image de sérieux malgré l'insécurité liée au trafic de drogue (dans le même but de redorer leur blason, la Corée du Nord et l'Iran ont accueilli les réunions préparatoires de la CNUCED VIII).

De nouvelles méthodes de travail permettraient de « *renoncer à l'habitude de conclure l'examen de la plupart des questions par l'adoption de résolutions négociées laborieusement par un système de groupe rigide* », estiment les pays nordiques... Il est suggéré de faire davantage appel à des experts extérieurs « *qui pourraient rendre les débats plus animés et plus intéressants* ». Et répondre à cette question relevant de la quadrature du cercle, mais inscrite depuis l'origine dans le sigle et le mandat de la CNUCED : le développement est-il un enfant du commerce?

**ERIC FOTTORINO**

(1) Ce système repose sur l'octroi aux pays du tiers-monde de concessions tarifaires sur leurs exportations de biens manufacturés vers les pays développés.

# ÉCONOMIE

SOCIAL

Avec l'aide de Renault et du coréen Daewoo

## Un plan de soutien pour le nord de la Lorraine devrait créer mille emplois

METZ

*de notre correspondant*

Pour aider le bassin de Thionville (Moselle), où est concentrée la quasi-totalité des trois mille trois cent soixante-dix suppressions d'emplois annoncées par Usinor-Sacilor en Lorraine d'ici à 1994, M. Michel Delebarre, ministre d'Etat chargé de la ville et de l'aménagement du territoire, et M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué de l'industrie, ont présenté, jeudi 6 février à Metz, un *« programme de soutien »*. Ce plan prévoit 1 milliard de francs d'investissements publics et la réalisation de deux projets industriels, soit la création de mille emplois en trois ans.

Ainsi, Renault devrait créer sept cents emplois supplémentaires, en accroissant la capacité de son usine de Batilly (Meurthe-et-Moselle), où le constructeur doit investir près de 1 milliard de francs d'ici à 1995, pour lancer la production de sa nouvelle gamme de véhicules utilitaires (Excel). Le groupe coréen Daewoo implantera une unité de montage de téléviseurs (80 millions de francs d'investissements) à Famaeck (Moselle) qui doit employer trois cent quatorze salariés. Il étudie aussi la possibilité d'installer un centre de production de tubes cathodiques à Longwy (Meurthe-et-Moselle) avec trois cents emplois supplémentaires.

MM. Delebarre et Strauss-Kahn ont installé le comité d'orientation des bassins sidérurgiques et des mines de fer nord-lorrains, animé par M. Jean Brenas, ancien préfet de la région Lorraine. Il va définir des actions pour stimuler la conversion industrielle de cette zone. L'Etat et Usinor-Sacilor doteront un fonds d'industrialisation de 125 millions de francs durant trois ans. L'Etat a également décidé d'accélérer la mise en chantier de voies de communication nécessaires au désenclavement du bassin de Thionville et d'aider l'aménagement de friches industrielles. Il soutient financièrement la création d'un pôle « mécanique-soudage ». Les syndicats, à l'exception de FO, avaient appelé à un rassemblement qui a réuni mille cinq cents personnes à Metz.

JEAN-LOUIS THIS

### Le désaccord entre le gouvernement et les dockers « s'amenuise »

Le secrétaire d'Etat à la mer, M. Jean-Yves Le Drian, a fait le 6 février une ouverture en direction de la CGT en assurant que des négociations nationales sur la réforme du statut des dockers pourraient s'ouvrir, à condition toutefois que le syndicat accepte au préalable d'entamer le dialogue *« port par port »*. A l'issue d'une rencontre avec la fédération CGT des ports et docks, M. Le Drian a précisé que ces discussions nationales – que la CGT réclame de longue date – devraient prendre en compte les « remontées » des négociations locales que le ministère prône en vain depuis plusieurs mois.

Le secrétaire général de la fédération CGT, Daniel Lefebvre, a indiqué que *« le désaccord s'amenuise »*. La CGT continue toutefois de demander, en préalable, de *« faire sauter les deux verrous »* du projet gouvernemental : la mensualisation des dockers dans les entreprises et la volonté des pouvoirs publics de mettre fin aux mécanismes de *« péréquation »* nationale du chômage des dockers.

Signé par la CFDT et la CFTC

### Accord sur la formation professionnelle à l'INRA

Négocié depuis juin, le protocole d'accord sur la formation professionnelle à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), qui emploie 8 500 salariés, a été signé le 6 février par la CFDT et la CFTC. Le document est accompagné d'un préambule qui fait le constat de la situation, évoquant des *« déphasages importants entre les générations »*, des *« lignes de clivage »* et des *« conditions qui tendent à une déqualification des agents »*.

Pour y remédier, un vaste programme, dans le cadre d'un plan pluriannuel 1992-1994, vise au développement des qualifications. Au cours des dix-huit mois suivant son embauche, chaque nouvel arrivant bénéficiera d'un crédit de dix jours de formation ; les nouveaux responsables suivront une formation *« en accompagnement de la prise de fonction »*, et les plus anciens auront droit à un bilan personnel et professionnel. Une première pour des agents de l'Etat, qui était réservée aux seuls salariés du secteur privé.

INDUSTRIE

Nouvel accord nippo-américain dans les semi-conducteurs

### Sharp et Intel misent sur les mémoires instantanées

Le groupe japonais d'électronique Sharp et le premier fabricant américain de composants Intel vont produire en commun des mémoires instantanées, dites « mémoires flash ». Les deux parties, qui misent sur l'explosion de ce marché dans les toutes prochaines années, ont conclu un accord de coopération industrielle et commerciale, annoncé à Tokyo mercredi 5 février. Cette alliance s'inscrit dans la lignée d'une série de coopérations américano-nippones dans le domaine des semi-conducteurs.

Après les accords Motorola-Toshiba, Texas Instruments-Hitachi dans les mémoires dynamiques (RAM) et les micro-processeurs, c'est au tour d'Intel de s'allier avec un grand de l'électronique japonaise, pour développer et commercialiser en commun une nouvelle génération de puces. Aux termes d'un accord dont Sharp a révélé l'existence, le partenariat concerne *« la mise au point, la production et le développement technologique des futurs composants à haute densité »*. Sharp pourra commercialiser sous son nom les produits achetés à Intel. Intel pourra utiliser les mémoires instantanées produites par Sharp pour honorer la demande.

Les perspectives des mémoires instantanées sont encore incertaines. Ces mémoires qui peuvent garder des informations même lorqu'elles ne sont pas sous tension pourraient, en raison de leur légèreté, se substituer aux disques durs et disquettes, notamment dans les micro-ordinateurs portables. Selon certaines estimations, les ventes qui s'élèvent actuellement à 130 millions de dollars (715 millions de francs) pourraient atteindre 1,5 milliard de dollars (8,25 milliards de francs) en 1995.



Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
*(adjoints au directeur de la rédaction)*

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
*(directeur des relations internationales)*

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

*RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :*
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
*ADMINISTRATION :*
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur . 49-60-30-10

# COMMUNICATION

Sur le câble en Allemagne et sur le réseau multivilles en France

## La chaîne culturelle européenne se prépare à émettre en mai

**Alors que La Cinq se débat pour survivre, à Strasbourg l'équipe de la future chaîne culturelle européenne se prépare à émettre, en mai, sur le câble en Allemagne et sur le réseau multivilles en France. A moins que le réseau de La Cinq ne devienne libre d'ici là.**

STRASBOURG

*de notre envoyé spécial*

Les locaux sont prêtés, le studio des futurs plateaux est encore en cours de construction, l'équipe demeure largement lacunaire... mais le rêve est là. A Strasbourg, sans complexe aucun, la petite équipe qui s'active à construire les programmes de la future chaîne culturelle franco-allemande ne veut rien moins qu'apporter sa touche à la fabrication d'un *« imaginaire européen »*. Peter Zwick, journaliste allemand et membre de la rédaction de la future chaîne culturelle, sait pertinemment que, *« d'un pays à l'autre de la communauté, la jeunesse a des préoccupations différentes »*, mais rien n'interdit de jeter des passerelles. Au-delà de ces ambitions collectives, la future chaîne culturelle représente une opportunité pour des carrières trop tranquilles. Peter Wien, rédacteur en chef et responsable de l'unité d'information, voit dans la petite équipe franco-allemande de Strasbourg, *« la possibilité de commencer à cinquante-deux ans quelque chose de tout à fait différent »*.

A priori pourtant, le Groupement d'intérêt économique (GIE) binational de la chaîne culturelle à Strasbourg est lourd de contraintes. Pour un Allemand recruté, un Français doit être embauché, chaque franc investi doit avoir son équivalent en pfennig, et chaque apport de la Sept, l'unité qui fournit les programmes français, doit avoir une contrepartie du côté de Arte Deutschland, la société qui regroupe les six chaînes dont proviennent les programmes de l'autre côté du Rhin...

Mais dans cet édifice quelque peu bureaucratique, une petite équipe renforce de jour en jour sa cohésion. Si la collecte et la diffusion de l'information ont des règles et si celles-ci sont les mêmes de part et d'autre du Rhin, ces préalables ne sont d'aucune utilité dès qu'il s'agit de définir le contenu d'une information européenne. Quelle pédagogie faut-il pratiquer pour évoquer les passions islamiques de l'Algérie ou les passions nationales de la Yougoslavie d'une manière qui soit accessible simultanément aux Allemands et aux Français ? Mais aussi à n'importe quel Européen.

La connivence qui peut surgir très vite entre journalistes de nationalités différentes n'existe pas forcément en ce qui concerne les documentaires. Alors que les Français avaient quasiment déserté l'histoire contemporaine, l'enquête et l'investigation, les Allemands disposent en ce domaine d'une expérience non négligeable. *« Pour nous, une chaîne culturelle, c'est une chaîne de télévision où tous les débats de société sont traités »*, explique Peter Wenger, responsable de l'unité documentaire. Les documentaires télévisés ont même joué un rôle important dans la création d'une nouvelle identité nationale allemande depuis la fin de la guerre.

C'est aussi la télévision, parce qu'elle était regardée en Allemagne de l'Est, qui a facilité la réunification. En France, en revanche, la culture se définit de manière plus restrictive. Et à la Sept, certains en ont même une vision très élitiste, ce qui donne lieu à des débats non pas franco-allemands mais entre des Français et tous les autres. *« D'emblée le clivage national a été dépassé »*, affirme André Harris, directeur des programmes de la chaîne culturelle franco-allemande. Le doublage des films étrangers a, semble-t-il, donné lieu, lui aussi, à des débats houleux. Fallait-il doubler les deux films prévus le lundi soir, comme le font toutes les chaînes allemandes ? Ou les sous-titrer, comme le veut la tradition culturelle française ? Autre débat de fond : quelle différence entre un film et un téléfilm ? La même qu'entre le jour et la nuit, ont affirmé la plupart des Français. Affirmation qui a abasourdi tous les Allemands, Fassbinder, Wenders, Schroeter.. et tous les plus grands cinéastes allemands, travaillant indifféremment pour la télévision et le cinéma.

Les premiers mois d'audience seront un test décisif pour toute l'équipe. Car les détracteurs ne manquent pas. Ni de ce côté du Rhin ni de l'autre.

YVES MAMOU

Demandant que Hachette renonce à ses créances

## M. Berlusconi pose ses conditions à la reprise de La Cinq

Le plan de M. Silvio Berlusconi pour la reprise de La Cinq est le seul, parmi les trois qu'il avait reçus, que l'administrateur judiciaire de la chaîne, Mᵉ Hubert Lafont, ait déposé au tribunal de commerce jeudi 6 février. Dans ce document, le groupe italien subordonne ce plan à plusieurs conditions à réunir avant le 3 avril.

Le plan exige que Hachette renonce à la totalité de ses créances sur La Cinq et ses filiales ; que la direction du Trésor ne s'oppose pas à l'entrée de nouveaux partenaires de la CEE ; que le CSA donne son accord au nouveau tour de table, qui inclurait l'association de défense de La Cinq.

M. Berlusconi, qui précise dans ce document avoir investi 120 millions de francs dans la « première » Cinq, puis plus de 560 millions dans la société actuelle, ne s'engagerait à respecter que les dispositions de la loi de 1986 et non les engagement souscrits conjointement avec Hachette en octobre 1990.

# VIE DES ENTREPRISES

## En raison des pertes de Spie-Batignolles

## Les bénéfices de Schneider devraient diminuer des deux tiers

Spie-Batignolles, filiale du groupe Schneider, spécialisée dans le bâtiment et les travaux publics, que l'on savait en difficulté, a annoncé jeudi 6 février une perte consolidée de 950 millions de francs. Le président, M. Georges de Buffevent, a été remplacé par M. Claude Coppin, soixante-trois ans, qui avait pourtant décidé de prendre sa retraite. M. de Buffevent, qui présidait Spie depuis dix ans, était en désaccord avec le patron de Schneider, M. Didier Pineau-Valencienne, sur la stratégie de diversification du groupe.

De nombreux éléments expliquent ces mauvais résultats, anticipés par la Bourse de Paris, où le titre avait perdu 7 % depuis une semaine. L'activité de promotion immobilière de loisirs du groupe a été catastrophique. Il faudra trois ans pour résorber les stocks d'appartements invendus aussi bien sur le littoral qu'à la montagne, selon un porte-parole du groupe. L'activité « bâtiment » a fortement baissé, sauf en Ile-de-France. La sous-activité de l'Entreprise générale industrielle, filiale de la branche «génie industriel», a souffert de nombreux reports de commandes, en raison notamment de la crise du Golfe.

D'autre part, Spie-Batignolles n'a pu honorer des contrats en Iran, à cause du contentieux entre Paris et Téhéran qui a entraîné un report des garanties de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE). Dans ses opérations financières Spie a également manqué de chance, puisqu'il a perdu plus de 200 millions de francs lorsqu'il a, l'an dernier, décidé d'apporter au conglomérat britannique Trafalgar (qui avait lancé une OPA) les titres qu'il détenait dans la société d'ingénierie Davy.

A cause essentiellement de ces déconvenues, les résultats de Schneider ne devraient pas être très florissants en 1991 (on escompte quelque 300 millions de francs de bénéfice net, part du groupe), alors qu'en 1990 Schneider avait dégagé 924 millions.

## CHIFFRES ET MOUVEMENTS

### RÉSULTATS

□ **De Dietrich et Cie : baisse de 3 % du chiffre d'affaires.** – Le groupe De Dietrich et Cie a vu son chiffre d'affaires reculer de 3 % l'an dernier. Cette diminution de 3,46 milliards de francs à 3,35 milliards de francs s'explique par la cession, avec effet rétroactif au 1er janvier, de la moitié du capital de son activité dans l'électroménager (fours encastrables) à Thomson électroménager (TEM). Le groupe n'a donc consolidé que la moitié des ventes de sa filiale, soit 438 millions de francs, au lieu de 946 millions l'année précédente. Toutes les autres divisions du groupe ont vu leur chiffre d'affaires sensiblement augmenter : l'activité thermique (chaudières) progresse de 25 %, la construction ferroviaire de 10 %, l'activité d'équipement chimique de 8 % et l'activité de fabrication et de pose d'appareillage ferroviaire de 8 %.

□ **RVI compte dégager un résultat positif en 1991.** – Le groupe Renault véhicules industriels (RVI), détenu à 45 % par le suédois Volvo, compte dégager un résultat net (part du groupe) positif pour 1991. Ce résultat positif succéderait à une perte de 102 millions de francs en 1990. Le chiffre d'affaires est en léger recul, passant de 29,65 milliards de francs en 1990, à environ 27,5 milliards de francs en 1991. L'an dernier, les immatriculations de RVI en Europe ont baissé de 10,9 %, pour revenir à 30 440 camions de plus de 5 tonnes, soit une part de marché de 11,8 %. En France, avec 19 190 unités vendues, sa part de marché a progressé à 43,4 %, contre 41 % en 1990. Sur un marché américain en chute de 21 % à 26 % suivant les catégories de véhicules, les ventes de sa filiale Mack ont reculé de plus de 30 % sur le haut de gamme, à environ 11 300 unités. Sa part de marché a baissé de 12,7 % à 11 %.

□ **Olivetti : 1,3 milliard de francs de pertes en 1991.** – Pas de surprise : conformément aux prévisions, le groupe informatique italien Olivetti a terminé son exercice 1991 dans le rouge, fait sans précédent depuis 1976, date de l'arrivée de la firme d'Ivrée dans le monde des fabricants d'ordinateurs. La perte nette du groupe, désormais directement dirigé par son actionnaire principal, M. Carlo de Benedetti, a atteint l'an passé près de 290 milliards de lires, soit 1,3 milliard de francs. En 1990, le groupe informatique dégageait encore un profit net de 250 millions de francs. Victime comme les autres constructeurs de l'érosion continue des marges notamment dans les micro-ordinateurs et contraint de comprimer ses prix, Olivetti a enregistré une chute de 5 % de son chiffre d'affaires, à 8 600 milliards de lires (39 milliards de francs). Les difficultés du groupe Olivetti, qui s'était vu refuser au mois de juin dernier un plan de 3 000 mises en retraite anticipées, sont actuellement au cœur de négociations tripartites gouvernement-patronat-syndicat à Rome.

□ **Le groupe NRJ baisse le volume... et les résultats.** – -24 % pour le résultat net du groupe (qui comprend la radio NRJ et les régies des réseaux Chérie FM et Rires et chansons), – 66 % pour le résultat de NRJ SA, la société mère cotée en bourse... Les bénéfices du leader des radios FM restent confortables, avec 73,9 millions de francs sur un chiffre d'affaires groupe en légère baisse de 303,3 millions, et 21,3 sur 218 millions de francs de chiffre d'affaires pour NRJ SA. Mais la chute est rude pour le groupe de M. Jean-Paul Baudecroux, qui l'attribue à *« la réglementation débile »* du CSA, qui a par exemple retiré les autorisations d'émettre de NRJ dans une vingtaine de sites.

□ **Chrysler : perte nette de 795 millions de dollars en 1991.** – Chrysler, troisième constructeur automobile américain, termine l'exercice 1991 avec une perte nette de 795 millions de dollars (4,3 milliards de francs) contre un bénéfice net de 68 millions de dollars (365 millions de francs) un an auparavant. Ses pertes sont annoncées malgré un bénéfice exceptionnel de 127 millions de dollars (681 millions de francs) provenant de la vente de sa participation de 50 % dans la firme Diamond-Star Motors. Son chiffre d'affaires régresse légèrement, passant de 30,6 milliards de dollars (164 milliards de francs) en 1990 à 29,4 milliards (158 milliards de francs) en 1991.

### OPÉRATIONS

□ **Peugeot va faire examiner toutes les 605.** – Peugeot va proposer prochainement un examen gratuit des quelque 70 000 voitures 605 vendues en France depuis le lancement de cette voiture, en 1989. La même opération devrait être étendue ensuite aux pays étrangers, essentiellement européens, vers lesquels a été exportée cette voiture (produite au total à environ 140 000 unités).

### PARTICIPATIONS

□ **Orpar renforce sa participation dans Rémy Cointreau.** – Orpar, holding contrôlé par la famille Hériard Dubreuil, a porté sa participation dans le capital de la nouvelle société Rémy Cointreau, de 45,5 % à l'issue de la fusion-absorption de Rémy et Associés par Pavis, à 50,46 %. Les droits de vote d'Orpar dans Rémy Cointreau sont passés de 55,8 % à 61,89 % à l'issue de ces achats d'actions supplémentaires en Bourse. Afin d'améliorer la liquidité de l'action Rémy Cointreau cotée à Paris et Francfort, le groupe a décidé de supprimer l'autocontrôle de Rémy Cointreau, détenu à hauteur de 20,84 % par sa filiale Rémy Martin. *« Pour cela une opération de marché aura lieu dans les mois à venir. »*

### NOMINATIONS

□ **Sotair : M. Bernard Attali nommé président de la filiale d'Air France.** – M. Bernard Attali, président du groupe Air France, va prendre la présidence de la Société de tourisme aérien (SOTAIR), filiale à 67 % d'Air France, et M. Jean-Robert Reznik en deviendra, le 1er mars, directeur général. M. Reznik, ancien du Club Méditerranée, assurera en outre la présidence de Tourisme France international (TFI), filiale à 100 % d'Air France spécialisée dans le tourisme en France pour les étrangers et de la Sodetif (Visit France), filiale à 65 % d'Air Inter. Il aura pour mission de rapprocher les deux entreprises.

### SOCIAL

□ **ATT annonce 2 000 suppressions d'emploi.** – American Telephone and Telegraph Co. (ATT), premier groupe mondial de télécommunications, a annoncé, jeudi 6 février, 2 000 suppressions d'emplois dans deux unités de la région de Chicago : Net Work Systems, sa filiale de fabrication de câbles et d'éléments de centraux téléphoniques, et ATT Bell Labs, l'un de ses laboratoires de recherche. Les performances de Net Work Systems ont été décevantes en 1991 et ont contribué à la chute de 32 % du bénéfice net du groupe pendant cette période. En octobre dernier, ATT avait annoncé une réduction de 4,2 milliards de dollars de son bénéfice net pour couvrir le coût de 14 000 suppressions d'emplois d'ici janvier 1994.

*AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS*

BOIRON

**L'HOMÉOPATHIE AU-DESSUS DES PRÉVISIONS**

**Chiffres d'affaires en millions de francs (déduction faite des ventes intra-groupe)**

| 4e Trim. | 1991 | 1990 | % |
|---|---|---|---|
| BOIRON S.A. | 255,3 | 229,6 | 11,2 |
| FILIALES | 46,3 | 36,4 | 27,2 |
| GROUPE BOIRON | 301,6 | 266,0 | 13,4 |

| ANNÉE | 1991 | 1990 | % |
|---|---|---|---|
| BOIRON S.A. | 812,9 | 758,8 | 7,1 |
| FILIALES | 158,7 | 128,3 | 23,8 |
| GROUPE BOIRON | 971,6 | 887,1 | 9,5 |

**FORTE ACTIVITÉ**

Pour le quatrième trimestre, le chiffre d'affaires de BOIRON, société mère, progresse de plus de 11 % tandis que les filiales à l'International connaissent un rythme de développement supérieur à 25 %, renforçant ainsi le leadership du groupe.
Le chiffre d'affaires annuel consolidé dépasse les prévisions pour s'établir à 971 MF.

**HAUSSE DES RÉSULTATS**

Pour 1991, le résultat net consolidé sera supérieur à 40 MF, en progression par rapport à 1990.
Par ailleurs, le groupe vient de procéder à la résiliation du bail d'un établissement parisien moyennant une indemnité brute de 25 MF qui s'inscrira dans le résultat 1992.

*"ENSEMBLE L'HOMEOPATHIE"*

BOIRON LHF

# MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS, 7 février =

### Indécision

La tendance était une fois encore très indécise vendredi à la Bourse de Paris, dans un marché très calme sauf pour les actions du groupe Schneider pénalisées par les pertes spectaculaires de Spie-Batignolles. En hausse de 0,09 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en début d'après-midi, peu avant l'ouverture de Wall Street, un gain symbolique de 0,02 % à 1 860,74 points. Le loyer de l'argent restait sous la barre des 10 % vendredi en début de journée à Paris, mais cela n'était pas suffisant, constataient les experts, pour stimuler un marché à la recherche d'un nouveau souffle

Les opérateurs attendaient la publication, dans la journée, de statistiques américaines concernant l'évolution de l'emploi en janvier. Le volume des échanges était faible avec près de 500 millions de titres concernés à mi-séance. Seuls les titres du groupe Schneider faisaient l'objet d'échanges assez importants après l'annonce d'une perte de 950 millions de francs de Spie-Batignolles en 1991. Ce titre reculait de 8 % à l'ouverture, avant de réduire ses pertes.

Du côté des hausses figurait Rémy Cointreau, après l'annonce d'une cession prochaine de l'autocontrôle (environ 20 % des titres) sur le marché. Hachette s'appréciait également après avoir démenti s'être engagé à assumer 75 % du passif de La Cinq. Les cotations de l'UCB (Union de crédit du bâtiment) étaient suspendues dans la perspective du dépôt d'un projet d'offre publique de retrait (OPR) déposée par la Compagnie bancaire.

## NEW-YORK, 6 février ↓

### Plus résistant

Deuxième journée de baisse jeudi 6 février à Wall Street. Cette fois, quand même, la résistance s'est organisée et le mouvement s'est très sensiblement ralenti. A la clôture, l'indice Dow Jones des industrielles n'enregistrait qu'une très modeste perte de 2,01 points (– 0,06 %) pour s'établir à la cote 3 255,59. Sur 2 171 valeurs traitées, 899 ont monté, 769 ont baissé et 503 n'ont pas varié.

Un certain optimisme a continué de régner autour du «Big Board» malgré la mauvaise impression causée par l'annonce d'une rechute des commandes industrielles en décembre (– 3,8 %), pourtant en très légère reprise le mois précédent (+ 0,4 %). Les investisseurs restent, il est vrai, persuadés que ce mauvais chiffre encouragera la Réserve fédérale à rendre une fois encore les rênes au crédit. Beaucoup attendent en outre les chiffres du chômage de janvier publiables à la veille du week-end. Témoin du maintien d'un grand intérêt pour les placements en actions, le marché hors cote américain a, lui, battu tous ses records d'altitude avec l'indice Nasdaq au niveau 637,67. L'activité est restée forte avec 238,18 millions de titres échangés.

| VALEURS | Cours du 5 fév. | Cours du 6 fév. |
|---|---|---|
| Alcoa | 64 | 63 1/2 |
| ATT | 37 3/4 | 37 3/8 |
| Boeing | 50 1/8 | 49 7/8 |
| Chase Manhattan Bank | 21 1/4 | 22 3/8 |
| Du Pont de Nemours | 47 1/8 | 48 1/4 |
| Eastman Kodak | 46 1/2 | 46 3/4 |
| Exxon | 58 | 58 5/8 |
| Ford | 33 1/2 | 34 |
| General Electric | 77 1/2 | 77 1/2 |
| General Motors | 34 7/8 | 35 1/2 |
| Goodyear | 63 3/8 | 62 1/8 |
| IBM | 91 1/4 | 89 7/8 |
| ITT | 58 1/8 | 58 1/4 |
| Mobil Oil | 62 3/8 | 61 1/2 |
| Pfizer | 73 5/8 | 72 |
| Schlumberger | 68 | 67 7/8 |
| Texaco | 58 1/2 | 58 1/4 |
| UAL Corp. ex-Allegis | 149 7/8 | 148 5/8 |
| Union Carbide | 23 1/8 | 24 |
| United Tech. | 49 1/2 | 50 7/8 |
| Westinghouse | 18 7/8 | 19 |
| Xerox Corp. | 81 1/4 | 81 1/2 |

## LONDRES, 6 février ↓

### Le recul continue

Pour la quatrième séance consécutive, la Bourse de Londres a terminé, jeudi 6 février, la séance dans le rouge. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 12,8 points soit un retrait de 0,5 % à 2 534,3. Le volume des échanges s'est élevé à 539,1 millions de titres contre 488,5 millions la veille.

Le marché a souffert, entre autres raisons, d'une étude des courtiers Barclays de Zoete Wedd mettant en doute les méthodes comptables de plusieurs valeurs composant le Footsie. Les titres visés tels les hôtels et les bureaux de paris de Ladbroke, la compagnie maritime P and O, British Airways, le groupe pharmaceutique Fisons et Cable and Wireless ont nettement reculé.

## TOKYO, 7 février =

### A l'équilibre

Après une journée de hausse, le Kabuto-cho a plafonné vendredi 7 février. La séance avait pourtant bien commencé et, à mi-parcours, l'indice Nikkei enregistrait une avance de 149,61 points (+ 0,68 %). Il devait cependant reperdre tout le terrain gagné initialement pour finalement s'inscrire à la cote 22 107,12, soit à 2,20 points (+ 0,01 %) au-dessus de son niveau précédent.

Selon les professionnels, des prises de bénéfices et des ventes liées aux «futures» durant la seconde moitié de la séance ont pesé sur les cours. Ils ne se disaient toutefois pas affectés. *«Il est tout à fait naturel que nous redescendions de nos plus hauts niveaux avant le week-end. Mais le fait de rester au-dessus des 22 000 points est encourageant»*, assurait l'un d'entre eux. L'activité a été assez faible avec 220 millions de titres échangés.

| VALEURS | Cours du 6 fév | Cours du 7 fév. |
|---|---|---|
| Akai | 740 | 728 |
| Bridgestone | 1 130 | 1 150 |
| Canon | 1 460 | 1 450 |
| Fuji Bank | 2 290 | 2 280 |
| Honda Motors | 1 510 | 1 510 |
| Matsushita Electric | 1 460 | 1 450 |
| Mitsubishi Heavy | 660 | 652 |
| Sony Corp. | 4 310 | 4 260 |
| Toyota Motors | 1 460 | 1 470 |

# PARIS :

## Second marché (sélection)

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Alcatel Câbles | 3830 | 3840 |
| Amault Associés | 280 | 282 |
| B.A.C. | 66 | 66 |
| Bque Vernes | 800 | 800 |
| Boiron (Ly) | 369 | 369 |
| Boisset (Lyon) | 272 | .... |
| C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.) | 739 | 730 |
| Calberson | 384 | 386 |
| Cardif | 780 | 780 |
| C.E.G.E.P. | 189 | 189 |
| C.F.P.I. | 260 | 265 |
| C.N.I.M. | 964 | 959 |
| Conforama | 1060 | 1050 |
| Creeks | 180 | 182 |
| Dauphin | 365 | 365 |
| Delmas | 1150 | 1150 |
| Demachy Worms Cie | 340 | 340 |
| Devanlay | 845 | 843 |
| Devils | 206 | 213 |
| Dolisos | 135 | 135 |
| Editions Belfond | 190 | 182 |
| Europ. Propulsion | 261 | 262 |
| Finacor | 120 | 108 30 o |
| GFF (group.fon.f.) | 117 | 114 |
| Grand Livre | 365 | 365 |
| Gravograph | 200 | 205 |
| Guntoli | 780 | 770 |
| Idianova | 83 10 | 86 |
| Immob. Hôtelière | 876 | 880 |
| Interna. Computer | 155 | 158 |
| I.P.B.M. | 68 | 69 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Loca investis. | 199 | 195 |
| Locamic | 80 10 | 80 20 |
| Matra Comm. | 103 80 | 105 |
| Molex | 166 | .... |
| Publ.Filipacchi | 373 | 373 |
| Razel | 400 | .... |
| Rhone-Alp.Ecu (Ly.) | 283 50 | 297 |
| S.H.M. | 150 | 148 |
| Select Invest (Ly) | 94 50 | 95 50 |
| Serbo | 317 | 320 |
| S.M.T. Goupil | 130 | .... |
| Sopra | 272 | 270 |
| TF1 | 345 | 347 |
| Thermador H. (Ly) | 310 | 310 50 |
| Unilog | 215 | .... |
| Viel et Cie | 96 | 98 |
| Y. St-Laurent Groupe | 812 | 814 |



## MATIF

**Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 6 février 1992**
Nombre de contrats estimés : 109 118

| COURS | ÉCHÉANCES | | |
|---|---|---|---|
| | Mars 92 | Juin 92 | Sept. 92 |
| Dernier | 108,18 | 109,50 | 109,64 |
| Précédent | 108,10 | 109,4 | 109,66 |

**Options sur notionnel**

| PRIX D'EXERCICE | OPTIONS D'ACHAT | | OPTIONS DE VENTE | |
|---|---|---|---|---|
| | Mars 92 | Juin 92 | Mars 92 | Juin 92 |
| 109 | 0,14 | 1,27 | 1,07 | 0,78 |

## CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 6 943

| COURS | Février | Mars | Avril |
|---|---|---|---|
| Dernier | 1 876 | 1 891 | 1 876 |
| Précédent | 1 879 | 1 892 | 1 908 |

## CHANGES

### Dollar : 5,38 F ↑

Vendredi 7 février, le dollar s'échangeait en légère hausse sur les marchés des changes japonais et européens, dans l'attente de la publication des chiffres du chômage américain. A Paris, le billet vert cotait à 5,38 francs au fixing contre 5,3743 F à la cotation officielle de la veille.

| FRANCFORT | 6 fév. | 7 fév. |
|---|---|---|
| Dollar (en DM) | 1,5762 | 1,5805 |
| **TOKYO** | **6 fév.** | **7 fév.** |
| Dollar (en yens) | 125,40 | 125,52 |

### MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (7 février) ...... 9 13/16 - 9 15/16 %

New-York (6 février) ...... 4 1/16 %

## BOURSES

**PARIS** *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

| | 5 fév. | 6 fév. |
|---|---|---|
| Valeurs françaises | 107 | 106,80 |
| Valeurs étrangères | 105,90 | 105,30 |
| *(SBF, base 100 : 31-12-81)* | | |
| Indice général CAC | 501,50 | 502,40 |
| *(SBF, base 1 000 : 31-12-87)* | | |
| Indice CAC 40 | 1865,70 | 1860,60 |

**NEW-YORK** *(Indice Dow Jones)*

| | 5 fév. | 6 fév. |
|---|---|---|
| Industrielles | 3 257,60 | 3 255,59 |

**LONDRES** *(Indice « Financial Times »)*

| | 5 fév. | 6 fév. |
|---|---|---|
| 100 valeurs | 2 547,18 | 2 534,30 |
| 30 valeurs | 1 970,90 | 1 961,20 |
| Mines d'or | 146,10 | 145,20 |
| Fonds d'Etat | 83,23 | 88,10 |

**FRANCFORT**

| | 5 fév. | 6 fév. |
|---|---|---|
| Dax | 1 686,62 | 1 681,13 |

**TOKYO**

| | 6 fév. | 7 fév. |
|---|---|---|
| Nikkei Dow Jones | 22 105 | 22 107,12 |
| Indice général | 1 631 | 1 627 |

## MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS COMPTANT | | COURS TERME TROIS MOIS | |
|---|---|---|---|---|
| | Demandé | Offert | Demandé | Offert |
| $ E-U | 5,3920 | 5,3940 | 5,4710 | 5,4760 |
| Yen (100) | 4,2957 | 4,2990 | 4,3461 | 4,3523 |
| Ecu | 6,9594 | 6,9637 | 6,9508 | 6,9606 |
| Deutschemark | 3,4057 | 3,4081 | 3,4084 | 3,4136 |
| Franc suisse | 3,8219 | 3,8248 | 3,8451 | 3,8513 |
| Lire italienne (1000) | 4,5269 | 4,5305 | 4,5047 | 4,5120 |
| Livre sterling | 9,7890 | 9,7955 | 9,7787 | 9,7923 |
| Peseta (100) | 5,4110 | 5,4158 | 5,3738 | 5,3841 |

## TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

| | UN MOIS | | TROIS MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Demandé | Offert | Demandé | Offert | Demandé | Offert |
| $ E-U | 3 15/16 | 4 1/16 | 3 15/16 | 4 1/16 | 4 | 4 1/8 |
| Yen (100) | 5 3/8 | 5 1/2 | 5 1/16 | 5 3/16 | 4 7/8 | 5 |
| Ecu | 10 3/8 | 10 1/2 | 10 5/16 | 10 7/16 | 10 3/16 | 10 5/16 |
| Deutschemark | 9 7/16 | 9 9/16 | 9 7/16 | 9 9/16 | 9 7/16 | 9 9/16 |
| Franc suisse | 7 3/8 | 7 1/2 | 7 3/8 | 7 1/2 | 7 5/16 | 7 7/16 |
| Lire italienne (1000) | 11 3/4 | 12 | 11 3/4 | 12 | 11 3/4 | 12 |
| Livre sterling | 10 9/16 | 10 11/16 | 10 1/2 | 10 5/8 | 10 5/16 | 10 7/16 |
| Peseta (100) | 12 9/16 | 12 13/16 | 12 1/2 | 12 3/4 | 12 1/2 | 12 3/4 |
| Franc français | 9 15/16 | 10 1/16 | 9 15/16 | 10 1/16 | 9 13/16 | 9 15/16 |

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



BOURSE DU

Obligations

Actions

Cote des Changes

# MARCHÉS FINANCIERS

## BOURSE DU 7 FÉVRIER

Cours relevés à 13 h 47

### Règlement mensuel

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % +- |
|---|---|---|---|---|---|
| 4260 | C.N.E 3% | 4300 | 4300 | 4320 | + 0 47 |
| 876 | B.N.P T.P. | 885 | 885 | 885 | . . |
| 830 | Cr.Lyon. T.P. | 839 | 830 | 830 | - 1 07 |
| 1220 | Renault T.P. | 1270 | 1270 | 1274 | + 0 31 |
| 1470 | Rhone Poul. T.P | 1480 | 1490 | 1490 | + 0 68 |
| 1075 | Saint Gobain T.P. | 1079 | 1077 | 1068 | - 1 02 |
| 885 | Thomson T.P | 930 | 901 | 902 | - 3 01 |
| 720 | ACCOR | 725 | 725 | 724 | - 0 14 |
| 685 | Air Liquide | 692 | 688 | 694 | + 0 29 |
| 580 | Alcatel-Alsthom | 577 | 578 | 575 | - 0 35 |
| 1520 | Als Superm. | 1530 | 1530 | 1530 | . |
| 325 | A.L.S.P.I. | 332 | 332 | 332 | . |
| 1890 | Argom. Prouv. | 1691 | 1700 | 1644 | - 2 78 |
| 485 | AGF Sté Centrale | 494 50 | 493 | 493 10 | - 0 28 |
| 910 | Aux. Entrepr | 920 | . . . | . | . . . |
| 160 | Avenir H. Média | 148 10 | 149 90 | 145 50 | - 1 76 |
| 870 | Axa (ex Cie Midi) | 900 | 908 | 901 | + 0 11 |
| 116 | Bafip | 178 50 | 178 50 | 170 10 | - 4 71 |
| 97 | Bail-Equipem. | 113 | 111 | 116 | + 2 65 |
| 755 | Bail Investiss. | 765 | 767 | 766 | + 0 13 |
| 510 | Bancaire | 495 | 495 | 493 | - 0 40 |
| 700 | Bazar H.-V. | 673 | . . | . | |
| 615 | Beghin-Say | 588 | 590 | 578 | - 1 70 |
| 1060 | Berger (M) | 1059 | 1060 | 1060 | + 0 09 |
| 335 | Bertrand Faure | 340 | 340 | 340 | . . . |
| 630 | Bic | 690 | 689 | 680 | - 1 45 |
| 995 | B.I.P. | 1030 | 1030 | 1030 | . . . . |
| 320 | BIS | 331 | 333 | 330 | - 0 30 |
| 330 | B.N.P (CI) | 357 | 359 | 351 40 | - 1 57 |
| 785 | Bolloré Tech | 796 | 790 | 793 | - 0 38 |
| 2830 | Bongrain | 2805 | 2806 | 2829 | + 0 86 |
| 775 | Bon-Marché | 809 | 805 | 805 | - 0 49 |
| 550 | Bouygues | 569 | 570 | 568 | - 0 53 |
| 121 | BP France | 123 60 | 123 20 | 123 20 | - 0 32 |
| 1050 | B.S.N | 1077 | 1084 | 1078 | + 0 09 |
| 1030 | Canal Plus | 1050 | 1050 | 1058 | + 0 76 |
| 280 | Cap Gem.S. | 290 60 | 290 | 289 50 | - 0 38 |
| 2320 | Carrefour | 2345 | 2340 | 2360 | + 0 64 |
| 143 | Casino | 146 60 | 146 90 | 147 30 | + 0 48 |
| 85 | Casino ADP | 94 | 94 80 | 93 90 | - 0 11 |
| 1890 | Castorama D.I. | 1922 | 1930 | 1910 | - 0 62 |
| 170 | C.C.F | 185 | 185 | 184 | - 0 54 |
| 51 | CCMC Ly | 59 | 58 | 57 80 | - 2 03 |
| 365 | C.D.M.E | 369 | 362 | 356 | - 3 52 |
| 194 | C.E.G.I.D | 198 | 198 | 200 | + 1 01 |
| 175 | Centrest (Ny) | 165 50 | 170 | 167 50 | + 1 21 |
| 370 | C.E.P. Comm. | 389 70 | 393 10 | 390 | + 0 08 |
| 102 | Cerus | 106 50 | 105 20 | 108 20 | + 1 60 |
| 720 | Cetelem | 732 | 727 | 732 | . |
| 300 | CF Int. | 317 | 312 | 308 | - 2 84 |
| 305 | CGI Info | 320 | 320 | 320 50 | + 0 16 |
| 1080 | C.G.I.P | 1071 | 1078 | 1080 | + 0 84 |
| 590 | CGP | 594 | 594 | 594 | . . . |
| 985 | Chargeurs S.A. | 1070 | 1069 | 1061 | - 0 84 |
| . . . . | Christian Dior | 384 80 | 380 50 | 382 | - 0 73 |
| 570 | C.I.C.A (M). | 600 | 571 | 571 | - 4 83 |
| 260 | Ciments franc. | 277 10 | 277 | 277 10 | . . . |
| 670 | Clarins | 679 | 678 | 678 | - 0 15 |
| 465 | Club Méditer | 471 50 | 471 | 472 | + 0 11 |
| 180 | CMB Packa. | 187 | 185 | 186 10 | - 0 48 |
| 730 | Coles | 755 | 750 | 750 | - 0 66 |
| 270 | Cpt. Entrep | 265 | 268 | 268 | + 1 13 |
| 1130 | Compt Mod. | 1214 | 1222 | 1206 | - 0 74 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % +- |
|---|---|---|---|---|---|
| 97 | Concept S.A. | 102 90 | 102 90 | 102 90 | . |
| 260 | CPR (Paris Rée.) | 261 | 260 | 260 10 | - 0 34 |
| 955 | Créd. Foncier | 916 | 913 | 916 | . . |
| 220 | Crédit Loc France | 223 50 | 223 | 221 | - 1 12 |
| 500 | Cr Lyon.(CI) | 565 | 565 | 562 | - 0 53 |
| 1040 | Crédit Nat. | 1045 | 1042 | 1039 | - 0 57 |
| 215 | CSEE | 249 90 | 245 10 | 245 | - 1 96 |
| 2590 | Damart | 2650 | 2640 | 2600 | - 1 89 |
| 380 | Dassault Aviation | 365 | 370 | 362 | - 0 82 |
| 193 | Dassault Electr. | 201 | 201 | 201 | . . . |
| 1380 | De Dietrich | 1364 | 1365 | 1380 | + 1 17 |
| 89 | Dév.P.d.C.(Li) | 90 | 92 90 | 91 | + 1 11 |
| 178 | Dév.R.Sud-Est | 180 | 180 | 175 | - 2 78 |
| 285 | D.M.C. | 293 | 280 | 282 | - 3 75 |
| 395 | Docks France | 410 | 410 50 | 409 | - 0 24 |
| 340 | Dynaction | 340 | 339 90 | 331 10 | - 2 62 |
| 2040 | Eaux (Gle) | 2101 | 2113 | 2110 | + 0 43 |
| 740 | E.B.F | 735 | 735 | 728 | - 0 95 |
| 375 | Ecco | 389 | 380 | 391 10 | + 0 54 |
| 380 | Elf Aquitaine | 361 30 | 363 | 361 | - 0 08 |
| 245 | Erap-Elf (Certif) | 243 | 246 | 245 | + 0 82 |
| 340 | Essilor | 350 | 355 | 350 | . |
| 160 | Essil.Int.(DP) | 171 50 | 171 50 | 173 90 | + 1 40 |
| 655 | Esso | 674 | 675 | 673 | - 0 15 |
| 1460 | Eurafrance | 1489 | 1476 | 1480 | - 0 60 |
| 600 | Eurocom | 625 | 618 | 625 | . . |
| 143 | Eurodisneyland | 149 90 | 150 | 150 60 | + 0 47 |
| 870 | Europe 1 | 920 | 921 | 911 | - 0 98 |
| 42 | Eurotunnel | 45 90 | 47 20 | 46 85 | + 2 07 |
| 1320 | Exor | 1320 | | . | . |
| 117 | Finextel | 119 | 119 | 119 | . |
| 355 | Fives Lille | 332 | 328 | 336 | + 1 20 |
| 2590 | Fromager. Bel. | 2701 | 2712 | 2702 | + 0 04 |
| 1420 | Gal Lafayette | 1515 | . . . | . . . | . . . |
| 1830 | G.A.N. | 1860 | 1860 | 1840 | - 1 08 |
| 480 | Gascogne (B) | 495 | 490 | 490 20 | - 0 97 |
| 1380 | Gaz et Eaux | 1254 | 1280 | 1255 | + 0 08 |
| 530 | Géophysique | 564 | 569 | 566 | + 0 35 |
| 655 | Gerland Ly | 683 | 684 | 683 | . . |
| 480 | Groupe Cité | 480 | 480 | 485 | + 1 04 |
| 340 | GTM-Entrep. | 374 | 375 | 371 | - 0 80 |
| 1390 | Guyenne-Gas. | 1430 | 1430 | 1463 | + 2 31 |
| 152 | Hachette | 152 | 153 | 154 90 | + 1 91 |
| 450 | Havas | 441 10 | 444 80 | 440 | - 0 25 |
| 345 | Idia | 360 | 360 | 363 | + 0 83 |
| 290 | Imétal | 299 10 | 299 | 299 10 | . |
| 147 | Immob. Phénix | 152 | 153 | 150 | - 1 32 |
| 77 | Ingenico | 73 50 | 76 95 | 75 | + 2 04 |
| 4630 | Inst. Mérieux | 5100 | 5050 | 5060 | - 0 78 |
| 445 | Interbail | 448 | 449 | 446 | - 0 45 |
| 720 | Intertechnique | 703 | 708 | 710 | + 1 00 |
| 880 | J. Lefebvre | 860 | 853 | 855 | - 0 58 |
| 600 | Klepierre | 588 | 590 | 576 | - 2 04 |
| 740 | Labinal | 692 | 690 | 690 | - 0 29 |
| 335 | Lafarge | 317 60 | 317 | 316 30 | - 0 41 |
| 335 | Lebon | 325 | 325 | 321 | - 1 23 |
| 3920 | Legrand | 4038 | 4078 | 3990 | - 1 19 |
| 2260 | Legrand (DP) | 2286 | 2290 | 2260 | - 1 14 |
| 420 | Legris Industries | 419 10 | 421 | 421 | + 0 45 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % +- |
|---|---|---|---|---|---|
| 700 | Locindus | 704 | 704 | 704 | . |
| 4280 | L.V.M.H. | 4350 | 4315 | 4372 | + 0 51 |
| 470 | Lyon Eaux/Dumez | 476 70 | 477 | 478 30 | + 0 34 |
| 113 | Majorette Ly | 116 | 116 | 115 10 | - 0 78 |
| 305 | Mar. Wendel | 314 | 316 | 313 | - 0 32 |
| 187 | Matra | 172 80 | 172 60 | 171 30 | - 0 87 |
| 530 | Merlin-Gerin | 512 | 513 | 507 | - 0 98 |
| 79 | Metaleurop | 76 90 | 76 60 | 76 60 | - 0 39 |
| 54 45 | Métrologie In. | 54 45 | . . | . | |
| 143 | Michelin | 164 | 164 80 | 163 50 | - 0 30 |
| 156 | Min. Salsig. (Ma) | 156 10 | . . . . | . . | |
| 73 | MMB | 75 50 | 76 10 | 76 | - 0 65 |
| 166 | Moulinex | 165 | 164 10 | 166 | + 0 61 |
| 1220 | Navig. Mixte | 1190 | 1190 | 1190 | . . . |
| 99 | Nord-Est | 95 90 | 93 30 | 95 40 | - 0 52 |
| 235 | Nordon (Ny) | 260 | 250 | 254 | - 2 31 |
| 460 | Nouv Galeries | 456 | 456 | 455 50 | - 0 11 |
| 180 | Olipar | 162 | 164 80 | 164 40 | + 1 48 |
| 730 | Oréal | 739 | 738 | 736 | - 0 41 |
| 335 | Paribas | 371 50 | 372 60 | 378 70 | + 1 94 |
| 180 | Pechiney Int. | 177 80 | 177 50 | 177 50 | - 0 17 |
| 320 | Pechiney (CIP) | 295 | 290 | 292 | - 1 02 |
| 470 | Penhoet | 545 | 530 | 512 | - 6 06 |
| 1410 | Pernod Ricard | 1468 | 1466 | 1469 | + 0 07 |
| 680 | Peugeot | 683 | 678 | 679 | - 0 59 |
| 290 | Pinault | 278 | 280 | 275 | - 1 08 |
| 550 | Plastic-Omn. | 600 | 603 | 603 | + 0 50 |
| 445 | Poliet | 437 10 | 438 | 437 10 | . . |
| 640 | Primagaz | 650 | 650 | 648 | - 0 31 |
| 850 | Printemps | 900 | 900 | 900 | |
| 2970 | Promodès | 3014 | 3011 | 3000 | - 0 46 |
| 490 | Radiotechn. | 550 | 540 | 546 | - 0 73 |
| 5050 | Redoute (La) | 5150 | 5130 | 5180 | + 0 58 |
| 210 | Rémy Cointreau | 190 10 | 199 80 | 193 10 | + 1 58 |
| 545 | R. Poulenc CIP | 544 | 542 | 546 | + 0 37 |
| 325 | Robur Financ. | 316 | . . . | . | |
| 80 | Rochette(La) | 59 | 59 50 | 59 20 | + 0 34 |
| 1800 | Roussel Uclaf | 1900 | 1939 | 1940 | + 2 11 |
| 3020 | R. Impér.Ly * | 3001 | 3002 | 3001 | . . . |
| 178 | Sade (Ny) | 183 | 183 | 182 50 | - 0 27 |
| 1650 | Sagem | 1674 | 1674 | 1665 | - 0 54 |
| 485 | Saint Gobain | 490 | 489 | 487 80 | - 0 45 |
| 1300 | Saint Louis | 1324 | 1324 | 1315 | - 0 68 |
| 1720 | Salomon Ly | 1845 | 1810 | 1823 | - 1 19 |
| 300 | Salvepar (Ny) | 344 90 | 345 | 345 | + 0 03 |
| 1090 | Sanofi | 1122 | 1130 | 1132 | + 0 89 |
| 1380 | S.A.T. | 1400 | 1388 | 1370 | - 2 14 |
| 225 | Saul. Chât. | 230 | 227 10 | 227 | - 1 30 |
| 1130 | Saupiquet (Ns) | 1135 | 1139 | 1139 | + 0 35 |
| 655 | Schneider | 621 | 610 | 616 | - 0 81 |
| 20 | SCOA | 20 50 | 20 45 | 20 35 | - 0 73 |
| 505 | Scor s.a. | 499 | 489 50 | 489 50 | - 1 90 |
| 1870 | S.E.B. | 1905 | 1901 | 1872 | - 1 73 |
| 470 | Sefimeg | 484 50 | 481 | 482 | - 0 52 |
| 112 | Selectibanque | 112 20 | 112 20 | 113 10 | + 0 80 |
| 220 | Sextant A. | 240 | 241 | 242 | + 0 83 |
| 785 | S.F.I.M. | 840 | 845 | 825 | - 1 79 |
| 220 | S.G.E. | 215 50 | 210 10 | 213 50 | - 0 93 |
| 500 | Simco | 461 50 | 460 | 445 | - 3 58 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % +- |
|---|---|---|---|---|---|
| 860 | St. Rossignol | 850 | 853 | 855 | + 0 59 |
| 490 | Sligos | 477 | 480 | 480 | + 0 63 |
| 495 | Société Géné. | 519 | 517 | 512 | - 1 35 |
| 56 | Sodecco(B) | 70 90 | 70 | 69 40 | - 2 12 |
| 145 | Sodero(Ns) | 147 90 | . . | . . | . . |
| 875 | Sodexho | 910 | 900 | 905 | - 0 56 |
| 89 | Sogenal(Ny) | 72 50 | 72 50 | 72 | - 0 69 |
| 345 | Sogerap | 362 50 | 370 | 372 | + 2 62 |
| 1350 | Sommer-Allib. | 1300 | 1266 | 1320 | + 1 54 |
| 395 | SOPHIA | 402 | 400 | 400 10 | - 0 47 |
| 1400 | Source Perrier | 1396 | . . . | . . | |
| 770 | Sovac | 796 | 805 | 793 | - 0 38 |
| 335 | SPEP | 326 50 | 324 50 | 325 | - 0 46 |
| 330 | Spie-Batignol. | 325 80 | 311 10 | 310 80 | - 4 60 |
| 730 | Strafor Facom | 770 | 757 | 756 | - 1 82 |
| 315 | Suez | 314 30 | 314 | 313 80 | - 0 16 |
| 1060 | Synthélabo | 1099 | 1101 | 1092 | - 0 64 |
| 147 | Thomson CSF | 159 40 | 160 | 159 90 | + 0 31 |
| 1060 | Total | 1042 | 1047 | 1057 | + 1 44 |
| 168 | - (certif.) | 170 50 | 172 | 173 | + 1 47 |
| 225 | Truffaut Fin. | 220 | 228 | 220 10 | + 0 05 |
| 510 | U.A.P. | 539 | 542 | 537 | - 0 37 |
| 290 | U.F.B. Locab. | 290 | 290 | 289 | - 0 34 |
| 745 | U.I.C. | 722 | 735 | 720 | - 0 28 |
| 490 | U.I.F. | 490 | 486 | 486 | - 0 82 |
| 775 | U.I.S. | 726 | 734 | 734 | + 1 10 |
| 560 | Unibail | 529 | 530 | 544 | + 2 84 |
| 595 | Valéo | 660 | 662 | 679 | + 2 88 |
| 255 | Vallourec | 280 | 281 | 282 | + 0 71 |
| 330 | Via Banque | 334 | 330 | 333 | - 0 30 |
| 355 | Worms et Cie | 351 | 350 10 | 354 | + 0 85 |
| 1180 | Zodiac | 1305 | 1320 | 1315 | + 0 77 |
| 1100 | Elf Gabon | 1091 | 1098 | 1091 | . . . |
| 109 | Amax | 103 | 105 20 | 103 80 | + 0 78 |
| 154 | Amer. Barrick | 154 | 155 30 | 155 50 | + 0 97 |
| 122 | Amer. Express | 116 90 | 117 50 | 116 70 | - 0 17 |
| 216 | A.T.T. | 203 20 | 203 | 203 | - 0 10 |
| 220 | Anglo Amer.C. | 203 | 199 | 198 50 | - 2 22 |
| 400 | Amgold | 391 40 | 373 90 | 373 90 | - 4 47 |
| 240 | Banco Santander | 255 | 251 10 | 251 | - 1 57 |
| 820 | B.A.S.F. | 840 | 847 | 835 | - 0 60 |
| 1000 | Bayer | 1020 | 1021 | 1030 | + 0 98 |
| 42 | Blenheim Plc | 41 | 39 90 | 41 | . |
| 52 | Buffelsfont. | 48 50 | 48 40 | 48 | - 1 03 |
| 118 | Chase Manh. | 115 | 121 10 | 120 80 | + 5 04 |
| 2530 | Daimler Benz | 2559 | 2560 | 2560 | + 0 04 |
| 158 | De Beers | 150 | 148 | 146 20 | - 2 53 |
| 2390 | Deutsche Bank | 2418 | 2405 | 2410 | - 0 33 |
| 1180 | Dresdner Bank | 1226 | 1215 | 1226 | . . . |
| 71 | Driefontein | 67 | 66 50 | 66 80 | - 0 30 |
| 265 | Du Pont-Nem. | 252 10 | 259 20 | 259 20 | + 2 82 |
| 270 | Eastman Kodak | 254 | 252 60 | 252 | - 0 79 |
| 16 50 | East Rand. | 16 | 16 | 15 70 | - 1 88 |
| 42 | Echo Bay | 43 | 43 10 | 43 | . . |
| 235 | Electrolux | 240 10 | 243 50 | 243 50 | + 1 42 |
| 111 | Ericsson | 114 30 | 112 | 110 | - 3 76 |
| 325 | Exxon Corp. | 315 | 318 90 | 318 40 | + 1 08 |
| 175 | Ford Motor | 184 | 184 40 | 184 40 | + 0 22 |
| 50 | Freegold | 49 | 48 50 | 49 10 | + 0 20 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % +- |
|---|---|---|---|---|---|
| 20 | Gencor | 18 60 | 18 55 | 18 55 | - 0 27 |
| 435 | Gén. Elect. | 422 80 | 417 | 418 | - 1 14 |
| 181 | Gén. Motors | 186 60 | 190 80 | 190 90 | + 2 30 |
| 350 | Gén. Belgique | 341 20 | 349 | 349 | + 2 29 |
| 92 | Gd. Métropol. | 90 | 89 60 | 89 40 | - 0 67 |
| 52 | Guinness | 56 | 56 50 | 55 50 | - 0 89 |
| 22 | Hanson PLC | 21 | 21 | 19 80 | - 2 22 |
| 32 | Harmony Gold | 33 | 32 75 | 32 60 | - 1 21 |
| 330 | Hewlett Packard | 335 | 331 50 | 335 | . . . |
| 41 | Hitachi | 39 80 | 39 | 39 25 | - 1 38 |
| 850 | Hoechst | 852 | 850 | 841 | - 1 29 |
| 84 | Homestak. | 89 | 87 65 | 86 75 | - 2 53 |
| 120 | I.C.I. | 124 20 | 122 20 | 122 20 | - 1 61 |
| 515 | I.B.M. | 491 70 | 489 50 | 491 90 | + 0 04 |
| 320 | I.T.T. | 310 10 | 317 | 313 30 | + 1 03 |
| 190 | Ito Yokado | 184 80 | 182 90 | 182 20 | - 1 41 |
| 63 | Matsushita | 64 50 | 63 20 | 62 20 | - 3 57 |
| 3 55 | Maxwell | 3 55 | . | . . | . |
| 230 | Mc Donald's | 235 | 234 40 | 235 | . |
| 845 | Merck | 853 | 845 | 841 | - 1 41 |
| 515 | Minnesota M. | 500 | 497 | 499 50 | - 0 10 |
| 53 | Mitsubishi | 48 65 | 49 70 | 49 50 | - 0 30 |
| 365 | Mobil corp. | 336 70 | 334 | 335 | - 0 50 |
| 345 | Morgan J.P | 340 80 | 336 | 333 | - 2 29 |
| 34700 | Nestlé | 35310 | 35480 | 35350 | + 0 11 |
| 129 | Norsk Hydro | 127 | 127 | 125 40 | - 1 26 |
| 114 | OFSIL | 108 70 | 109 | 109 | + 0 28 |
| 1790 | Pétrofina | 1797 | 1786 | 1784 | - 0 72 |
| 420 | Philip Morris | 420 | 422 50 | 421 70 | + 0 40 |
| 96 | Philips | 94 80 | 94 45 | 96 | + 1 27 |
| 56 | Placer Dome | 55 30 | 55 20 | 55 30 | . . |
| 540 | Procter Gamble | 550 | 553 | 553 | + 0 55 |
| 164 | Quilmès | 205 | 200 10 | 221 | + 7 80 |
| 32 | Randfontein | 29 80 | 29 30 | 29 65 | - 0 50 |
| 345 | Rhone Poul. Rorer | 354 | 356 | 355 80 | + 0 51 |
| 450 | Royal Dutch | 438 50 | 442 30 | 440 50 | + 0 46 |
| 50 | R.T.Z. | 50 90 | 51 40 | 51 | + 0 20 |
| 1 33 | Saat.& Saatchi | 1 35 | 1 36 | 1 35 | . |
| 38 | St Helena | 37 50 | 37 50 | 36 80 | - 1 87 |
| 345 | Schlumberger | 315 40 | 314 | 314 | - 0 44 |
| 47 | Shell transp. | 45 80 | 45 90 | 45 90 | + 0 22 |
| 2210 | Siemens | 2255 | 2260 | 2271 | + 0 71 |
| 465 | Siemens Nixdorf | 439 | 438 | 425 | - 3 19 |
| 186 | Sony | 188 | 185 80 | 185 20 | - 1 49 |
| 82 | Sumitomo Bank | 81 75 | 82 65 | 82 65 | + 1 10 |
| 205 | T.D.K. | 198 80 | 195 | 196 80 | - 1 01 |
| 64 | Telefonica | 63 50 | 63 50 | 63 20 | - 0 47 |
| 29 | Toshiba | 27 25 | 27 55 | 27 25 | . . |
| 550 | Unilever | 557 | 565 | 562 | + 0 90 |
| 280 | Unit. Techn. | 261 50 | 274 10 | 273 40 | + 4 55 |
| 380 | Vaal Reefs | 365 50 | 356 90 | 360 | - 1 50 |
| 1110 | Volkswagen | 1152 | 1176 | 1176 | + 2 08 |
| 365 | Volvo | 352 | 359 | 359 | + 1 99 |
| 1290 | Wagons lits | 1299 | . . . | . | |
| 220 | West. Deep. | 202 60 | 200 80 | 202 | - 0 30 |
| 385 | Xerox Corp. | 429 | 438 90 | 443 | + 3 26 |
| 124 | Yamanouchi | 123 30 | 123 60 | 122 50 | - 0 65 |
| 1 65 | Zambia Cop. | 1 67 | 1 67 | 1 69 | + 1 20 |

## COMPTANT (sélection)

### Obligations

| VALEURS | % du nom. | % du coupon |
|---|---|---|
| Emp.Etat 8,8%77 | 124 | 8 25 |
| Emp.Etat 9,8%78 | 99 95 | 5 62 |
| 10,80% 79/94 | 102 | 4 60 |
| Emp.Etat 13,4%83 | 106 60 | 1 75 |
| Emp.Etat 12,2% 84 | 101 35 | 4 06 |
| Emp.Etat 11% 85 | 100 10 | 10 57 |
| 10,26% mars 86 | 104 60 | 9 30 |
| OAT 10% 5/2000 | 109 02 | 6 99 |
| OAT 9.9% 12/1997 | 105 45 | 1 51 |
| OAT 9,8% 1/1996 | 103 20 | 0 21 |
| PTT 11,2% 85 | 106 25 | 2 03 |
| CFF 10,30% 86 | 103 90 | 0 45 |
| CFF 10.25% nov 90 | 107 95 | 9 21 |
| CNA 10 % 1979 | 101 80 | 8 70 |
| CNB Bques 5000F | 98 40 | 0 90 |
| CNB Paribas 5000F | 98 05 | 0 90 |
| CNB Suez 5000F | 97 50 | 0 90 |
| CNE 11,5% 85 | 100 90 | 7 04 |
| CNI 1/82 5000F | 98 15 | 0 90 |
| CNT 9 % 86 | 97 | 6 77 |
| CRH 10,90% déc.85 | 107 80 | 1 04 |
| CHARB FCE 3% 100 | 144 60 | . . |
| CNCA | 970 | . . |
| Cerus | . | . |
| Alcatel 6 % janv. 89 | 553 | |
| Ly. Eaux cv 6,5% | 740 | . |
| Thoms. cv 9,2% 86. | 860 | . . |

### Actions

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Agache (ste fin.) | 936 | 944 |
| Applications Hydr | 1530 | 1500 |
| Arbel | 379 | 362 |
| Bains C.Monaco | 1139 | 1140 |
| B Hypoth.Europ. | 380 | . . . . |
| B.N.P. Intercont. | 338 90 | 338 50 |
| Beghin-Say (C I) | 485 | 465 |
| Bénédictine | 3020 | . |
| Bidermann Internat. | 489 | 469 |
| Blanzy Ouest | 2300 | 2076 o |
| B.T.P. | 65 10 | 64 |
| Cambodge | 900 | 910 |
| Carbone Lorraine | 490 | 476 |
| Case Poclain | 9 20 | 9 80 |
| C.E.G.F (Frigor.) | 506 | 506 |
| Centenaire Blanzy | 385 | 392 |
| Cerabati | 74 | 76 |
| Champex Ny. | 102 | . |
| CIC (CIP) | 209 80 | 212 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| C.I.M. | 1262 | 1285 |
| C.I.T.R.A.M. (B) | 1910 | 1950 |
| Cogifi | 358 | 360 90 |
| Comptos | 601 | 600 |
| Cie Industrielle | 6610 | 6330 |
| Cpt Lyon Alemand | 393 | 391 |
| Concorde | 693 | 675 |
| Constr.Mét.Prov. | 32 30 | |
| Crédit Gén.Ind. | 147 | 141 20 |
| Cr Universel (Cie) | 401 | . |
| Darblay | 655 | 655 |
| Degremont | 1700 | 1700 |
| Delmas Vieljeux | 3500 | 3500 |
| Didot Bottin | 1220 | 1200 |
| Docks Fr. R. Picardie | 1165 | . . |
| Eaux Bassin Vichy | 2500 | 2510 |
| Eaux Vittel | 936 | 936 |
| Ecia | 249 80 | 249 90 |
| Electro-Banque | 380 | 343 o |
| Ent.Mag. Paris | 4250 | |
| Etex (ex Eternit) | 1655 | 1680 |
| Finalens | 250 | . . |
| F.I.P.P. | 85 | . |
| F.N.A.C | 1770 | 1760 |
| Foncière (Cie) | 510 | 530 |
| Foncières Euris | 359 | 359 |
| Fonc.Lyonnaise | 580 | 624 |
| Fonciria | 425 10 | . . |
| Fougerolle | 765 | 760 |
| France I.A.R.D. | 700 | 700 |
| France SA (La) | 1915 | 1914 |
| From. Paul-Renard | 2500 | 2390 |
| Gaumont | 710 | 710 |
| Genefim | 319 | 316 10 |
| Gévelot | 498 | . |
| G.F.C. | 342 | 340 50 |
| Groupe Victoire | 1437 | 1437 |
| G.T.I (Transport) | 262 50 | 262 |
| Immobail | 319 | 325 |
| Immobanque | 685 | 680 |
| Im Marseillaise | 5280 | 5280 |
| Immofice | 425 | 430 |
| Invest.(Sté Cie.) | 3290 | 3210 |
| Lambert Frères | 267 50 | . . . |
| Lille Bonnières | 1251 | 1251 |
| Localinancière | 470 | . . |
| Louis Vuitton | 705 | 715 |
| Louvre | 2736 | 2720 |
| Lucia | 1120 | . |
| Machines Bull | 40 | 38 50 |
| Mag.Unipri. | 170 | . . |
| Magnant | 750 | 750 |
| Métal Déployé | 424 | 423 |
| Mors | 72 10 | 75 50 |
| Navigation (Nle) | 212 | 209 |
| Optorg | 230 | 230 |
| Oréal (CI) | 369 | 363 |
| Origny-Desvroise | 669 | . |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Palais Nouveauté | 1086 | . . . . |
| Paluel Marmont | 660 | . . |
| Parfinance | 160 | 160 |
| Paris France | 244 | 234 |
| Paris Orléans | 211 | 215 |
| Parthena Invest. | 285 20 | . . |
| Pathé Cinéma | 634 | . |
| Piper Heidsieck | 1579 | . |
| Porcher | 410 | . |
| Promodès (CI) | 1412 | . |
| Publicis | 690 | 699 |
| Rochefortaise | 110 | 110 |
| Rosario | 190 | 190 |
| Rougier | 240 | 264 60d |
| S.A.C.E.R. | 380 | 381 |
| S.A.F.A.A. | 246 | . . |
| S.A.F.I.C Alcan | 240 | 240 |
| Saga | 351 | 355 |
| Saint Dominique (F.) | 112 | 112 |
| Salins du Midi | 600 | 601 |
| Savoisienne M. | 160 | 160 |
| S.C.A.C. | 745 | 760 |
| Senelle | 376 | 380 |
| S.Etud.Part. (M) | 139 | |
| Séc | 551 | 553 |
| Smwm. | 139 | 139 |
| S.I.P.H. | 172 | 179 |
| S.M.C.L. | 81 | 100 |
| Sofal | 567 | 570 |
| Soffo | 280 | 282 90 |
| Sofical | 1225 | 1225 |
| Sofitam (ex Satam) | 70 | 71 |
| Sofragi | 2459 | 2341 |
| Soudure Autogène | 895 | 882 |
| Sovabail | 370 | 359 |
| Stemi | 602 | . |
| Taittinger | 3000 | 3021 |
| Testut-Aequitas | 334 | |
| Tour Eiffel | 240 | . |
| Ufiner | 1160 | 1110 |
| Vicat | 410 | 405 |
| Vinipris | 1580 | 1580 |
| Virax | 103 | |
| Maroc Sté Brasserie | 250 | . |

### Etrangères

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| A.E.G. | 725 | 741 |
| Akzo Nv Sico | 410 | . |
| Alcan Aluminium | 106 | 106 |
| American Brands | 246 50 | . |
| Arbed | 590 | . . |
| Asturienne Mines | 129 | . . . |
| Banco Popular Espa. | 603 | 603 |
| B Reglements Int. | 19450 | 19500 |
| Can.Pacifique | 82 60 | . . . . |
| Chrysler Corp. | 85 50 | . . |
| C.I.R. | 8 40 | . . . . |
| Commerzbank | 860 | . |
| Dow Chemical | 296 10 | 299 |
| Fiat | 21 30 | 21 30 |
| GBL (Brux Lamb.) | 530 | 520 |
| Gevaert | 986 | . |
| Glaxo Holdings Ltd. | 87 | 88 |
| Goodyear Tire | 334 | . . . |
| Grace and Co (WR) | 224 | 225 50 |
| Honeywell Inc. | 327 | 360 d |
| Johannesburg | 83 50 | 82 60 |
| Koninklijke Pakhoed | 140 | 140 |
| Kubota | 25 50 | . |
| Midland Bank | 19 | 19 50 |
| Noranda Mines | 80 | . . . |
| Olivetti priv | 8 90 | . . |
| Pfizer Inc | 395 | 383 |
| Ricoh | 23 80 | |
| Robeco | 294 50 | 294 70 |
| Rodamco NV | 163 | . . |
| Rolinco | 297 | 297 |
| Sapem | 5 90 | |
| Sema Group | 18 | . |
| SKF Aktiebolaget | 94 | . |
| Tenneco Inc | 190 | 193 |
| Thorn Electrical | 79 | 79 |
| Toray Ind. | 26 | |
| West Rand Cons. | 9 | . |

### Hors-cote

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Bque Hydro Energie | 315 | . . . |
| Calophos | 90 30 | 91 50 |
| C G H Cogenhor. | 10 45 | |
| Coparex | 650 | 650 |
| Drouot Assurances | 385 | |
| Europ. Accum. | 79 | |
| Europ Soutres Ind. | 20 | 22 |
| Gachot S.A. | 89 | . |
| Guy Degrenne | 480 | . . . . |
| Lecteurs du Monde | 176 | 176 |
| Nicolas | 1250 | 1250 |
| Paternelle RD | 1410 | . |
| Partcip. Perrier | 350 | . |
| Quadrant | 22 | . |
| Rorento N.V. | 215 | 215 20 |
| St-Gobain-Emballage | 1912 | . . |
| S.E.P.R. | 820 | . . |
| S P R. act. B. | 294 50 | . . |
| Waterman | 1000 | . |

**PUBLICITÉ FINANCIÈRE**
Renseignements :
46-62-72-67

## SICAV (sélection) 6/2

| VALEURS | Emission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| Actilion | 214 08 | 208 35 |
| Agepargne | 789 46 | 755 45 |
| Amén-gan | 8117 62 | 7806 40 |
| Amplia | 258389 31 | 258389 31 |
| Amplitude | 640 58 | 621 92 |
| Arbitrages Court.T | 6991 32 | 6991 32 |
| Associc | 1066 31 | 1066 31 |
| Atout Futur | 396 83 | 387 15 |
| Aurecic | 1230 69 | 1194 84 |
| Avenir Alizes | 1753 88 | 1719 29 |
| Axa Capital | 167 29 | 160 09 |
| Axa Court Terme | 7685 85 | 7685 86 |
| Axa Europe | 131 03 | 125 39 |
| Axa Investments | 118 13 | 113 04 |
| Axa NPI | 124 84 | 119 27 |
| Axa Première | 116 41 | 116 06 |
| Axa Sélection | 148 44 | 142 05 |
| Axa Valeurs PER | 125 30 | 119 90 |
| Cadence 1 | 1027 18 | 1027 18 |
| Cadence 2 | 1027 89 | 1027 89 |
| Cadence 3 | 1027 24 | 1027 24 |
| Capimonétaire | 6117 76 | 6111 65 |
| Capioblig | 6301 40 | 6177 84 |
| Capitacic | 1282 44 | 1263 49 |
| Comsis | 1290 93 | 1259 44 |
| Comptavalor | 3405 64 | 3400 54 |
| Convertimmo | 353 66 | 346 73 |
| Cradinter | 478 65 | 464 71 |
| Crédit Mutuel Capital | 1255 03 | 1230 42 |
| Cred.Mut Ep Cour.T | 651 89 | 651 89 |
| Cred.Mut.Ep.long.T | 200 80 | 195 43 |
| Dese | 1288 84 | 1257 40 |
| Drouot France | 846 83 | 810 36 |
| Drouot Investiss | 980 25 | 938 04 |
| Drouot Sécurité | 250 19 | 239 42 |
| Ecocic | 1059 65 | 1028 79 |
| Ecupar | 135 24 | 129 42 |
| Ecureuil Capitalisation | 2517 18 | 2492 26 |
| Ecureuil Géovaleurs | 2266 56 | 2219 96 |
| Ecureuil Invest. | 429 99 | 417 47 |
| Ecureuil Monepremière | 64971 15 | 64971 15 |
| Ecureuil Monétaire | 38260 48 | 38260 48 |
| Ecureuil Trésorerie | 2381 88 | 2381 88 |
| Ecureuil Trimestr. | 2047 42 | 2027 15 |
| Elicash | 2 707650 | 2 707650 |
| Energia | 267 08 | 254 97 |
| Eparcic | 3489 13 | 3489 13 |
| Eparcourt-Sicav | 4523 77 | 4512 49 |
| Epargne Associat. | 26404 01 | 26181 47 |
| Epargne Capital | 10509 71 | 10405 65 |
| Epargne Croissance | 1751 39 | 1704 52 |
| Epargne Industrie | 95 52 | 92 96 |
| Epargne J. | 67538 47 | 67538 47 |
| Epargne Monde | 1269 02 | 1235 06 |
| Epargne Obligat. | 205 28 | 198 79 |
| Epargne Première | 14140 26 | 14035 |
| Epargne Quatre | 1101 12 | 1071 65 |
| Epargne-Unie | 1331 72 | 1299 24 |
| Epargne Valeurs | 455 13 | 442 95 |
| Eufi Cash capi. | 8101 51 | 8101 51• |
| Eufinvest capi | 648 86 | 629 98• |
| Eurocic Leaders | 1094 48 | 1082 60 |
| Eurodyn | 1198 20 | 1168 98 |
| Euro Gan | 6211 20 | 5972 31 |
| Europe Nouvelle | 553 89 | 528 77 |
| Fonsicav | 13958 39 | 13958 39 |
| France-gan | 9827 25 | 9449 28 |
| France Garantie | 276 05 | 275 50 |
| France Index Sicav | 109 28 | 106 08 |
| France Obligations | 488 53 | 483 69 |
| Francic | 457 10 | 443 79 |

| VALEURS | Emission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| Francic Pierre | 106 86 | 103 75 |
| France-Régions | 1230 76 | 1194 91 |
| Fruct-Associations | 34 31 | 34 31 |
| Fruct-Capi | 40 91 | 40 31 |
| Fructidor | 240 99 | 237 43 |
| Fructifrance act cád. | 887 30 | 865 66 |
| Gestilion | 14422 | 14350 25 |
| Gest.Associations | 172 10 | 168 31 |
| Horizon | 1222 25 | 1186 65 |
| HLM Monétaire | 13499 38 | 13499 38 |
| Interépar | 110497 28 | 107278 91 |
| Interoblig | 13707 31 | 13438 54 |
| Intersélection Fce | 517 53 | 507 38 |
| Japacic | 161 65 | 156 94 |
| Jeunepargne | 279 60 | 275 47• |
| Lastude | 2189 16 | 2185 88 |
| Laurm C.T. | 12198 50 | 12198 50 |
| Laurm L.T | 6839 51 | 6640 30 |
| Lion Association | 11032 22 | 11032 22 |
| Lion Institution | 28922 46 | 28850 33 |
| Lionplus | 955 74 | 937 |
| Lion Trésor | 2242 62 | 2220 42 |
| Lion 20 000 | 25517 04 | 25517 04 |
| Livret Bourse Inv. | 561 02 | 544 68 |
| Livret Portefeuil. | 727 29 | 706 11 |
| Méditerranée | 185 83 | 177 83 |
| Mensuel CIC | 10061 71 | 9961 09 |
| Monecic | 5414 46 | 5414 46 |
| Moneden | 65881 99 | 65881 99 |
| Mone.J | 70559 76 | 70559 76 |
| Monévalor | 79539 31 | 79539 31 |
| Mutuelle dépôts | 13109 74 | 13083 57 |
| Mutuelle Unie Sel. | 142 67 | 136 53 |
| Natio Court Terme | 275448 00 | 275448 |
| Natio-Epargne | 17261 83 | 17090 92 |
| Natio-Ep. Ret. | 125 14 | 121 79 |
| Natio Epargn. Trésor | 7621 64 | 7606 43 |
| Natio-Imm. | 1123 05 | 1092 99 |
| Natio-Inter | 1390 89 | 1363 88 |
| Natio-Monétaire | 24613 39 | 24613 39 |
| Natio-Patrimoine | 1351 73 | 1315 55 |
| Natio-Placements | 62577 93 | 62577 93 |
| Natio-Revenu | 1048 02 | 1037 64 |
| Natio Sécurité | 11731 91 | 11731 91 |
| Natio-Valeurs | 873 80 | 850 22 |
| Nippon-Gan | 5565 51 | 5351 45 |
| Nord Sud Dévelop. | 1543 26 | 1540 18 |
| Obli-Associations | 150 50 | 149 01 |
| Oblicic-Mondial | 2591 89 | 2563 59 |
| Oblicic-Régions | 1066 18 | 1050 42 |
| Oblifutur | 2791 88 | 2723 59 |
| Oblig. mes caté. | 173 89 | 171 12 |
| Oblilion | 1343 58 | 1330 28 |
| Oblisécurité Sicav | 12505 41 | 12505 41 |
| Oraction | 1021 38 | 996 47 |
| Orvalor | 6936 08 | 6800 08 |
| Paribas Capitalisation | 1476 08 | 1454 27 |
| Paribas Opportunités | 131 47 | 126 11 |
| Paribas Patrimoine | 588 56 | 584 57 |
| Patrimoine Retraite | 217 48 | 213 22 |
| Parvalor | 603 80 | 591 76 |
| Placement A. | 1408 16 | 1380 55 |
| Placement J | 7021 35 | 7007 34 |
| Placement M. | 64904 30 | 64774 75 |
| Placement Nord | 992 91 | 973 44 |
| Plénitude | 131 32 | 127 81 |
| Poste Croissance | 21155 38 | 21134 25 |
| Poste Gestion | 63744 37 | 63744 37 |
| Première Oblig. | 11159 50 | 11148 35 |
| Prévoy. Ecureuil | 117 21 | 116 05 |
| Prév'Associations | 28596 57 | 28596 57 |

| VALEURS | Emission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| Proficius | 991 11 | 966 94 |
| Quartz | 133 85 | 130 59 |
| Réalvalor | 826 48 | 810 27 |
| Rentacic | 159 87 | 157 51 |
| Revenus Trimestr. | 5397 02 | 5343 58 |
| Revenu-Vert | 1136 52 | 1119 72 |
| St Honoré Bio-Alim. | 987 05 | 942 29 |
| St Honoré Bons du Tr. | 10903 94 | 10849 69 |
| St Honoré Global | 236 40 | 225 68 |
| St Honoré Invest. | 771 16 | 736 19 |
| St Honoré Mat. Plac. | 198 67 | 189 57 |
| St Honoré Pacifique | 583 67 | 557 20 |
| St Honoré PME | 518 96 | 495 43 |
| St Honoré Réel | 14524 85 | 14466 99 |
| St Honoré Services | 453 92 | 436 46 |
| Sécuricic | 1694 32 | 1694 32 |
| Sécuri-Gan | 12440 83 | 12196 89 |
| Sécuritaux | 1351 66 | 1351 66 |
| Sicasden | 721 56 | 710 90 |
| Sicav Associations | 1792 93 | 1792 93 |
| SFI-CNP Assur. | 676 35 | 656 66 |
| S.G. Fr opportunités | 1141 15 | 1118 77 |
| Sicav 5 000 | 436 44 | 424 76 |
| S.I. Est | 1423 36 | 1362 07 |
| Silvafrance | 676 23 | 658 13 |
| Silvarro | 418 10 | 404 96 |
| Silvarente | 219 94 | 215 63 |
| Silvinter | 445 03 | 433 12 |
| S.N.I. | 1208 97 | 1173 76 |
| Sogenfrance | 1071 08 | 1050 08 |
| Sogépargne | 310 37 | 304 28 |
| Sogevar | 1070 16 | 1049 18 |
| Soginter | 1307 43 | 1281 79 |
| Soleil Investissements | 618 82 | 593 10 |
| Solstice | 2149 84 | 2144 48 |
| State Street Act. Eur. | 10392 77 | 10041 32 |
| State Street Act. Frce. | 10346 12 | 10044 78 |
| State Street Emer. Mts | 12288 51 | 11697 72• |
| Stratégie Actions | 810 47 | 779 30 |
| Stratégie Rendement | 1374 94 | 1331 66 |
| Technocic | 1078 14 | 1046 74 |
| Techno-Gan | 5960 99 | 5731 72 |
| Thesora | 647 34 | 640 93 |
| Transplus | 149 63 | 143 19 |
| Trésor Plus | 1257 25 | 1244 80 |
| Trésor Réel | 13907 24 | 13907 24• |
| Trésoricic | 125703 30 | 125703 30 |
| Trilion | 5207 03 | 5140 21 |
| UAP Investissement | 449 93 | 433 67 |
| UAP Actions France | 603 99 | 582 16 |
| UAP Act. Select | 644 43 | 621 14 |
| UAP Aedificandi | 582 48 | 561 43 |
| UAP Altafi | 212 78 | 205 09 |
| UAP Alto Sicav | 168 22 | 162 14 |
| UAP Moyen Terme | 136 09 | 131 17 |
| UAP Première Cat. | 11349 55 | 10938 36 |
| Uni-Associations | 119 92 | 119 92 |
| Uni-Foncier | 1264 73 | 1233 89 |
| Unifrance | 587 66 | 573 33 |
| Uni-Garantie | 1261 15 | 1239 85 |
| Uni Régions | 1344 87 | 1311 87 |
| Univar | 230 30 | 230 30 |
| Univers Actions | 1259 21 | 1228 50 |
| Univers-Obligation | 1845 65 | 1800 54 |
| Valorg | 1998 80 | 1998 80 |
| Valrem | 61712 08 | 61686 24 |

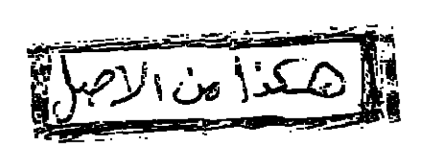
c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

## Cote des Changes

| MARCHE OFFICIEL | COURS préc. | COURS 7/2 | COURS DES BILLETS achat | COURS DES BILLETS vente |
|---|---|---|---|---|
| Etats-Unis (1 usd) | 5 374 | 5 380 | 5 100 | 5 600 |
| Ecu | 6 957 | 6 960 | . . . . . . | . . . . . |
| Allemagne (100 dm) | 340 790 | 340 800 | 330 | 350 |
| Belgique (100 F) | 16 549 | 16 548 | 16 050 | 17 050 |
| Pays-Bas (100 fl) | 302 760 | 302 790 | 291 | 311 |
| Italie (1000 lires) | 4 527 | 4 527 | 4 250 | 4 750 |
| Danemark (100 krd) | 87 870 | 87 870 | 83 | 91 |
| Gde.Bretagne (1 L) | 9 782 | 9 785 | 9 400 | 10 200 |
| Grèce (100 drachmes) | 2 943 | 2 943 | 2 600 | 3 300 |
| Suisse (100 f) | 381 860 | . . . . . . | 371 | 391 |
| Suède (100 krs) | 93 760 | . . . . . | 89 | 97 |
| Norvège (100 k) | 86 840 | . . . . . | 83 | 90 |
| Autriche (100 sch) | 48 431 | . . . . | 46 900 | 49 900 |
| Espagne (100 pes) | 5 411 | 5 411 | 5 100 | 5 650 |
| Portugal (100 esc) | 3 954 | . . . . . | 3 500 | 4 300 |
| Canada (1 $ can) | 4 554 | . . . . . | 4 350 | 4 750 |
| Japon (100 yens) | 4 284 | . . . . . | 4 160 | 4 380 |

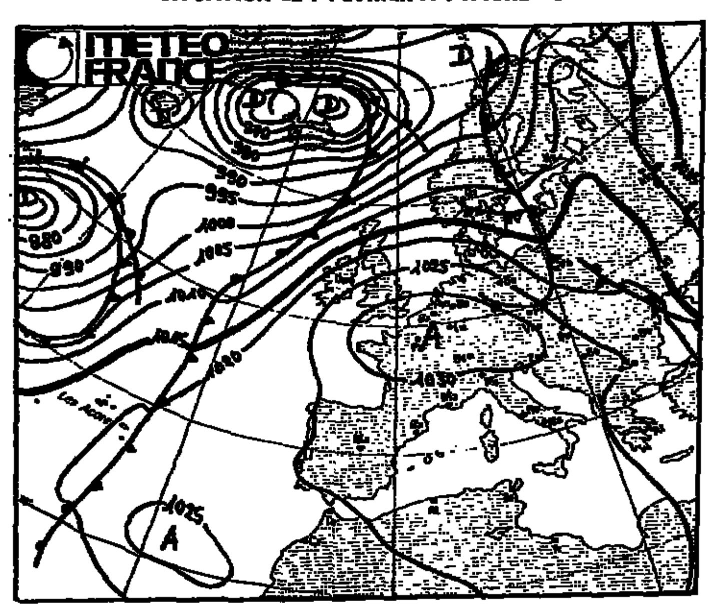
## Marché libre de l'or

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 7/2 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 61700 | 61700 |
| Or fin (en lingot) | 62450 | 62000 |
| Napoléon (20f) | 355 | 352 |
| Pièce Fr (10 f) | 415 | . . . . . |
| Pièce Suisse (20 f) | 356 | 356 |
| Pièce Latine (20 f) | 352 | 350 |
| Souverain | 452 | 452 |
| Pièce 20 dollars | 2065 | 2065 |
| Pièce 10 dollars | 1100 | 1102 50 |
| Pièce 5 dollars | 625 | . . . . |
| Pièce 50 pesos | 2280 | 2305 |
| Pièce 10 florins | 365 | 367 |

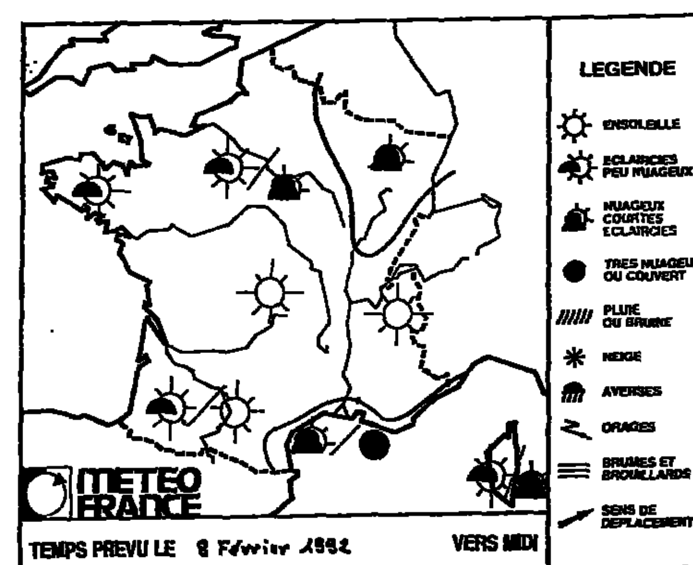


# MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 FÉVRIER A 0 HEURE TU




PRÉVISIONS POUR LE 8 FÉVRIER 1992




**Samedi 8 février : plutôt ensoleillé.** – Les brumes ou brouillards seront nombreux le matin surtout dans le Sud-Est. Le temps deviendra ensuite ensoleillé sur la plupart des régions. Quelques nuages envahiront le ciel près du golfe du Lion à cause d'un faible vent de sud-est. Près des frontières du nord-est, quelques nuages cacheront le soleil.

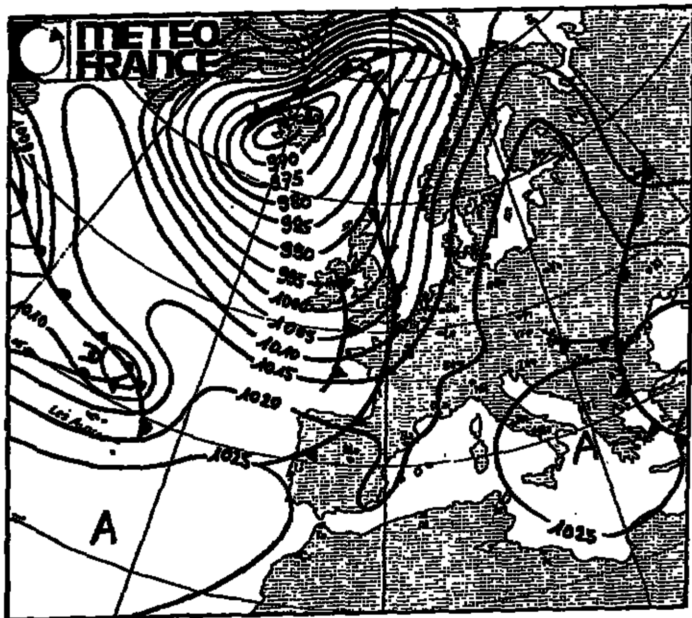
Des nuages élevés voileront le ciel sur la Bretagne et les côtes de la Manche, puis sur un quart nord-ouest *en fin d'après-midi.*

Le vent de sud-ouest se renforcera jusqu'à 40 à 50 km le soir sur les côtes de la Bretagne et du Cotentin.

*Les températures minimales seront* comprises entre 0 degré et – 3 degrés en général, localement entre – 4 degrés et – 6 degrés du nord-est au centre-est.

Les températures maximales atteindront 8 degrés à 13 degrés d'est en ouest sur la moitié nord, 13 degrés à 15 degrés sur la moitié sud, localement 15 degrés à 17 degrés près de la *Méditerranée.*

PRÉVISIONS POUR LE 9 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU




**TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé**

Valeurs extrêmes relevées entre le 6-2-1992 à 18 heures TU et le 7-2-1992 à 6 heures TU — le 7-2-92

| FRANCE | | | |
|---|---|---|---|
| AJACCIO | 15 | 10 | N |
| BIARRITZ | 9 | 6 | C |
| BORDEAUX | 8 | – 3 | B |
| BOURGES | 8 | 0 | D |
| BREST | 11 | – 1 | D |
| CAEN | 11 | – 1 | D |
| CHERBOURG | 10 | – 3 | O |
| CLERMONT-FER. | 7 | – 5 | D |
| DIJON | 8 | 0 | B |
| GRENOBLE | 9 | 1 | C |
| LILLE | 8 | 3 | B |
| LIMOGES | 6 | 0 | D |
| LYON, BRON | 9 | 2 | C |
| MARSEILLE | 15 | 7 | C |
| NANCY | 8 | 0 | B |
| NANTES | 10 | – 1 | D |
| NICE | 14 | 9 | C |
| PARIS-MONTS. | 11 | 3 | D |
| PAU | 8 | 4 | C |
| PERPIGNAN | 18 | 1 | D |
| RENNES | 10 | – 3 | B |
| ST-ÉTIENNE | 6 | – 1 | D |
| STRASBOURG | 8 | – 2 | B |
| TOULOUSE | 7 | 5 | C |
| TOURS | 10 | – 1 | D |
| POINTE-A-PITRE | 30 | 25 | D |

| ÉTRANGER | | | |
|---|---|---|---|
| ALGER | 20 | 3 | D |
| AMSTERDAM | 9 | 2 | C |
| ATHÈNES | 13 | 6 | D |
| BANGKOK | 33 | 21 | D |
| BARCELONE | 17 | 6 | D |
| BELGRADE | 6 | 1 | C |
| BERLIN | 8 | 7 | C |
| BRUXELLES | 8 | 6 | C |
| COPENHAGUE | 8 | 6 | C |
| DAKAR | 21 | 20 | D |
| DJERBA | 16 | 6 | D |
| GENÈVE | 9 | – 1 | N |
| HONGKONG | 16 | 15 | C |
| ISTANBUL | 6 | 0 | C |
| JÉRUSALEM | 8 | 2 | P |
| LE CAIRE | – | – | – |
| LISBONNE | 18 | 5 | D |
| LONDRES | 10 | 2 | C |
| LOS ANGELES | 16 | 13 | P |
| LUXEMBOURG | 6 | 1 | C |
| MADRID | 19 | – 3 | D |
| MARRAKECH | 18 | 9 | N |
| MEXICO | 18 | 5 | N |
| MILAN | 11 | 0 | B |
| MONTRÉAL | – 12 | – 21 | D |
| MOSCOU | 0 | – 2 | A |
| NAIROBI | – | – | – |
| NEW-DELHI | 16 | 11 | P |
| NEW-YORK | 2 | – 1 | D |
| OSLO | – 2 | – 3 | * |
| PALMA-DE-MAJ. | 18 | – 1 | D |
| PÉKIN | 1 | – 5 | D |
| RIO-DE-JANEIRO | – | – | – |
| ROME | 16 | 2 | D |
| SINGAPOUR | 32 | 21 | D |
| STOCKHOLM | – 4 | – 4 | * |
| SYDNEY | 26 | 21 | N |
| TOKYO | 10 | 3 | C |
| TUNIS | 17 | 3 | C |
| VARSOVIE | – | – 2 | N |
| VENISE | 11 | 0 | B |
| VIENNE | 8 | 6 | C |

| A | B | C | D | N | O | P | T | * |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| averse | brume | ciel couvert | ciel dégagé | ciel nuageux | orage | pluie | tempête | neige |

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

# CARNET DU Monde

## Naissances

– Jean-Gabriel et Geneviève MORTAMET
ont la joie d'annoncer la naissance de leurs petites-filles

**Alice MORTAMET,**
fille de
*Stanislas † et Constance,*
le 22 décembre 1990.

**Olga SANGLARD,**
fille de
René-Diego et Rachel,
le 5 janvier 1992.

7, quai de Serbie,
69006 Lyon.

## Décès

– Le Seigneur a rappelé à Lui, le *5 février 1992,*

**Robert ALLAIN-DUPRÉ,**
capitaine de frégate,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi *8 février, à 14 h 30,* en l'église de Moëlan-sur-Mer.

Mme Robert Allain-Dupré,
Ses enfants,
Régine et Patrice Allain-Dupré,
Frédérique et Bertrand Allain-Dupré,
Hélène et Didier Allain-Dupré,
*Alice et Patrice de La Bouillerie,*
Christine et Alain Giraud,
Valérie et Christophe Allain-Dupré,
Et ses petits-enfants.

Port du Belon,
29350 Moëlan-sur-Mer.

– *Mme Pierre Bernachon,*
son épouse,
Catherine Bernachon, le docteur Pierre Baillet
et leurs enfants,
*Le docteur et Mme Patrice Bernachon*
et leurs enfants,
Florence Bernachon, Bernard Martin
et leurs filles,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur Pierre BERNACHON,**
chevalier de la Légion d'honneur,
président honoraire de la Fédération internationale Balint,

survenu le 12 janvier 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 15 janvier, en l'église de Pêchereau.

*Une messse sera célébrée* le 15 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, Paris-5e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, rue des Petits-Chaumes,
36200 Le Pêchereau.

– Les membres de la Société médicale Balint,
Et tous ses amis,
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès du

**docteur Pierre BERNACHON,**
membre fondateur et premier président de la Société médicale Balint,

*survenu le 12 janvier 1992.*

Une messe sera célébrée à sa mémoire, le 15 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, Paris-5e.

– Mme Liliane Simonet-Verhoeven,
Mlle Reine Guyot,
*M. Romuald Szramkiewicz,*
M. Serge Legat,
Le bureau
Et les membres du Cercle culturel parisien,
*ont la douleur de faire part du décès de*

**M. Patrice VERHOEVEN,**
professeur à l'Ecole d'architecture de Paris-Conflans,
conférencier des Musées nationaux,
président du Cercle culturel parisien,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

dans sa quarante-cinquième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le lundi *10 février 1992, à 10 h 30,* en l'église de la Madeleine, à Paris-8e et l'inhumation aura lieu au cimetière de Callian *(Var).*

87, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.
Bruxelles.

– Le directeur,
Le président
Et les membres du conseil d'administration,
Les enseignants,
Les élèves,
Le personnel de l'Ecole d'architecture de Paris-Conflans,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

**Patrice VERHOEVEN,**
professeur d'histoire de l'art,

*survenu le mardi 4 février 1992.*

Ecole d'architecture de Paris-Conflans,
11, rue du Séminaire-de-Conflans,
94220 Charenton-le-Pont.

**CARNET DU MONDE**
**Renseignements :**
**40-65-29-94**

– La Fédération nationale des services sociaux *spécialisés en protection* de l'enfance
a la tristesse de faire part du décès de sa présidente

**Mme Monique MEUSBURGER-PHILIPPON,**

*survenu le 28 janvier 1992.*

– M. François Quidet,
*son époux,*
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Joseph Fesneau,
sa mère,
M. et Mme Georges Navarre,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme François Fesneau
et leurs enfants,
Mme Jean-Marie Vigne,
et ses enfants,
ses frères et sœurs,
Les familles Thelia, Fesneau, Quidet, Turbat, Delorme, Korn,
Ses nombreux amis,
*ont la douleur de faire part du décès de*

**Mme Marie-Thérèse QUIDET,**
née Fesneau,

survenu le *6 février* 1992, à Orléans (Loiret).

*Ils vous invitent à venir unir* vos prières à celles de la famille lors de la cérémonie religieuse qui aura lieu le samedi 8 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Paterne d'Orléans.

10, rue du Colombier,
45000 Orléans.

## Anniversaires

– Paris. Montpellier. Tiaret.

Le 9 février 1991,

**Jacques SIBILLAT**

était rappelé à Dieu.

Une pieuse pensée est demandée à tous ceux et à toutes celles qui l'ont *aimé et sont restés fidèles à son souvenir.*

## Avis de messe

– A la mémoire de

**Michel KREDER,**

décédé le 29 janvier 1992,

une messe sera célébrée le 10 février, à 18 h 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, *Paris-7e.*

Martine, Frédéric Kreder,
Et les collaborateurs de l'imprimerie Reich.

## WEEK-END D'UN CHINEUR

**PARIS**
**Samedi 8 février**
**Drouot-Richelieu,** 14 h : grands vins, alcools, tapis d'Orient, arts contemporains.

**ILE-DE-FRANCE**
**Samedi 8 février**
*Chartres, 10 h et 14 h : chemins* de fer; **Enghien,** 14 h 30 : gravures, lithos; **La Varenne-Saint-Hilaire,** 16 h 30 : bijoux.

**Dimanche 9 février**
**Argenteuil,** 14 h 30 : livres, reliures; **Enghien,** 14 h 30 : arts d'Asie; **La Varenne-Saint-Hilaire,** 14 h 30 : tableaux et gravures modernes; **Rambouillet,** 14 h 30 : bouteilles, flacons de parfums; **Versailles (Rameau),** 14 h 30 : tableaux *modernes.*

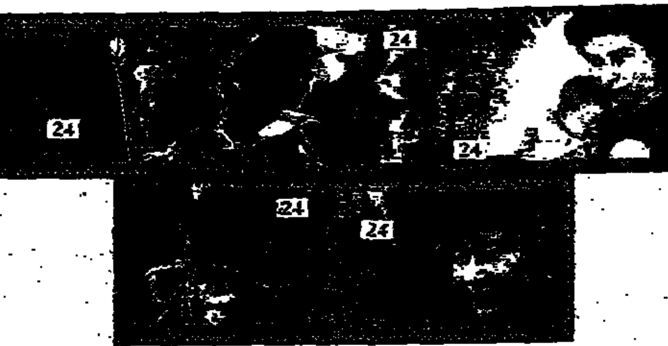
**PLUS LOIN**
**Samedi 8 février**
**Autun,** 14 h 30 : livres, gravures; **Bernay,** 10 h 30 : métal argenté; *Bourges, 16 h : tableaux modernes;* **Calais,** 14 h 30 : livres; **Châlons-sur-Marne,** 14 h : bibliothèque du Musée militaire; **Dijon** (rue de Mulhouse), 14 h : bijoux, bibelots; **Lyon** (rue Marcel-Rivière), 14 h 30 : appareils photo et photographies; **Marseille** (Castellane) 14 h 30 : Orient, Extrême-Orient; **Mayenne,** 14 h : étains, cuivres, mobilier; **Nice,** *16 h* : montres Swatch; **Pau,** 14 h 30 : cartes postales; **Poitiers,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Vitry-le-François,** 10 h et 14 h : outils, arts populaires.

**Dimanche 9 février**
**Arles,** 14 h : dessins, tableaux; **Châlons-sur-Marne,** 14 h : militaria; **Cherbourg,** 14 h 30 : tableaux modernes; **Coulommiers,** 14 h 30 : tapis d'Orient, tableaux XIXe; **Deauville,** 10 h et 14 h : livres; *Dijon* (rue de Gray), *14 h : mobilier,* objets d'art; **Doullens,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Evreux,** 14 h 30 : haute époque, faïences; **Honfleur,** 14 h 30 : mobilier, linge; **Issoudun,** 14 h 30 : mobilier, argenterie; **Louviers,** 14 h 15 : mobilier, céramiques; *Maubeuge, 15 h : mobilier, tapis;* **Nancy,** 14 h : mobilier, objets d'art; **Nantes** : 14 h 30 : mobilier, argenterie; **Nevers,** 14 h : tableaux modernes; **Noyon,** 14 h 30 : mobilier, tableaux; *Pont-Audemer,* 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Saint-Dié,** 14 h : mobilier, tableaux; **Soissons,** 14 h 30 : tableaux modernes; **Troyes,** 14 h : arts populaires; **Valmy,** 10 h : souvenirs historiques; **Vendôme,** 14 h 30 : haute époque, étains.

**FOIRES ET SALONS**
**Paris Espace Champerret, Le Bourget, Autun, Port-Marly, La Queue-en-Brie, Draguignan, Magny-les-Hameaux.**

# PHILATÉLIE

## Vive la reine !



*Grande-Bretagne, Zambie,* Vanuatu, Maldives, Bahamas..., une quarantaine d'administrations postales des cinq continents ont émis, le 6 février, des timbres et des blocs pour fêter le 40e anniversaire de l'accession au trône de la *reine Elizabeth II d'Angleterre.*

Plus que jamais, et après avoir *bénéficié de nombreux timbres* pour fêter, l'an passé, son soixante-cinquième anniversaire, la souveraine britannique demeure la personnalité la plus représentée de tous les temps sur timbres-poste. On a calculé que sur les près de *trente-quatre mille vignettes émises* dans le Commonwealth britannique, pour la période allant de son accession au trône à 1981, plus de sept mille six cents arboraient son effigie...

P. J.

► **Un négociant spécialisé dans les émissions du Commonwealth : Alain Charrel, 162, rue Cassan, 95290 L'Isle-Adam** *(Tél. : (1) 34-69-34-36).*

Rubrique *réalisée* par la rédaction
du *Monde des philatélistes*
5, rue Antoine-Bourdelle 75015 Paris
Tél. : (1) 40-65-29-27
Spécimen récent sur demande
contre 15 F en timbres.

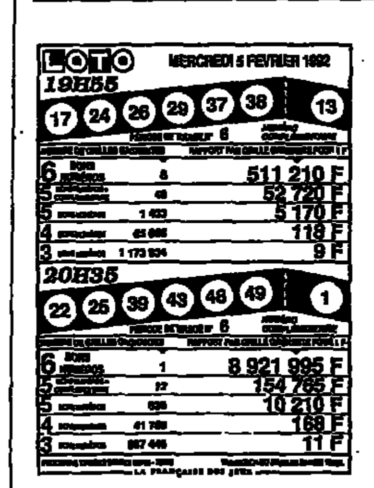
## En filigrane

● **Ventes.** – Vente à prix nets Toutghalian (6, rue des *Couvaloux, 92150 Suresnes),* un des spécialistes en philatélie *et marcophilie classiques.* Au catalogue : plus de 2 000 lots dont une intéressante sélection d'oblitérations de Paris (cachet d'essai Paris 1, place de la Bourse 1890 sur n° 88 à 4 000 F) ; des premières émissions (20 c noir *Cérès cachet* 15 Abbeville du 4 janvier 1849 à 7 500 F) ; une bonne rubrique d'oblitérations mécaniques. Vente à prix nets Laroze (BP 69, 69702 Givors Cedex) : plus de 2 000 lots commençant par des marques postales du dix-septième siècle, puis des *classiques sur lettres ; une* sélection de non-dentelés (année complète 1964 à 5 750 F) ; de nombreuses épreuves de luxe ; une rubrique polaire.

● **Souvenirs polaires.** – A l'occasion de sa douzième mission en Antarctique, l'association Latitudes-Sud utilisera un tampon qui reproduit un dessin de Paul-Emile Victor, destiné à *illustrer une série de six enveloppes* affranchies avec des timbres émis pour le trentième anniversaire du traité sur l'Antarctique. Ces souvenirs philatéliques sont proposés en souscription (cachets des bases du Chili, de Chine, etc.) au prix de 200 F franco. Retour fin juin 1992 (rens. : Latitudes-Sud, BP 22, 92241 *Malakoff Cedex*) .

● **« Portraits » d'avions.** – Concorde, Boeing *747,* Airbus, Languedoc... Joseph de Joux, *que les philatélistes connaissent* bien pour ses timbres de poste aérienne, est l'auteur de dix « portraits » d'avions réunis dans un portefolio (tirage : mille exemplaires) vendu au prix de 350 F (port compris). Une première série du même auteur, éditée en 1977 et dont quelques exemplaires sont encore disponibles (350 F également), *comprend vingt modèles* d'avions (Dewoitine, Wibault, Farman F 60 Goliath...). Renseignements et commandes : Amicale aérophilatélique d'Air France-ARAF, 1, square Max-Hymans, 75741 Paris Cedex 15.

● **Lillehammer 1994.** – Les prochains Jeux olympiques d'Albertville commencent à peine que les suivants, qui se dérouleront à Lillehammer (Norvège), *sont annoncés par* une enveloppe commémorative, émise le 23 février prochain. Cette enveloppe, vendue 15 F, peut être commandée au Service philatélique de La Poste, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15.



LOTO — MERCREDI 5 FEVRIER 1992

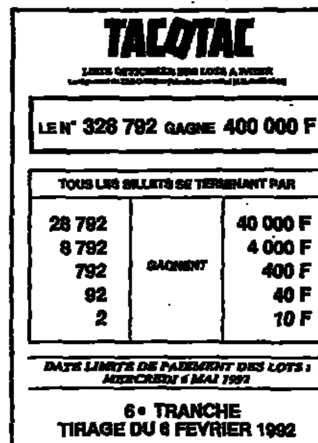
19H55: 17 24 26 29 37 38 — numéro complémentaire 13

| | | |
|---|---|---|
| 6 bons numéros | 8 | 511 210 F |
| 5 + complémentaire | 48 | 52 720 F |
| 5 | 1 493 | 5 170 F |
| 4 | 65 665 | 118 F |
| 3 | 1 173 934 | 9 F |

20H35: 22 25 39 43 48 49 — numéro complémentaire 1

| | | |
|---|---|---|
| 6 bons numéros | 1 | 8 921 995 F |
| 5 + complémentaire | 97 | 154 765 F |
| 5 | 696 | 10 210 F |
| 4 | 41 700 | 168 F |
| 3 | 887 446 | 11 F |

LA FRANÇAISE DES JEUX



TACOTAC

LE N° 328 792 GAGNE 400 000 F

TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR

| | | |
|---|---|---|
| 28 792 | GAGNENT | 40 000 F |
| 8 792 | | 4 000 F |
| 792 | | 400 F |
| 92 | | 40 F |
| 2 | | 10 F |

DATE LIMITE DE PAIEMENT DES LOTS : MERCREDI 6 MAI 1992

6e TRANCHE
TIRAGE DU 6 FEVRIER 1992

LA FRANÇAISE DES JEUX

# RADIO-TÉLÉVISION

**IMAGES**

PIERRE GEORGES

## Le fou de Turin

LA formidable histoire! Elle est venue, jeudi, d'Italie et d'un reportage du correspondant de TF 1 en Italie, Maurice Olivari. Dans la région de Turin, un homme-télé, une sorte d'abbé Faria d'époque McLuhan, a passé vingt-trois ans enfermé dans un cagibi avec une télévision.

Ses parents ont expliqué : *«Le médecin est venu, il y a vingt-trois ans. Et il nous a dit que Bruno était anormal. Alors nous l'avons enfermé»*. Et cette solution radicale, le placard à télé, est passée inaperçue du voisinage. Si bien que c'est seulement après avoir vécu là la moitié de sa vie d'homme que le pauvre a été arraché à l'écran, au néant, par les carabiniers.

Force fut de constater que la télévision n'arrange pas. Le malheureux, le cheveu fou, la barbe façon oubliettes, le dos cassé, les pieds marqués comme par les chaînes de boulets, avait l'œil hagard du téléphage fauché en plein spectacle. Lui qui n'avait plus de l'humanité qu'une vision plate et définitivement lisse, lui qui ne se mirait qu'en ce miroir rassurant était rendu à la société des hommes.

L'affaire a fait du bruit en Italie. Les voisins ont dit, entre deux émissions de jeux qui les captivaient eux-mêmes, qu'ils ne s'étaient rendu compte de rien. Ce qui leur ouvrait droit à toute l'indignation des voisins dupés. Les parents, un brave homme, une *mamma* de feuilleton, n'ont pas semblé culpabilisés. Ils avaient cru bien faire en cachant leur honte et cet esprit dérangeant. La preuve, d'ailleurs, ce joli pliant installé dans le placard, comme pour pêcher le goujon, ou la vie.

Et la justice s'en est mêlée d'une vigoureuse inculpation *« pour mauvais traitements »*. Ce qui était bien le moins. Car on ne saurait impunément instaurer la camisole télévisuelle.

Il reste cependant, devant ce pauvre Bruno, hibou effaré par l'irruption des spots en son univers nyctalope, à voir si le remède ne s'avérera pas pire que le mal. Car, après vingt-trois ans de télévision, l'essentiel du chemin semble fait. Qu'apprendre encore qu'on ne sache déjà ? Et doit-on s'en remettre ?

Bruno, le fou de Turin, en son placard savait tout, voyait tout, et, qui sait, comprit tout. Que les papes sont mortels, que les fusées volent, que les guerres se terminent, que les régimes passent, que la publicité peut être un luxe inutile et l'information un art évolutif, que les chaînes croissent, sinon embellissent. Et qu'un placard, lui, reste un placard.

**Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**

# Vendredi 7 février

### TF 1



20.45 Variétés : Tous à la Une.
22.40 Magazine : Grands reportages.
23.35 Magazine : Club Jeux olympiques. Les chances des Français ; Présentation des sites olympiques ; Entraînement sur la descente de Val-d'Isère ; Patinage artistique.
0.40 Journal, Météo et Bourse.

### A 2

20.50 Jeux sans frontières d'hiver.
22.05 Téléfilm : L'Argent (1re partie).
23.30 1. 2. 3. Théâtre.
23.40 Cinéma : L'As de pique. ■■ Film tchèque de Milos Forman (1964) (v.o.).
1.05 Journal et Météo.

### FR 3

21.00 ▶ Magazine : Thalassa. Des femmes sous la mer.
21.55 Magazine : Caractères. Les caractères du mois. André Balland *(l'Amateur)* ; Hector Bianciotti *(Ce que la nuit raconte au jour)* ; Claude Olievenstein *(l'Homme parano)* ; Daniel Pennac *(Comme un roman)*.
23.00 Journal et Météo.
23.20 Magazine : Musicales.

### CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 20.30* —
20.05 Sport : Football. Auxerre-Metz.
22.30 Sport : Boxe. Les KO de Canal Plus.
22.50 Flash d'informations.
22.56 Le Journal du cinéma.
23.00 Cinéma : Indiana Jones et la dernière croisade. ■■■ Film américain de Steven Spielberg (1989).

### LA 5

20.45 Téléfilm : Poulets à l'amende.
22.15 Magazine : Urgences.
23.10 Série : Lou Grant.
0.00 Journal de la nuit.

### M 6

20.30 Capital.
20.40 Téléfilm : Méthode antigang.
22.25 Série : Equalizer.
23.20 Magazine : Emotions, charme et érotisme.
23.50 Capital.

### LA SEPT

21.00 Téléfilm : Shalom General.
22.45 Cinéma d'animation : La Différence entre l'amour.
23.10 Téléfilm : Alcyon.

### FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives.
21.30 Musique : Black and Blue.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

### FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de Sarrebruck) : Easter Orizons ; Nocturne pour ténor et orchestre Op. 60 ; Enigma variations Op. 36.
23.10 Jazz club.
1.00 Les Voix de la nuit.

# Samedi 8 février

### TF 1

14.05 La Une est à vous.
17.20 Divertissement : Vidéo gag.
17.50 Magazine : Trente millions d'amis.
18.20 Jeu : Une famille en or.
18.45 Série : Marc et Sophie.
19.15 Jeu : La Roue de la fortune.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).
20.00 Journal Club Jeux olympiques Tiercé, Tapis vert et Météo.
20.50 Variétés : Sébastien c'est fou !
22.35 Magazine : Ushuaïa. Ceylan (1re partie) : Les Equilibristes de Sri-Lanka ; Etranges guérisons, Métiers extrêmes ; Les Catamarans de la mer.
23.40 Magazine : Formule sport. Football ; Les 24 Heures sur glace de Chamonix ; Club Jeux olympiques.
1.00 Journal et Météo.

### A 2

13.20 Magazine : Objectif médecine. Chicago : l'hôpital en folie ; Côte-d'Ivoire : le sida ; Montagne : les hauts et les bas de la santé ; Bilan des bilans de santé.
13.55 Magazine : Animalia.
14.45 Documentaire : Shumula.
15.15 Tiercé en direct de Vincennes.
15.30 Magazine : Sport passion. Coup d'envoi des XVIes Jeux olympiques d'hiver.
17.00 Sport : Jeux olympiques. Cérémonie d'ouverture.
18.55 INC actualités.
19.00 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.25 Série : Sylvie et compagnie.
19.50 Trois minutes pour faire lire. *Souvenir d'un pas grand-chose* de Charles Bukowski
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.40 Magazine : Double jeu.
23.55 Série : Les Brigades du Tigre.
0.55 Journal et Météo.

### FR 3

13.00 Sport : J.O. d'hiver. Hockey sur glace : Canada-France, à Méribel.
15.35 Dessin animé : The Calico Dragon.
15.45 Télévision régionale.
16.45 Feuilleton : Viva Mexico.
17.30 Magazine : L'Heure du golf.
18.00 Magazine : Montagne. Un ski pour l'or.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
— *De 20.00 à 00.55 La Sept* —
0.55 Magazine : Mégamix.

### CANAL PLUS

14.05 Téléfilm : Les Déraisons de l'âge.
15.40 Le Journal du cinéma.
16.10 Documentaire : L'Enfance sous les verrous.
17.05 Les Superstars du catch.
— *En clair jusqu'à 20.30* —
18.00 Dessin animé : La Grande Supercherie.
18.25 Décode pas Bunny.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Le Top.
20.30 Téléfilm : La Légende des ténèbres. *Une jeune enseignante aux prises avec des vampires.*
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.50 Flash d'informations.
22.57 Le Journal du cinéma.
23.01 Cinéma : Le Beau-Père 2. □ Film américain de Jeff Burr (1989).
0.25 Cinéma : Stormy Monday. ■■ Film britannique de Mike Figgis (1988). Avec Melanie Griffith, Tommy Lee Jones, Sting (v.o.).

### LA 5

13.20 Série : K 2000.
14.15 Série : L'homme qui valait 3 milliards.
15.10 Téléfilm : Auto-école en folie.
16.45 Série : Lou Grant.
17.35 Série : TV 101.
18.30 Magazine : Intégral.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Série : Kojak. La Mort d'un clochard. *Son acolyte vient tout raconter au lieutenant.*
22.25 Série : Deux flics à Miami.
23.20 Journal de la nuit.

### M 6

13.55 Série : Supercopter.
14.50 Série : Laredo.
15.45 Feuilleton : L'Ile mystérieuse.
16.45 Série : Hongkong Connection.
17.35 Série : Le Saint.
18.25 Série : Les Têtes brûlées.
19.20 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Papa Schultz.
20.30 Mode 6. Spécial J. O.
20.40 Téléfilm : Le Bal de l'école. *Fête de fin d'année et amours juvéniles.*
22.25 Téléfilm : Le Prix de la liberté. *Un petit truand condamné pour un crime qu'il a toujours nié.*
0.00 Musique : Flashback.
0.30 Six minutes d'informations.

### LA SEPT

14.05 Documentaire : Cent ans de jazz.
15.00 Concert : Alpha Blondy.
15.25 Concert : Les Voix du succès. Felicity Lott.
16.35 Documentaire : The Satellite Sky.
17.30 Jean Painlevé au fil de ses films.
17.55 Avis de tempête.
18.50 Documentaire : Occidorientales.
20.00 Le Dessous des cartes.
20.05 Histoire parallèle.
21.00 Documentaire : La Vie RFA.
22.25 Le Courrier des téléspectateurs.
22.30 Soir 3.
22.45 ▶ Téléfilm : Shalom General.
0.30 Cinéma d'animation : La Différence entre l'amour.
0.55 Magazine : Mégamix.

### FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Antoine Margene, peintre.
20.45 Bernard-Marie Koltès ou la vie volée. 2. Juste avant la nuit.
22.35 Musique : Opus. La vie et l'œuvre d'Henri Christiné (1867-1941).
0.05 Clair de nuit. Hans et Marie-France.

### FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (en direct du Metropolitan Opera de New-York) : Fidelio, de Beethoven, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera, dir. Christof Perick ; sol. : Hildegard Behrens, Sylvia McNair, Reiner Goldberg, Donald Kaasch, Ekkehard Wlaschiha, Matti Salminen, Alan Held, Michael Forest, James Courtney.
0.08 Les Bruits du siècle. Par Marc Texier.
1.30 J'ai la mémoire qui chante. Par David Jisse.

# Dimanche 9 février

### TF 1

13.25 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.15 Série : Columbo.
16.35 Disney Parade.
18.05 Magazine : Téléfoot.
19.05 Magazine : 7 sur 7. Invité : Woody Allen.
20.00 Journal Club Jeux olympiques, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : Tonnerre de feu. ■ Film américain de John Badham (1983). Avec Roy Scheider, Warren Oates, Candy Clark.
22.45 Magazine : Ciné dimanche.
22.50 Cinéma : La Bamba. ■ Film américain de Luis Valdez (1986). Avec Lou Diamond Phillips, Esai Morales, Rosanna De Soto.
0.45 Magazine : Club Jeux olympiques. Résumé des épreuves du jour.
1.30 Journal et Météo.

### A 2

13.20 Dimanche Martin (et à 15.50).
14.50 Série : Mac Gyver.
17.25 Documentaire : Trou de fer. *Raid au cœur de l'île de la Réunion.*
17.50 1. 2. 3. Théâtre (et à 0.20).
18.00 Magazine : Stade 2. Basket-ball ; Football ; Omnisports : résultats de la semaine ; Rugby ; Cyclisme ; Voile ; Volley-ball ; Course d'orientation ; Omnisports.
18.50 Le Journal olympique.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.45 Téléfilm : Red Fox (2e partie). *Des terroristes preneurs d'otages.*
22.15 Magazine : Bouillon de culture. Invités : Yves Robert et Jean-Loup Dabadie.
23.35 Documentaire : Roule, routier ! Le Gabon.
0.25 Journal et Météo.

### FR 3

13.00 Sport : J. O. d'hiver. Ski alpin, à Val-d'Isère, descente hommes, entraînement dames ; Ski nordique : 15 km dames, aux Saisies ; Hockey sur glace : Suède-Pologne, à Méribel ; Luge : solo hommes, manches 1 et 2, à La Plagne ; Saut à ski : 90 mètres, à Courchevel ; Patinage de vitesse : 3 000 mètres dames, à Albertville ; Ski artistique : éliminatoires du ballet, à Tignes.
16.45 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. Grand témoin : Frédérique Bredin. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : De nouveaux habits pour les contes défaits.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Divertissement : La Classe déclare sa flamme.
22.05 Journal
Journal des J.O. et Météo.
22.55 Cinéma : Marthe Richard au service de la France. ■■ Film français de Raymond Bernard (1937). Avec Edwige Feuillère, Eric Von Stroheim, Jean Galland.
0.15 Musique : Mélomanuit.

### CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : Tous mes maris.
15.20 Magazine : 24 heures.
16.15 Magazine : Exploits 2.
16.35 Documentaire : Les Animaux de la soif.
17.00 Les Nuls... l'émission.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 Téléfilm : Honorin et la Lorelei. *Dans un petit village du Midi en 1928. Chronique humoristique.*
— *En clair jusqu'à 20.30* —
19.30 Flash d'informations.
19.40 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme... ?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : Le Brasier. □ Film français d'Eric Barbier (1990). Avec Jean-Marc Barr, Marushka Detmers, Thierry Fortineau.
22.30 Flash d'informations.
22.40 L'Equipe du dimanche. Actualité ; Big Fight : boxe ; Football.
1.15 Cinéma : Les Guerriers. ■ Film franco-roumain de Serge Nicolaesco (1966). Avec Pierre Brice, Marie-José Nat, Georges Marchal.

### LA 5

13.20 Série : Tant qu'il y aura des bêtes.
14.15 Série : L'Homme de l'Atlantide.
15.10 Série : Riptide.
16.30 Série : Soko, brigade des stups.
17.25 Série : Lou Grant.
18.15 Série : La loi est la loi.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Cinéma : Julie pot de colle. ■ Film français de Philippe de Broca (1976). Avec Marlène Jobert, Jean-Claude Brialy, Alexandra Stewart.
22.30 Magazine : Reporters.
23.25 Magazine : Top chrono.
0.15 Journal de la nuit.

### M 6

13.00 Série : Mission impossible vingt ans après.
13.50 Série : L'Incroyable Hulk.
14.45 Variétés : Multitop.
16.15 Jeu : Hit hit hit hourra !
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Tonnerre mécanique.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Téléfilm : Vivre sans elle. *Sa femme meurt en accouchant.*
22.20 Magazine : Culture pub.
22.50 Cinéma : Black Emmanuelle en Amérique. □ Film italien de Joe D'Amato.
0.15 Six minutes d'informations.

### LA SEPT

13.45 Opéra : Elektra.
15.30 Documentaire : Le Salon littéraire de l'Europe.
16.30 Téléfilm : Alcyon.
18.00 Documentaire : Lignes de vie.
19.00 Documentaire : La Troisième Dimension.
20.00 Jean Painlevé au fil de ses films.
20.30 Le Courrier des téléspectateurs.
20.35 Cinéma : Palombella rossa. ■■ Film italien de Nanni Moretti (1989).
22.00 Court métrage : Le Coup du berger.
22.30 Le Dessous des cartes.
22.35 Cinéma : Le Pont du Nord. ■■ Film français de Jacques Rivette (1980).

### FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Image du pays dans la musique de ses parlers, de Pierre Mariétan, concert donné dans la cathédrale de Lausanne, le 2 juillet 1991.
22.35 Musique : Le Concert (enregistré le 6 décembre 1991 au Théâtre de la Ville) : Musique traditionnelle de Mauritanie, avec la chanteuse Dimi Mint Abba, chant et harpe-luth.
0.05 Clair de nuit.

### FRANCE-MUSIQUE

20.35 Concert (donné le 2 décembre 1991 à l'Opéra-Comique) : Quatuor pour piano et cordes en sol mineur K 493, Trio pour piano et cordes en mi majeur K 542, Quatuor pour piano et cordes en sol mineur K 478, de Mozart, par l'Ensemble Amadeus (Norbert Brainin, violon ; Martin Lovett, violoncelle ; Bruno Pasquier, alto ; Georges Pludermacher, piano).
22.15 Mémoire d'orchestres. Par Philippe Morin. Symphonie nº 9 en ré mineur op. 125, de Beethoven.
23.35 Mère obscure, père ambigu et fils accompli. Par René Koering. Concerto pour piano nº 1, de Reinecke ; Variations pour orchestre à cordes sur un thème de Tchaïkovski, d'Arenski ; Rienzi, ouverture, de Wagner ; Etudes op. 10, extraits, de Chopin.
1.00 Les Fantaisies du voyageur. Par François Picard. Musique d'Europe centrale, par le Groupe Bratsch.



DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
RADIO TELEVISION

Le Monde

Aux Etats-Unis

## La Chambre des représentants autorise une enquête sur la libération des otages américains de Téhéran en 1981

La Chambre des représentants a autorisé mercredi 5 février une enquête sur les circonstances de la libération en 1981 des 52 otages américains de Téhéran, qui aurait été reportée pour servir la campagne présidentielle de M. Ronald Reagan et de son colistier de l'époque, M. George Bush. L'ouverture de cette enquête a été votée par 217 voix contre 192 à l'issue de débats houleux, au cours desquels les républicains ont accusé la majorité démocrate de la Chambre de se faire l'écho de rumeurs partisanes, en pleine année électorale.

Les rumeurs persistent depuis des années. Le responsable de la campagne électorale de M. Reagan, M. William Casey, serait entré en contact avec un intermédiaire iranien pour faire retarder la libération des Américains, qui étaient retenus dans les locaux de leur ambassade à Téhéran depuis novembre 1979. Le but aurait été d'éviter qu'un tel dénouement de la crise ne renforce la cote de popularité du président sortant, le démocrate Jimmy Carter, à un mois du scrutin de novembre 1980.

Les otages ont été relâchés en janvier 1981, alors que M. Reagan s'installait à la Maison Blanche, avec M. Bush pour vice-président. William Casey, directeur de la CIA sous la présidence Reagan, est décédé en mai 1987. Une enquête similaire a déjà été décidée par une commission du Sénat. – *(Reuter.)*

Après l'explosion d'une voiture piégée à Madrid

## M. Gonzalez affirme qu'il ne cédera pas au « chantage sanglant » de l'ETA

MADRID

*de notre correspondant*

*« Ceux qui commettent ces attentats seront en prison quand ce siècle s'achèvera et* [pendant] *le prochain »*, a déclaré, jeudi 6 février, le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, après que la destruction d'une fourgonnette de l'armée, qui a explosé lors de son passage à proximité d'une voiture piégée dont la charge a été actionnée à distance, eut causé la mort de quatre militaires et d'un civil, au cœur de la capitale *(le Monde* du 7 février*)*.

Le chef du gouvernement a rappelé que les terroristes n'obtiendront *« aucun résultat par ce chantage sanglant envers l'Etat »* et a estimé que les auteurs de ces actes *« étaient de plus en plus isolés et diminués, bien que pouvant commettre des attentats »*. Mais surtout, M. Gonzalez s'en est pris, sans la nommer, à la coalition basque Herri Batasuna, organisation politique proche de l'ETA, à propos de laquelle il a indiqué : *« Il y a des indices suffisamment rationnels que ces individus en connaissent beaucoup plus que ce que nous pouvons imaginer »* sur les intentions des terroristes. *« D'une menace prononcée hier résulte un attentat aujourd'hui à Madrid »*, a déclaré le président du gouvernement en annonçant son intention de saisir le procureur général et les instances judiciaires afin *« qu'ils agissent contre ceux qui profèrent impunément des menaces de s'attaquer au cœur de l'Etat »*. M. Gonzalez faisait allusion à des propos tenus par des responsables de Herri Batasuna. Ceux-ci avaient manifesté l'intention de riposter, après les arrestations effectuées la semaine dernière au Pays basque, plus particulièrement en raison des preuves apportées d'une implication de cette organisation politique dans la collecte de « l'impôt révolutionnaire ». Un avocat de Herri Batasuna, Mᵉ Alvaro Reizabal, est d'ailleurs détenu dans le cadre de cette affaire *(le Monde* du 5 février). Un autre avocat, sénateur de Herri Batasuna, *Mᵉ Inigo Iruin, a été* accusé jeudi de servir d'intermédiaire dans le paiement de cet « impôt » par des chefs d'entreprise.

### Des « clans à caractère mafieux »

Un porte-parole de la coalition, M. Patxi Zabaleta a, d'ailleurs, pratiquement justifié le prélèvement de « l'impôt révolutionnaire » en expliquant qu'il s'agissait *« de l'une des conséquences de l'existence de la lutte armée »* et a affirmé que l'avocat Reizabal avait agi par *« altruisme »*.

La question est donc de savoir si le pouvoir ne va pas s'orienter vers *une interdiction de Herri Batasuna.* Cela semble peu probable, actuellement, bien que M. Gonzalez ait qualifié ses dirigeants de *« serviteurs honteux des terroristes* (...), *de clans de caractère mafieux »*.

MICHEL BOLE-RICHARD

L'enquête sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA

## Le juge Bruguière maintiendrait son déplacement au Congo

Le juge Bruguière devrait maintenir son déplacement au Congo, prévu pour le lundi 10 février, malgré la confirmation, par la police et le premier ministre congolais, de l'évasion de M. Bernard Yanga, principal témoin à charge contre la Libye dans l'enquête sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA *(le Monde* du 7 février).

Selon des sources judiciaires, le *juge français, qui s'apprête à effectuer* son cinquième voyage au Congo depuis le début de l'enquête, est informé depuis plusieurs jours de la disparition de M. Yanga. La France ne lui reprochant rien, celui-ci était sous la responsabilité du gouvernement congolais.

Le directeur général de la police, le colonel Etienne Goma, a précisé jeudi que M. Yanga était jusque-là en garde à vue à titre de *« témoin important »*, et n'avait jamais fait l'objet d'une détention préventive, ni d'une inculpation.

La visite de M. Eltsine

## Coopération entre les chambres de commerce de Russie et de Paris

Echanges d'informations, accès aux banques de données, aides pour les expositions et les foires internationales, missions commerciales, transfert de savoir-faire : les chambres de commerce et d'industrie de Russie et de Paris ont signé jeudi 6 février une convention de coopération.

But : aider la Russie dans son passage à l'économie de marché. Mais, a déclaré, imperturbable, *M. Stanislas Alekseievitch Smirnov*, président de la chambre de commerce de Russie, répondant à M. Bernard Cambournac, son homologue parisien, *« nous pouvons nous aussi vous aider »*. Les deux chambres pourraient développer un programme de mastère de gestion organisé à Moscou par la CCIP.

□ **L'émir du Qatar à Paris.** – Cheikh Khalifa Ben Hamad el Thani, l'émir du Qatar, de passage à Paris, s'est entretenu jeudi 6 février avec le M. François Mitterrand. A l'issue de cet entretien, on a indiqué à l'Elysée que l'émir avait souligné sa reconnaissance pour les positions adoptées par la France sur le Proche-Orient. M. Mitterrand a accepté une invitation à se rendre au Qatar. La date du voyage n'a pas été fixée.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

## Et de trois !

POURQUOI Mitterrand va partir. Là, maintenant, sous peu incessamment. Grand amateur de titres choc, *l'Evénement du jeudi,* cette semaine nous l'explique sur vingt colonnes. Parce que ci, parce que ça. Parce qu'au lieu d'être à plat ventre, ses ministres se moquent *ouvertement* de lui. Parce que Greenpeace, les Irlandais de Vincennes, le chômage, Urba, Edith, Habache et compagnie. Parce qu'il ne veut pas rater sa sortie. Bref, parce que onze ans, ça suffit.

Loin de moi l'idée de m'inscrire en faux contre les conclusions des confrères, mais je me dois de vous signaler la création d'un comité pour un troisième mandat. Oui, parfaitement. Président d'honneur ? Je vous le donne en mille. Djack ? Kiejman ? Roger Hanin ? Non, vous n'y êtes pas. Cherchez du côté de l'Opéra... Pierre Bergé ? C'est ça. Et ça, c'est pas seulement la Bastille, c'est Latché, c'est le cercle des intimes.

Un certain nombre d'intellectuels, dont Duras, ont déjà répondu à son appel. Et le Mimi, lui-même, s'est fendu le mois dernier d'une carte de vœux manuscrite à l'animateur de cette campagne, un banquier qui a tout plaqué pour *pousser l'opinion* à repousser l'échéance de son départ.

Vous haussez les épaules ? Voyons, c'est pas sérieux. A son âge ! Alors là, permettez, je vais pas vous refaire le *topo* sur de Gaulle, Churchill et Adenauer, je vous renvoie simplement aux fiévreuses interrogations de l'hiver 1988 : Se représentera ? Se représentera pas ? L'immense majorité des commentateurs pensaient que non. Et quand il a dit oui à la télé, sur le ton d'une jeune mariée coiffée d'une couronne d'oranger, ç'a été la stupeur.

A ma stupeur. Dans mon esprit, ça ne faisait pas un pli. Là, pareil. Il est en superforme. Et il a beau scruter l'horizon, il ne voit personne en face de lui, ni autour. Rien que des fous, des impatients, des incapables, des coquins et des gredins affamés de pouvoir. Fafa ? Un jeunot. Delors ? Un emporté. Pas renouvelable, son bail à l'Elysée ? Ça ne dépend que des propriétaires. Nous. Et on a pas encore dit non.

Après l'inculpation de l'ancien président du club de football

## Perquisition au siège d'une banque parisienne dans l'enquête sur le Brest-Armorique

BREST

*de notre correspondant*

Une perquisition a été conduite, mercredi 5 février, au siège de la Banque Sudaméris, dans le quartier de l'Opéra à Paris, par le juge d'instruction brestois, M. Jacques Fahet, accompagné des policiers de la Section régionale de police judiciaire de Rennes. Cette perquisition entrait dans le cadre de l'enquête sur le déficit de 150 millions de francs laissé par le Brest-Armorique, club mis en liquidation judiciaire le 6 décembre 1991 et dont l'ancien président, M. François Yvinec, a été *inculpé de banqueroute par* moyens frauduleux et écroué, jeudi 23 janvier, à la maison d'arrêt de Brest *(le Monde* du 25 janvier).

Le juge d'instruction essaie de *savoir quels étaient* les liens financiers entre cette banque, aujourd'hui absorbée par le Banco Commerciale Italiano, et le club de football dont la gestion était pour le moins dispendieuse. M. Yvinec, en effet, ne regardait pas à la dépense pour attirer des joueurs – notamment sud-américains – à la pointe de Bretagne. Outre cette enquête, le magistrat est saisi d'une plainte contre cette même banque, déposée le 23 janvier par M. Charly *Chaker, ex-financier du club,* pour escroquerie, abus de confiance et faux en écritures privées et de commerce. M. Chaker estime avoir été *« dupé »* par cet organisme financier. Se posant en repreneur du club de football, il avait investi 43 millions de francs dans le Brest-Armorique, une somme qui a disparu dans le trou vertigineux du club.

GABRIEL SIMON

## EN BREF

□ **La visite de M. Li Peng à Barcelone écourtée en raison d'une manifestation hostile.** – *Le premier ministre* chinois, M. Li Peng, a écourté sa visite à Barcelone, jeudi 6 février, en raison d'une manifestation de plusieurs centaines de personnes dénonçant son *« régime assassin »*. M. Li Peng, qui venait de visiter le site des prochains Jeux olympiques, a été contraint de renoncer à la rencontre qu'il devait avoir avec le président du gouvernement catalan, M. Jordi Pujol. – *(Reuter, AFP.)*

□ **IRLANDE DU NORD : M. Major convoque un sommet des partis politiques.** – Pour tenter d'enrayer la recrudescence de violence en Irlande du Nord, qui rappelle par son intensité celle des années 70, le premier ministre britannique, M. John Major, a convoqué, jeudi 6 février, un sommet des responsables des principales formations politiques d'Irlande du Nord. Cette réunion rassemblera, notamment, les chefs des partis unionistes (protestants), MM. Molyneaux et Paisley, M. John Hume pour le parti SDLP (catholique modéré), ainsi que M. Alderdice, qui dirige la petite *formation de l'Alliance. Un tel* sommet, qui devrait se tenir dès la semaine prochaine, est sans précédent depuis seize ans.

□ **La Bundesbank insiste sur la nécessité de promouvoir l'union politique.** – *M. Helmut Schlesinger, président* de la Bundesbank, a insisté vendredi 7 février sur la nécessité d'accélérer l'union politique européenne. *« Les futurs développements dans le domaine de l'union politique ont une signification déterminante pour le succès de la future union monétaire »*, a-t-il précisé lors d'une conférence de presse tenue à Francfort. M. Schlesinger a formellement démenti les rumeurs faisant état de dissensions au sein du conseil des gouverneurs de la Bundesbank. Les différents points inscrits dans le traité ont été acceptés à l'unanimité par les dix-huit membres du conseil de la Bundesbank, a-t-il indiqué. – *(Correspondance.)*

□ **Les meilleurs disques de l'académie Charles-Cros.** – Le palmarès du 45ᵉ Grand Prix international du disque de l'académie Charles-Cros a été proclamé le 7 février. Ont été retenus en classique : les symphonies de Joseph Martin Kraus par le Concerto Köln (Cappriccio), les pièces du XXᵉ siècle pour violoncelle seul par Matt Heimowitz (DG), les huit quatuors à cordes de Malipiero par l'Orpheus String Quartet (ASY-Schott), le *Dies irae* et le *Miserere* de Delalande, direction Herreweghe (Harmonia Mundi), l'*Idoménée* de Mozart, direction Gardiner (Archiv). En musiques ethniques, jazz et variétés : *Musique ancienne de Chang'An* (Maison des cultures du Monde/Auvidis), *Multicolor feeling fanfare* par Eddy Louiss (Nocturne/Media 7), *Turbigo 12-12* de Marie-Laure Beraud (BMG/Ariola), *Marchand de cailloux* de Renaud (Virgin), *Seul dans son coin* de David Mc Neil (Virgin), le groupe Chanson Plus Bifluorée (RA Production/Media 7).

## Mᵐᵉ Martine Aubry invitée du « Grand Jury RTL-le Monde »

Mᵐᵉ Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, sera l'invitée de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 9 février de 18 h 30 à 19 h 30.

Mᵐᵉ Aubry, qui a succédé en mai 1991 à M. Soisson, au ministère du travail, répondra aux questions d'André Passeron et d'Alain Lebaube du *Monde* et de Richard Arzt et de Catherine Mangin de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

## SOMMAIRE



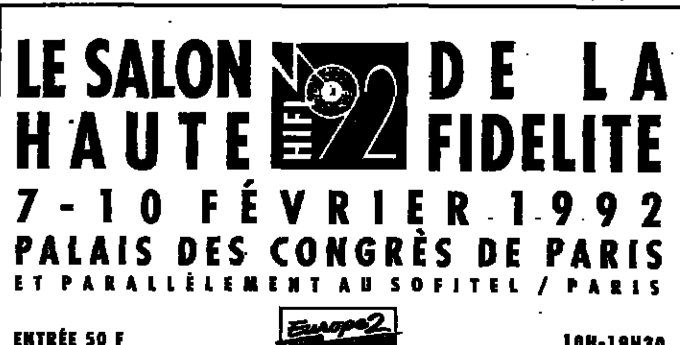
La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 7 février 1992 a été tiré à 518 423 exemplaires.



**PUBLICATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu le 15 mai 1990, la 3ᵉ Chambre 1ʳᵉ Section du Tribunal de Grande Instance de PARIS a :
dit que la SOCIÉTÉ VIVA, la SOCIÉTÉ SBG, la SOCIÉTÉ CELDOV et la SOCIÉTÉ EXPANSION TEXTILE, en reproduisant une œuvre de PICASSO sur tee-shirts et sweet-shirts vendus dans les magasins à l'enseigne « COMME ÇA DES HALLES » se sont rendues coupables de contrefaçon et ont porté atteinte au droit patrimonial de la SPADEM et au droit moral des consorts PICASSO.
Outre les mesures d'interdiction de reproduction, de confiscation des objets saisis et de publication du jugement, le Tribunal a prononcé des condamnations à dommages-intérêts en réparation des préjudices subis.
Le jugement est définitif.






Le Monde

SANS • VISA

# Anvers, quais des doutes



EMMANUELLE DANOY

**Dans l'Europe sans frontières, les villes ne trouveront leur salut que si elles ont la volonté de devenir capitales. Certaines sont mieux placées que d'autres. En Belgique, Anvers, avec ses 500 000 habitants et son port au deuxième rang européen, a cette ambition et souhaite l'affirmer en prenant en 1993 le flambeau de la culture des Douze. Une ombre au tableau, mais de taille : les résultats des dernières élections législatives, qui ont donné plus de 25 % des voix à l'extrême droite. Traumatisme et doutes.**

ANVERS, Antwerpen. A une journée de navigation de la mer du Nord, l'Escaut n'est pas trop large – plus de 400 mètres – pour les rêves d'une population qui a fondé sa fortune sur l'échange mais ne sait plus quel rôle jouer exactement. Les navires viennent plus rarement accoster aux quais du centre-ville, sinon pour le plaisir (les Russes, les Japonais le font) mais les Anversois continuent chaque jour de monter sur l'une des terrasses construites au siècle dernier pour cet usage et, le dimanche, il y a foule. La mémoire collective s'est emparée du capital d'images que l'idée d'un port fait lever à l'appel de son nom.

**Antwerpen,** forte en épaules, forte en gueule. Anvers, douce comme une blonde ; comme Dédée d'Anvers. Antwerpen, pétroliers géants, records de fret, arrimeurs, transitaires, dockers, 100 millions de tonnes l'an dernier. Anvers, étape ultime du lent voyage des mariniers partis à la rencontre de l'horizon, fief des pilotes de rivière qui accompagnent la manœuvre des géants maladroits, de concert avec les pilotes hollandais (la frontière, fâcheusement, s'interpose entre la ville et son filon maritime). Anvers dans l'Histoire, avec des hauts (quand l'Escaut est libre) et des bas (quand l'Escaut est fermé), depuis toujours l'un des pôles du réseau qui irrigue le Vieux Continent. Anvers, une position sur la carte, là-haut, dans un méandre de l'image mentale de l'Europe, à mi-chemin entre Bruxelles et Rotterdam.

*« Premier port français »*, comme l'affirme le bourgmestre, Bob Cools, et comme le confirment les chiffres publiés récemment sur des échanges commerciaux qui préfèrent l'efficacité et les tarifs du port belge aux aléas du Havre et de Marseille, et qui étendent leur rayonnement, par camions, jusqu'aux environs de Lyon. *« Ah, si nous avions eu Dunkerque, nous en aurions fait un champion, placé comme il est au meilleur des passes »*, soupire le maire d'Anvers, socialiste, Flamand élevé dans une université francophone, maniant avec aisance la polémique et les langues étrangères et n'ignorant rien des dialectes de la région. C'est aussi *« le premier port soviétique en Europe »*, bien que ce trafic-là ait diminué depuis quelques années déjà.

Oui, Anvers est toujours un vrai port, même si les immenses installations industrielles qui assurent sa prospérité se sont déplacées vers le nord, sur des dizaines de kilomètres, et forment un ensemble abstrait, séparé de la ville : les marins russes et polonais ont toujours leurs habitudes dans les magasins de Falconrui où la réclame s'affiche dans leur langue et où les vitrines parlent d'abondance disponible à ces consommateurs frustrés de vidéo, d'électronique et de vêtements pour l'hiver. D'autres vitrines, néons bleus, néons rouges, perpétuent une autre tradition, provoquant un manège automobile incessant sur le pavé gras des rues étroites, elles, encadrées dans la fenêtre, eux, à l'abri derrière le pare-brise.

**Partout dans la ville,** il y a des cafés ouverts toute la nuit (on parle de les fermer à 3 heures du matin). Ceux qui entrent, le soir venu, ont des silhouettes voûtées comme pour ne rien amener avec eux de la brume piquante du dehors. Et le bourgeois qui pousse la porte de sa maison pour retrouver ses livres ou sa famille dans la chaleur de la lampe a le même geste de protection et presque autant d'empressement. S'il choisit de se glisser dans un tram, l'étranger peut circuler sans effraction dans une cité vieille, belle et décatie, poétique et disparate. Chuintement sur les rails, sifflements estompés dans les courbes, grelot léger de la sonnette, rythme distrait du pédalier du conducteur, étincelles sur le fil : une mélodie en mineur pour la rue, qui fait penser à cet orchestre de jazz mécanique, trompette, accordéon, batterie, tout un mur de musique, dans un vieux café sur « la rade », un ancêtre du juke-box qu'une pièce de monnaie relance à volonté.

Anvers, Antwerpen. Pas facile de tracer le portrait de cette « métropole de l'Occident », titre obtenu il y a quatre siècles et dont elle tire volontiers orgueil encore aujourd'hui. Une ville qui ne se contente pas d'être le deuxième port d'Europe derrière Rotterdam, et depuis trois ans, devant Marseille. Une ville qui ambitionne d'honorer en 1993 le titre de capitale culturelle européenne et s'y prépare. Une ville qui voudrait renouer avec les rives de l'Escaut, que les activités portuaires ont désertées depuis vingt ans et qui vient pour cela d'organiser de grands concours d'urbanisme.

Une ville, dans le même temps, troublée et pour certains, traumatisée, par la noirceur du reflet que les élections législatives du 24 novembre dernier lui ont renvoyé d'elle-même : 25 % des voix dans la circonscription d'Anvers sont allées au Vlaams Blok, le parti d'extrême droite qui n'en recueillait que 8 % dans l'ensemble de la Belgique. A quoi bon faire la fête en 1993, à quoi bon mettre en avant la culture, si les Anversois ont choisi cette façon d'exprimer leurs problèmes ? ont pu se demander certains des responsables et des animateurs dans l'équipe chargée d'assurer la programmation des festivités.

**Dans l'Europe sans frontières,** les villes deviennent capitales. Elles sont nombreuses à le souhaiter. Anvers, forte de sa gloire passée, et de son efficacité actuelle, est sur les rangs. Milan, Barcelone, Montpellier, Strasbourg, toutes prétendent acquérir une forme de reconnaissance et d'autonomie que leur poids économique ou politique les autorise à espérer. Anvers et son maire ont joliment joué en faisant coïncider l'ouverture du grand marché, 1993, avec leur nomination comme capitale culturelle des Douze, selon l'idée lancée par Melina Mercouri à Athènes en 1985. Un titre plus stimulant pour certaines cités (Glasgow en 1990) que pour les « capitales » établies (Paris en 1989, Madrid cette année).

Seulement, on ne devient pas Barcelone du jour au lendemain. En regardant vers Baltimore, Bordeaux ou Hambourg, en lançant, en 1990 un concours d'idées international (deux cents projets), en invitant les élus des villes portuaires à se rencontrer à Anvers, la municipalité affirmait son ambition d'être une *« stad aan de stroom »*, une ville sur le fleuve, digne de son site. En prenant pour conseiller un gourou catalan, Manuel de Sola-Morales, elle exprimait son désir d'avoir, comme Barcelone avec le moll de la Fusta, où les bistrots chics et les palmiers d'une « promenade » aménagée ont remplacé les entrepôts, un nouveau « front » de rivière.

*« Les gens savent qu'Anvers est un port, et le centre mondial du diamant »*, dit M. Bob Cools, mais c'est encore une image *« trop mercantile »*. Et il s'emploie, à coups d'opérations charme, comme dit la presse belge, à compléter le cliché. Tout était bien calculé : le concours d'urbanisme en 1990, l'année culturelle en 1993, les élections municipales en 1994, s'il n'y avait ce *« Vlaams Blok qui menace la traditionnelle coalition rouge-romaine, aux commandes depuis 1922 »*, comme l'écrivait Monique Schrans, dans *le Soir*, un an avant les élections législatives du 24 novembre dernier qui ont amplement confirmé cette crainte.

**Qu'une cité qui a fondé** sa fortune sur l'échange, sur un cosmopolitisme actif, encore très sensible aujourd'hui, commence à se méfier, à redouter les étrangers, n'est-ce pas un désaveu qu'elle inflige à sa propre histoire ? La société « multiculturelle » qui faisait la fierté du maire est-elle devenue en quelques années un insupportable repoussoir avec pourtant moins de 5 % d'étrangers non européens, des Turcs et des Marocains en particulier ? Anvers n'avait-elle admis d'étrangers que riches et puissants, comme ces diamantaires juifs qui ne lui posèrent jamais aucun problème de cohabitation ? A toutes ces questions, les optimistes répondent que le vote du 24 novembre n'est que l'expression d'une forme de lassitude devant l'« immobilisme » d'une municipalité où la démocratie-chrétienne et la gauche se partageraient le pouvoir depuis trop longtemps.

Le bourgmestre, de son côté, qui note que les dix élus d'extrême droite déjà installés au conseil communal (soit 17 %) n'ont jamais proposé de solutions concrètes pour calmer les préoccupations de leurs électeurs. *« Nous ne sommes pas les seuls en Europe »*, dit le premier magistrat d'une ville où M. Le Pen a été invité il y a quelques semaines, en secret, par ses épigones flamands. *« Que vont faire, en France, les socialistes ? Que va faire M. Mitterrand ? »*

*De notre envoyée spéciale*
**Michèle Champenois**

*Lire la suite page 30*

AU SOMMAIRE

# On se crashe ou on s'écrase ?

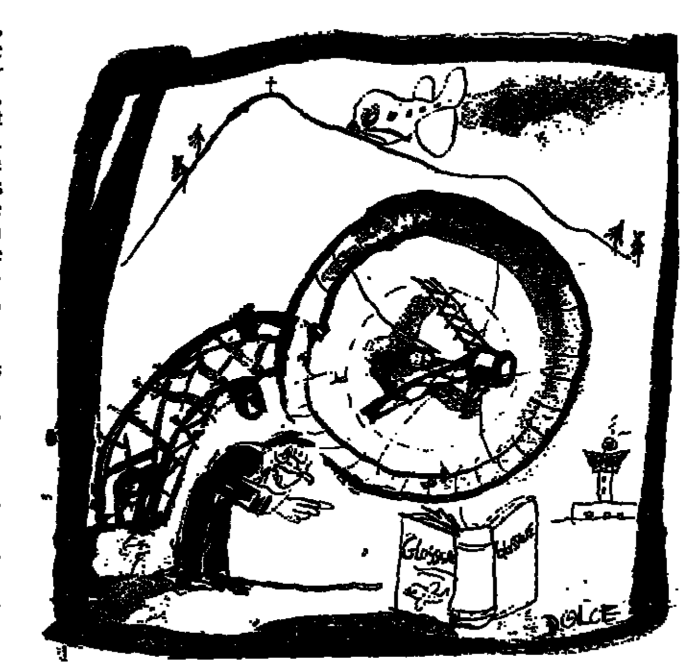
NOUS nous sommes essayés à deux reprises, dans cette rubrique, à mettre en lumière le bon niveau d'inventivité actuel du français, notamment hors de France (« le Monde Sans visa » des 23 février et 19 octobre 1991). Ces « coups d'œil » sur la création linguistique dans les « maquis » (restaurants) d'Abidjan, chez les « taxieurs » (chauffeurs de taxi) d'Alger ou les « dépanneurs » du Québec (épiciers ouverts quand tout est fermé) nous ont valu quelques moues de reproche chez certains fonctionnaires français œuvrant pour la francophonie.

« *Certes, la rue, la boutique, la maison fabriquent des mots tout à fait acceptables mais surtout dans des domaines liés à la vie quotidienne. L'Etat se doit alors, et c'est le cas chez nous depuis au moins François I^er, d'intervenir à son tour pour rationaliser et codifier, et pour combler les lacunes* », nous rappelait un des membres d'une des quelque trente commissions ministérielles de terminologie fonctionnant à Paris.

Une pile de glossaires, lexiques et dictionnaires témoignent de l'activité terminologique de ces instances. Mais qui connaît leurs publications d'aspect rébarbatif, émises, qui plus est, par le follement attractif *Journal officiel* ? Sous le précédent septennat, l'essayiste Philippe de Saint-Robert, alors commissaire général de la langue française, avait convaincu le président Mitterrand de la nécessité de fonder un établissement mixte, le Centre Jacques-Amyot – du nom du plus éminent linguiste français de la Renaissance, – chargé à la fois d'engranger et d'enrichir les inventions linguistiques et de répondre aux questions du public. En 1985, pour le 350^e anniversaire de l'Académie française, le chef de l'Etat annonça la fondation du Centre Amyot.

On vit même un temps, en avant-garde, un programme télévisé, « L'académie des enfants », où les jeunes générations pouvaient phosphorer en liberté, inventant ainsi, par exemple, le néologisme « saucipain » pour remplacer *hamburger*. Bientôt, cependant, disparurent et l'émission et le projet Amyot. On préféra « *restructurer* » une fois de plus – mais sans l'alléger – la pesante armature administrative chargée de la francophonie interne et externe (un ministère délégué, un service des affaires francophones, un Haut Conseil, une délégation générale, un Conseil supérieur, pour ne citer que les organes purement étatiques).

Linguiste et médiéviste, Bernard Cerquiglini est aujourd'hui délégué général à la langue française. Il se présente comme appartenant aux « *services de la primature française* ». Primature ? Vous pensez naturellement à « primat ». L'archevêque de Lyon n'est-il pas primat des Gaules ? Eh bien, rien à voir ! C'est un terme forgé par Léopold Senghor quand il dirigeait le Sénégal et depuis lors répandu en Afrique noire pour désigner l'ensemble des services du premier ministre.



C'EST comme « bazarette », pour *convenience store* – « *commerce de moins de 120 m² offrant des produits variés de nécessité courante* ». La trouvaille est jolie mais fera rire le Midi, où une bazarette est une bavarde incorrigible (du provençal *basaruta*, « jacasser » selon Robert Bouvier dans son *Parler marseillais*, éditions Jeanne Laffitte, Marseille, 170 pages, 70 F.).

Le délégué général vient de parrainer un opuscule d'une présentation plus aguichante que d'habitude, dû aux nouveaux linguistes Loïc Depecker et Gina Mamavi et humoristiquement illustré par Dubouillon. Dans cet ouvrage, intitulé *Logiciel et épinglette*, on rencontre – outre ces deux mots qui ont permis d'éviter *software* et peut-être demain *pin's* – une foule de néologismes ou de rappels tombant à propos, notamment dans le domaine des voyages, transports et communication : autocaravane *(camping-car)*, affréter ou noliser *(charteriser)*, baladisque *(discman)*, cadreur *(cameraman)*, cuisinette *(kitchnette)*, listage *(listing)*, moto-marine *(jet ski)*, pause *(break)*, ruée *(rush)*, sonal ou ritournelle *(jingle)* ou voyagiste *(tour-operator)* s'imposent quasiment d'eux-mêmes. On ne peut guère en augurer autant pour « coche » ou « coche de plaisance », suggéré à la place de *houseboat*.

Quitte à être allé réveiller un mot du seizième siècle, issu du tchèque *kotchi*, pourquoi ne pas avoir remis tout bonnement en selle « coche d'eau » ? Et *crash* ? L'opuscule n'en pipe mot car l'emploi de ce terme n'a absolument aucune raison d'être : l'accident, la chute d'un avion ne sont pas mieux traduits par *crash*. « Un appareil s'écrase » est une expression tout aussi parlante qu'« un avion se crashe ».

D'autres publications terminologiques officielles suscitent souvent cette constatation : on ne peut espérer remplacer une expression anglo-saxonne brève par un mot à tiroirs bien de chez nous : « prêt-à-monter » a fort peu de chances face à *kit*. Quant à *fast-food* on ne le voit guère reculant devant « restauration rapide » ou même « prêt-à-manger », alors que « restauvite » ou « restaupouce », recommandés d'ailleurs par certains glossaires étatiques, ont peut-être un avenir.

« CAUSERIE », quoique adéquat, paraîtra sans doute vieillot à bien des amateurs de *talk-shows*, lesquels, au reste, ne mériteraient maintes fois que la dénomination de bavardage... En contrepartie, le net et court « creuset » devrait pouvoir envoyer au tapis sans trop de difficultés l'importun et gras *melting-pot*. Et « progiciel » – « *ensemble complet de programmes informatiques conçu pour être fourni à plusieurs utilisateurs en vue d'une même application* » – paraît promis à la même brillante carrière que ses cousins « logiciel » et « matériel ».

Pourquoi d'autre part nos terminologues administratifs s'ingénient-ils à inventer ou à emprunter à Montréal, Beyrouth ou Libreville lorsque nous avons ce qu'il faut sous la main : *shopping* possède depuis toujours un synonyme charmant et pratique : « emplettes », tandis que le *Journal officiel* s'évertue à nous recommander les lourds « chalandage » ou « magasinage » ou l'un peu longuet « lèche-vitrines ». Le glossaire des transports édité en 1991 paraît s'en être rendu compte dans son domaine, proposant rationnellement « aéroglisseur » *(hovercraft)*, « monospace » *(minivan*, véhicule du type Renault Espace) ou « transbordeur » *(ferry-boat, car-ferry, train-ferry)*.

Nos « commissaires linguistiques » accomplissent un travail nécessaire, mais ils devraient sortir un peu plus souvent de leurs bureaux ; ça les dispenserait face à *bulldozer*, par exemple, de multiplier les inutiles « bouteur », « excavatrice » et autres « pelleteuse » alors que sur les chantiers, on emploie depuis des lustres « bul » avec le *u* prononcé *u* et non pas *ou*. Les « mots d'Etat » doivent savoir s'incliner devant la *vox populi*.

**Jean-Pierre Péroncel-Hugoz**

► *Le Journal officiel de la République française* (26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15, Tél. (1) 40-58-76-00), qui avait publié en 1989 un *Dictionnaire des néologismes officiels* (260 pages grand format, 120 F), a édité en 1991 un *Dictionnaire des termes officiels* (300 pages grand format, 150 F). Le même J. O. diffuse des petits glossaires spécialisés, ainsi ceux des sports (30 pages, 25 F), de l'informatique (35 pages, 30 F) ou des transports (20 pages, 25 F). *Logiciel et épinglette* (guide des termes francophones recommandés) de Gina Mamavi et Loïc Depecker (90 pages, 75 F) est distribué par la Documentation française (29, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07. Tél. (1) 40-15-70-00). L'association APFA (Actions pour promouvoir le français des affaires, 278, rue de Sandillon, 45590 Saint-Cyr-en-Val, Tél. 38-76-24-05) réédite régulièrement chez Foucher (128, rue de Rivoli, 75001 Paris. Tél. (1) 42-36-38-90) un utile dépliant de poche : *700 mots d'aujourd'hui pour les affaires* avec leurs équivalents anglo-américains. Enfin la délégation générale à la langue française supervise un système d'information terminologique par Minitel : 3616 AFNOR, choix « Normalisation et réglementation » ou 3616 JOEL, choix « Néo » (termes neufs parus au *Journal officiel*).

## ESCALES

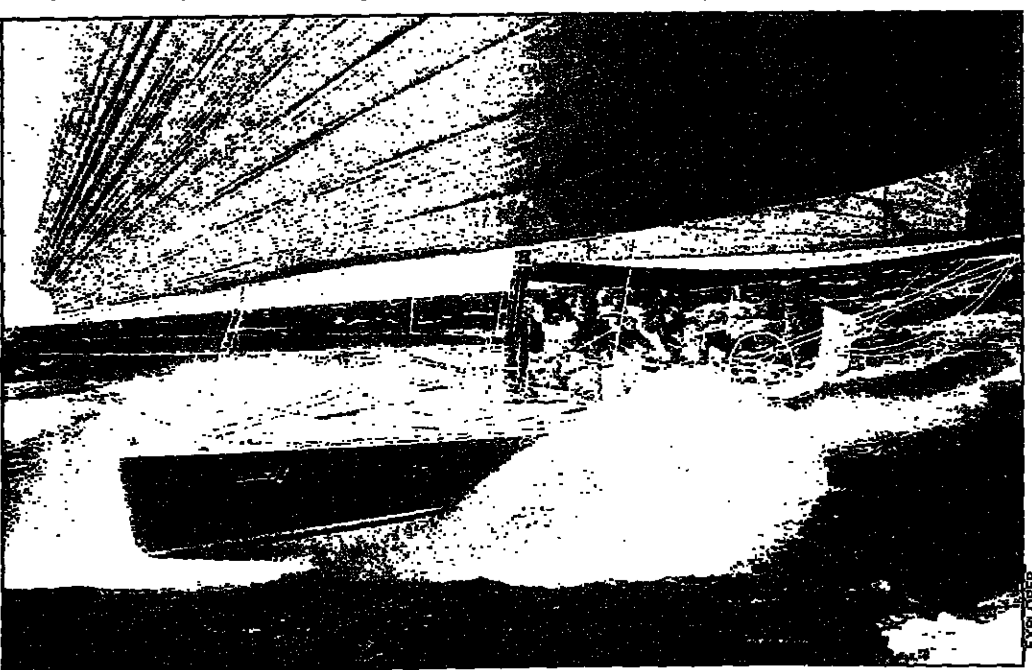
### *Retour au Vietnam*

La cour des audiences de la Cité impériale, la blanche maison des Pionniers, les esplanades bordant la rivière des Parfums comme les bâtiments modernes (Théâtre Huynh Thien, centre culturel) de l'ancienne Cité impériale seront, du 2 au 8 avril, le cadre des « Rencontres de Hué ».
Ce festival franco-vietnamien, premier en date, donnera des représentations traditionnelles principalement, mais aussi contemporaines, des deux cultures : théâtre, musique, danses, chansons populaires, marionnettes, cerfs-volants ou spectacles de lampes sur l'eau. Il s'inscrit dans un programme de coopération et d'échanges, actions de mécénat humanitaire et technologique notamment. Un séjour culturel au Vietnam permettra d'y assister. La découverte de la mégapole Saïgon-Ho-Chi-Minh-Ville et de la ville plus provinciale de Hué (209 000 habitants), célèbre pour ses temples et ses tombeaux royaux, en constituent l'essentiel. Une bonne occasion de connaître, hors des sentiers battus, l'ordinaire et l'exceptionnel de la vie des Vietnamiens. Sans omettre une croisière en sampan, un pique-nique aux environs de Hué, une soirée sur un restaurant flottant et des échanges avec la population francophone de la région. Du 27 mars au 11 avril, 14 600 F, tout compris. Une initiative de l'association Codev Viet Phap, club de coopération et de développement franco-vietnamien (tél. : 60-70-72-40).

Sélection établie par **Patrick Francès** et **Danielle Tramard**

### *Régates San-Diego*

Huit challengers de sept pays, dont le français *Ville-de-Paris*, barré par Marc Pajot (demi-finaliste à Perth en 1987), s'affrontent depuis le 25 janvier, au large de la Californie, dans le golfe de San-Diego. La compétition durera plus de trois mois, avec la demi-finale du 29 mars au 9 avril et la finale du 20 au 30 avril, le vainqueur étant le premier à gagner quatre manches. Celui-ci affrontera, à partir du 9 mai, et également en quatre manches gagnantes, le bateau qui se sera imposé, du 14 janvier au 2 mai, pour défendre les couleurs des Etats-Unis, pays détenteur du plus ancien (1851) et du plus prestigieux trophée sportif, la Coupe de l'America, une aiguière d'argent de 4 194 grammes qui fait rêver les skippers du monde entier. Pour ne rien dire de l'enjeu économique et de ses retombées considérables. Au total, plus de quatre cents régates verront s'opposer les divers prétendants. Du grand spectacle en perspective, une régate (trois heures en moyenne) étant autant affaire de rapidité que de tactique, sans oublier l'art de composer avec vents et courants.
A ceux qui désirent suivre l'évènement sur place, trois voyagistes proposent des forfaits spéciaux. Jetset (dans les agences et au 42-89-18-00) a choisi les hôtels Sheraton, sur Harbor Island, face à la baie : 2 330 F ou 2 580 F jusqu'au 30 avril, 2 835 F ou 3 580 F en mai avec trois nuits, les transferts et une journée en mer. Plus le vol Paris/San-Diego A/R : 2 990 F jusqu'au 31 mars, 4 350 F ensuite. Egalement des séjours de trois ou six nuits avec hébergement (quatre catégories d'hôtels au choix), une journée en mer, une entrée à Sea World et l'accès au club de la Coupe de l'America : à partir de 1 480 F les trois nuits en mars, de 2 030 F en avril et de 2 570 F en mai. Ajouter le vol avec Jetset'air. De son côté, Via Expansion (40-82-49-90) propose onze départs jusqu'au 13 mai : six nuits avec petits déjeuners, transferts et avion pour 9 350 F, les sorties en mer étant payables sur place. Extension possible de trois jours à Tucson, dans l'Arizona : 2 100 F par personne avec l'avion et l'hébergement en pension complète dans un ranch. Quant à Tonic (agences de voyages, 46-09-25-85), il propose des programmes « à la carte » avec l'avion et l'hébergement (choix de 7 hôtels) mais également la possibilité de louer une voiture, voire un voilier ou un bateau à moteur pour suivre la course. Départs les 16 février, 1^er, 8, 15 et 29 mars, 5, 19 et 26 avril, 10 et 17 mai.



EXPLORER

A noter qu'il sera possible de vivre la Coupe de l'America, place du marché Saint-Honoré, 75001 Paris, dans le cadre de l'exposition présentée à cette occasion. Entrée libre tous les jours sauf le mardi jusqu'à la fin mai, de 10 heures à 19 heures et jusqu'à minuit les jours de compétition. Renseignements au 47-03-37-87.

## TÉLEX

**Premier salon du tourisme d'exception**, « Voyage Prestige » se tiendra du jeudi 13 au samedi 15 février, à l'Hôtel Georges-V, à Paris. Destiné à une clientèle individuelle et aux entreprises à la recherche d'un tourisme exclusif et haut de gamme, il se veut une vitrine de produits et de services prestigieux : palaces, châteaux, villas, croisières, trains de luxe, circuits. Son objectif : privilégier la vente durant le salon. Entrée libre. Renseignements au 47-23-65-94.

**Le « Roy des rois » à Nice**, du 20 février au 8 mars, à l'occasion du traditionnel Carnaval et des multiples fêtes organisées dans tous les quartiers de la ville. Au menu : défilé du Roy et de sa cour (dimanches 23 février, 1^er et 8 mars, Mardi Gras 3 mars), défilés aux lumières (en nocturne les samedis 22, 29 février et 7 mars), batailles de fleurs (les 22, 26 février et 4 mars) ainsi que de nombreuses manifestations dédiées aux enfants et une série de concerts, de spectacles et de bals. Jusqu'au 8 mars, date de l'incinération de Sa Majesté Carnaval, sur le rivage de la baie des Anges et du feu d'artifice final. Renseignements au 93-87-16-28 et par Minitel 3615 code Nice Carnaval.

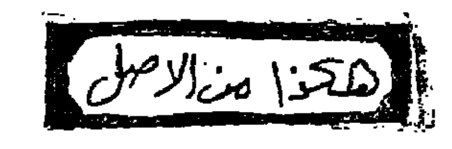
**Une chambre et un billet pour l'exposition Toulouse-Lautrec**, du 22 février au 1^er juin, au Grand Palais, à Paris. On loge au Marriott Prince de Galles, avenue George-V. Une nuit (vendredi ou samedi) et une entrée réservée pour 800 F par personne en chambre double. Réservations au 47-23-55-11 ou numéro vert 05-90-83-33. Forfait week-end avec 2 nuits et vol A/R au départ de plusieurs villes de province : 2 320 F en chambre double. Agences Visit France et Air Inter.

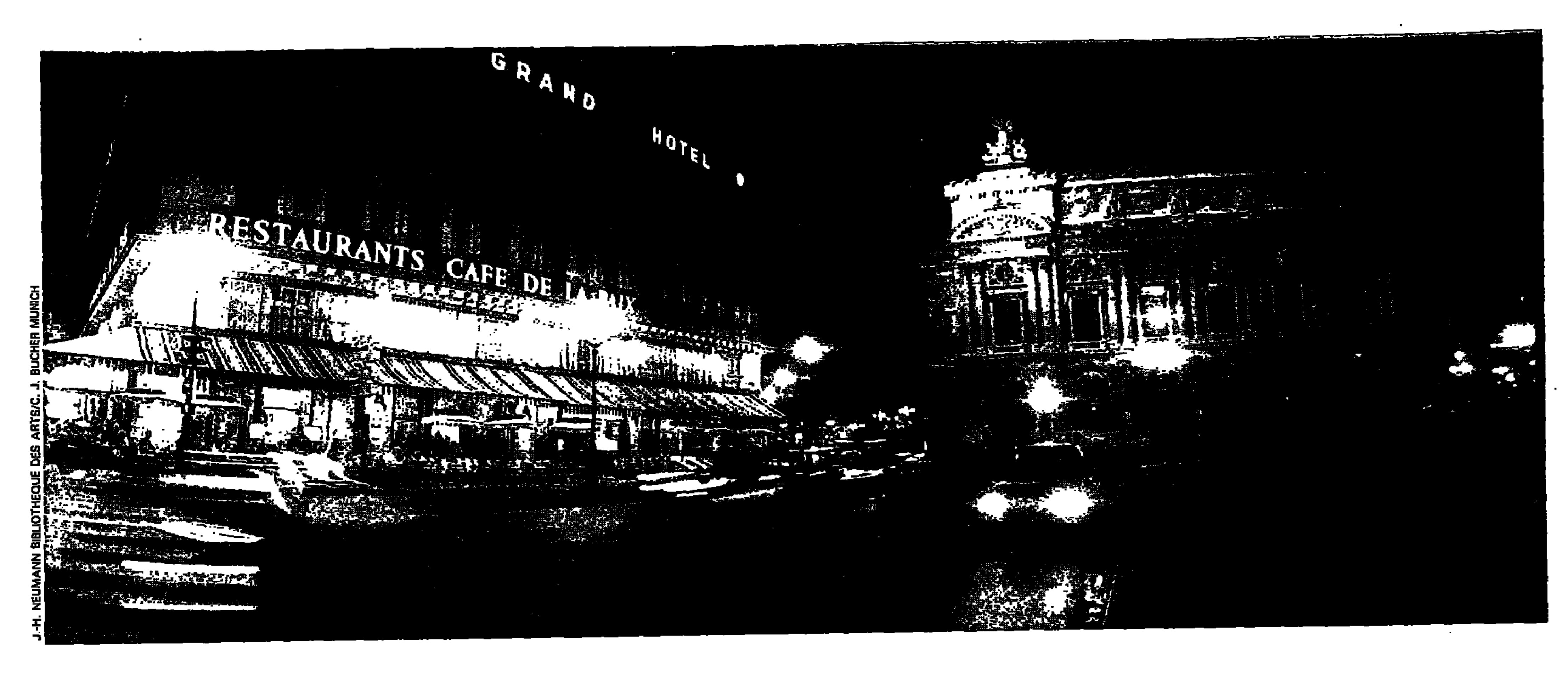
**Premières assises européennes du tourisme pour les enfants**, les 20 et 21 février à Lille. Baptisé « Génération Tourisme », ce colloque professionnel (Renseignements au 40-22-08-22), organisé par l'agence Tourisme, Marketing et Communication et le CRT Nord-Pas-de-Calais, se penchera sur la demande et les besoins des enfants en matière de vacances, de séjours linguistiques, de restauration et d'hôtellerie ainsi que sur l'offre destinée à cette clientèle encore relativement négligée. Sans oublier les problèmes de financements, de rentabilité et de communication. Un thème également à l'honneur au 27^e Salon du tourisme de la Foire de Paris (29 avril au 10 mai) avec la diffusion d'un guide présentant trois cents formules de vacances et de voyages pour les moins de seize ans, en France et à l'étranger.

**L'aventure à 3 h de Paris** avec les Voyages UTA (3, rue Meyerbeer, 75009 Paris, tél. : 48-24-74-74) et Icelandair qui programment une découverte de l'Islande en 5 jours dont 3 jours de safari en jeep (le chauffeur parle anglais) pour explorer un univers où la glace et le feu se côtoient. Départ de Paris tous les samedis. Prix par personne : de 9 290 F en février à 9 580 F en mars.

**La démocratie en Afrique**, thème de deux voyages d'étude proposés par l'Institut pour la démocratie (106, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 47-53-04-04). L'un en Afrique centrale, du 17 mars au 7 avril (25 000 F en pension complète) avec visite de neuf pays ; l'autre en Algérie, du 1^er au 10 mai (8 900 F), avec extensions possibles dans le Grand Sud Hoggar Tassili (7 500 F) et aux confins du Maroc et du Sahara occidental (2 500 F).

**Les bonnes adresses de la Savoie olympique** rassemblées dans le guide de Philippe Gindraux (Solar, 80 F), qui présente une sélection commentée d'hôtels, restaurants, bars, discothèques et boutiques, dans les dix stations olympiques et à Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Grenoble, Lyon et Genève. Utile aussi après les J O.






J.-H. NEUMANN BIBLIOTHEQUE DES ARTS/C. J. BUCHER MUNICH

# Au Café de la Paix

**Comme une sentinelle fidèle, le Café de la Paix garde le carrefour magique des grands boulevards et de la place de l'Opéra. Sans lui, l'endroit basculerait dans l'à-peu-près. Portrait de l'institution.**

CARDIFF, *La Rochelle, Miami*, Ouagadougou, Québec, Rabat : s'il est autant de Cafés de la Paix (en français dans le texte) de par le monde, autant d'occasions d'apaiser sa conscience avec sa soif, toutes coulent d'une unique source, qui se trouve à Paris. Sous son nom, ce sont les bribes d'une histoire, les éclats d'un reflet, les échos d'une visite, que l'on *tente* de capter, jusqu'à croire, comme ce Mephisto américain et milliardaire au début des années 60, qu'il suffirait d'en installer une réplique exacte sur la V[e] Avenue pour s'en approprier l'âme. Un espoir ou un hommage aussi sot que de vouloir reconstituer la tour Eiffel à Tokyo, ou la basilique Saint-Pierre à Yamoussoukro.

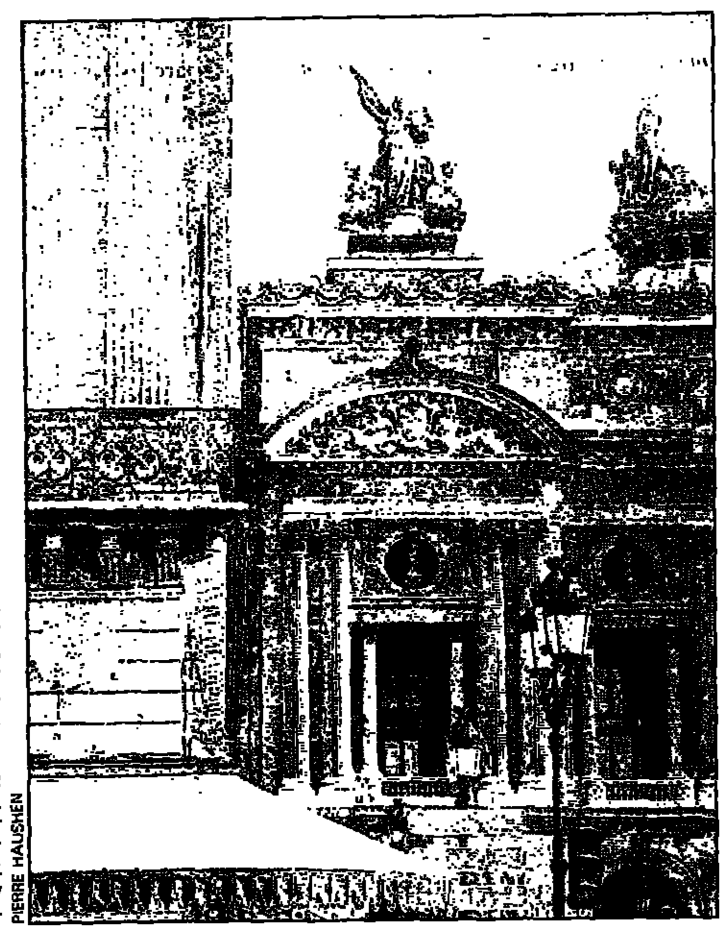
Car le Café de la Paix est d'au*tant plus* solidement ancré depuis cent trente ans à l'angle du 5 place de l'Opéra et du 12 boulevard des Capucines qu'il n'est pas né dans cet espace : c'est l'espace qui est né *de lui. Souvenons-nous* : le quartier entier a été rasé par le baron Haussmann. Le chantier de l'Opéra, qui ne se terminera qu'en 1874, n'est pas encore ouvert. Napoléon III suggère aux frères Pereire de financer un hôtel comme celui du Louvre (1) qui pourrait rivaliser avec ceux *qu'il* fréquentait à Londres. Ainsi feront-ils édifier dans ce no man's land le Grand Hôtel de la Paix, le plus fastueux de l'époque, dont *seul le café conservera* l'appellation après qu'un hôtel homonyme de la rue de la Paix eut contraint l'hôtel à n'être plus que Grand. Par lui seront dessinés ou redessinés les *contours* de la place de l'Opéra, de la rue Auber et de la rue Scribe.

***A l'inauguration*** de l'ensemble, le 5 mai 1862, en présence de l'impératrice, les muses qui feront ses meilleurs clients et l'essentiel de sa réputation se disputent déjà sa scène : l'opéra (extrait de *la Traviata*), la danse (*Giselle*), le théâtre (*29° à l'ombre*, de Labiche) et le music-hall (la chanteuse Thérésa et le chansonnier Gustave Nadaud). *Le boulevard est là dans son* entier. Jacques Offenbach, qui dirige l'orchestre, n'a plus qu'à en coucher la musique sur le papier, le titre est tout trouvé : désormais, on ne donnera en ces *lieux rien* d'autre qu'une vibrante *Vie parisienne* avec ses trois intangibles vrais ou faux caractères – l'Etranger, l'Aristocrate et le Mondain.

Si le Café de la Paix pénètre en coin dans ce qu'on appelle alors *« le nouveau Paris »*, c'est pour mieux s'imposer dans l'espace et les mémoires, en leur offrant deux profils bien différents avec, perché comme une casquette d'écailler sur *son front, ce store en quart* de cercle, qui, depuis maintenant un siècle, signe et souligne l'angle. Son graphisme ou son dessin ont pu changer, son imperturbable main*tien assure qu'à cet endroit précis* même un simple tissu peut obtenir raison du temps. Comment ne pas penser alors les murs élevés sur l'éternité, et les couloirs, où Jean-*Luc Godard* parcourait Alphaville, hors d'âge ?

***Né au moment*** *où s'épanouit la* photographie, le Café de la Paix semble installé là pour trouver auprès d'elle l'assurance de leur pérennité respective. Nadar, dont *l'atelier est en face, au 35* (il y accueillera les premiers « impressionnistes » en avril 1874), deviendra « photographe de nuit » dès 1863 au Grand Hôtel. Aussi le café *délaisse-t-il* rapidement la gravure pour se faire tirer le portrait. Les photos l'offrent en toile de fond à la rue, laissant tout juste paraître sa jovialité dans les réjouissances d'un mardi-gras, son patriotisme devant un défilé militaire, sa prudence lors d'une manifestation ouvrière. Tournent fiacres, landaus et charrettes, se croisent cocottes, galonnés et huit-reflets, les chevaux apprennent à se méfier des voitures, comme les chapeaux melons éviteront les casquettes, c'est la guerre, la grande, et la victoire de ceux qui restent vient déferler sur le boulevard, avant d'accepter la défaite des embouteillages.

*Voici l'entre-deux-guerres*, et la Seine s'est mis en tête de ne plus traverser Paris, mais de la partager. A sa rive droite – son hémisphère droit, – elle parait accorder le don des affaires et ses divertissements, à sa rive gauche le siège de la pensée. Comme si Oscar Wilde n'avait *fait que rêver le Café de la Paix* et Flaubert, Maupassant, Zola qu'y passer. La table dite des « quatre boulevardiers » – Tristan Bernard,



PIERRE HAUSHEN

Lucien Guitry, Jules Renard et Alfred Capus – est inoccupée. Restent *Maurice Chevalier, Joséphine* Baker, Mistinguett, et, Serge Lifar en tête, les armées de l'Opéra. Ce n'est pas un entracte, simplement un changement de décor. Imperturbable, plume en main sur la terrasse, Conan Doyle a attendu la visite de Mr. Holmes.

**La terrasse.** Avec elle, l'histoire devient anecdotique, le monde frivole, la vie facile. Ses quarante-deux mètres en font le plus long affrontement entre promeneurs et consommateurs de tout Paris. Les uns et les autres au demeurant largement complices. Mais c'est au boulevard à céder le pas, à lui de se plier à sa façon sur son passage. Elle ralentit le marcheur, convoque son regard : impossible de l'ignorer. Qui passe outre doit courber la tête et accélérer le mouvement sous sa réprobation. *Elle* met tout son poids dans son appréciation des silhouettes, avec pour unique critère une idéale harmonie entre intérieur et extérieur.

L'exercice avait dû paraître suffisamment risqué à l'origine, si l'on en croit le guide Joanne de 1862, pour que *« le salon des dames, situé au rez-de-chaussée, à droite du perron*, [soit] *éclairé par des glaces sans tain, qui permettent aux voyageuses d'assister, sans être vues, au spectacle pittoresque de la circulation parisienne »*. L'Histoire, égalitaire, a décidé depuis qu'on ne saurait voir sans être vu, de même qu'elle a profité du Front populaire pour trancher définitivement la grave question de savoir si l'on s'assied en terrasse pour boire, ou si l'on y boit pour s'y installer : une grève des garçons de café éclate-t-elle en *1937* que la terrasse n'en reste pas moins noire de monde jusqu'à la fermeture.

**L'art de distinguer** une professionnelle d'une bourgeoise, son protecteur d'un honnête agent immobilier, un ancien secrétaire d'Etat (PS) d'un sénateur centriste, ou un citoyen de Grand-Rapids (Minnesota) d'un autre de Dunedin (Nouvelle-Zélande) exige trop de finesse pour qu'on songe passer outre aux longues heures d'apprentissage sur le tas. Ce n'est qu'à ce prix que la *terrasse* deviendra ce qu'elle parait être : une retraite. Nul, sans doute, n'aura mené l'ascèse aussi loin que ce fameux colonel britannique, vétéran de Khartoum, qui y passa, *plus de dix ans de suite*, *l'intégralité* de son mois de vacances, chaque jour de 10 heures du matin à minuit.

On comprendra que le Café de la Paix soit souvent plus célébré hors de nos frontières qu'en France. *Souvenir indispensable* d'un séjour à Paris, l'habitant de Tokyo, celui de Beyrouth et celui de New-York n'y manqueront ni leur rendez-vous ni leur courrier *épinglé à sa poste restante*, comme au temps où le voyage touchait au mystère. Ces étrangers, qui représentent la moitié de sa clientèle, de son décor, de son esprit, ont tou*jours su lui manifester leur fidélité* et leur empressement. C'est cet Américain qui dérobe, pour l'emporter outre-Atlantique, en 1922, la table où il a pris l'habitude de *venir s'asseoir* et pourra annoncer, trente ans plus tard, qu'il renvoie *« une table autour de laquelle, grâce à moi, les nazis n'ont pas pu s'asseoir »*. Lesquels, en effet, n'avaient que trop bien *saisi* le sens d'une publicité présentant, en 1939, le café comme *« the heart of the world »*, un cœur qu'ils s'approprieraient en réquisitionnant le Grand Hôtel.

**Ses amours, ses liaisons,** ses infor*tunes, l'état de sa santé sont d'un* personnage éminemment public, comme en témoigne cet entrefilet du *Monde* en date du 22 septembre 1948 : *« Périodiquement, ce bruit court que le Café de la Paix, qui jouit d'une réputation universelle et qui constitue l'un des attraits de la capitale, serait sur le point de disparaître pour faire place à une entreprise d'un genre tout différent. Or on nous a assuré ce matin encore au Café de la Paix que ces rumeurs étaient totalement dénuées de fondement. »*

Certes, les convoitises ont pu être nombreuses, mais son principal ennemi gisait en lui-même, dans le manque de confiance en son passé, en ses traditions. Ainsi, aliénait-il son avenir, dans les années 70, lorsqu'il prétendit se donner un nouveau visage et une nouvelle carte *« internationales »*. Aujourd'hui, le Café de la Paix est convaincu qu'il ne sera jamais autant moderne qu'au plus près de ses origines. La brasserie (Relais Capucines) s'est *replongée* dans une cuisine « de terroir », où montent au créneau andouillette, tête de veau et cervelas et, après avoir été (mal) transformée en jardin d'hiver, devrait retrouver prochainement, la mode Second Empire aidant, une nouvelle ancienne physionomie.

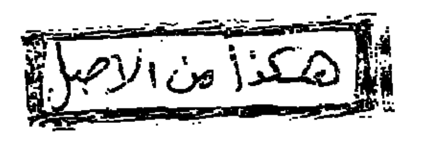
**Ses chapiteaux corinthiens** et le bronze des colonnes, où Charles Garnier fit ses armes sous la direction de l'architecte Alfred Armand, préludent à l'Opéra par un autre foyer dont *la* rue offre *tantôt la* scène et tantôt la coulisse. On y a ses quartiers (de noblesse), les familles et leurs amis y règnent. Le chapeau seul permet de différencier l'aïeule, de la mère et de la fille, pareillement envisonnées, à l'escale d'une course dans *le* quadrilatère sacré délimité par le boulevard Haussmann et la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Le Café de la Paix leur appartient depuis tant de générations que les miroirs se font parfois un peu prier pour renvoyer d'autres images. *La* jeunesse amène de plus loin son indispensable dissonance, japonaise en diable, avide de tout goûter, colorée, en transit. Les seuls nuages sont ceux, roses et bleus, bordés d'angelots fleuris, des plafonds classés. *Les orages sont définitive*ment passés, et rien de grave ne peut arriver.

**Jean-Louis Perrier**

(1) Transformé dans les années 70 en bureaux et en boutiques d'antiquaires.

► ***Pascal Boissel a rassemblé de nombreux documents et anecdotes dans son ouvrage Café de la Paix.*** **(En vente sur place, 256 p., 300 F.)**





# Anvers, quais des doutes

*Suite de la page 27*

Symptôme d'une crise d'identité, cette ville semble obsédée par son âge d'or : on peut vous parler de Philippe II trois fois dans la même journée. Une fois, c'est un historien, et c'est normal ; une fois, c'est le bourgmestre, et c'est naturel ; mais la troisième fois, c'est un banquier, intervenant spontanément dans une conversation qu'il entend au restaurant et qui tient à rappeler : *« Nous avons inventé la Bourse, nous avons créé Rotterdam... »*, pour mieux s'excuser : *« Cette histoire d'extrême droite, c'est marginal, c'est un vote de refus, rien d'autre. »* Fierté d'être anversois, que l'on rencontre dans tous les milieux, et, pour beaucoup, honte de ce vote réactionnaire et xénophobe.

**Nés avec une mappemonde** dans la tête, prêts à partir, prompts à manier les langues, et les projets sonnants et trébuchants, les Anversois, qui n'ont pas tant à se plaindre du vingtième siècle, ont pourtant la nostalgie de leur siècle d'or, le seizième. Cette ville de cinq cent mille habitants (avec les communes annexées en 1983) en compte déjà à la fin du seizième près de cent mille. Une très grande ville pour l'époque, une métropole. L'axe Anvers-Venise est, selon Fernand Braudel, pendant toute cette période, *« l'isthme européen de tous le plus actif »*. Ainsi le poivre de Nuremberg arrive-t-il par Venise, ou par Anvers, indifféremment. Ayant pris le pas sur Bruges, Anvers domine le monde des échanges et du commerce, travaille avec les navigateurs portugais, attire ceux qui veulent faire fortune et, garante de la tolérance mutuelle entre les religions, les idées et les races, est aussi, avec ses imprimeurs, une capitale de l'humanisme.

Mais chacun a en tête une date funeste : 1585, la prise de la ville par Alexandre Farnèse, fameux capitaine, pour le compte du roi d'Espagne, Philippe II, fils de Charles Quint, acharné à établir la suprématie de l'Eglise romaine partout en Europe, qui marque la fin du régime de *« veerdreagzamheid »*, de tolérance et de support mutuel. Catastrophe : les protestants, les intellectuels, les esprits libres, quittent la ville et s'établissent aux Pays-Bas, chez Guillaume d'Orange... D'où le sentiment de ce banquier d'aujourd'hui d'avoir contribué à « créer » la rivale, Rotterdam.

**Reconvertie en tête de pont** de la Contre-Réforme par l'occupant espagnol, Anvers met sans trop hésiter ses artisans et ses marchands au service de la nouvelle idéologie et se lance dans l'exportation de retables, de missels, bibles et bréviaires qui font la fortune de son imprimeur fameux, Plantin Moretius, et se met à construire les plus belles églises jésuites d'Europe du Nord : Rubens, l'Anversois sans doute le plus célèbre, dessine la façade de Saint-Charles-Borromée et orne l'intérieur de peintures. Une église où tout un peuple d'anges sculptés dans un bois sombre ont, pour inviter à la confession, un gracieux déhanchement que seule leur pureté autorise.

C'est en fait le dix-neuvième siècle, autre période faste et prospère, qui a réinventé cet âge d'or et mis en avant ses héros (tandis que les Hollandais « découvraient » leur Rembrandt), nous dit l'historien de l'art Jan Vanderstock, qui prépare pour 1993 les expositions qui montreront comment *« Anvers s'est faite avec les étrangers »*, des étrangers *« animés d'une idéologie du travail, d'une certaine austérité et d'un solide sens de l'épargne »*.

*« Notre histoire est grande, on aurait pu se contenter de nostalgie autosatisfaite »*, remarque André Hebbelinck, jeune musicologue bruxellois qui prépare avec le même enthousiasme un festival de musique ancienne (la polyphonie est née à Anvers) avec les meilleurs groupes européens (issus de l'enseignement, en Italie ou en France, de spécialistes anversois expatriés...) et qui s'en va au Maroc chercher les musiciens qui viendront apprendre aux jeunes Berbères de la ville (une éducation qui ne peut pas passer par l'écrit) les principes de leur art traditionnel.

**Ces deux exemples** reflètent, en vue rapprochée, l'état d'esprit d'une communauté qui n'aime pas se reconnaître dans le vote de la peur et du refus de l'autre qui est sorti des urnes, un certain 24 novembre. Quand on écoute Eric Antonis, l'homme de théâtre qui a animé un centre culturel à Turnhout, en Belgique, puis, aux Pays-Bas, dans la ville de Philips, Eindhoven, avant d'être chargé de la programmation d'Anvers 93, on remarque combien ce résultat électoral le préoccupe. Démocrate convaincu qu'*« on sous-estime toujours la qualité du public »*, prêt à utiliser ses crédits pour révéler des talents et stimuler des énergies, en dehors des circuits des subventions habituelles, il ne peut cacher son inquiétude devant les exaltés du mouvement nationaliste flamand, ces jeunes gens *« qui n'ont aucun cadre de référence historique »*. Quand on pense, dit-il, qu'*« il y eut un ministre, en Belgique, pour proposer la suppression de l'enseignement de l'Histoire »*.

« La culture, c'est capital », proclame le slogan du festival de 1993, confié par la municipalité à une institution autonome, acte courageux dans une ville qui avait jusque-là, selon un observateur, une *« politique pas trop élitiste pour ne pas insulter le peuple, et pas trop populiste pour ne pas insulter l'Histoire »*. Pas de culture sans mémoire. Si l'opération « Ville et fleuve » a pris cette ampleur, c'est peut-être aussi que les édiles voulaient se faire pardonner la démolition, quelques mois plus tôt, des entrepôts royaux, sur le bassin Napoléon, des hangars géants de brique, qu'aujourd'hui sans doute on choisirait de restaurer.

**C'était une véritable « ville** dans la ville », nous dit l'architecte Bob Van Reeth, qui a bataillé pour leur conservation : *« Toute la mémoire commune est là. Mais il y avait sans doute beaucoup de gens pour penser, si ma mère, mon père, ont travaillé là, autrefois, ont souffert, ça doit partir. Mieux vaut effacer. »* Sur les quais, Bob Van Reeth est l'auteur d'un surprenant édifice largement rayé de noir et de blanc (*« une architecture navale »*, dit-il), construit pour un ami décorateur et qui fit sensation, en 1985. *« Chaque fois, nous essayons de lancer un signal »*, dit celui qui représente l'avant-garde et qui vient de terminer la transformation d'un autre bâtiment sur le quai, avec un café et un restaurant avec vue sur l'Escaut. Dans le bureau circulaire de son agence, Bob Van Reeth trace « sa » solution pour la transformation des quais. *« C'est très simple, et très bon marché : il suffit de mettre aux deux bouts des panneaux d'interdiction de circuler et d'envoyer les camions sur le périphérique... après l'avoir complété des trois cents mètres qui manquent. »* La rénovation se fera d'elle-même, affirme-t-il.

*« La réussite économique ne suffit pas, la culture est un contrepoint indispensable dans une société trop matérialiste »*, affirme, en tant que président d'Anvers 93, Maurice Velge, qui est surtout un des puissants industriels du stockage des fruits et légumes venus d'outre-mer (1 million 700 000 tonnes l'an dernier) qu'il redistribue dans toute l'Europe et un collectionneur, à titre privé, d'art moderne. A lui seul, la représentation d'un « caractère » de la scène anversoise, si l'on en croit un observateur attentif qui notait que *« les collections privées sont plus riches que les musées »* et que *« les galeries savent qu'en Europe Genève et Anvers sont les principaux points d'ancrage de ce marché-là »*. Et Maurice Velge note qu'il n'a eu aucun mal à recueillir sur un budget total de 900 millions de francs belges (150 millions de francs), 300 millions de mécénat auprès des entreprises privées pour le festival, *« une première dans ce pays en matière de mécénat »*.

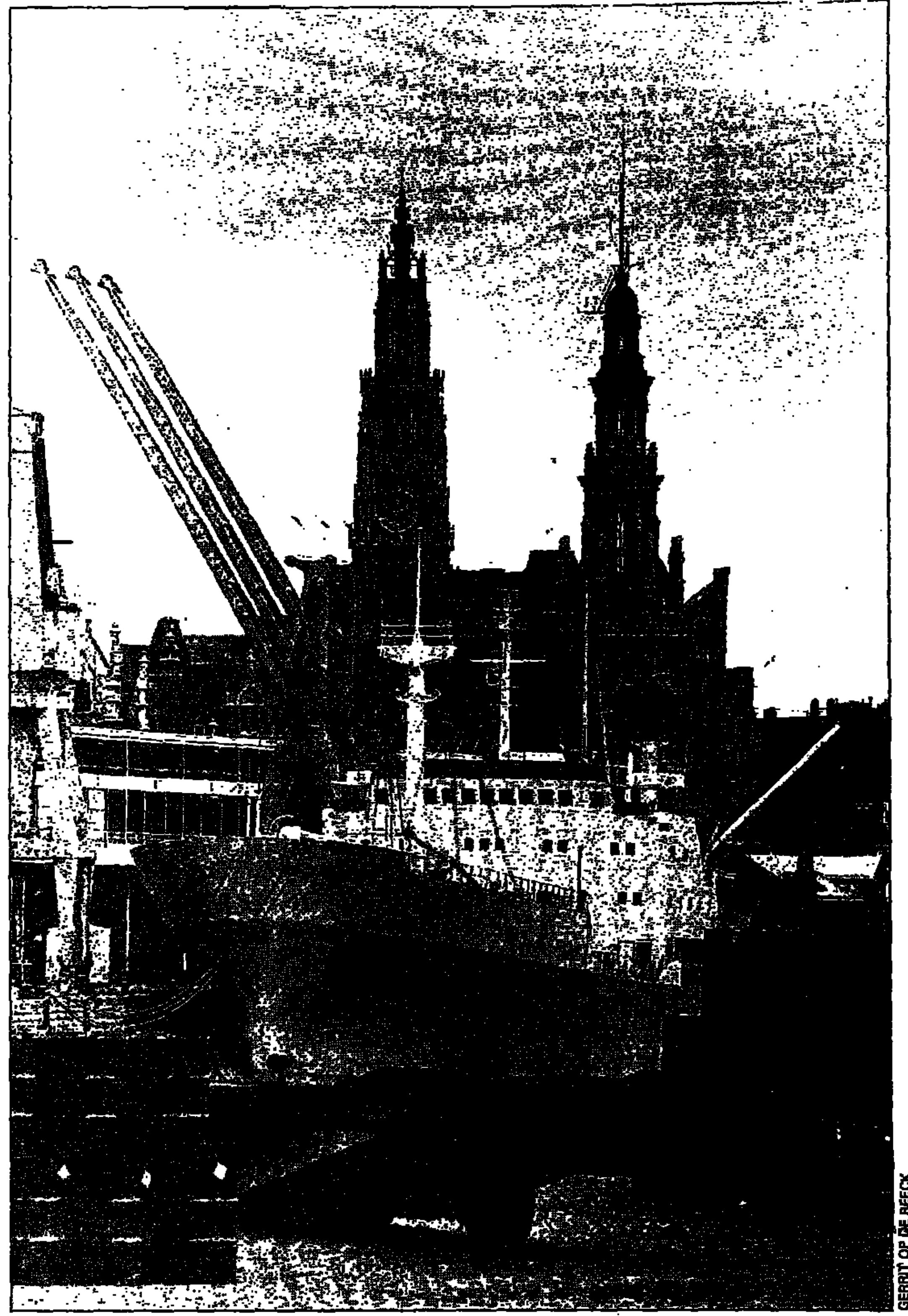
***« La Belgique** est un pays riche, mais un Etat pauvre »*, rappelle ce grand patron. D'autres ajoutent : *« Anvers est une ville riche, mais les caisses municipales sont vides. »* Ce qui faisait autrefois la fortune de ses habitants faisait généralement du même coup la gloire et la beauté de la ville : les musées, dont plusieurs maisons privées d'autrefois, la Rockoxhuis notamment, ou le remarquable musée ethnographique rouvert il y a à peine trois ans, en témoignent. *« Aujourd'hui*, nous dit un Anversois, *les grandes sociétés prennent la ville comme support, une base d'intervention, avec un minimum de participation. »* Tout se passe comme si la collectivité venait de prendre conscience que la réussite économique ne suffisait pas, et qu'Anvers allait, tout simplement, se tourner vers la culture.

Le dix-neuvième siècle avec deux expositions universelles, le vingtième avec les colonies et une exposition en 1930, ont laissé dans toute la ville l'empreinte, aujourd'hui souvent bancale ou délaissée, d'un solide renouveau économique. Si les étonnantes maisons bourgeoises de style historiciste ou art nouveau de Cogels Osylei, dans le faubourg de Berchem, ont trouvé des amateurs pour les remettre en état, le centre de la ville a plus de mal à se refaire spontanément une beauté. Autour de la cathédrale et de l'hôtel de ville, les silhouettes des maisons flamandes donnent le ton. Mais il y a fort à faire derrière les façades.

Cependant, Anvers 93 est un dopant efficace pour certains « bâtiments exceptionnels » : la gare, par exemple, basilique à la Viollet-le-Duc, où marbres, stucs, colonnes, cuivres et bronzes avaient disparu sous la crasse, retrouve des couleurs. Dans le « quartier Latin », celui de la vie nocturne et des restaurants, un architecte passionné s'acharne à restaurer le théâtre Bourla, construit par un Français dans les années 1830. La salle avait été fermée et n'offrait aux citadins que l'usage de son foyer-restaurant, rotonde ornée de fresques, décor apprécié et fréquenté. Le reste est à l'avenant et sera, avec ses machineries d'époque, un des plus anciens théâtres d'Europe encore en service. Anvers rattrape son retard. En face de la maison Rubens, un centre de l'image va être abrité dans un palais du dix-huitième siècle tandis que la grande rue commerçante se débarrasse de la circulation automobile. Et les statues qui seront commandées à une dizaine d'artistes contemporains pour le parc de Middelheim permettront d'accroître la collection.

**Aujourd'hui,** cette ville et son passé semblent encore taillés trop vastes pour l'usage qu'on en fait : les chiffres confirment cette impression (trois cent mille habitants en 1910 à l'intérieur des anciens remparts, l'autoroute actuelle, là où on n'en compte plus que deux cent mille). Mais les jeunes Hollandais ont sans doute quelques bonnes raisons d'arriver en masse, les soirs de fin de semaine, pour faire la tournée des cafés et déambuler dans les rues d'Anvers. Si cela vous étonne, c'est que vous n'avez pas vu Rotterdam... Anvers, vieux quartier de Rotterdam.

*De notre envoyée spéciale*
**Michèle Champenois**



GERRIT OP DE BEECK

GERRIT OP DE BEECK

**▶ Ville natale de Rubens, Van Dyck mais aussi de Jacob Jordaens, Anvers célébrera en 1993 le 400- anniversaire de la naissance de ce peintre baroque, par une rétrospective de ses œuvres au Musée royal des beaux-arts. Renseignements sur les spectacles et les manifestations prévues : Antwerpen 93, 29 Grote Markt B-2000 Anvers. Tél : 19 32 3 234 11 88. Télécopie : 226 15 55.**

# Bridge

nº 1472

## ILLUSION D'OPTIQUE

La plupart des bridgeurs se laissent influencer par les quatre jeux, et ce fut le cas dans cette donne où un chroniqueur proposa une solution que certains experts ont qualifiée de « ridicule ».

♠ 7 2
♡ R 10 5
◊ D V 8 4
♣ R 6 4 2

♠ D V 10 9 5
♡ D V 9 8 7
◊ 5 3
♣ –

N / O E / S

♠ A R 8 4 3
♡ 4 3 2
◊ 2
♣ D V 10

♠ 6
♡ A 6
◊ A R 10 9 7 6
♣ A 8 7 5

Ann. : S. don. N-S vuln.

| Sud | Ouest | Nord | Est |
|---|---|---|---|
| 1◊ | 2◊ | 3◊ | 4♠ |
| 5◊ | passe | passe | passe |

Ouest a entamé la Dame de Pique et a continué Pique. *Comment Sud doit-il jouer* pour gagner CINQ CARREAUX contre toute défense ?

*Réponse :*

Après avoir coupé le second Pique et battu deux fois atout, le problème est d'essayer de gagner *même si les Trèfles sont 4-1.*

Voici la ligne de jeu « ridicule » qui a été proposée par le chroniqueur qui, à l'origine, a publié la donne : le déclarant, après deux coups d'atout, tire l'As et le Roi de Trèfle, constate la mauvaise répartition et estime qu'il ne perdra encore qu'un seul Trèfle si Ouest a la Dame et le Valet de Cœur. En effet, il suffit de jouer l'As, le Roi et *le 10 de Cœur* sur lesquels Sud jette un Trèfle pour mettre Ouest en main et l'obliger à rejouer Cœur ou Pique pour la coupe du mort et la défausse d'un autre Trèfle.

Il y a cependant mieux à faire si l'on n'est pas victime de l'illusion d'optique qui fait croire que les intermédiaires à Trèfle sont trop petits pour jouer un rôle. Or, regardez bien les Trèfles, et vous allez voir que la présence du *8 de Trèfle* est décisive si le singleton à Trèfle d'Ouest n'est pas le 3 !

Le déclarant, après deux coups d'atout, élimine les Cœurs en coupant le troisième Cœur, et joue un *petit Trèfle des deux mains.* Ouest resté maître doit rejouer coupe et défausse et, si Est préfère prendre à Trèfle, il ne pourra que continuer avec la Dame de Trèfle prise par le Roi du mort, et Sud n'aura plus qu'à faire l'impasse au valet de Trèfle sur Est grâce à la fourchette d'As 8 de Trèfle.

On voit que la ligne de jeu du Trèfle à blanc gagnera quatre fois sur cinq, alors que la probabilité que Ouest ait la Dame et le Valet de Cœur est plus faible même quand Ouest a promis cinq Cœurs. Mais le terme « ridicule » est bien trop sévère !

## DÉDUCTION SUR L'ENTAME

Un déclarant doit penser en général tirer des déductions de l'entame choisie. C'est particulièrement important pour un chelem où il s'agit par exemple de savoir si l'adversaire a pu attaquer sous un Roi. Voici un exemple utilisé par le champion américain Kantar dans ses cours sur le jeu de la carte.

♠ 10 9 8 7 6
♡ A 2
◊ R V 3
♣ 9 3 2

♠ 4
♡ 9 7 6 5 4
◊ 10 7 6 4
♣ D 10 5

N / O E / S

♠ 5
♡ R V 10 8
◊ D 9 5
♣ V 8 7 6 4

♠ A R D V 3 2
♡ D 3
◊ A 8 2
♣ A R

Les annonces les plus simples (S. don. E-O vuln.) pourraient être les suivantes :

| Sud | Ouest | Nord | Est |
|---|---|---|---|
| 2♣ | passe | 2♡ | passe |
| 2♠ | passe | 5♠ | passe |
| 6♠ | passe | passe | passe |

Ouest ayant entamé le 5 de Cœur, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner le PETIT CHELEM A PIQUE contre tout défense ? Fallait-il faire l'impasse à Cœur à la première levée ?

*Note sur les enchères :*

La réponse de « 2 Cœurs » est correcte si N-S joue le 2 Trèfles forcing de manche avec réponse à l'As. Ensuite sur « 2 Piques », Nord aurait pu dire « 3 Carreaux » avant de donner un soutien à saut à Pique.

### COURRIER DES LECTEURS

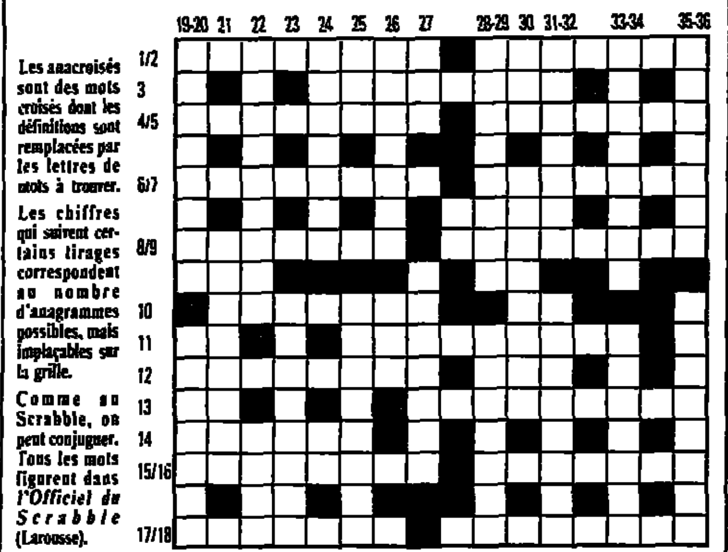
*Le revers de la médaille* (nº 1467)

Quelques lecteurs (F. Pierre, Monteil...) ont signalé une deuxième solution pour gagner QUATRE CŒURS. Le déclarant, après l'As de Pique, donne trois coups d'atout et joue le 8 de Carreau. Cette ligne de jeu est également correcte.

**Philippe Brugnon**

# Anacroisés (R)

nº 703



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

### HORIZONTALEMENT

1. AALOPRST (+ 1) – 2. EGIRRTU. – 3. DEIOQRSU. – 4. ADDEEINO. – 5. AEEGNTY. – 6. AEFIIRTT. – 7. AEEGRST (+ 5). – 8. AEEPRTZ (+ 2). – 9. AEGIINKT (+ 2). – 10. CEIRSTU (+ 3). – 11. AAEILORV+S (+ 2). – 12. ABCEENRT (+ 1). – 13. EEIILMNT+S (+ 1). – 14. ADEEIL (+ 1). – 15. CEERSTUV. – 16. DEEIRST (+ 3). – 17. AEORSTT (+ 2). – 18. ACDEERSU (+ 3).

### VERTICALEMENT

19. AEIINPST (+ 1). – 20. CEIIRTV. – 21. ADESRTUU. – 22. ACEELRST+E (+ 3). – 23. ACEEHRST (+ 4). – 24. ADENOOT. – 25. CEENORSU (+ 4). – 26. ADEIORS (+ 3). – 27. AFISSTT. – 28. EEGNSTUU. – 29. AEMSSUU. – 30. AEEINSTT (+ 5). – 31. AEEGRSU (+ 5). – 32. AAEGNORR. – 33. AABEIKNS. – 34. EIOSSTT (+ 1). – 35. EECIRRT (+ 6). – 36. CENOORSU (+ 1).

### SOLUTION DU Nº 702

1. SURDOUEE. – 2. AMPOULE. – 3. CURSEURS. – 4. MOHAIRS. – 5. FUTURES. – 6. FLETANS. – 7. CICUTINE alcaloïde de la ciguë. – 8. LINACEE (CALINEE). – 9. HELLENES. – 10. ENONCA. – 11. BENIES (BINEES NIEBES). – 12. ENTOUREE. – 13. INSISTE (SINITES). – 14. PRENDREZ. – 15. REUNION. – 16. UNIPARE. – 17. OUVRIT. – 18. EPISSAI (EPAISSI). – 19. EMBALLE. – 20. RETENUES (ETERNUES). – 21. SINUSAL (INSULAS). – 22. SCABREUX. – 23. SOUFFLE. – 24. EPHORES. – 25. URSULINE. – 26. ROUAMES. – 27. TENONNE (ENTONNE). – 28. DEBUTANT. – 29. NIRVANA (NAVARIN). – 30. RACCORD. – 31. MENEAU. – 32. RUTILER. – 33. ECOSSE. – 34. BENZINE. – 35. RAUCHEES. – 36. ASINIEN. – 37. IRAKIEN. – 38. CLISSER. – 39. PUSTULE. – 40. TUEUSES. – 41. ETESIEN. – 42. NEUTRON (NUERONT). – 43. EMPRESSE. – 44. NANISME.

**Michel Charlemagne et Michel Duguet**

# Scrabble (R)

nº 390

## DICTIONNAIRES DE POCHE

A ma gauche, *le Petit Larousse illustré*, 2,5 kg (légère tendance à l'obésité), en couleurs et encyclopédique. A ma droite, le *Petit Robert*, 2,1 kg, champion de la citation et de l'association des idées. Voici comment Raymond Devos arbitre ce combat dans *Matière à rire* (Ed. Orban, 148 F).

Le monsieur me dit :

– J'ai des poches sous les yeux. Dans la poche droite, j'ai le *PLI*. Dans la poche gauche, j'ai le *Grand Larousse encyclopédique.*

– Mais vous n'avez pas les *Robert* ?

– Non ! Les *Robert*, c'est ma femme qui les porte !

– Ah, elle a des poches sous les yeux ?

– Non ! Des valises...

Notre propre comparaison entre les deux ouvrages portera sur leurs entrées respectives, avec un échantillonnage fondé sur les premiers mots de la lettre N et limité aux mots courts.

Mots de *l'Officiel du Scrabble* présents dans le *PLI* et absents du *Petit Robert* : NABATÉEN, *d'un ancien peuple de l'Arabie du Nord* – NABLE, *mar. trou d'évacuation d'eau* – NAHUA, *Amérindien* – NAHUATL, *langue* – NAIRA, *monnaie du Nigéria* – NAMIBIEN – NANIFIER, NANISER, *rendre nain* – NANTAIS – NAPHTA, *distillat du pétrole* – NASTIE, *réaction rapide d'un végétal* – NATRÉMIE, *taux sanguin du sodium* – NAURUAN,E, *de Nauru, île indépendante du Pacifique de 21 km² et 8 000 habitants* – NAVEL, *orange* – NÉBULISER, *vaporiser* – NECTON, *animaux marins qui nagent* – NÉMERTE, *ver marin* – NÉOLOCAL,E, *(résidence des nouveaux époux) différente de celle des parents.*

Mots présents dans le *PR* et absents du *PLI* : néant, ce qui prouve que le second marque le premier « à la culotte ».

Mots de *l'ODS* absents du *PLI* et du *PR* : NABLA, *signe mathématique* – NACRURE – NADIRAL (nadir) – NAGEOTER – NAIAS, *plante aquatique* – NAMUROIS – NANDINIE, *mammifère carnivore* – NAPHTÈNE, *hydrocarbure* – NASONNER, v.t., *nasiller* – NATRIUM, *sodium* – NÉGRO.

**Michel Charlemagne**

**Scrabble-Club de Lorient, Centre social de Kervénanec, 8 janvier 1992. Tournois le mercredi à 14 heures et le vendredi à 20 h 15.**

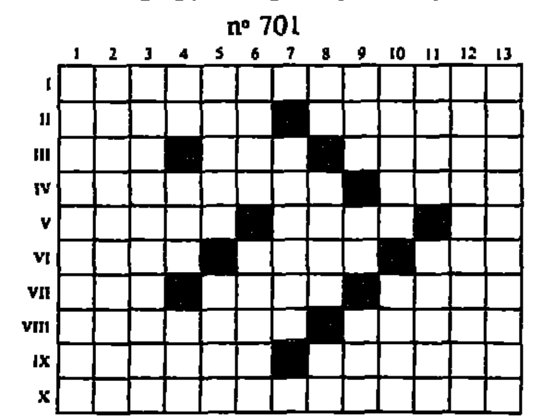
Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

| Nº | TIRAGE | SOLUTION | POS. | PTS |
|---|---|---|---|---|
| 1 | NELFSEK | | | |
| 2 | EFN+TOIL | LEKS | H 7 | 26 |
| 3 | AHDAEHR | SOLFIENT (a) | 10 H | 65 |
| 4 | H+JPATSA | ADHERAT | O 4 | 36 |
| 5 | AHP+TIMA | JETAS | M 9 | 40 |
| 6 | AIP+ENGE | MATH (b) | L 12 | 32 |
| 7 | ENIACRF | PAGINEE | I 1 | 66 |
| 8 | SEGAMOR | FINANCER (c) | 5 E | 102 |
| 9 | EUUISBA | FORMAGES | E 5 | 76 |
| 10 | NNRTEEE | SUBAIGUE | 3 D | 62 |
| 11 | SLNIYOD | ENTERENT | 14 E | 62 |
| 12 | DILN+LIZ | OYES | H 12 | 42 |
| 13 | -ULTURET | ZIP | 1 G | 42 |
| 14 | RU+SMOQC | LUTTE | D 11 | 27 |
| 15 | CMS+OLWI | ROQUA | 4 K | 31 |
| 16 | CIM+DLBU | SLOW | 2 B | 39 |
| 17 | -DEVPEV? | MUID | 1 A | 34 |
| 18 | DEP+AXOR | V(I)VE (d) | 4 A | 36 |
| 19 | DOPR+CIE | AXEE | 15 A | 39 |
| 20 | IPR+NUBL | CODEX | B 11 | 34 |
| 21 | BR+I? | VULPIN | A 4 | 33 |
| 22 | R? | BI (e) | C 12 | 22 |
| 23 | | R (E) JETAS | M 7 | 14 |
| | | | | 960 |

(a) ou FILETONS. (b) KHI, 9 H, 30. (c) FRANCHIE, 15 G, perd 4 pts. (d) ou DEP (A) VE, C 8. (e) ou C (AB), 2 H.
1. F. Hervé 895. 2. C. Le Carvennec 850. 3. J. Sarboni 833.

# Mots croisés

nº 701



### HORIZONTALEMENT

I. N'est pas, malgré l'apparence, le patron des fripiers. – II. Avalé. Mit en boite. – III. Ile. Signes extérieurs de richesses. Bien utile au constructeur. – IV. Aide aux grandes inventions. Qu'on lui donne du temps. – V. Elle est anoure, cette bête. Adoré en Egypte. Fait moins parler d'elle. – VI. Gros tas. Doublent les épaisseurs. Se prête parfois au diagnostic. – VII. Béquille. Tu. Les premiers sont parfois les meilleurs. – VIII. Se retrouve comme en l'an quarante. Peut tourner au délire. – IX. Partage sa maman. Utile ou disgracieux. – X. Provoquèrent l'admiration par leur brillant.

### VERTICALEMENT

1. Fait de la comédie. – 2. Spécialiste des formes et de leurs dessous. – 3. Si elles sont ainsi, c'est paresse ou manque d'informations ? – 4. N'a rien de positif. Peut être traité à la main ou à la machine. Venant du bas, il s'y connaît. – 5. Quand un et deux fusionnent. Se doit de protéger votre vie publique et votre vie privée. – 6. Vous tiennent enchaînés. Toujours insupportable. – 7. Box. – 8. Note. Ne perd pas des yeux. A son festival. – 9. Trois lettres, comme le disait Cyrano. Note inversée. Quand elle est bonne, l'intention l'est aussi. – 10. Prend place dans l'interrogatoire. Une partie de notre temps. – 11. Indispensable à la démocratie. Vieil occidental. – 12. Que d'eau, que d'eau ! – 13. Risquent ou ne risquent plus de se retrouver démunis.

### SOLUTION DU Nº 700

**Horizontalement**

I. Sacher Masoch. – II. Echouée. Croÿ. – III. Néons. Uranus. – IV. Trio. Glénait. – V. Ibère. Andine. – VI. Menace. Dater. – VII. Tilleul. Ri. – VIII. Na. Tablées. – IX. Tir. Tei. Urdu. – X. Amène. Massue. – XI. Législateur.

**Verticalement**

1. Sentimental. – 2. Acerbe. Aimé. – 3. Choient. Reg. – 4. Honorait. Ni. – 5. Eus. Eclatés. – 6. Ré. Elbe. – 7. Meula. Elima. – 8. Rendue. At. – 9. Scandaleuse. – 10. Ornait. SRSU. – 11. Couiner. Dur. – 12. Hystériques.

**François Dorlet**

# Echecs

nº 1475

**10e FESTIVAL DE VIENNE, 1991.**
**Blancs : L. Christiansen.**
**Noirs : J. Nunn.**
**Défense est-indienne.**
**Système Saemisch.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. d4 | Cf6 | 19. f5! (o) | Df7 |
| 2. ç4 | g6 | 20. Fxd3 | Txd3 |
| 3. Cç3 | Fg7 | 21. Db1! (p) | Tf-d8 |
| 4. é4 | d6 | 22. Cd5! (q) | Cb4 |
| 5. f3 | 0-0 | 23. fxg6 | hxg6 |
| 6. Fé3 | ç5 (a) | 24. Fxç5 | Cb6xd5 |
| 7. dxç5 | dxç5 | 25. a3!! (r) | Cxç3 (s) |
| 8. é5! (b) | Cf-d7 (c) | 26. bxç3 | Cç6 |
| 9. f4 | f6 (d) | 27. Fd4! (t) | Dxç4 |
| 10. éxf6 (é) | éxf6 (f) | 28. Cxg6 | Cxd4 |
| 11. Cf3 (g) | Dé8 (h) | 29. çxd4 | Dxd4+ |
| 12. Dd2 | Cb6 | 30. Rh1 (u) | Db6 |
| 13. Fé2 | Ca6 (i) | 31. Da2+! | Db3 (v) |
| 14. Td1 | Ff5 | 32. Dé2! | Td2 (w) |
| 15. 0-0 (j) | Dé7 (k) | 33. Dh5! | Dç4 |
| 16. Ch4! (l) | Fç2 (m) | 34. Cé7+ | Rf8 |
| 17. Td-e1 | Ta-d8 | 35. Dh7! (x) | Té8 (y) |
| 18. Dç1 | Fd3 (n) | 36. Txf6+! abandon (z) | |

### NOTES

*a)* Cette avance est, en principe, préparée par 6..., Cb-d7 ou par 6..., b6. Sacrifier le pion ç5 afin d'ouvrir au plus vite la diagonale h8-a1 du Fg7 est une suggestion de plus de quinze ans au cours desquels on a régulièrement réfuté puis amélioré cette variante.

*b)* La suite 8. Fxç5, Cç6 ; 9. Fé3, Cd7! ; 10. Tç1, Da5 ; 11. Ch3, Td8 de la partie Dlugy-Gelfand (Palma, 1989) n'est claire pour personne. La prise du pion ç5 est généralement précédée de l'échange des D ; par exemple, 8. Dxd8, Txd8 ; 9. Fxç5, Cç6 ; 10. Cd5 (ou 10. Cg-é2 ou 10. Td1 ou aussi 10. Fa3, a5), Cd7 ; 11. Fxé7, Cxé7 ; 12. Cxé7+, Rf8 ; 13. Cd5, Fxb2 ; 14. Tb1, Fg7 ; 15. Cé2, Cç5 ; 16. Cç1, Fé6 ; 17. Cd3, Ta-ç8! (Gheorghiu-Gelfand, Palma, 1989). Les Blancs peuvent aussi renoncer au gain du pion ç5 qui donne souvent un bon contre-jeu aux Noirs et suivre cette idée positionnelle de Portisch jouée contre Gelfand à Linares en 1990, une idée simple qui consiste à occuper le centre.

*c)* Selon Gelfand, la suite 8..., Dxd1+ ; 9. Txd1, Cf-d7 ; 10. f4, f6 ; 11. é6, Cb6 ; 12. Fxç5, Fxé6 ; 13. b3 est avantageuse aux Blancs.

*d)* Et non 9..., g5? à cause de 10. é6!

*é)* 10. é6, Cb6 ; 11. Fxç5, Fxé6 ne semble pas gêner les Noirs.

*f)* Si 10..., Cxf6, ; 11. Dxd8, Txd8 ; 12. Fxç5, Cç6 ; 13. Cf3 avec avantage aux Blancs ; de même, si 12..., Ca6 ; 13. Fa3, Cg4 ; 14. Cd5!, é6 ; 15. Cé7+, Rh8 ; 16. Cf3 (menaçant Cg5-f7) comme dans la partie Razuvaiev-Wahls, 1990.

*g)* Après 11. Fé2, Dé8! ; 12. Ff2, Ca6 ; 13. Cf3, Cb6 ; 14. 0-0, Fh6 ; 15. Dç1, Ca4 ; 16. Cxa4, Dxa4 ; 17. Té1, les jeux sont égaux (Beliavsky-Gelfand, Munich, 1991).

*h)* Si 11..., Dé7? ; 12. Cd5.

*i)* Ou 13..., Fé6 ; 14. b3, Ca6 ; 15. Td1 et les Blancs sont mieux.

*j)* Au cours du même tournoi, Christiansen continua par 15. Rf2 contre J. Polgar, ce qui est peut-être plus fort.

*k)* 15..., Td8 ; 16. Dç1, Dç6 paraît plus sûr pour les Noirs.

*l)* Une question difficile est posée au F. Si 16..., Fé6 ; 17. f5!, Fxç4 (ou 17..., Cxç4 ; 18. Cd5!, Fxd5 ; 19. Dxd5+, Rh8 ; 20. Cxg6+!, hxg6 ; 21. Tf3, Cxé3 ; 22. Th3+, Fh6 ; 23. Txh6+, Rg7 ; 24. Txg6+, Rh8 ; 25. Df3, Cxd1 ; 26. Th6+, Rg8 ; 27. Fç4+ ou 26..., Rg7 ; 27. Dg4+) ; 18. fxg6, Ta-d8 ; 19. gxh7+, Rxh7 ; 20. Dç2+.

*m)* Amusant mais sans doute inférieur à 16..., Fd7.

*n)* Si 18..., Cb4 ; 19. Ff2!, f5 ; 20. a3!

*o)* Les difficultés des Noirs grandissent ; Si 19..., g5 ; 20. Fxd3, Txd3 ; 21. Fxg5, Df7 ; 22. Ff4 avec avantage aux Blancs, et si 19..., Cxç4 ; 20. Cd5!, Txd5 ; 21. Fxd3, Cé5 ; 22. Fé4!, Td7 ; 23. fxg6.

*p)* Fin et fort. Si 21..., Dxç4 ; 22. fxg6, hxg6 ; 23. Cxg6.

*q)* Après cette interception sur la colonne d, la Td3 est en prise.

*r)* Une pointe magnifique alors que les Noirs espéraient la suite 25. çxd5, Dxd5 ; 26. Fxb4, Dd4+ et 27..., Dxh4.

*s)* Ou 25..., Td2 ; 26. axb4 ou 25..., Ca6 ; 26. Dxd3, Cxç5 ; 27. Dd1! ou 25..., b6 ; 26. axb4, Td2 ; 27. Cxg6, bxç5 ; 28. çxd5.

*t)* Nouvelle interception qui gagne le pion g6.

*u)* Egalité de matériel, mais les Noirs ne sont pas encore sauvés en raison des menaces qui planent sur l'aile-R.

*v)* Si 31..., Rh7 ; 32. Df7, Td3-d7 ou d8-d7 ; 33. Cf8+!

*w)* Si 32..., Df7 ; 33. Dh5!

*x)* Menace 36. Cg6+, Rf7 ; 37. Té7 mat.

*y)* Si 35..., Td8-d7 ; 36. Txf6+!, Fxf6 ; 37. Cg6 mat.

*z)* Si 36..., Fxf6 ; 37. Cg6 mat.

### SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1474
### A. HERBSTMAN

(Blancs : Rh3, Tf3, Pa6 et g4. Noirs : Rç6, Pb4, ç2, g5, h4. Nulle.)

Si 1. a7?, Rb7 ; 2. Tf7+, Ra8 ; 3. Tç7, b3 zugzwang! et les Noirs gagnent.

1. Tf6+!, Rç7 ; 2. a7, Rb7 ; 3. Ta6!, Ra8 ; 4. Tç6, b3 ; 5. Tç7 et ce sont les Noirs qui sont en zugzwang, b2 ; 6. Tç8+!, Rxa7 ; 7. Txç2, b1=D ; 8. Ta2+!, Rb6 ; 9. Tb2+!, Dxb2. Pat.

A noter que 3. Tç6 est insuffisant : 3..., b3 ; 4. a8=D+, Rxa8 ; 5. Tç7, Rb8! 6. Tç3, Ra7! ; 7. Tç6, Rb7 ; 8. Tç3, Ra6 ; 9. Tç5, Rb6 ; 10. Tç3, Ra5! ; 11. Tç4, Rb5.

### ÉTUDE Nº 1475
### G. KASPARIAN (1956)

Blancs (6) : Ré1, Th1, Cf4, Pb2, é2, f6.

Noirs (5) : Rg8, Ta5, Fh6, Pa3, é5.

*Les Blancs jouent et font nulle.*

**Claude Lemoine**

# Célébration du canard

LE canard nous vient de Chine, où il est l'emblème de la félicité... du couple, car cet oiseau est si fidèle que, dans un couple de palmipèdes, si l'un meurt, il n'est pas rare que l'autre se laisse mourir !

Mettons à part les canards sauvages, famille nombreuse comptant colverts, sarcelles, macreuses, tadornes, eiders et autres, pour saluer ici le canard domestique, de belle consommation puisque, outre un élevage traditionnel de quelque dix millions de têtes, un élevage quasi industriel double annuellement ce chiffre. Il va sans dire (et mieux en le disant) qu'il faudra s'intéresser gastronomiquement à la volaille de bon élevage. On en distingue plusieurs espèces : le barbarie à la chair musquée, le nantais à forte poitrine, le pékin qui est plus petit et de chair parfumée. Le canard de Rouen, variété de nantais, a tendance à disparaître, mais l'Ordre des canardiers perpétue l'ancestrale recette du canard au sang, qui s'est épanouie avec le fameux canard (numéroté) de *La Tour d'argent*. Le canard mulard, né d'une cane commune et d'un canard musqué, est, dans le Sud-Ouest notamment, élevé pour son foie, de même que c'est dans le Sud-Ouest qu'est née la vogue du maigre de poitrine (*« lou magret »*, cher à Daguin) et que l'on trouve à présent, vrai ou faux, sur beaucoup de cartes.

**Alexandre Dumas,** dans son *Grand dictionnaire de cuisine,* parle de quarante-deux variétés de canards. Il y a bien plus encore de recettes. Et, du reste, un cuisinier poète, J. Rouyer, l'a chanté :

*Détournez les yeux de la boue*
*Dans laquelle il fait son festin ;*
*N'écoutez sa voix qui s'enroue*
*A cancaner soir et matin ;*
*Et lorsque l'oiseau palmipède*
*Sera devenu gras et gros,*
*Faites-en des daubes, des rôts...*

**La Cuisinière bourgeoise** (1763) donne déjà les recettes d'un canard farci de godiveau, d'un canard en hochepot, d'un canard aux navets, d'un canard à la « bruxelle » (farci de ris de veau, bardé et braisé au vin blanc et bouillon), d'un canard en daube, d'un canard à la béarnaise, d'un autre « à l'italienne » (poché au vin blanc, bouillon et huile d'olive), d'un canard à la purée verte (de pois), avec aussi le célèbre canard du Père Douillet (Pierre de Lune, en 1654, donne déjà la recette du cochon du Père Douillet, lequel fut le confesseur de Mme de Maintenon). Sans oublier le plus moderne canard à l'orange (hier à la bigarade), à Paris l'une des gloires de la carte de Lasserre.

**Que cette célébration** du canard me permette alors de vous parler d'un restaurant parisien pas comme les autres : *Le Canard au pot.* A la carte de Michel Féraud, ledit canard est en vedette, non seulement « au pot » mais aussi en soupe gratinée, en magret à la moutarde de Meaux ou aux grains de cassis, en steack au poivre vert, à la choucroute quelquefois, ou en cassoulet, en gelée aux cerises par temps chaud... Et d'autres façons encore, tel le canard au vin (friand comme un coq) pour peu que vous le commandiez à l'avance, car Michel Féraud est un vrai scout canardier : « toujours prêt ! »... à vous régaler. Il pratique, selon un client humoriste, *« le canard et la manière »*. Au point que l'avenante Albertine, son épouse (reine du shaker, elle a créé un excellent cocktail : moitié Campari, moitié crème de whisky), vous proposera en finale le « café-canard » (un petit verre d'eau-de-vie et un sucre pour faire trempette !).

**La Reynière**

**► Le Canard au pot, 2, rue Boulard, 75014 Paris. Tél. : 43-22-79-62. Fermé mercredi et samedi midi. Parking : Saint-Jacques. Carte bleue. Un menu-carte à 150 F (choix entre trois entrées et trois plats, dont un de canard bien sûr !), fromage et dessert ; à la carte, compter 250-300 F. Vins au verre.**

## Semaine gourmande

### Le Pergolèse

Albert Corre (venu, je l'ai signalé déjà, de chez Jacqueline Fénix, à Neuilly) se retrouve dans ce cadre aux tons pastel, élégant comme le quartier, fort à l'aise mais encore « inquiet » peut-être. Il a tort, et ce ne sont certes pas ses voisins qui peuvent surenchérir sur la qualité du produit, ni la réalisation, par exemple, de son foie gras de canard, du saumon fumé « maison » (au bois de chêne), de la dorade cuite « en peau » et sa sauce porto, du rognon de veau à la moutarde de Meaux. Encore moins de ses desserts (sa crème brûlée vanillée est accompagnée de madeleines chaudes qui auraient fait rêver Proust !). Cave encore à compléter mais gentil service. Un menu à 230 F (déjeuner), un autre « Plusieurs Bouchées » à 300 F et la carte (compter 350 F/450 F).

**► Le Pergolèse, 40, rue Pergolèse (16e). Tél. : 45-00-21-40. Fermé samedi et dimanche. Parking : Porte-Maillot. Carte Bleue. Chiens acceptés.**

### L'Escargot Montorgueil

Cette merveilleuse petite maison du siècle dernier (la fresque de Clairin qui « illustrait » naguère la salle à manger de Sarah Bernhardt, ses miroirs obsolètes) est le fief de Kouikette Terrail. Un jeune bon chef, Thierry Gay, y entretient le culte du gastéropode de l'enseigne, mais il pratique également la blanquette (veau et volaille) à l'ancienne, le pied de porc grillé pommes frites, le rôti de cochon au jus. Sans oublier les desserts de son enfance. Une formule « Midi Bistrot » (entrée et plat, ou plat et dessert) est à 128 F. A la carte, compter 300/400 F. A noter aussi les « Soupers de l'Escargot » proposant après les six escargots un des trois « plats de minuit » et un dessert (210 F). Ou, simplement possible, une entrée/un plat ou un plat/un dessert. Arrosés de vins (au verre : 22 F) par exemple. C'est une agréable résurrection que l'on doit à la sœur de Claude Terrail, à la fille d'André Terrail : de qui tenir !

**► L'Escargot Montorgueil, 38, rue Montorgueil (1er). Tél. : 42-36-83-51. Fermé lundi. Parking : Halles. Salon 30 couverts. C.B.-A.E.-D.C. Chiens acceptés.**

### Le Poquelin

Marie-Claire Biard a su orner de fresques (si j'ose écrire) adéquates le nouveau décor : portrait de Molière, de quelques-uns de ses interprètes (de Raimu à Jean Le Poulain), les jardins de Versailles, etc. Nous voici donc dans une salle agrandie, claire, bien agréable, à nous régaler de la cuisine de Michel Guillaumin (dans des assiettes de Limoges reflétant le rideau rouge du Théâtre-Français). Cuisine que l'on connaît, avec ses foies gras (au naturel, en salade, chauds), les précieuses entrées et le saumon à l'unilatéral, le ragoût noble de veau moutardé, la selle d'agneau, le filet de bœuf au graves rouge et le duo de canard et foie gras aux fruits. Roquefort et porto en avant-desserts superbes. Grande cave. A la carte, compter de 350 F à 450 F, sourire de Maggy Guillaumin compris. Le « vin du mois » à moins de 100 F.

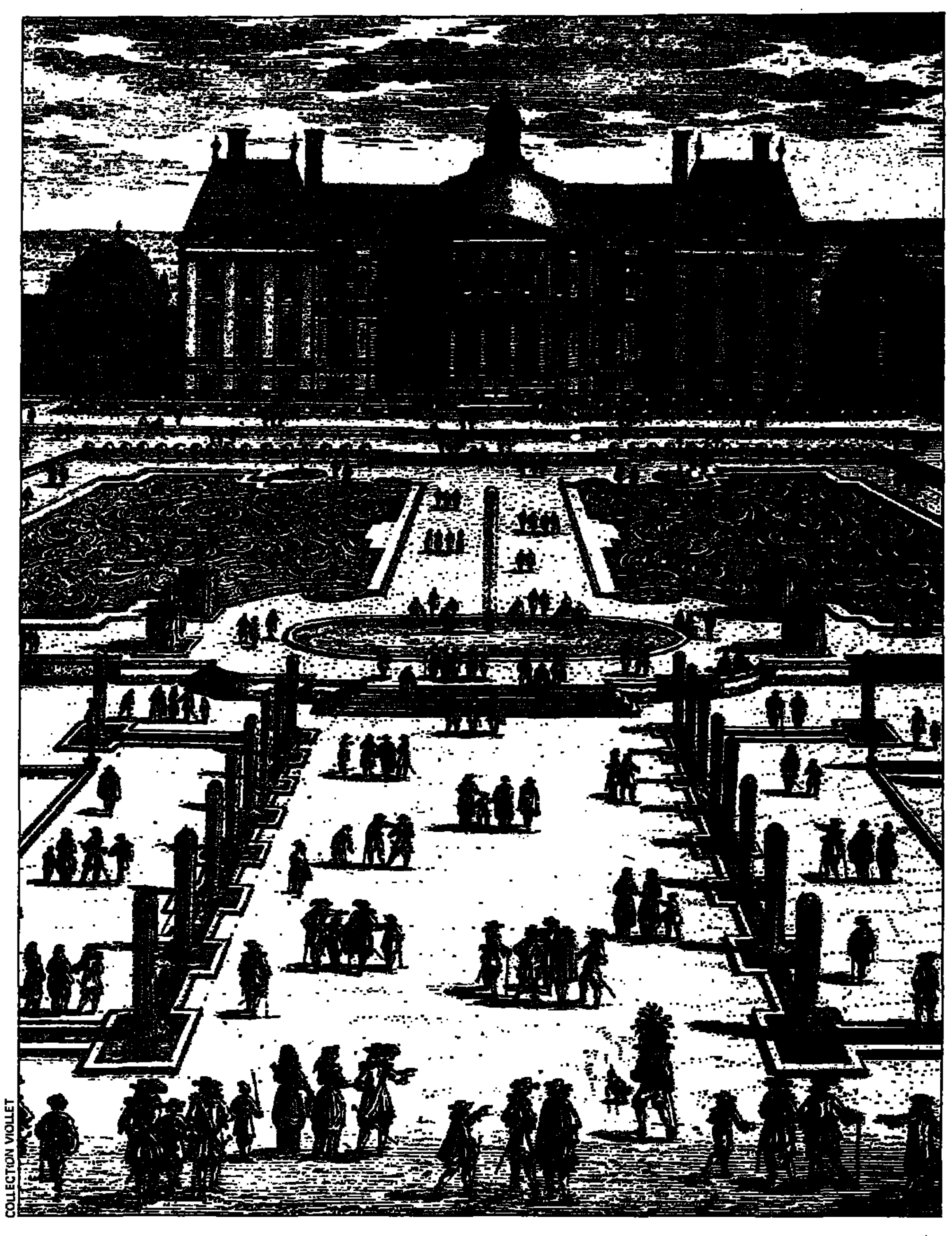
**Le Poquelin, 17, rue Molière (1er). Tél. : 42-96-22-19. Fermé samedi soir et dimanche. Parking : Pyramides. A.E.-D.C.-C.B.**

### Restaurant du Pont de Suresnes

Lorsque paraîtront ces lignes, Hubert Auriol sera de retour du Paris-Le Cap. Aussi bien Bruno Gensdarmes, son adjoint, veille sur cette ex-mini-usine bien transformée, et la cuisine reste égale à ce que l'on attend d'un vrai bon bistrot de charme et d'honnêteté culinaire : lisettes marinées, poireaux tièdes et jambon cru de Laguiole, morue poêlée à la lyonnaise, entrecôte à la moelle, crème brûlée, avec de bons vins honnêtes (comme le gamay de Touraine de Marionnet à 92 F). A la carte, compter 250 F.

**Le Pont de Suresnes, 58, rue Pasteur, à Suresnes (92150). Tél. : 45-06-66-56. Fermé dimanche midi. Voiturier. C.B.-A.E. Chiens acceptés.**

# Vaux, l'écureuil foudroyé


COLLECTION VIOLLET

**« *Quo non ascendet* », se demandait-il. Jusqu'où ne monterait-il pas, cet animal trop futé, perché dans les ramures d'un nouveau pouvoir décidé à ne plus laisser l'Etat être conduit par des ambitieux trop éhontément attachés à son service ? L'écureuil, un surintendant des finances, Nicolas Fouquet, avait été le gestionnaire des situations confuses. Les temps changeaient. Le sien lui était tenu compté. Une « affaire » qui fit du bruit à l'époque.**

PAR un hasard prémédité avec soin, deux des plus hardis et des moins semblables turbulents d'un régime qui ne plaisantait pas avec les originaux s'étaient retrouvés entravés par les mêmes fers, serrés dans la même bure du même courroux royal, soumis ensemble à l'horizon sans espoir de la même forteresse ; on ne pouvait s'échapper de Pignerol, geôle elle-même prisonnière d'un Piémont hostile, que par le remords ou les radotages. Lauzun et Fouquet dînaient donc ensemble, le premier – de matricule plus récent – donnant à l'autre des nouvelles presque fraîches de Versailles, tout en lui remémorant quelques-uns des coups les plus fumants qui en avaient fait le personnage le moins fréquentable du royaume.

**Protégé** et mis à découvert par les soupirs et les sanglots des femmes qu'il séduisait avant de les faire entrer dans les tourments, ce courtisan monté en graine avait mille histoires, toutes plus salaces ou horribles à raconter ; elles égayaient le cachot où continuait de trembler son compagnon d'infortune, un homme dont la fièvre quarte était comme une seconde nature. Louis XIV jetant sa canne par la fenêtre de peur de n'avoir à s'en servir contre un insolent, c'était le terrible Lauzun ; la Grande Mademoiselle folle de ses trop mauvaises manières, c'était lui ; l'embastillé, le turbulent colonel des dragons, le tout nouveau capitaine des gardes du corps, encore lui. Un chenapan qui, ne touchant jamais ni à l'eau ni à la pâte dentifrice, s'était fait une réputation d'invincible, et qu'on avait trouvé irrésistible jusqu'à son envoi en forteresse de redressement.

Fouquet, ex-prince de la haute finance, « raider » assombri des deniers de la France, ne lui donnait que mollement la réplique. Un certain devoir de réserve lui commandait de ne pas entrer dans les détails et de garder pour lui les secrets des comptes à numéro de cette épaisse liste de fauchés de haut lignage dont il avait arrondi les difficultés en leur faisant payer sa confiance au prix fort. Pignerol servait de tertre à sa mémoire. Du reste, il avait presque tout dit, tout avoué, tout révelé dans le fil de son interminable procès, et il savait d'instinct qu'il resterait pour toujours et à jamais ce personnage munificent et flou, brillant et fragile, l'un de ceux dont l'Histoire aime à se farder tôt le matin et à se débarrasser pas trop tard le soir. Ainsi Lauzun faisait-il du Lauzun, et lui, lui qui avait encore un peu de temps pour y penser, songeait à quelques-unes de ses gaffes fatales, celles qui le trouvaient là, saoulé des frasques d'un extravagant qui était parvenu à la célébrité par des voies très exactement contraires à celles qu'il avait cru pouvoir emprunter pour dégrossir l'éveil laborieux de cette première moitié du dix-septième siècle, mais certainement pas pour être réduit à la ronflante et irréversible condition de criminel politique.

**Il était surintendant** des finances. Le nom seul de la charge donne l'ampleur du pouvoir dont il disposait au cœur des rouages grippés d'un Etat en perpétuelles disettes financières. Son rôle ? En gros, ayant les mains libres pour agioter et écumer le brouet des fonds publics à sa guise, il servait de caution et de réserve générale à qui avait besoin de fonds frais. Mazarin, son protecteur et maître, lui avait enseigné l'art retors de placer, sinon entre des mains solvables, du moins auprès de personnages d'audience irréprochable, les liquidités dont devaient se nourrir les guerres, les grands travaux, les alliances, les élans d'inventeurs, les conquêtes, l'industrie et même les tragiques fournaises dans lesquelles les coups de cœur, ou les coups du sort, entraînent parfois l'homme de qualité sans assez de moyens. Il répondait présent. Le reste tenait à la manière de voir grand et de ne pas s'effaroucher des chiffres : de ceux qui vous mettent dans le rouge ; de ceux aussi qui vous font l'égal d'un monarque et le régisseur de ses actes et de son action. Glorieux mais dangereux.

**Il aurait fallu** à Fouquet un roi moins désargenté et de caractère plus établi, moins jeune. Car vingt ans les séparaient, et ce prince de petite taille, haut perché sur ses talons rouges, s'accommodera mal de l'autorité naturelle d'un désinvolte sentimental auquel il finissait par devoir beaucoup. Mais, plus encore que les délicates et préoccupantes questions de trésorerie, c'est l'aura de Fouquet auprès du monde des lettres et des arts qui rendait Louis XIV nerveux. Entre un jeune homme de vingt ans sans le rond et un gentilhomme amateur de bons textes et de marqueteries rares, de jardins à la française et de tapisseries de haute lisse, les artistes cherchaient leur mécène. Comme des lucioles, ils étaient venus naturellement apporter leurs lumières à ce personnage au regard vif qui passait des commandes sans faire état de sa fortune ni les esbroufer par la clairvoyance de son goût. Il inspirait le respect et on pouvait facilement s'y attacher ; le soutenir même ; lui garder sa fidélité sûrement.

Tout se passait donc assez mal entre les deux astres, l'un éclairant l'autre d'une lueur un peu trop vive et que Colbert, des cintres du grand théâtre des affaires, allait s'attacher à rendre moins voyante. Il est pourtant des intérêts plus piquants que ceux attribués aux seules choses de l'argent pour faire se lever les dépits farouches et laisser la mémoire pour longtemps à vif.

Fouquet n'était pas connu pour être un homme à femmes, mais il savait s'en servir. L'écureuil, dont il avait fait son totem blasonné, aimait aller grappiller dans les hautes branches de la cour pour ramener au nid des informations que ses services secrets transcrivaient avec adresse avant de les faire fructifier en bourses, ou qu'ils couchaient, plus simplement, sur les bordereaux de la chronique du temps qui passe. Or l'information venait de tomber sur les télex : le roi étrennait une nouvelle maîtresse, jeune comme tout, fraîche, pure, ravissante, d'origine modeste mais à la naïveté de bon aloi. Nicolas a-t-il voulu souffler à Louis cette oie encore blanche que la reine mère venait de jeter dans les bras de son fils pour l'inciter à ne plus faire porter par Monsieur – son frère – des cornes en face desquelles Henriette d'Angleterre – la belle-sœur – composait des véroniques de circonstance ? Peut-être pas. Se servir de la donzelle pour en savoir plus sur les pensées et les futures stratégies de l'amoureux, certainement.

Il se lance et va tenter d'acheter au prix fort ce qu'il prend malencontreusement pour un bibelot de luxe, à soustraire de toute urgence à un homme qui manquait de tout mais n'avait besoin de rien. La folie des petites grandeurs... Il n'y a pas de commérages sans feu, et les ragots mondains font faire leur flamboyant travail de sape pour alerter le roi sur deux ou trois mauvaises façons employées par le surintendant pour soustraire la gentille Louise de La Vallière à l'ardeur d'un taurillon dégourmé selon les règles et qui entendait sans attendre céder avec sérieux aux appels de son sang bleu. Car il découvrait pour la première fois le plaisir de la solitude à deux et s'imaginait être seul au monde avec elle. Elle lui dit tout : les mots maladroits, les regards en coin, les écus proposés par Judas, tout, jusque et y compris son chagrin de voir si mal commencer un amour éternel. Lui tombe dans les plus sombres réflexions, marqué pour toujours au fer d'une rancune meurtrière. Même Paul Morand, avocat de la défense commis d'office sur le tard, admet dans sa vibrante plaidoirie (1) que le Soleil offusqué avait toutes les raisons de l'être et qu'il faut s'étonner de tant de manque de savoir-faire de la part d'un courtisan aussi souple que l'était le châtelain de Vaux-le-Vicomte.

Vaux-le-Vicomte, ou l'heure du guet-apens. Vaux, cénotaphe d'un écureuil qui n'avait pas prévu l'hiver ni vu venir les rudesses de l'âge classique. Celui de la royauté pure et dure, lavée des cabrements de la Fronde, patronne du terrain, revêche et brutale, impitoyable pour le désobéissant, sans pitié pour le prévaricateur, expéditive pour le félon. Un monde était en train de basculer : Fouquet donnait une fête. Pour lui la dernière, pour ces invités le modèle de ce qu'une époque déjà révolue pouvait inventer de plus nouveau et de plus moderne. Vaux-le-Vicomte, ou le songe d'une nuit d'été.

**Cinq années** avaient été nécessaires pour élever ce qui paraissait être ce que l'on avait fait de mieux pour abriter les ambitions d'un bâtisseur disposant du trio de créatifs le plus performant de l'époque : Louis Le Vau, architecte ; Charles Le Brun, peintre ; André Le Nôtre, jardinier. Splendide ! Le roi était déjà venu reconnaître l'endroit, avait pris la mesure des dégâts et commandé à son surintendant une invitation de la cour pour le mois d'août, car, malgré les inconvénients des grosses chaleurs, il tenait à mener rondement la perte de l'innocent dont ils avaient, Colbert et lui, décidé vers le mois de mai la fin des activités. Il aurait sans doute pu s'éviter le déplacement, mais les manuels d'histoire auraient mal compris l'affaire et lui se serait privé d'une violente colère en même temps qu'il raterait un divertissement utile à ses projets d'avenir.

17 août 1661, 6 heures de l'après-midi. Poudrée de l'haleine des moissons, la campagne voit apparaître des mousquetaires à cheval ouvrant la route à la fine fleur du royaume. Toute la courtisanerie rapprochée est là, et parmi le gratin de l'establishment ne manque que la reine, retenue à Fontainebleau pour raison de grossesse. Quelques centaines de personnes, pas plus, mais qui auront pour longtemps une solide histoire à raconter. Fouquet, comme à l'accoutumée, défaille de fièvre mais prend le choc des formalités de réception avec courage. La soirée va être pénible pour moi, se dit-il, mais mon bâton de premier ministre devrait normalement se trouver dans un des carrosses du retour. Vaux sent l'encaustique et les fleurs coupées ; les menuisiers viennent de lâcher leurs marteaux, les peintres de remiser leurs échelles. Le château explose sous le luxe le plus compromettant et le moins contestable : alibabesque demeure meublée à la hâte par le rapatriement, de ses différentes propriétés, des trésors du financier. C'est Versailles ! L'orage menace, le temps est lourd ; des orangeades sont servies au salon. Fin du premier acte.

**L'eau ne tombera pas du ciel** ce soir-là, mais s'élèvera, haute et claire, jaillissante, intarissable, lancée par les dieux, placée sous l'ordonnance d'un rythme réglé par Neptune lui-même. L'assistance reste pétrifiée de bonheur. Magique. Les jardins ne sont plus que ruissellements, cascades, écume. Il faut oser s'enfoncer dans cette virevoltante manne liquide pour le croire. Le roi prenait des notes ; il n'était pas au bout de ses soucis. Après les geysers, le repas et la vaisselle d'or, les cailles et les ortolans, les perdreaux et les bisques, les rôtis et les douceurs : tout ce qu'un « ambigu », avec Vatel aux commandes, pouvait proposer de plus subtil. La nuit est tombée, c'est l'heure du spectacle. Il est placé sous la baguette de Molière, qui lance ses *Fâcheux* en faisant sortir la Béjart d'un coquillage, histoire d'impressionner son monde. Ensuite le ballet et les violons, et les mouvements de scène, les drôleries, les couleurs, les répliques composées tout exprès, et le public, debout, qui crie « Encore ! ».

Il n'y avait plus de raisons pour que cela s'arrêtât. Place à Torelli et à ses artifices jetés aux étoiles. De partout crépitait la mitraille multicolore, l'eau reprenait du service, les orchestres faisaient danser les bosquets. La cour chancelait et s'entravait de plaisir dans du jamais-vu. Comme il se faisait tard et que personne ne bâillait, le roi décida qu'il fallait lever le camp. Re-mousquetaires, carrosses à l'alignement, route vers le logis. Ronflements d'ivrognes, demoiselles d'honneur le sein tendu et le jupon froissé, duchesses bavardes et princes pincés, chambellans médusés et cochers hilares. La cour rentrait chez elle : nulle part. Dans la voiture de devant, celle aux chevaux harnachés de blanc, dit dans un sifflement mais tout chaud sorti de l'âme, quelqu'un va lancer : *« J'aurais dû faire arrêter Fouquet sur l'heure ! »*

**C'est d'Artagnan** qui en sera chargé début septembre, à Nantes. On accusera Fouquet de péculat – d'avoir fait de l'argent avec l'argent du roi, et avec tout ce qu'on avait bien voulu lui faire tomber sous la griffe – et, pour faire bonne mesure, de lèse-majesté. Louis XIV, il l'avait fait savoir, voulait la mort ; ses amis et l'opinion, la remise en liberté ; les juges, dans leurs petits souliers, optèrent pour le bannissement. On trouva une solution intermédiaire : lui faire passer plus de sept mille jours en prison, jusqu'à l'assoupissement définitif de ses mauvaises fièvres.

**Jean-Pierre Quélin**

(1) Paul Morand, *Fouquet ou le Soleil offusqué*, Gallimard, 1985.

► Domaine de Vaux-le-Vicomte, 77950 Mainoy, tél. 60-66-97-09.